



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 6 OCTOBRE 2023 - 10H.**
(Salle des Etats de Provence)

Transcription in extenso

Présidence : Madame Sophie JOISSAINS, Maire

Secrétaire de séance : Madame Kayané BIANCO, Adjoint au Maire

Quorum : 28

| 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS | | |
|-------------------------------------|---|---------------------|
| 01.01 | SAISONNIERS 2023 - BESOINS COMPLÉMENTAIRES | Françoise COURANJOU |
| 01.02 | PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT | Françoise COURANJOU |
| 01.03 | OUVERTURES ET VIREMENTS DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2023 | Dominique AUGÉY |
| 01.04 | COMPTABILITÉ COMMUNALE - ADMISSION DES SOMMES EN NON-VALEUR | Dominique AUGÉY |
| 01.05 | FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC NATUREL URBAIN : TORSE À JOURDAN - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR | Dominique AUGÉY |
| 01.06 | FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | Dominique AUGÉY |
| 01.07 | SACOGIVA - OPÉRATION LUYNES ARIA (PRÊT LIBRE) - ACQUISITION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (8 PLAI – 12 PLUS – 5 PLS) - EMPRUNT DE 1 290 000 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DL.2022-48 DU 07 AVRIL 2022 | Dominique AUGÉY |
| 01.08 | SACOGIVA - OPÉRATION LUYNES ARIA PLS - ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - EMPRUNT PLS DE 459 407 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DL.2022-49 DU 07 AVRIL 2022 | Dominique AUGÉY |

| | | |
|--------------------------------|--|-----------------------|
| 01.09 | SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES - OPÉRATION CARCASSONNE : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - EMPRUNT DE 5 900 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRÈS DE LA LYONNAISE DE BANQUE - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 80 % | Dominique AUGEY |
| 01.10 | EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE | Michael ZAZOUN |
| 01.11 | MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS D'ESTIENNE DE SAINT-JEAN POUR UN SOUTIEN FINANCIER EN VUE DE LA RESTAURATION DU TABLEAU D'AUTEL DE LA CHAPELLE DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN | Karima ZERKANI-RAYNAL |
| 01.12 | CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE | Françoise COURANJOU |
| 02-VIE INSTITUTIONNELLE | | |
| 02.01 | INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES | Sophie JOISSAINS |
| 02.02 | CONSEIL CONSULTATIF CIVIL ET CITOYEN DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE - REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DÉMISSIONNAIRES | Sophie JOISSAINS |
| 02.03 | VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SARL ICE THE (OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC) - POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT A L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE DU 3 MARS 2023 N° 21MA03272-CE 23/104 | Solène TRIVIDIC |
| 02.04 | VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SARL ICE THE (OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC) - POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT A L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE DU 3 MARS 2023 N° 22A01907 - CE 23/105 | Solène TRIVIDIC |

| | | |
|--|---|---------------------|
| 02.05 | DÉROGATION A LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL ALIMENTAIRE OU A PRÉDOMINANCE ALIMENTAIRE - FIXATION DES DIMANCHES POUVANT ÊTRE TRAVAILLÉS POUR L'ANNÉE 2024 | Laure SCANDOLERA |
| 02.06 | FOURRIÈRE ANIMALE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION POUR L'ACCUEIL DES CHIENS ERRANTS ET EN DIVAGATION PROVENANT DE LA COMMUNE DE VENELLES | Frédérique DUMICHEL |
| 02.07 | MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION ARMÉNIENNE DE L'ARTSAKH | Sophie JOISSAINS |
| 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE | | |
| 03.01 | INSCRIPTION DES ÉCOLES AIXOISES AU PROGRAMME CUBE.ÉCOLES (CHALLENGE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 | Fabienne VINCENTI |
| 03.02 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE | Sophie JOISSAINS |
| 03.03 | ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE 2023 A L'AMICALE DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS D'AIX-EN-PROVENCE | Sophie JOISSAINS |
| 03.04 | ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023 | Marc FERAUD |
| 03.05 | DÉVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR UNE OPÉRATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ÉTENDUE | Joëlle CANUET |
| 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN | | |
| 04.01 | AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 1 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE | Sophie JOISSAINS |
| 04.02 | AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N° 2 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE | Sophie JOISSAINS |

| | | |
|--------------|--|-----------------|
| 04.03 | CONCESSION D'AMENAGEMENT DE REHABILITATION DE L'AGGLOMERATION AIXOISE - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL ANNEE 2022 ET VERSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2023 | Dominique AUGÉY |
| 04.04 | OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022 | Dominique AUGÉY |
| 04.05 | ZAC DE BARIDA - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022 | Dominique AUGÉY |
| 04.06 | ZAC DU PARC DE LA DURANNE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022 | Dominique AUGÉY |
| 04.07 | ZAC DE LA CONSTANCE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022 | Dominique AUGÉY |
| 04.08 | ZAC DE PLAN D'AILLANE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022 | Dominique AUGÉY |
| 04.09 | SOUMISSION TVA - COMMISSION D'AGENCE VENTE SACEM | Odile BONTHOUX |
| 04.10 | SEXTIUS MIRABEAU - OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX | Odile BONTHOUX |
| 04.11 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE PATRIMONIALE ET ARCHIVES MUNICIPALES MICHEL VOVELLE - LES MÉJANES POUR LA FONDATION SAINT-JOHN PERSE | Odile BONTHOUX |
| 04.12 | SEXTIUS MIRABEAU - VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA COPROPRIÉTÉ "LE FÉLIBRIGE" | Odile BONTHOUX |
| 04.13 | CHEMIN DE BOUENHORE - EMBLEMMENT RÉSERVÉ N° 379 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION LZ N° 338, 344 ET 345 | Odile BONTHOUX |
| 04.14 | IMMEUBLE 30 RUE DES MAGNANS - PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N° 314 - RÉTROCESSION | Odile BONTHOUX |
| 04.15 | JAS DE BOUFFAN - RÉTROCESSION PARCELLE CADASTRÉE SECTION PO N° 59 - CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE | Odile BONTHOUX |

| | | |
|--|---|------------------|
| 04.16 | DÉNOMINATION DE TROIS VOIES SITUÉES A L'EST DU QUARTIER VAL SAINT ANDRÉ, ARC, LA TORSE, "ROUTE DU CAGNARD", "CHEMIN DE LA DOMINANTE" ET "CHEMIN DE PRAVET" | Éric CHEVALIER |
| 04.17 | DÉNOMINATION DU PARKING A L'ARRIÈRE DE L'ESPACE DES VIGNERONS AUX MILLES: "PARKING SYNDICAT AGRICOLE" | Gilles DONATINI |
| 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE | | |
| 06.01 | CONVENTION ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT PAR DES FEUX TRICOLORES DU BOULEVARD DES POILUS ET MISE EN SÉCURITÉ | Éric CHEVALIER |
| 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE | | |
| 07.01 | EXPOSITION ALBERT CAMUS ET LA PENSÉE DE MIDI - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DES ÉLÉMENTS SCÉNOGRAPHIQUES | Sophie JOISSAINS |
| 07.02 | DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE FESTIVAL "LES PROMESSES DE L'AUBE", MIS EN OEUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE | Sophie JOISSAINS |
| 07.03 | DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE PROJET CULTUREL "LES GRANDES ONDES", MIS EN OEUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE | Sophie JOISSAINS |
| 07.04 | VIE CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL RÉGION SUD POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES ÉCRIVAINS DU SUD – ÉDITION 2024 | Sophie JOISSAINS |
| 07.05 | DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AU PROFIT DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD | Sophie JOISSAINS |
| 07.06 | VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ IRIS (6MIC) – EXERCICE 2023 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS | Sophie JOISSAINS |

| | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------------|
| 07.07 | ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CEPPIA POUR LA PRÉSERVATION DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE DU STUDIO ELY | Sophie JOISSAINS |
| 07.08 | SOUTIEN FINANCIER DU FESTIVAL ACTORAL AU THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE | Sophie JOISSAINS |
| 07.09 | FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - ADOPTION D'UN AVENANT | Sophie JOISSAINS |
| 07.10 | RÉGIE DES MUSÉES - MISE À JOUR DU STOCK DE CARTES POSTALES | Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE |
| 07.11 | EXPOSITION DE TOROS AU MUSÉE DES TAPISSERIES - CONVENTION DE PARTENARIAT | Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE |
| 07.12 | DÉPÔTS D'OEUVRES D'ART DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET AUPRÈS D'INSTITUTIONS MUSÉALES, PORTANT L'APPELLATION "MUSÉE DE FRANCE" | Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE |
| 07.13 | ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DU MUSÉE GRANET ET DE L'OEUVRE DE CÉZANNE" | Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE |
| 07.14 | ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS POUR DES COURS D'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL | Fabienne VINCENTI |
| 08-VALORISATION DU PATRIMOINE | | |
| 08.01 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE CÉZANNE 2025 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "SOCIÉTÉ PAUL CÉZANNE" | Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE |
| 08.02 | ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE | Jean-Christophe GRUVEL |
| 08.03 | VALORISATION DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE - CESSIION DE 6 CHAPELLES REMARQUABLES | Amandine JANER |

| 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL | | |
|---|---|-----------------------|
| 09.01 | HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC | Sophie JOISSAINS |
| 09.03 | RELATIONS INTERNATIONALES - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU CURSUS D'ÉTUDES INTÉGRÉES TUBAIX ET RENOUVELLEMENT DE CONVENTION ANNUELLE | Karima ZERKANI-RAYNAL |
| 09.04 | RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR DÉPLACEMENT INTERNATIONAL | Karima ZERKANI-RAYNAL |
| 09.05 | RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL | Karima ZERKANI-RAYNAL |
| 09.06 | OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - ADOPTION DE NOUVELLES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE CENTRE DE CONGRÈS | Stéphane PAOLI |
| 09.07 | HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU HAUT-KARABAKH | Sophie JOISSAINS |
| 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE | | |
| 11.01 | MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ DE BEISSON - ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A 13 HABITAT- AVENANT A LA CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE | Jean-Louis VINCENT |
| 11.02 | VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE DE RÉSERVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE GESTION "EN STOCK" VERS UNE GESTION "EN FLUX" | Sophie JOISSAINS |
| 11.03 | FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) 2023 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROFIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL | Brigitte BILLOT |
| 11.04 | CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA SACOGIVA ET HANDITOIT PROVENCE | Brigitte BILLOT |

| | | |
|--|--|----------------------------|
| 11.05 | CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENT - RÉSIDENCE OLÉIA PLUS - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE SIGNATURE | Brigitte BILLOT |
| 11.06 | FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT- AUTORISATION DE SIGNATURE | Sophie JOISSAINS |
| 11.07 | CABANON VERTICAL - CONVENTION DE CESSION D'OUVRAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE | Solène TRIVIDIC |
| 11.08 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - SIGNATURE D'AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE | Solène TRIVIDIC |
| 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS | | |
| 12.01 | AIDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 | Sylvaine DI CARO ANTONUCCI |
| 12.02 | ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI (PEDT) 2023-2026 | Fabienne VINCENTI |
| 12.03 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES OEUVRANT DANS LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS | Fabienne VINCENTI |
| 12.04 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RESTOS DU COEUR ET ADT QUART MONDE AU TITRE DES SOLIDARITÉS | Brigitte BILLOT |
| 12.05 | SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2023-2024 | Kayané BIANCO |
| 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS | | |
| 14.01 | DÉTERMINATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DU 1ER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 | Fabienne VINCENTI |

| | | |
|---|---|-------------------|
| 14.02 | ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DES ENFANTS – ANNÉE 2023-2024-SIGNATURE D'UNE CONVENTION | Fabienne VINCENTI |
| 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE | | |
| 15.01 | TROPHÉE ANNUEL DES CAMPUS DU TERRITOIRE | Kayané BIANCO |
| 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE | | |
| 16.01 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION RAPATRIÉS | Dominique AUGÉY |
| 16.02 | ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION AIX OUEST EN FÊTES RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE | Dominique AUGÉY |

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et approuvé

Mme le Maire : Frédéric, pouvez-vous vérifier le quorum ? On a le quorum ? Très bien, merci.

Kayané, je vais te demander de faire l'appel.

Mme BIANCO : Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Adoption du procès-verbal de la séance précédente, Kayané, toujours.

Mme BIANCO :

| | |
|---|---|
| 01.01 Unanimité, | 04.05 Unanimité, |
| 01.02 Unanimité, | 04.06 Information du Conseil, |
| 01.03 Unanimité, | 04.07 Information du Conseil, |
| 01.04 Majorité, 39 pour, 9 contre, 6 abstentions, | 04.08 Unanimité, 7 abstentions, 10 ne |
| 01.05 Unanimité, 9 abstentions, | participent pas, |
| 01.06 Unanimité, | 06.01 Unanimité, |
| 01.07 Unanimité, 9 abstentions, | 07.01 Unanimité, |
| 01.08 Unanimité, 9 abstentions, | 07.02 Unanimité, |
| 01.09 Unanimité, | 07.03 Retrait en séance, |
| 01.10 Unanimité, 21 ne participent pas, | 07.04 Unanimité, 1 ne participe pas, |
| 01.11 Unanimité, 1 ne participe pas, | 07.05 Unanimité, 4 ne participent pas, |
| 01.12 Unanimité, 4 ne participent pas, | 07.06 Unanimité, 1 ne participe pas, |
| 01.13 Unanimité, | 07.07 Unanimité, |
| 01.14 Unanimité, | 07.08 Unanimité, |
| 01.15 Majorité, 28 pour, 13 contre, 12 ne | 07.09 Unanimité, |
| participent pas, | 07.10 Unanimité, 1 ne participe pas, |
| 01.16 Unanimité, | 08.01 Unanimité, 3 ne participent pas, |
| 01.17 Unanimité, | 08.02 Unanimité, 1 ne participe pas, |
| 01.18 Unanimité, | 08.03 Unanimité, 4 ne participent pas, |
| 01.19 Unanimité | 08.04 Unanimité, |
| 01.20 Unanimité, | 08.05 Unanimité, 4 ne participent pas, |
| 01.21 Unanimité, | 08.06 Unanimité, |
| 01.22 Unanimité, | 08.07 Unanimité, 2 ne participent pas, |
| 01.23 Unanimité, | 08.08 Unanimité, |
| 01.24 Unanimité, | 08.09 Information du Conseil, |
| 01.25 Unanimité, | 08.10 Unanimité, 1 ne participe pas, |
| 01.26 Unanimité, 9 abstentions, | 08.11 Unanimité, |
| 01.27 Unanimité, 9 abstentions, | 09.01 Unanimité, |
| 01.28 Unanimité, 13 ne participent pas, | 09.02 Unanimité, |
| 01.29 Majorité, 46 pour, 9 contre, | 09.03 Unanimité, 21 ne participent pas, |
| 01.30 Unanimité, | 09.04 Unanimité, |
| 01.31 Unanimité, 1 ne participe pas, | 11.01 Majorité, 43 pour, 9 contre, |
| 01.32 Information du Conseil, | 11.02 Unanimité, 7 ne participent pas, |
| 02.01 Information du Conseil, | 11.03 Unanimité, 7 ne participent pas, |
| 02.02 Unanimité, | 11.04 Unanimité, 7 ne participent pas, |
| 02.03 Unanimité, | 11.05 Unanimité, |
| 02.04 Unanimité, 9 ne participent pas, | 11.06 Unanimité, 12 ne participent pas, |
| 02.05 Unanimité, | 12.01 Unanimité, |
| 02.06 Majorité, 38 pour, 6 contre, 9 abstentions, | 12.02 Unanimité, |
| 02.07 Unanimité, 9 abstentions, | 12.03 Unanimité, |
| 02.08 Unanimité, 8 abstentions, 1 ne participe | 12.04 Information du Conseil, |
| pas, | 12.05 Unanimité, |
| 02.09 Unanimité, 2 ne participent pas, | 12.06 Unanimité, 3 ne participent pas, |
| 02.10 Unanimité, | 13.01 Unanimité, 1 ne participe pas, |
| 03.01 Unanimité, 9 abstentions, 3 ne participent | 13.02 Unanimité, |
| pas, | 14.01 Unanimité, |
| 03.02 Unanimité, 9 abstentions, | 14.02 Unanimité, 7 ne participent pas, |
| 04.01 Majorité, 40 pour, 15 contre, | 14.03 Unanimité, 3 ne participent pas, |
| 04.02 Majorité, 40 pour, 15 contre, | 16.01 Unanimité, 5 abstentions, |
| 04.03 Unanimité, 12 ne participent pas, | 16.02 Unanimité, |
| 04.04 Unanimité, | 16.03 Unanimité, |

16.04 Unanimité,

et 16.05 unanimité.

Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Kayané. Je vais vous proposer plusieurs minutes de silence. Première minute de silence en hommage aux victimes du tremblement de terre du Maroc.

(Une minute de silence en hommage aux victimes du tremblement de terre du Maroc)

Mme le Maire : Je ne tolérerai plus ce type de manifestation durant les minutes de silence. Une minute de silence en hommage aux victimes des inondations en Libye.

(Une minute de silence en hommage aux victimes des inondations en Libye)

Mme le Maire : Une minute de silence pour le peuple de l'Artsakh qui a été déplacé dans les conditions que l'on connaît.

(Une minute de silence pour le peuple de l'Artsakh)

Mme le Maire : Une minute de silence en hommage à Madame Christiane TALON, ancienne Maire adjointe du quartier d'Encagnane et de Corsy, qui a été une élue formidable.

(Une minute de silence en hommage à Christiane TALON-GARIN)

Mme le Maire : Une minute de silence en hommage à Monsieur Roger PIZOT, Maire emblématique de la commune de Saint-Paul-lès-Durance pendant 40 ans.

(Une minute de silence en hommage à Roger PIZOT)

Mme le Maire : Une minute de silence en hommage à Monsieur Yanis RIBEIRO, technicien de la société ENGIE, décédé la semaine dernière lors de l'accident à la chaudière biomasse.

(Une minute de silence en hommage à Yanis RIBEIRO)

Mme le Maire : Je vous propose de passer aux questions orales. Aix au Cœur.

M. KLEIN : Bonjour, Madame le Maire. La question préalable qui devait être exposée et devait être soutenue par Madame Anne-Laurence PETEL qui, malheureusement, n'est pas arrivée à cet instant, est-ce que vous accepteriez – par conséquent – de passer une deuxième question préalable d'un autre groupe peut-être en attendant son arrivée ? Je vais la questionner, car je suis un peu surpris. Merci beaucoup.

Mme le Maire : Bien sûr. Aix en Partage.

M. PENA : Oui. Bonjour à toutes et à tous. Effectivement, nous avons prévu deux questions préalables, je ne sais pas si on alternera, tout dépendra de la présence ou non de Madame PETEL visiblement. En ce qui nous concerne, d'abord, une question sur la situation – j'ai appelé ça « la condition étudiante », je pense que c'est plus juste – la situation des étudiants à Aix-en-Provence qui est le reflet malheureusement de la situation des étudiants dans notre pays. On va le faire à deux voix, si vous le permettez. Donc, c'est Claudie HUBERT qui va commencer. Merci.

Mme le Maire : Très bien. Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Bonjour, Madame le Maire, mesdames messieurs les conseillers. Donc, une question orale sur le mal-logement des étudiants et la situation de précarité des étudiants. Vous savez qu'il y a eu une forte mobilisation notamment le 29 septembre par les intersyndicales étudiantes devant le rectorat. On est dans une situation où les étudiants vivent dans des situations de précarité extrême notamment par manque de logement. Aix est une Ville très chère, c'est la 4^{ème} ou 5^{ème} Ville de la plus chère de France, hors Ile de France. Et Aix compte 36 900 étudiants. C'est naturellement une chance pour nous, mais de voir dans les conditions dans lesquelles ils vivent, c'est très préoccupant. En ce qui concerne les étudiants, je voulais donner quelques chiffres qui sont parlant. La Ville compte 39 600 étudiants, 48 000 à l'horizon 2030. Parmi ces 48 000 étudiants, la moitié sont des cohabitants c'est-à-dire qu'ils ne vivent pas au foyer familial donc, on a 20 000 jeunes qui ont besoin d'un logement adapté, accessible et décent. Des places de logement à Aix, 8 139 places de logement dont 73 % sont publics avec un taux d'équipement qui est de 20 % donc, bien en deçà des besoins exprimés. Les demandes au Crous, 9 000 demandes de logement au Crous. Il n'y a que la moitié de ces demandes de logement qui sont honorées par le Crous étant précisé qu'il y a 15 résidences universitaires à Aix. Les résidences conventionnées par les bailleurs sociaux sont très peu nombreuses à Aix-en-Provence et quant aux privés, la situation est naturellement très préoccupante, puisque les prix sont souvent inaccessibles. On a également des propriétaires privés qui préfèrent les Airbnb, ça veut dire que les étudiants, au mois de juin, on leur dit : « Il faut partir » et en septembre, ils doivent recommencer à chercher un logement. La moyenne des prix à Aix-en-Provence est naturellement très variable. On a 260 € pour une chambre de Crous de 9 m² et on a certaines résidences privées qui demandent 850 € par mois, charges comprises pour les étudiants. La Ville d'Aix en arrive à un taux locatif moyen de 572 € par mois pour les

étudiants. À cela, il s'ajoute une situation de précarité des étudiants. Il faut savoir que la région Aix-en-Provence, la métropole, c'est là où il y a le plus d'étudiants boursiers catégorie 7 c'est-à-dire les étudiants les plus défavorisés. Ces étudiants échelon 7 ont une bourse de 5 679 € par an, c'est calculé sur 10 mois parce qu'on estime qu'aux mois de juillet et août, les étudiants n'ont pas à se nourrir, etc. Si on le divise par 12, on a une bourse de 473,25 € avec un prix moyen de loyer de 500 €. On a des étudiants qui dorment dans leur voiture et qui sont hébergés ils ne savent pas où, tous les soirs, deux soirs par semaine, etc. Donc, vraiment une situation préoccupante. Naturellement, c'est une situation qui n'est pas propre à Aix-en-Provence, mais il y a quand même des solutions qu'une Mairie peut mettre en œuvre notamment par la production d'un plus grand nombre de logements étudiants avec de la mise à disposition de fonciers, je sais que le foncier est rare, mais il y a des programmes à la Constance, à Encagnane. Pourquoi ne pas prévoir des logements étudiants ? Après, il faudrait réserver plus de logements étudiants dans les programmes de construction avec les bailleurs sociaux, faire des conventions avec les bailleurs sociaux et le Crous. Il y a des mairies qui innovent en matière de construction avec des modules bois ou bétons qui reviennent beaucoup moins chers que des constructions en dur. Après, il y a toujours l'encadrement des loyers qui est possible comme le font certaines villes universitaires : Paris, Lille, Lyon avec la loi ÉLAN et la loi 3DS. Après, on peut développer la colocation inclusive et intergénérationnelle permettant à des jeunes de moins de 30 ans de cohabiter pour un loyer que vous verrez. C'est le dispositif CACS (Colocation à caractère solidaire). Il y a un cri d'alarme qui a été manifesté par les étudiants, pas seulement à Aix-en-Provence, ils demandent également un revenu d'autonomie de 1 128 €. Quand on voit qu'on a un loyer de 239 € et qu'un boursier a 400 €, on se demande comment un étudiant peut vivre à Aix-en-Provence. Pourquoi pas envisager un regroupement des Maires qui demande à l'État des aides pour aider les étudiants à subvenir à leurs besoins. Je pense qu'en procédant ainsi, la Ville d'Aix pourrait se considérer exemplaire dans l'accueil et l'accompagnement de nos étudiants. Et je voulais finir par une phrase de Bernanos qui dit : « Quand les étudiants ont froid, le reste du monde claque des dents » et je crois qu'il faut l'entendre. Il est scandaleux que nos étudiants, à Aix et ailleurs, ne puissent pas faire décentement des études et se trouvent dans des situations totalement précaires. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci, Claudie HUBERT. Je dirais que dans ce domaine, toutes les bonnes idées sont bienvenues et depuis le Covid, la Ville a porté un intérêt plus conséquent à la situation des étudiants. Je vais passer la parole à Madame Kayané BIANCO qui va pouvoir vous exposer...

M. PENA : Madame le Maire, on avait dit que c'était à deux voix. Peut-être, vous pouvez répondre lorsque je me serais aussi exprimé, puisque je vais ajouter, compléter, préciser certaines choses.

Mme le Maire : Allez-y, M. PENA.

M. PENA : Non, mais il ne s'agit pas d'avoir de pression, d'ailleurs, je vais citer à un moment donné Madame BIANCO donc, ça sera d'autant plus un moment important pour elle et elle pourra me répondre.

Brouhaha

Mme le Maire : Alors ?

M. PENA : Alors, nous avons voulu une intervention à deux voix que je n'espère pas trop longue parce que – comme l'a très bien exprimé Claudie HUBERT – c'est un sujet essentiel pour notre pays et pour notre Ville. Pour notre Ville, d'abord, je rappelle que les étudiants à Aix, c'est un quart de la population aixoise. Que serait Aix-en-Provence sans ses étudiants ? On peut s'en poser la question. Je commencerai également par quelques chiffres. À Aix, on a une hausse du coût de la vie qui touche en premier les étudiantes de 7,5 % environ, bien au-delà de la moyenne nationale. Nous sommes attractifs et riches, mais tout le monde ne profite pas de cette richesse. Le coût mensuel moyen de la vie d'un étudiant dans la Ville d'Aix, c'est 1 220 € environ par mois, c'est une hausse de près de 5 % par rapport à 2022 et effectivement, Aix fait partie des villes les plus chères de France selon le coût de la vie étudiante. Des éléments – si vous me permettez – nationaux pour bien camper la situation. Il y a deux ou trois choses que je veux dire là-dessus pour un peu frapper les esprits. 77 % – vous entendez bien – 77 % des étudiants, une fois qu'ils ont payé leur loyer et leur facture, vivent avec environ 3 € par jour c'est-à-dire moins de 100 € par mois. Je vous laisse imaginer. Autre chiffre. Un étudiant sur cinq abandonne ses études et ce n'est pas un abandon parce qu'il se serait trompé de filière ou autre, c'est que tout simplement, ils doivent aller travailler et ils ne peuvent plus poursuivre leurs études. Parfois, on se demande si on n'est pas revenu à des temps très reculés et très anciens que l'on croyait terminés. Autre élément, explosion de la fréquentation des restos U. Il y a une interview très intéressante du

Directeur du Crous d'Aix-Marseille, dans la Provence, du 4 octobre dernier qui décrit parfaitement la situation, le Crous s'est submergé notamment par les besoins des étudiants boursiers qui peuvent bénéficier d'un repas à 1 €. Ensuite, autre chose à dire, on le sait, c'est plus connu, les étudiants sautent des repas semaine et weekend compris. Souvent, ils ne déjeunent pas et d'autres – je le sais véritablement par témoignage – ne dinent pas. On sait également combien ils ne sont pas amenés à pouvoir s'occuper de leur santé. Il n'y a aucune prise en charge générale qui permet véritablement aux étudiants qui ne peuvent pas avancer l'argent concernant leurs problèmes de santé, qui ne peuvent donc pas se faire soigner convenablement. On sait également qu'explorent – et je ne crois pas que ça existe à Aix – des magasins solidaires qui vendent parfois 10 ou 15 % moins cher, des magasins solidaires qui explorent un peu partout dans notre pays et on se souvient évidemment que les étudiants vont, dès qu'ils sont obligés de le faire, à la banque alimentaire au Crous ou au Resto du Cœur, on se souvient des files pendant la période du Covid, mais maintenant, c'est l'inflation notamment qui les frappe de plein fouet. Aix-en-Provence, ça a été dit, c'est la 4^{ème} Ville étudiante la plus chère en termes de coût de loyer hors Région parisienne, Nice, Lyon et Bordeaux. Le prix moyen est 567 € par mois donc, de 73 € au-dessus de la moyenne nationale et je le disais, c'est une augmentation de 7,59 % par rapport à l'année dernière. Ça entraîne également un autre élément dont je veux ici attirer l'attention de tous les conseillers aixois, c'est une implantation des étudiants d'Aix-en-Provence sur Marseille où c'est moins cher et évidemment, ça éloigne ces étudiants qui ne sont pas des étudiants pour les filières marseillaises, mais pour les filières aixoises, ça les éloigne évidemment de leur lieu d'étude. On sait aussi donc les logements étudiants du Crous à Aix, ils ne sont pas négligeables. Ça serait démagogique de ma part de dire qu'ils sont négligeables, mais ça ne permet pas de répondre à la croissance de la demande dont a parlé tout à l'heure Claudie HUBERT. Il y a donc là un point de friction particulièrement important et c'est là que je vais citer Kayané BIANCO. La ville se défend de ne rien pouvoir faire. Si je résume votre politique en la matière, ce n'est pas notre faute, ce n'est pas notre responsabilité et nous sommes sans moyen d'action. Je vous démontrerai tout à l'heure que ce n'est pas le cas donc je la cite : « On travaille avec le Crous pour les aider à développer leur parc si on a du foncier, mais on ne peut rien faire d'autre, nous n'avons pas les compétences, le logement, c'est le rôle de l'État à travers le Crous ». Cette phrase est juste du point de vue des compétences, mais elle marque surtout une inertie, une incapacité à imaginer d'une manière ou d'une autre ce que pourrait être une politique étudiante à Aix-en-Provence. Le coût des transports à Aix même n'est pas trop élevé – vous voyez, je suis objectif – mais il est à relativiser parce que s'il y a un coût pas trop cher pour les étudiants qui sont dans la zone du territoire d'Aix-Marseille il y a beaucoup d'étudiants qui sont hors métropole, ils ont cette chance là ou pas, ça dépend des points de vue, ils sont hors métropole, mais là, ils ont besoin de prendre un autre abonnement, celui de la Région et celui-ci est loin d'être négligeable, comme vous le savez donc, ils sont également en difficulté. Toutes ces données, ce sont des données nationales, ce sont des données également des syndicats étudiants, ils ne peuvent pas être contestés à tel point qu'un certain nombre de présidents d'université – et si j'avais été de cela, j'aurais fait de même – un nombre très important de présidents d'université dont le Président Éric BERTON d'Aix-Marseille a proposé au gouvernement une allocation d'autonomie que d'autres pays ont déjà mise en place pour les étudiants. Aucune réponse, évidemment, du gouvernement sur ce sujet. J'en viens parce qu'ici, c'est l'objet à l'action municipale. On peut dire que – excusez-moi, je vais être un peu provocateur – la municipalité sert de gare de triage. Elle donne les signalisations, pas de proposition ou presque pas d'action municipale, elle se fait le relais des actions déjà existantes par d'autres collectivités et d'autres d'organismes qu'elle-même. Pour l'aide alimentaire, elle renvoie vers les associations, vers le Crous, vers les Restos du Cœur, vers la Croix-Rouge, vers le Secours catholique, on renvoie à d'autres. Pour l'aide au logement, elle renvoie vers les associations, là aussi, la Sacogiva, le Samu Social, etc. Pour les aides financières, elle renvoie vers le système de bourse du Crous sans dire un autre mot que celui-ci. Un constat, en quelque sorte, d'inertie totale, un constat d'impotence, pourrais-je ajouter. Alors, comparons avec d'autres villes et regardons ce qui se fait par ailleurs dans d'autres villes à quelques encablures d'Aix, à Marseille où nous avons une politique volontariste auprès des étudiants notamment à travers les actions contre la précarité. Il y a – vous le savez – des déjeuners et des dîners gratuits. Il y a une convention qui a été passée entre le Crous et la Ville de Marseille qui fait que tous les mardis soir, les étudiants qui le peuvent et le veulent. Je reviendrai sur « le veulent » parce qu'il y a de la part des étudiants, ils ont une forme de gêne, ils ont honte à devoir aller à la soupe au populaire ou à demander des repas gratuits donc, je le disais, il y a des déjeuners et des dîners gratuits à Aix, il y a une convention. Pourquoi ça ne

pourrait pas être le cas à Aix entre le Crous et la municipalité, il y a des dispositifs d'hébergement d'urgence. À ma connaissance, ça n'existe pas à Aix. Il y a, à Marseille plus qu'à Aix, une politique d'encadrement des loyers dont parlait Claudie tout à l'heure. De même, dans un domaine où ça ne coûte pas grand-chose, finalement, il y a à Marseille et d'avant le printemps marseillais, je me souviens qu'ils ont développé un peu avant la fusion des trois universités à Marseille, il y a l'accueil de nouveaux étudiants de la Ville. Un accueil qui se fait en honorant, en quelque sorte, les étudiants. Pourquoi, à Aix-en-Provence, il n'y aurait pas de ce côté-là une grande action ? Parce que ce que je veux vous dire, c'est qu'il nous faut faire aussi une révolution des esprits. Quand on prend le problème à Aix, les étudiants, en faisant tellement partie du paysage aixois, c'est un peu comme l'air qu'on respire, qu'on a tendance à un passé qui, c'est merveilleux de faire ou d'être étudiant ou de faire ses études à Aix, mais ce qui est merveilleux, c'est que nous ayons ces étudiants à Aix. Je le disais tout à l'heure, qu'est-ce que nous serions sans eux ? Nous leur devons une politique volontariste, nous leur devons un accueil digne. Ce sont eux qui nous font l'honneur d'être à Aix. Ce n'est pas un honneur, en quelque sorte, d'être étudiant à Aix. On fait des études au moins tout aussi agréables à Montpellier, par exemple, que je connais assez bien. Donc, révolution des esprits. J'en viens également à un autre point et j'aurais terminé, cette révolution des esprits doit être nationale. Vous savez ce que je pense ? Je pense qu'on a beau parlé aujourd'hui de la précarité étudiante parce qu'on est maintenant dans un moment tellement grave qu'on est obligé d'en parler, mais dans l'esprit de beaucoup de gens, finalement, que les étudiants en bavent un peu, pourquoi pas ? Je vais vous dire pourquoi, parce qu'on pense que les années d'études sont un peu des années de bizutage, vous voyez ? Ça veut dire les étudiants doivent apprendre la vie, ils doivent travailler, ils doivent se débrouiller, ils doivent se bouger. N'est-ce pas ? Et on passe totalement à côté du problème étudiant. Ce sont des années cruciales de formation, d'apprentissage où la nation devrait investir massivement. Elle ne l'a pas fait. Monsieur MACRON a, au contraire, diminué les APL. La majorité de Monsieur MACRON, aidée par les républicains à l'Assemblée nationale, n'a même pas voulu voter la proposition de la gauche qui était tout simplement raisonnable, de donner à tout étudiant un Crous donc, un repas à 1 € par mois. Pour moi, il y a des lois scélérates – dit-on – mais il y a aussi des votes scélérats et celui-ci était bien un vote scélérat. Je termine là-dessus et j'ai vraiment fini. Quand on conteste la proposition d'une telle mesure, on dit que ça va bénéficier des étudiants qui n'en ont pas besoin, mais foutez, les étudiants qui n'en ont pas besoin sont sur les terrasses du cours Mirabeau à pouvoir manger tranquillement parce qu'ils ont les moyens. Donc, ceux qui viendraient vers ces repas à 1 €, ce seront ceux qui en ont vraiment besoin parce que comme je le disais tout à l'heure, les étudiants sont honteux souvent de leur propre situation. Ils en sont victimes et comme toute victime, finalement, ils ont honte de leurs conditions. Donc, de ce côté-là, c'est une erreur capitale. Deuxièmement, prenons en compte aussi un dernier point, c'est qu'un étudiant – on va dire – il est dans une famille plutôt favorisée alors il n'aurait besoin de rien, mais les étudiants ont le droit, surtout dans la société d'aujourd'hui, d'être autonome, d'être des adultes, ils ne sont pas obligés d'être attachés à leurs parents, d'être obligés de vivre chez eux et n'avoir aucune autonomie à l'égard de leurs parents donc, il faut le raccorder cette autonomie. C'est pour ça que je suis aussi en dehors de la gravité de la situation pour cette allocation universelle. J'étais un peu long, mais je pense que c'était un sujet essentiel.

Mme le Maire : Merci, Marc. C'est en effet un sujet essentiel. Je suis d'accord avec certaines choses. Sur l'allocation d'autonomie, je le suis moins parce que j'estime que c'est quand on a vraiment besoin de quelque chose que l'État doit être présent. Sur le repas 1 € du Crous, évidemment que j'adhérerai à cette proposition de même que j'étais contre la baisse de 5 € des APL. Néanmoins, ton discours était un peu manichéen. On avait le sentiment à entendre que la Ville d'Aix ne faisait rien en renvoyant – je dirais – toute responsabilité et toute compétence aux organisations extérieures. Non, il y a des organismes qui sont qualifiés pour cela, qui ont des compétences pour cela et la Ville préfère – plutôt que de se réapproprier les dispositifs alors que ce n'est pas son cœur de métier – subventionner ces organismes de manière à ce qu'ils puissent faire au mieux leur travail. Je passe la parole à Kayané BIANCO

Mme BIANCO : Merci, Madame le Maire. Je vous remercie, Madame HUBERT et Monsieur PENA, d'avoir posé cette question sur les étudiants, puisque c'est un sujet – comme vous le dites – qui est très important. Les étudiants sont notre avenir, j'y suis particulièrement sensible en étant une et en ayant pu bénéficier, dans mes premières années, d'aides justement pour réussir à me développer et d'en arriver à rentrer aujourd'hui dans la vie active. J'y suis donc particulièrement sensible et je sais que c'est donc

essentiel de s'en soucier. Je vous remercie tout de même quand vous me citez de ne pas citer qu'une partie de mes propos. Vous comprendrez tout à fait qu'effectivement, nous n'avons pas ces compétences en propre entre nos mains c'est-à-dire que demain, je ne peux pas construire un bâtiment avec Madame le Maire pour accueillir 500 étudiants. Pour autant, nous avons fait et non, il n'y a pas que la gauche ou la gauche marseillaise qui a le monopole de la bienveillance, nous nous en soucions au quotidien. Effectivement, la situation des étudiants est compliquée et complexe, on le sait, ça a été révélé par la crise Covid, accentué par la crise Covid et maintenant, l'inflation vient faire des siennes et augmente le panier moyen des étudiants de 50 € par mois, on en est tous conscients ici et c'est déjà une bonne chose que nous en soyons tous conscients. Sur ce qu'a fait la Ville, vous nous disiez, à Marseille, ils offrent des repas. C'est un choix politique. On ne communique pas – et vous vous êtes allés voir sur le site Internet de la Ville – vous avez vu, on informe. On ne communique pas, mais on informe. On ne dit pas que, par exemple, sur les associations et vous parlez d'épicerie solidaires, oui, nous en avons une sur les Allées provençales, d'épicerie solidaire et c'est la Ville qui met à disposition le local de cette épicerie solidaire pour les étudiants. On ne dit pas que c'est la Ville qui subventionne cette association pour pouvoir acheter des denrées alimentaires pour les étudiants. Oui, c'est moins comment stigmatisant d'aller dans une épicerie solidaire et de pouvoir choisir ce qu'on va manger que de bénéficier ponctuellement d'un repas gratuit et je pense que c'est plus intéressant de pouvoir faire ses courses et de rentrer chez soi et de pouvoir se faire son plat de pâtes ou son plat de viande que d'aller manger avec tous les étudiants et d'ailleurs, le Crous nous disait que le soir, ils n'avaient que très peu de fréquentations alors qu'ils sont ouverts et même si des étudiants apparemment souhaitent le dîner alors oui, c'est vrai, mais pour autant, ils ne vont pas au Crous et c'est peut-être là la honte et on privilégie le panier qu'ils peuvent ramener chez eux. Donc, non, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien et d'ailleurs, nous avons une cellule de veille avec Aix-Marseille université, avec le Crous pour identifier les étudiants qui rencontrent de très grandes problématiques de précarité et là, nous avec la ville, on s'est proposé avec le CCAS de pouvoir intervenir dans ces situations-là pour les accompagner et les aider financièrement. Nous sommes présents. Vous avez parlé de logement, effectivement, il y a une problématique nationale sur le logement de manière générale et plus spécifiquement, pour les étudiants qui ont donc des moyens financiers plus limités. Sur le logement, non, on ne fait pas rien, on a inscrit dans le PLUi, par exemple, que chaque construction de logement étudiant devait avoir 25 % de logement social à destination des étudiants. On l'a fait à notre échelle, au niveau de notre compétence, on s'en soucie. Vous nous dites de mettre à disposition du Crous des terrains, on l'a fait, regardez la Pauliane, 300 logements Crous sont sortis de terre cette année puis il y a le parc privé qui est présent et dont on a besoin, on ne peut pas faire que du public et là, hier, 173 logements ont été livrés à Schuman à côté des facultés et puis 176 vont être livrés très prochainement également. On essaie de faire. Oui, peut-être que ce n'est pas suffisant et qu'il faut qu'on aille plus loin et on y réfléchit. La semaine prochaine, justement, nous nous réunissons. On va plus loin que l'OTLE, vous savez, il y a l'Observatoire territorial du logement étudiant. Nous, la Ville d'Aix, on a demandé d'aller plus loin pour essayer de trouver des solutions parce qu'effectivement, on a 40 000 étudiants – j'arrondis le chiffre, si vous me le permettez – on a 40 000 étudiants, on a 150 000 habitants à Aix et il y a 87 000 logements. On ne peut pas avoir un logement pour un étudiant donc, il faut qu'on se tourne vers le collectif. On y réfléchit, on y travaille déjà. Comme vous l'avez cité, on a le dispositif des CACS qu'on finance, nous, Ville, qu'on trouve très intéressant, puisque c'est du logement collectif et puis avec un engagement citoyen, de s'investir sur le territoire. On va aussi sur le logement intergénérationnel, c'est un peu le marronnier, mais c'est difficile à développer. On y va, on soutient une association qui le fait, qui ne peut pas le faire à grande échelle, on réfléchit pour pouvoir le déployer à grande échelle. On agit, on réfléchit, on construit et non, vous ne pouvez pas dire qu'on est immobile ou – je ne sais plus quel terme – qu'on subit une inertie. Non, ce n'est pas le cas, enfin, en tout cas, je ne le pense pas. Donc, vous voyez, sur le logement, on agit, on essaie de trouver des solutions, on discute évidemment avec le Crous et avec Aix-Marseille Université qui ont directement les étudiants et ils peuvent nous faire remonter l'information. Vous nous dites qu'on n'a pas de dispositif de logement d'urgence alors oui, on se refuse aujourd'hui de louer des chambres Crous pour les donner aux étudiants. Là, ce n'est pas notre rôle. Et c'est ça le dispositif qui est en place à Marseille et je ne trouve pas ça cohérent de louer, nous, des chambres au Crous qui ont cette compétence-là. Le Crous travaille très bien sur la Ville et on en est ravi, on a de très bonnes relations, on n'a pas ce dispositif qui a émergé. Pour autant, on a cette cellule de veille qui nous permet d'identifier si un

étudiant se retrouve demain à dormir dans une voiture ou dans la rue, il ne restera pas, on s'engage à le faire, on travaille étroitement avec toutes les institutions et on trouvera toujours une solution pour ces étudiants-là. Je m'y engage avec Madame le Maire, je crois que je peux me le permettre. Pour terminer, je me permets juste – parce que vous avez donné beaucoup de chiffres qui sont justes, je ne vais pas les contester, pas du tout – mais on n'a pas à rougir sur le logement étudiant à Aix dans le sens où il y a une problématique nationale. Effectivement, c'est cher, le logement. C'est cher pour tout le monde, c'est cher pour les étudiants et c'est cher de partout à Aix. Très bien. C'est plus élevé qu'ailleurs. Pour autant, nous avons un parc public pour les étudiants qui est de l'ordre de 68 %, ce qui est beaucoup mieux doté que dans d'autres villes. Marseille, par exemple, c'est 53 %. Alors, oui, certes, nous nous collons au talon de Dijon, je me permets de citer cette ville qui revient souvent dans ce Conseil municipal, qui a 71 %. Mais vous savez, j'ai une liste de villes qui sont des villes étudiantes de taille comparable à celle d'Aix-en-Provence : nous avons une place dans le parc public pour 6,7 étudiants ; Dijon, c'est 8,3 ; Marseille, c'est 8,9 ; Angers, c'est 11,9. Donc, nous n'avons pas à rougir, nous avons fait le travail sauf qu'aujourd'hui, on arrive à une situation beaucoup plus tendue et on a besoin de se tourner aussi vers d'autres solutions, d'innover et c'est ce que nous allons faire sous la roulette de Madame le Maire. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci, Kayané. Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui. Je voudrais juste rebondir là-dessus parce qu'effectivement, le logement étudiant est un problème national et un problème particulier dans les villes où l'immobilier est extrêmement cher et on est ici dans une Ville où l'immobilier est extrêmement cher. C'est vrai que j'entends les comparatifs avec d'autres villes sur le nombre de logements dans le parc public pour les étudiants, mais quand le parc privé n'est pas cher ou peu cher, ça pose moins de problèmes d'avoir moins de place dans le parc public. Aujourd'hui, je pense qu'une des mesures ou, en tout cas, une des actions que pourrait avoir la Ville, c'est une action vis-à-vis des bailleurs privés et en tout cas, peut-être être de prendre attache avec les bailleurs privés que vous avez les moyens de connaître parce que le problème, c'est que comme ils savent que les étudiants ont des APL, comme ils savent que les étudiants ont des bourses, ils augmentent aussi les loyers en fonction du montant des APL et des bourses et c'est quand même un problème. Donc, à un moment donné, peut-être faudrait-il avoir une initiative d'ampleur sur le logement et notamment sur les relations avec ces bailleurs qui offrent des logements, qui ne les offrent pas d'ailleurs, qui les louent très cher ces logements dans le parc privé. Il n'y a pas seulement le tarif d'ailleurs, il y a aussi la dignité de ces logements parce qu'en centre-ville d'Aix-en-Provence, on a des blattes, on a des rats dans les appartements – je vous le dis parce que c'est arrivé à la fille d'un ami – dans le parc privé et ça n'est pas acceptable. Donc, je pense sans doute que je ne suis pas forcément pour le permis de louer partout, mais je pense que vérifier quand même la dignité des appartements qui sont loués aux prix auxquels ils sont loués pourrait être une des mesures ou, en tout cas, une des initiatives que pourrait prendre la Ville. Je me permets quand même de rappeler – parce que quand même, il faut quelques petites informations – que les repas du Crous à 1 €, je rappelle quand même que l'argent de l'État, c'est l'argent des contribuables donc, c'est l'argent des Français donc, à chaque fois qu'on va prendre quelque chose dans l'argent de l'État, ça veut dire que les contribuables vont payer, je préfère le rappeler quand même parce que ce n'est pas la caverne d'Ali Baba, le budget de l'État, c'est bien nous, chacun d'entre nous et ceux qui paient des impôts qui alimentent ce budget de l'État. Nous n'avons pas souhaité étendre à tous les étudiants parce qu'effectivement, il y a des étudiants qui n'ont pas de problème de moyens, mais en revanche, nous avons sanctuarisé ces repas à 1 €. Je rappelle que le coût d'un repas au Crous, c'est 8 € à produire, 3,30 payé par l'étudiant et 1 € si vous êtes boursier ou si vous êtes précaire. Ça veut dire que si vous n'êtes pas boursier, mais que vous avez des problèmes d'argent et sans doute même si ces problèmes sont provisoires, vous pouvez accéder à ces repas à 1 €. 35 000 étudiants supplémentaires sont éligibles aux bourses. On a élargi cette possibilité pour les étudiants d'être boursiers. Donc, des mesures sont prises. En termes de logement, effectivement, il y a une très grande difficulté parce que le foncier est très difficile aussi à trouver, mais je pense qu'il y a une vigilance particulière à mettre sur le parc privé. Concernant l'épicerie solidaire, je voudrais quand même dire à Kayané BIANCO que la Ville n'est pas la seule à financer l'épicerie solidaire, c'est une association, c'est la famille qui gère cette épicerie solidaire et que donc, elle bénéficie de subventions diverses et variées et notamment de l'Etat via la politique de la Ville et via le préfet à l'égalité des chances. Je vais vous dire quand même une chose. J'ai vu – pour m'y être intéressée beaucoup et notamment pendant la crise du Covid à la fois sur l'état psychologique des étudiants, mais aussi, leur

précarité alimentaire – j’ai vu aussi des étudiants que je connais, qui ont des parents qui n’ont pas de problème et qui n’ont pas de problème avec leurs parents, ça veut dire qui ont des moyens financiers, venir chercher des paniers repas gratuits et ça, je ne suis pas forcément d’accord. Je pense que l’argent de l’État pour la précarité et pour les étudiants qui sont précaires doit aller à ceux qui en ont besoin et pas à ceux qui n’en ont pas besoin. Donc, les repas à 1 € sanctuarisés pour ceux qui sont boursiers et ceux qui sont précaires, je ne vois personne avoir honte d’aller au resto U, sincèrement. J’y suis allée pendant toutes mes études. Je connais des étudiants qui y vont. Aller au resto U n’est pas une honte, excusez-moi.

Mme le Maire : C’est normal d’ailleurs. Nous ne pouvons pas être d’accord sur de nombreux points. Je dirais que l’idée des visites dans les appartements privés me paraît contredire l’idée que je me fais de la propriété privée sauf, évidemment, lorsqu’il y a des problèmes d’hygiène et de salubrités. C’est une évidence, mais nous avons un service à la Ville, dont l’adjoint délégué et Laurent DILLINGER, qui est réactif à ce niveau-là. En revanche, sur ce que vous disiez à l’instant concernant les repas à 1 €, si, je pense qu’il peut y avoir stigmatisation, que lorsqu’un étudiant est obligé de sortir sa carte pour montrer qu’il est dans la nécessité alors que ses copains, ses collègues à côté n’ont pas la même démarche, oui, ça peut être stigmatisant. Moi aussi, j’ai été étudiante pendant de nombreuses années et je n’ai jamais vu d’étudiants qui, effectivement, allaient au Crous s’ils n’en avaient pas besoin. Donc, je rejoins plutôt cette idée de la dignité, tout simplement. Kayané.

Mme BIANCO : Non, il n’y a pas de difficulté à aller au Crous le midi quand tous les étudiants vont déjeuner, mais le soir, ça pose une problématique parce que forcément, ceux qui se déplacent le soir pour aller au Crous, c’est ceux qui en ont besoin et c’est là où ça pose problème. Ça ne va pas être le midi forcément, mais le soir, vraiment, il y en a très peu. Si vous me permettez, je vais finir de vous répondre.

Mme PETEL : Du coup, j’abonde juste sur ce point-là, si vous me le permettez.

Mme le Maire : Attendez, Madame PETEL, je voudrais qu’on ne s’interrompe pas. Pour la clarté des débats, c’est une bonne chose. Kayané BIANCO avait débuté, je lui demande de poursuivre et vous reprendrez ensuite.

Mme BIANCO : Je vous remercie. Vous nous dites ensuite pour l’AGORAé, par exemple, et on travaille avec eux, pas tous les étudiants peuvent en bénéficier, bien évidemment, c’est sur présentation de justificatif. Alors oui, il y a une période, c’est la période Covid, où là on a ouvert parce qu’il s’agissait d’aider tous les étudiants et bien évidemment que c’est compliqué quand on a ces parents qui habitent loin et je connais des étudiants qui n’osent pas dire à leurs parents qu’ils rencontrent des difficultés à la fin du mois. Je vais passer rapidement sur la question de ce qui est précarité alimentaire. On l’a largement évoqué, largement débattu ici. Je me permets de rebondir sur les aspects de santé qui ont été évoqués par tous les deux. Sur les aspects de santé, là aussi, on s’en est saisi pas depuis un an, pas depuis deux ans, depuis un grand moment. Madame le Maire a voulu être présente sur cette question-là et nous accueillons au sein même du repère étudiant, qui est donc le lieu dédié aux étudiants, la Maison des adolescents c’est-à-dire une association qui est gratuite et anonyme et qui accompagne les étudiants qui ont des problèmes psychologiques et pas que. Il y a aussi un accueil médical plus large pour pouvoir les réorienter et les conseiller. Nous sommes vraiment présents, nous abondons donc par une subvention comme d’autres évidemment. On n’est pas le seul à subventionner et c’est tant mieux, Madame PETEL, mais nous mettons également à disposition des locaux, et ce de manière gratuite. C’est pour répondre sur la question de l’accompagnement médical des étudiants. Et j’en conclus – parce que j’ai oublié de vous répondre, Monsieur PENA, sur cette question-là, pourquoi nous n’accueillons pas les étudiants à la Ville ? Là, on dit souvent que ce sont les étudiants qui sont mal informés, mais je me permets de vous dire que là, c’est vous qui êtes mal informé, mais on fait une semaine d’accueil des étudiants, une véritable semaine où pendant toute la semaine on les informe et avant même cette semaine, on va dans tous les amphithéâtres de la Ville, des universités, des écoles, des écoles privées pour les informer de notre présence et de notre soutien et par la suite, nous faisons cette semaine d’accueil avec des activités gratuites pour leur faire découvrir la Ville. Certains préféreront faire un grand concert, on préfère leur montrer nos musées de manière gratuite, leur prévoir des temps de visite du patrimoine aixois pour aussi les accueillir dans la Ville pour qu’ils se sentent Aixois. On le fait et on fait aussi la Nuit des étudiants du monde au Repère étudiant. Nous les accueillons avec le Crous et sincèrement, je pense que nous n’avons pas – là non plus – à rougir sur l’accueil que nous faisons aux étudiants, nous sommes fiers de les avoir sur Aix-en-Provence, très fiers

donc, nous leur disons et je pense qu'ils en sont conscients. Je vous remercie.

Mme le Maire : Madame PETEL, vous aviez commencé. Ensuite, Monsieur PENA.

Mme PETEL : Oui. C'était pour cette histoire des repas du soir parce qu'effectivement, c'est aussi une nouveauté et c'est depuis aussi la crise Covid, il y a des repas du soir au Crous à 1 € pour les étudiants, mais très souvent, ce n'est pas pour une question d'indignité ou de quoi que ce soit parce que de toute façon, ils paient en caisse avec leur carte soit en CB soit avec leur carte Izly. Donc, il n'y a pas de stigmatisation sociale quand vous venez sauf que le soir, ils n'ont pas forcément envie d'y aller, ils ont envie de rester chez eux, ils ont envie d'être avec leurs copains et ce n'est pas forcément une question d'indignité, c'est ça que je veux vous dire. Ce sont des sujets qu'on aborde entre parlementaires avec deux villes étudiantes. Néanmoins, c'est quand même un service qui existe, ce repas à 1 € le soir. **Mme le Maire :** Marc PENA et Jean-Christophe GRUVEL et Philippe KLEIN.

M. PENA : Juste deux ou trois mots. D'abord, pour répondre à Madame BIANCO, elle se souviendra que ce qui a été installé – et c'est une très bonne chose – repère pour l'accueil des étudiants en difficulté psychologique et avec un accompagnement médical soft, mais enfin, en accompagnant médical, ce n'est pas une prise en charge par médecin, ce n'est pas tout à fait pareil. C'est une proposition que j'ai faite pendant la cellule Covid et qui a été reprise donc, c'est un élément que j'ai porté dans le débat et que vous avez repris. Il faut toujours rendre à César ce qui est à César, on a dû vous l'apprendre dans vos cours de droit. C'est le premier point.

Mme le Maire : Nous allons parler d'émulation et d'avis partagés.

M. PENA : D'accord. Oui parce qu'après, il fallait le mettre en œuvre et c'est vous qui l'avez fait absolument. Quelqu'un d'autre aurait pu avoir l'idée, bien entendu. Deuxième point, je reviens sur ce débat très intéressant et important sur l'universalité d'une disposition. Là, je suis sans doute minoritaire à gauche sur ce point, je suis pour l'universalité des dispositions parce que je pense, d'abord, qu'on ne peut pas trier, le cas des étudiants le montre bien parce qu'il y a bien au-delà des boursiers, des étudiants en difficulté et parce que c'est la condition souvent d'efficacité d'un dispositif. Regardez, je sais que je ne vais pas me faire que des amis, les allocations familiales ne sont plus universelles, il n'y a plus d'allocations familiales. On a commencé à saucissonner les choses.

Hors micro

M. PENA : Oui, enfin, Madame PETEL, vous vous doutiez que je sais qu'il y a toujours des allocations familiales, mais ces allocations familiales ont été réduites comme peau de chagrin parce que justement, elles ne sont pas fondées sur une politique nationale fondée notamment sur le principe d'universalité et une volonté politique forte. Dernier point, au-delà de la cherté de la vie, au-delà de la cherté des logements, vous allez vous retrouver devant une situation encore plus difficile et encore plus grave et vous le savez très bien, c'est la pénurie de logements dans les années à venir, la pénurie totale de logements ou, en tout cas, une pénurie très importante qui va donc toucher aussi, par ricochet, le logement étudiant. Ce n'est pas simplement un problème de cherté, je connais des étudiants qui auraient les moyens, en tout cas, d'avoir un logement à 700 ou 800 € ou à peu près, en serrant la ceinture, mais ils y arriveraient, mais il n'y en a plus. Donc, ils vont trois jours chez un copain, trois jours chez une copine puis à nouveau un copain ou une copine, comme on le voudra, mais en tout cas, ils font des séquences chez les uns et chez les autres parce ce qu'ils n'ont de toute façon plus de logement. Dernier point dans la pénurie de logements, je cite l'un de vos conseillers, Monsieur DUBOST, qui était, je crois que c'était hier, Monsieur DUBOST, j'y étais aussi, mais j'étais dans votre dos, vous ne m'avez peut-être pas vu, au point de la Chambre économique, sur le point sur la situation économique dans notre territoire et plus amplement nationalement et c'est Monsieur DUBOST qui a dit à tout le monde, qui a alerté sur le fait qu'au 30 juin 2023, il n'y avait que 266 logements réalisés à Aix alors qu'en moyenne, à Aix, on doit arriver à 1 000 logements, non pas en juin, mais quand on fait toute l'année. Donc, 266, c'est en gros la moitié. On va se retrouver, là aussi, avec une bombe à retardement très importante pour tout le monde, mais particulièrement, pour les étudiants.

Mme le Maire : Je tiens à rassurer Marc PENA sur la livraison qui devrait avoir lieu des logements sur la Duranne et ailleurs. Philippe KLEIN.

M. KLEIN : Merci, Madame le Maire. Simplement une tentative de synthèse très humblement. J'ai entendu – et je partage cette idée – qu'il n'est pas normal d'imaginer qu'il puisse y avoir des étudiants qui ont faim. Et j'ai entendu qu'il y avait des restaurants universitaires qui étaient vides le soir. J'ai entendu également que ces étudiants préféreraient, a priori, rester chez eux. Je m'interroge sur l'idée

d'un Click & Collect, dans les restaurants universitaires, qui permettrait donc de pallier à cela et qui pourrait se faire en plus en avance, ce qui permettrait une gestion des stocks beaucoup plus intéressante pour pouvoir le faire donc, je pense que c'est peut-être un point sur lequel on peut insister pour synthétiser tout ça.

Mme BIANCO : Je me permets justement, très cher Maître KLEIN, de vous répondre sur cette question-là, on y a évidemment réfléchi. Aix-Marseille Université travaille aujourd'hui pour avoir justement une épicerie solidaire au sein de ses murs au Cube. Une épicerie solidaire qui regroupe toutes les associations étudiantes qui œuvrent donc, qui me permet d'avoir un panier sous le même format que l'épicerie solidaire que nous avons aux Allées provençales. Donc, nous renforçons ce dispositif-là justement en ce sens pour avoir une alternative au restaurant universitaire. Elle verra le jour d'ici – je crois – soit la fin de l'année 23 soit le début d'année 24, mais en tout cas, le travail est en cours et Aix-Marseille Université coordonne cela. On travaille avec eux justement pour pouvoir, nous, abonder avec la cuisine centrale c'est-à-dire pour éviter le gaspillage et faire un lien, on travaille étroitement avec eux pour justement faire cette navette entre le surplus que nous avons à la cuisine centrale pour éviter le gaspillage et le mettre à disposition des étudiants dans cette épicerie solidaire au sein d'Aix-Marseille Université. C'est pour vous répondre, Monsieur KLEIN. Simplement, Monsieur PENA, concernant le soutien psychologique, je me permets, nous avons le PAEJ, depuis 20 ans, qui était des psychologues effectivement. Nous avons renforcé ce dispositif qui est devenu la MDA. Donc, la MDA absorbait le PAEJ et aujourd'hui, nous avons des médecins, des psychologues et des infirmiers qui accueillent les étudiants donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de médecin, que c'est quelque chose qui est pris à la légère, oui, évidemment, il y a des psychologues gratuits, mais il y a des médecins et des infirmiers et ce projet était en gestation depuis six ans et nous arrivons entre 2022 et 2023 où il a abouti et nous en sommes plus que ravis.

Mme le Maire : C'est Jean-Christophe GRUVEL qui souhaitait intervenir. Pierre SPANO, Claudie HUBERT puis après on clôt le débat.

M. GRUVEL : Oui. Madame le Maire, je vais mettre un petit grain de sel dans ce débat très policé et c'est très bien comme ça. Bien sûr qu'on est tous atterré, on est tous peiné de voir les étudiants qui sont dans un état de pauvreté, mais il n'y a pas que donc, le débat qui s'est instauré est en fait un débat sur la pauvreté dans notre pays qui gangrène d'états de nos concitoyens. Au plus, l'État dépense et au plus le pays s'appauvrit. Ce qui – c'est pour ça que je voulais intervenir – ce qui toujours me trouble, c'est qu'au sein de ce Conseil, ce sont ceux qui sont souvent complices de cette situation qui sont les premiers à la dénoncer. Parce que quand on parle des problèmes des étudiants et de la pauvreté, on parle notamment de l'immobilier, il faudrait peut-être aussi se rappeler que si on a un problème immobilier très fort c'est-à-dire que si on a de moins en moins de propriétaires qui louent, c'est parce qu'on a passé des années à en faire une cible. Alors, je sais bien que Monsieur PENA et certains autres considèrent que ça serait bien de n'avoir plus aucun propriétaire, mais je pense que si on a plus de propriétaires, on risque d'avoir de moins en moins de locataires ou si on n'a que des locataires, à ce moment-là, on sera dans un pays où il n'y aura plus d'étudiants, ils seront en camp d'éducation.

Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Enfin un peu de détente dans ce sujet sérieux. Donc, Pierre SPANO, Claudie HUBERT et après on avait dit qu'on clôturerait le débat.

Mme PETEL : Click & Collect existe, ça s'appelle Crous & Go.

Mme le Maire : Aller, Pierre SPANO.

M. SPANO : Oui, je serais très court. Merci d'avoir évoqué le mot de « dignité » et Marc, tu n'es pas seul à gauche à revendiquer l'universalité des... donc, on défend aussi un revenu étudiant et je partage l'idée qu'on ne doit pas demander à un étudiant sa carte à la caisse du self pour savoir s'il a les moyens ou pas, c'est pour ça qu'on est pour un revenu universel et y compris les enfants de Bernard ARNAULT, je pense qu'ils ne sont plus en âge d'être au Crous, mais lui aussi parce qu'il peut y avoir des tensions dans des familles et je connais des étudiants à qui les parents ont coupé les ponts et qui se retrouvent démunis notamment pour les difficultés qu'ils ont avec leurs parents. Voilà. C'est tout.

Mme le Maire : Pour ma part, je suis aussi pour l'universalité – je dirais – les allocations familiales. Après, introduire d'autres allocations au jour où l'État est aussi mal, ça paraît un peu compliqué aussi. Qui avait demandé la parole ? Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Juste un mot. L'universalité, je suis pour. Vous dites que l'État est aussi mal, la

population est très mal si l'État est mal. Je pense quand même qu'il faut le constater. C'est vrai qu'on a parlé de la nourriture, des problèmes des étudiants, s'ils ne vont pas au Crous le soir et aussi différentes raisons parce qu'ils ne sont pas logés, ils sont éloignés. Il y a plusieurs raisons et je suis très preneuse pour l'épicerie solidaire qui permet d'être autonome et de faire sa vie comme on l'entend, mais quand même, le problème essentiel, c'est le logement. Comment voulez-vous faire des études, avoir une vie digne si vous n'avez pas de logement ? Vous parliez des résidences Schuman, mais quel est le prix des loyers ? Quand on voit des résidences privées à 800 € avec des APL qui baissent, je crois quand même que le problème essentiel des logements, avec des étudiants qui partent en Marseille effectivement avec des coûts de transport qui se greffent et puis des études quand même qui sont handicapées par les transports et je crois que la revendication essentielle parmi d'autres, c'est le logement après la prise en charge psychologique dont acte, mais il faut savoir qu'il y a de plus en plus d'étudiants qui ont besoin d'une assistance psychologique. Pourquoi ? Parce qu'ils vivent dans la précarité. Donc, il y a des statistiques là-dessus. Les jeunes et notamment les jeunes étudiants, c'est à cause de la précarité, c'est à cause de ce qu'ils vivent que malheureusement, on doit faire appel parfois à des aides médicales.

Mme le Maire : Je dois dire que la Ville a tout de même cédé un certain nombre de terrains à des opérateurs qui ont fait du logement étudiant et elle va poursuivre dans ce sens, bien évidemment. Je pense que c'est à Aix au Cœur, à présent, de poser sa question.

Mme PETEL : Tout à fait. Merci, Madame le Maire. Mon intervention est assez simple, c'est au nom effectivement du groupe Aix au Cœur et je voudrais me faire le porte-voix simplement du collectif de locataires Méjanès-Calendal pour le projet de rénovation urbaine d'Encagnane. J'ai eu l'occasion de les rencontrer, il n'y a pas si longtemps. Élisabeth HUARD et Laurence ANGELETTI sont également allées aux différentes réunions. Je voudrais juste rappeler donc que le projet ANRU, qui a eu quand même beaucoup de mal à accoucher, consiste en une grande transformation assez salubre du quartier et rappeler également qu'un des objectifs de l'ANRU et des opérations qu'il fait avec les collectivités, que cette agence – pardon – fait avec les collectivités, c'est aussi de développer la mixité dans les quartiers et d'en finir avec les quartiers ghettos. On est sur Encagnane à 64 % de logements sociaux donc, le projet ANRU doit et sera un projet de mixité sociale. Donc, la concentration de logements sociaux tout autant que la carence n'est pas une bonne chose. La mixité, par contre, est plutôt la voie dans laquelle il faut aller. Donc, c'est plutôt sur la mise en œuvre du relogement que je voudrais vous interroger parce que c'est là qu'on rencontre beaucoup de problèmes et que les personnes qui sont actuellement locataires, qui n'ont pas encore été relogées rencontrent pas mal de problèmes et je pense que la Ville ne peut pas laisser cette situation en l'état, c'est SOLIHA, un bailleur, une association de gestion locative qui est solidaire en fait et qui à but non lucratif, qui s'occupe de cette problématique. Et on a des témoignages sur des visites de relogement qui nous inquiètent avec des visites faites dans le noir, volet fermé, à la lumière du téléphone portable avec huit familles qui visitent un même logement en même temps, ce qui peut créer des tensions entre les différentes familles, des loyers dans le relogement qui sont plus chers que le logement actuel et là, il y a un vrai problème de contrat, de respect du contrat avec le bailleur social et pour les 89 relogés parfois, des travaux de rénovation qui avaient été promis et qui ne sont pas effectués. Donc, pour moi, il y a une vigilance assez importante qui doit être portée par la Ville et par l'État – j'ai passé ce message aussi au Préfet à l'égalité des chances – qui doit être portée sur l'organisme SOLIHA parce que c'est un acteur majeur en termes de gestion locative à but non lucratif, mais peut-être qu'il est débordé par la tâche ou je n'en sais rien, il y a peut-être quelque chose qui fait que la gestion aujourd'hui de ces relogements se fait de manière un peu erratique, mais à mon sens, il est urgent de s'en parer du sujet. Donc, je voulais savoir si vous aviez une action particulière là-dessus et si vous aviez l'intention de faire quelque chose et surtout, on va vous faire une requête – et je pense qu'elle est collective, on peut la partager avec Aix en Partage aussi – c'est d'avoir un état complet du relogement c'est-à-dire que vous puissiez nous dire et nous fournir, évidemment en fichier anonymisé, ce qui nous intéresse, ce n'est pas d'avoir les noms des gens, mais c'est d'avoir le contexte, un état complet avec le nombre de personnes relogées par famille, quel loyer, quel type d'appartement avant c'est-à-dire le logement dans lequel ils étaient, le logement dans lequel on les reloge, dans quelle résidence, quelles sont les propositions, bref, un état précis de ce suivi de relogement parce qu'on constate que là, on arrive à des problématiques qui mettent en tension un peu tout le quartier.

Mme le Maire : Oui, Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Je voudrais intervenir sur ce sujet parce que bon, je suis heureuse que

Madame PETEL se fasse le porte-parole du collectif. Je rappelle qu'Aix en Partage était intervenu en question préalable la dernière fois, j'étais également à la réunion du collectif de locataires et je vois que Madame PETEL rejoint un peu l'argumentation de la Mairie c'est-à-dire elle a dit tout ça, c'est la faute de SOLIHA qui fait mal son travail alors que je crois qu'il y a quand même un réel problème. J'avais posé, lors dernier Conseil municipal, un certain nombre de questions. Je me suis permise de vous faire un mail parce que je n'ai pas de réponse à ces questions, localisation des 89 logements effectués, nombre de relogements provisoires, niveau de loyer proposé, nombre d'aides à la minoration de loyer, localisation des 170 constructions neuves hors site avec date de livraison, nombre de familles du Calendal et Méjanès qui bénéficieront de ces constructions, nombre de familles qui vont accéder à la propriété avec un prix de vente au mètre carré. Donc, ces questions, on les avait posées en question préalable au dernier Conseil municipal, vous nous avez dit que vous nous apporteriez des réponses, on aimerait l'avoir peut-être par écrit ou pour le prochain Conseil municipal, ces réponses à ces questions. Alors, si vous voulez, le collectif des locataires est un collectif très organisé, puisqu'ils ont fait des statistiques et qu'ils ont commencé. Donc, il y a les tableaux Excel qui ont été faits et qui vont être diffusés où ils ont fait des cages d'escalier, ils ont demandé aux locataires depuis quand ils étaient là, quelle était la composition de la famille, combien est payé le loyer, s'ils avaient eu des propositions de relogement et à quel prix et à quel endroit. On a déjà une vision sur une centaine de personnes et quand on épiluche déjà ces premiers résultats, ce qu'on voit, on a : 96 % de propositions qui sont des propositions de relogement orales et non écrites, qui sont faites par téléphone ou SMS ; 13 % des familles n'ont toujours pas de proposition de relogement ; 76 % des propositions de quartier de logement ne correspondent pas aux attentes des familles ; et 83,49 % des appartements proposés sont localisés dans les quartiers prioritaires de la Ville c'est-à-dire la ZUP ou Encagnane. De manière générale, on propose, notamment les gens qui habitent à Encagnane, on leur propose des logements qui sont beaucoup plus vétustes que les logements dans lesquels ils habitent et qui avaient été totalement refaits, on a énormément de plaintes de personnes âgées et de personnes qui ont des handicaps de santé dans les propositions de relogement, majoritairement des logements plus petits avec incitation des familles à se disloquer, s'il y a deux enfants majeurs qui résident dans l'appartement, chacun va prendre un appartement. Aucune proposition dans d'autres quartiers notamment Pont de Béraud, La Torse alors que la volonté affichée de l'ANRU, c'est la mixité sociale. Pas de proposition des logements neufs pour le moment ou récents, pourtant, je vous rappelle qu'il y a 170 logements neufs qui devraient être construits hors site et 102 logements sociaux à Encagnane. On n'a rencontré personne à qui on a proposé un logement neuf à Encagnane, on lui propose un logement complètement délabré. Je vous invite à aller sur le compte Facebook, vous avez des diapos, des petits films sur l'état des logements, c'est un véritable scandale. Pas de proposition à l'achat et au niveau du loyer, on a des propositions de loyer beaucoup plus élevé. Dans ce contexte, au mois d'avril, on leur envoie des lettres comminatoires en disant : « Vous n'avez le droit qu'à trois propositions de relogement, si vous n'acceptez pas, vous allez partir, vous allez être expulsé » et c'est comme ça que des familles ont accepté des propositions de relogement qui ne correspondaient pas à leurs attentes et il y a des familles qui disent qu'ils ont été obligés de refaire les appartements. Je réitère ce qu'a dit Madame PETEL sur le fait que les appartements sont visités à la lumière d'un portable et parfois, il y a sept familles qui visitent le même appartement. Alors, c'est quand même, en gros, sept familles, on dit : « Est-ce que ça vous plaît ? » et puis après à qui ça va être attribué ? On ne sait rien. Et d'ailleurs, avec ces mises en demeure, on voit des gens qui en sont complètement terrorisés, qui ont accepté n'importe quoi parce qu'ils ont eu peur d'être expulsés. Il y a un véritable problème. Je crois que le cri d'alarme, il faut l'entendre, on a vraiment une problématique en termes de proposition de relogement. On n'a aucun élément dans ce dossier et on ne veut pas faire poser, porter la responsabilité à SOLIHA en disant qu'ils font mal leur travail. Je crois qu'il y a un problème politique dans ce dossier, il faut que la Mairie prenne en charge, nous explique, répond déjà à nos questions et ne traîne pas. Vous avez aujourd'hui des locataires qui sont totalement désespérés. J'ai même entendu quelqu'un qui avait accepté un relogement dans un autre appartement à Encagnane, il n'avait pas visité, on lui avait dit : « On ne visite pas », on lui donne les clés du nouvel appartement, quand il est rentré, il a dit : « Je retourne dans l'ancien, j'ai gardé les clés du Calendal et de la Méjanès avec des appartements qui ont été rénovés. Donc, je pense que cette position est très préoccupante quand on voit les premiers éléments et c'est nous qui sommes obligés de faire des statistiques – enfin, les locataires, ce n'est pas moi qui les ai faits – des statistiques sur l'état des lieux en violation des dispositions de la loi ANRU qui prévoit un relogement dans du neuf ou dans

des habitats qui ont moins de cinq ans d'ancienneté et qui ne soient pas affectés uniquement aux quartiers prioritaires. Voilà ce que je voulais rajouter au nom du...

Mme le Maire : Merci, Claudie HUBERT. Pardon, Madame PETEL, vous avez redemandé la parole ?

Mme PETEL : Oui, je ne savais pas qu'Aix en Partage avait aussi une question préalable sur ce sujet.

Hors micro

Mme HUBERT : Vous n'avez peut-être pas assisté au dernier Conseil municipal ?

Mme PETEL : Si.

Mme HUBERT : Ah bon ? Vous n'avez pas écouté alors.

Mme PETEL : Mais je pensais, là aussi, que c'était une de vos questions préalables.

Mme le Maire : Je vais quand même répondre à quelques éléments qui viennent d'être donnés à la fois par Madame Anne-Laurence PETEL et à la fois par Madame Claudie HUBERT concernant notamment les visites d'appartement. Il y a eu effectivement un ou deux incidents avec Pays d'Aix Habitat qui avait coupé par erreur l'électricité et au lieu de remettre la visite, la visite s'est effectuée quand même donc évidemment, il y a eu une mise au point avec la Ville de manière à ce que ces appartements soient revisités, bien évidemment. C'était le premier point, mais qui fait vraiment figure d'incident. Ensuite, lorsque l'on parle des personnes qui sont relogées sur Encagnane, il faut tout de même savoir que dans les questions qui sont posées par la MOUS, la première est la localisation qui est souhaitée par les locataires et ce sont les locataires qui disent : « Nous souhaitons être sur Encagnane ». Or, il se trouve qu'Encagnane est quand même un quartier qui est construit et que donc, on ne peut pas donner des logements dans des immeubles neufs comme ça. En revanche, les immeubles, les appartements plutôt, dans lesquels les personnes sont relogées, ou ont été refaits dans les moins de cinq ans ou le seront dans les moins de deux ans et je vous rassure encore, la semaine prochaine, nous passerons la convention interbailleur dans le prochain Conseil municipal et lors de cette convention, il y aura une présentation de l'ensemble du dossier qui sera faite à la fois par les services de la Ville, mais aussi par l'AUPA et les bailleurs. Je passe à présent la parole à Jean-Louis VINCENT.

M. VINCENT : Oui. Merci, Madame le Maire. Oui, effectivement, il y a eu un petit incident sur un appartement qui avait des volets roulants électriques et le compteur électrique avait été coupé parce que l'occupant précédent avait résilié son contrat EDF. C'est arrivé et il a fallu que ça arrive pour qu'on en prenne conscience. Effectivement, au prochain Conseil municipal, on va passer à nouveau la convention ANRU qui a dû subir quelques modifications et après validation de l'ANRU d'ailleurs – c'est un projet État, l'ANRU – après validation de l'ANRU et qui va acter notamment des engagements du Département qui passe sa participation de 5 à 2 millions d'euros. Sur le relogement aujourd'hui, on a 254 logements et on savait qu'il y avait de la cohabitation donc, qu'il fallait reloger des cohabitants. La MOUS, aujourd'hui, a relogé 82 appartements, mais 92 familles c'est-à-dire qu'avec la décohabitation, c'est 92 logements qu'il a fallu trouver. Lors de l'étude préalable qu'a faite la MOUS avant de se mettre en fonction, dans cette étude, les désirs des locataires avaient été exprimés. Alors, c'était des choix qui étaient multi sites, puisque ces gens-là disaient : « Je veux bien aller à Puyricard ou à La Duranne, mais si je ne peux pas, j'irai à Encagnane ». Aujourd'hui, 70 % des locataires ont été relogés sur Encagnane, mais 38 % sont hors QPV à Encagnane ou ailleurs. J'ai – comme vous l'avez dit tout à l'heure, Madame – le détail de locataire par locataire, de leur date de départ, du nom du bailleur et de la destination. Donc, je sais combien de locataires sont allés à La Duranne – je peux vous donner le chiffre – combien sont allés dans chaque quartier de la Ville. Alors, en ce qui concerne le problème des refus, soit on acte de façon marquée le refus et au bout de trois refus, on doit prendre le logement. Donc, aujourd'hui, ce qui est convenu avec la MOUS donc, avec SOLIHA, c'est on fait des propositions, vous visitez le logement, vous dites oui ou non, vous avez un refus oral, on ne le comptabilise pas comme un refus. Si vous dites oui, on passe en Commission d'attribution des logements sociaux et à ce moment-là, vous êtes attributaire d'un logement social. Si après avoir été attributaire d'un logement que vous avez accepté oralement, vous dites : « Non, finalement, je ne veux pas y aller », là, on acte le refus, mais il y en a eu très peu. Je serais curieux de savoir combien de locataires ont reçu des lettres concernant un refus. Donc, les refus oraux, on ne les comptabilise pas. Ensuite, on est très attentif à ce fonctionnement. Je voudrais quand même rappeler que les associations de locataires siègent au Conseil d'administration de Pays d'Aix Habitat et siègent également à la Commission d'attribution des logements sociaux. Donc, c'est avec eux qu'on travaille et qu'on valide tous les dispositifs qu'on met en place à Pays d'Aix Habitat. Or, les associations de locataires – je vous rappelle que les élections ont eu lieu à la fin de l'année dernière – travaillent avec Pays d'Aix Habitat en bonne harmonie.

Concernant le parc neuf, effectivement, à Encagnane, il n'y a pas de logement neuf, il n'y a que des logements réhabilités ou à réhabiliter. Je rappelle qu'à Encagnane, les deux tiers de logement sont des logements sociaux, beaucoup ont été réhabilités et il en reste encore à réhabiliter pour lesquelles on a lancé des programmes, à l'Iliade et au Zodiaque. Je vous rappelle que Le Zodiaque, ça regroupe sept immeubles. Donc, les attributions à Encagnane se font sur des logements réhabilités ou à réhabiliter. Je prends pour Pays d'Aix Habitat l'ensemble de ce dispositif, puisque ce sont des locataires de Pays d'Aix Habitat. Il faut rappeler aussi qu'il y a une charte en terre bailleur que Pays d'Aix Habitat n'a la charge du relogement que de 50 % des locataires de ces locataires et que les autres locataires doivent être pris en charge par les autres bailleurs. Pourtant, Pays d'Aix Habitat va bien au-delà de ses obligations, puisque 64 logements ont été attribués par Pays d'Aix Habitat sur un total de 82. Donc, on va bien au-delà de nos obligations et on les assume sans problème. Ceci dit Pays d'Aix Habitat dispose d'un renouvellement d'un peu plus de 300 logements chaque année. Compte tenu du relogement, c'est un quart des logements libérés qui sont attribués au relogement de Méjanès et Calendal. Je ne sais pas, Madame le Maire, sur quoi je continue.

Mme le Maire : Oui, je pense, je rajouterai simplement que l'origine, les règles de l'ANRU ne permettaient pas de reconstruire sur site, que Maryse JOISSAINS, à l'époque, avait obtenu une dérogation de 25 % qui a permis la reconstruction de 102 logements sociaux sur site et que de fait, 254 logements vont être détruits, 400 seront reconstruits sur Encagnane plus 100 qui seront reconstruits à l'extérieur d'Encagnane et que j'ai demandé – je sais que l'ANRU était plutôt réfractaire jusqu'alors, mais qu'aujourd'hui, un revirement dans la manière de penser de la personne qui dirige l'institution – de faire en sorte que si les locataires veulent revenir effectivement dans les appartements qui ont été reconstruits, ils aient une priorité. Voilà. Donc, je suis en attente de cette réponse. Madame HUBERT et puis après je crois qu'on clôture le sujet pour continuer le Conseil municipal.

Mme HUBERT : Vous dites que les locataires pourront revenir, ça veut dire on recommence un processus d'attribution alors qu'on aurait très bien pu imaginer que normalement, les locataires dont l'immeuble va être détruit aient un logement provisoire dans l'attente de l'attribution d'un logement neuf sur Encagnane, puisqu'il y a 102 logements qui vont être construits sur Encagnane. Deuxième élément, Monsieur VINCENT, vous dites que les propositions de relogement ont été faites conformément aux desiderata des personnes. Quand on dépouille déjà 100 personnes, il y a 70 % qui disent que les propositions de logement ne correspondent pas aux desiderata de ces personnes. Après, vous nous dites : « On est gentil » c'est-à-dire quand il y a un refus verbal, on ne le comptabilise pas, mais vous êtes gentil jusqu'à un certain point – permettez-moi de vous le dire – c'est qu'il n'y a pas d'offres écrites c'est-à-dire on ne sait pas quel logement on va avoir, quel prix du logement. Faites des offres écrites en nous marquant quel type de logement, est-ce qu'il va y avoir une réhabilitation. Vous nous dites que certains appartements vont être réhabilités dans deux ans ou dans trois ans. Ce n'est pas sérieux. Vous avez des gens qui habitent au Méjanès, au Calendal depuis 40 ans certains, qui habitent dans ces appartements qui ont été totalement refaits, qui sont impeccables et qui se trouvent dans des espèces de taudis, insalubre, il y a des films où on voit l'eau qui coule par terre et vous me dites : « On réhabilitera dans deux ans ». Ce n'est pas sérieux. Il faut que le locataire puisse s'engager en toute connaissance de cause en disant : « J'accepte, il y aura des travaux dans deux ans », etc., il faut un engagement. Cette espèce de système oral, parce que là, tous les locataires disent que la plupart n'ont pas reçu de propositions écrites, c'est quand même des SMS, on les a, les SMS.

Mme le Maire : La première offre est orale de façon à laisser une offre de plus.

Mme HUBERT : Ce n'est pas que la première, il n'y a pas d'offre.

Mme le Maire : Non. Une fois que c'est comptabilisé par écrit, par contre, on rentre dans les clous de la loi c'est-à-dire qu'au bout de trois, c'est fini, la personne a l'obligation de prendre le logement. Nous sommes aussi dans le cadre d'une loi Madame HUBERT. On n'a pas le loisir de faire ce qu'on veut. Quant à ce que vous dites concernant le logement provisoire, je suis désolée, mais dire à des gens : « Vous allez là dans ce logement, mais ce n'est pas vraiment chez vous parce que dans trois ans, il y en aura d'autres qui peut-être vous plairont ou peut-être ne vous plairont pas », je ne trouve pas que ce soit forcément une solution, si ce n'est théorique, praticable, qui soit véritablement humaine. Si les personnes effectivement ne s'estiment pas bien logées là où elles seront, je me bats pour qu'elles puissent avoir une priorité dans le fait d'avoir une mutation et je pense que c'est la meilleure des solutions. Vous savez, rien n'est parfait, mais il y a quand même des plus et des moins. Oui, Sellam HADAoui, Madame PETEL, après on clôture.

Mme HUBERT : La loi vous oblige à faire des propositions dans le neuf ou dans des appartements qui ont moins de cinq ans ?

Mme le Maire : C'est le cas. Ce sont des appartements pas neufs, réhabilités ou qui sont en phase de l'être parce que les programmes ont été lancés.

Madame PETEL et Sellam HADAOUI.

Mme PETEL : Je plussois. En fait, même si la loi n'oblige pas à faire de la réhabilitation – et peut-être qu'il faudra y penser, en tout cas, je le cogite – c'est-à-dire quand on propose un logement à quelqu'un, au moins, le remettre en état avant que la personne rentre dans l'appartement, mais ça, on n'est pas obligé, tout ne passe pas par la loi, volontairement, le bailleur peut le proposer et le faire sans avoir besoin que le législateur le lui commande. On ne va pas légiférer.

M. VINCENT : Madame le Maire. Je peux vous répondre sur cette question, Madame.

Mme le Maire : Oui parce que je pense qu'il y a un malentendu.

M. VINCENT : C'est important.

Mme le Maire : Oui, très net.

Mme PETEL : Je finis juste. Tout à l'heure, on a proposé aux autres de finir leur propos, je finis mon propos également. Sur la partie loyer et sur le fait que c'est quand même difficile pour des gens qui payent un loyer – et je comprends bien que s'ils sont là depuis 40 ans, ils paient un loyer qui est assez peu cher ou, en tout cas, qui n'est pas dans le prix du marché – mais ils se retrouvent à devoir payer un loyer beaucoup plus cher avec pas forcément un pouvoir d'achat qui a augmenté aujourd'hui et des superficies moindres parfois. Donc, on est là sur des problématiques qui sont des problématiques du quotidien et de pouvoir d'achat, qui sont extrêmement importantes et qui – je le reconnais – doivent être gérées au cas par cas, vraiment. Donc, c'est ça qu'on vous demande de nous faire comme état de façon à savoir combien de familles doivent être particulièrement aidées et peut-être de trouver avec l'État, la Ville, les bailleurs des solutions qui permettent de résoudre leurs problèmes parce qu'on ne peut pas laisser ça en l'état. Évidemment que ce n'est pas la seule responsabilité de SOLIHA. Tout à l'heure, je vous ai dit, peut-être que SOLIHA est débordé par la tâche, je n'en sais rien, mais en tout cas, il faut trouver pourquoi on a ce problème-là et pourquoi les gens ne sont pas contents de la façon dont les choses sont prises en charge.

Mme le Maire : Parce que je crois que vous n'avez jamais suivi de près – ce qui est logique, c'est une question d'expérience – un problème de renouvellement urbain. Ça a été mon cas à la fois sur Besson et sur Corsy, on a toujours rencontré évidemment des difficultés qu'on a fini par résoudre. Vous avez mal écouté tout à l'heure le propos qui était le mien lorsqu'on parlait de réhabilitation. Il est bel et bien évident qu'on remet à neuf les appartements dans lesquels les gens vont emménager, mais il y a des réhabilitations qui sont prévues sur à peu près 20 % des logements qui sont aujourd'hui attribués, des réhabilitations globales des immeubles dans les deux ans. J'espère que maintenant, vous avez bien entendu.

Mme PETEL : Non, mais j'ai surtout bien compris. Par contre, votre mépris à mon endroit ne vous grandit pas du tout, mais ça ne m'étonne pas.

Mme le Maire : Sellam HADAOUI comptait prendre la parole, je la lui laisse. Sellam.

M. HADAOUI : Merci, Madame le Maire. Madame HUBERT, c'était juste pour vous dire, là où il y avait les volets roulants qui ne fonctionnaient pas parce que Linky a coupé l'électricité, il faut savoir que cette personne avait demandé aux Milles et c'était aux Milles qu'il a visité cet appartement au volet qui ne fonctionnait pas. C'est une demande du locataire, vous voyez, c'est quand même très bien.

Mme le Maire : Jean-Louis, réponds.

M. VINCENT : Oui. Concernant le relogement, je voudrais dire que Pays d'Aix Habitat relogé une partie des locataires, mais que les autres bailleurs sociaux ont aussi cette charge de reloger les locataires. Je ne sais pas quel est l'état des appartements des autres bailleurs sociaux, je ne veux parler que des appartements de Pays d'Aix Habitat. A priori, systématiquement et même en dehors de cette opération ANRU, lorsqu'un locataire prend un logement, il est réhabilité avant que le locataire prenne le logement. Réhabilité, ça ne veut pas dire « être mis à neuf ». On vérifie que les sanitaires sont en bon état, on ne les change pas forcément, on repeint l'appartement, mais l'appartement est habitable. Aucun appartement n'est reloué dans la foulée à Pays d'Aix Habitat. Donc, je comprends que certains appartements aient pu être visités et mal-en-point. S'ils ont été visités alors, là, c'est une erreur aussi. S'ils ont été visités avant réhabilitation, c'est une erreur de fonctionnement. Un appartement ne doit pas être visité avant réhabilitation, il doit être visité une fois réhabilité.

M. HADAoui : Pardon, Madame le Maire, c'était juste, Les Milles la Duranne. Pardon.

Mme le Maire : Oui. Nous aurons l'occasion d'en reparler au prochain Conseil municipal, puisqu'il y aura effectivement une exposition du projet par les services. Monsieur PENA ou Aix en Partage pour la deuxième question.

M. PENA : Oui, c'est Monsieur DI MEO qui va la poser sur l'aménagement du Pont de l'Arc.

Mme le Maire : Monsieur DI MEO.

M. DI MEO : Madame le Maire, mes chers collègues, effectivement, une question sur l'aménagement du Pont de l'Arc. Ça sera un peu difficile sans carte ni PowerPoint, mais je vais essayer d'être le plus explicite possible. Vous avez donc décidé de lancer le réaménagement de ce pont et un certain nombre de citoyens ont été conviés, nous étions là, mardi, pour écouter Monsieur CLOUCHOUX et Monsieur CHEVALIER nous expliquer ce projet. Si je résume le problème, nous avons deux difficultés. La première difficulté, c'est que nous avons un échangeur c'est-à-dire faute de sortie routière et de connexion ou de bretelle entre l'A8 et l'A51, les personnes venant de Lyon et qui voudraient aller sur Marseille ou les personnes qui viendraient de l'A8 et qui voudraient aller sur Gap sont obligées de passer par cet échangeur. Donc, il y a un premier problème qui est ce flux de voiture qui utilise ce pont comme un échangeur. Il y a un deuxième problème qui est la liaison ou la relation entre les quartiers sud de la Ville et les quartiers du Pont d'Arc. Sur la première des questions, les riverains sont très inquiets, puisque le scénario qui a été proposé – puisqu'en fait, un seul scénario était proposé, le suivant n'a pas été étudié visiblement – va consister à faire passer tout ce flux autoroutier, les données n'étaient pas très claires et on n'avait pas de document, mais si j'ai bien compris, on était autour de 1 000 véhicules minimum qui empruntent ce pont et aujourd'hui, restent sur ce pont et peuvent ressortir sur l'A8 dans l'autre sens, direction de Nice pour aller chercher l'A51 ou pour partir vers Marseille. Et vous avez donc décidé ce flux-là, de le faire passer par le rond-point de la 4^{ème} région aérienne c'est-à-dire qu'en fait, vous allez décider que tout ce flux-là allait passer par ce rond-point. Donc, les riverains sont inquiets, c'est parce que ça va générer un flux supplémentaire et là-dessus, ça n'a pas été très clair, sur l'augmentation du flux, mais j'y reviendrai. Donc, est-ce qu'il serait possible – c'est une demande des riverains – est-ce qu'il serait possible d'envisager finalement un autre scénario dans lequel ce flux resterait sur ce pont et ne se mélangerait pas au flux existant et n'irait pas traverser ce rond-point nord de la 4^{ème} région aérienne ? Le deuxième problème, c'est un problème de circulation locale et cette circulation locale a deux dimensions : la question des modes doux et la question de la liaison entre les quartiers. Sur la question des modes doux, les associations de cyclistes à qui vous avez gentiment expliqué qu'il fallait qu'ils se mettent à faire de la marche à pied – le temps est un peu désagréable, j'espère que votre réponse sera plus courtoise – sont très inquiètes parce que vous évoquez un côté est, une piste cyclable bidirectionnelle. En fait, lors d'un dernier Conseil municipal, il y a à peu près un an, un peu plus même, je vous avais saisi d'un projet que vous m'avez dit étudié donc, vous n'étiez pas surpris, qui était proposé par ces associations et qui, pour le résumé, consisterait à partir d'Encagnane, traverser Kennedy, Schweitzer, soit passer par Giono soit passer en dessous par la Beauvalle et pouvoir aller à l'Arc de Meyran, c'est en fait faire une traversée est-ouest de la Ville avec cette piste cyclable. Vous étiez d'accord, puisque Monsieur CHEVALIER nous a indiqué la main sur le cœur que son projet était son projet et qu'il le partageait et qu'il y travaillait et que ma question était donc nulle et non avenue. Quand ce projet arrive et est mis sur la table, en fait, il n'y a rien sur ce projet dans ce que vous nous proposez c'est-à-dire que cette liaison-là est ni présente dans la partie du rond-point la 4^{ème} région aérienne ni en bas, dans ce que vous appelez le Petit rond-point, puisqu'en plus, il n'y a plus de rond-point et il n'y a pas ce flux-là. Donc, est-ce que vous pourriez nous indiquer comment, dans ce plan vélo – puisque nous avons découvert qu'il y avait un plan vélo – dans ce plan vélo, vous allez faire passer cette piste cyclable ou ce trajet-là : Kennedy, Schweitzer, Giono ou Beauvalle, Pont de l'Arc et puis Arc de Meyran là-dessus ? C'était la deuxième question. La troisième question, les riverains étaient très inquiets sur la nature des flux. Pourquoi ils étaient très inquiets ? Parce qu'en fait, ils sont demandeurs et peut-être que vous pourriez le fournir – là aussi, Monsieur CHEVALIER a dit qu'il l'avait et qu'il nous fournirait, mais on est toujours en attente – mais un plan de circulation pour les quartiers sud c'est-à-dire que ça va générer un trafic extrêmement important sur les quartiers sud et la présentation qui est faite nous rend un peu inquiets, en fait. Par exemple, la présentation qui a été faite par le PowerPoint avait juste oublié le projet I4. C'est très surprenant c'est-à-dire qu'en fait, vous êtes en train de construire un bâtiment qui va accueillir un très grand nombre d'étudiants à cet endroit-là, on n'est pas contre, mais ça va tout de suite changer la

physionomie de ce quartier et vous réussissez à nous présenter en réunion publique, mardi, une simulation dans lequel un équipement aussi important que celui-ci n'est même pas présent. C'était très surprenant et les riverains sont inquiets. Il y a eu beaucoup de questions et elles ont été un peu rejetées comme ça, mais est-ce que vous pourriez profiter de cette occasion pour fournir aux riverains des quartiers sud, des quartiers des facultés, un plan de circulation sur l'impact qui va être celui-ci ? Et en fait, il y a la même question qui est apparue de la barre des riverains du Pont de l'Arc. Pourquoi ? Parce qu'en fait, vous supprimez le rond-point que vous appelez le Petit rond-point – c'est celui qui est au sud – et vous faites un tourner à gauche, comme ça, une filante, paraît-il, et ça va générer quelque chose de très bizarre. Par exemple, des gens qui viennent de l'Arc de Meyran vont devoir monter sur le pont, aller à la 4^{ème} région aérienne, redescendre le pont pour aller aux Milles ou pour traverser, si j'ai bien compris. Après, c'était un peu compliqué, mais ça veut dire que vous allez mettre tout le trafic local de nouveau sur ce pont et là, on est quand même à un nœud c'est-à-dire qu'en fait, là, il y a un carrefour c'est-à-dire entre Prado, Ferrini, la RD8, Chemin des dés qui est en train de se transformer en rond-point pour l'utiliser régulièrement et vous allez reporter tout ce trafic-là sur cet endroit-là où il n'y a pas d'aménagement. Que nous disent les riverains de l'Arc ? Ils nous disent en fait que vous construisez massivement, densification, why not ? PLUi c'est-à-dire que vous allez faire la Pauliane donc il va se rajouter une partie de trafic. Donc, est-ce que vous pourriez, là aussi, nous présenter ce schéma dans un schéma de circulation de ce Pont de l'Arc avec ce qui va devenir le nouveau lieu d'intersection entre Prados, Chemin des dés, RD8 et à cet endroit-là ? Pourquoi ? Parce que c'est bouché à cet endroit-là et a priori, le mélange de ces deux trafics – trafic autoroutier, puisque des gens sortent pour aller de l'A8 jusqu'aux Milles, puisqu'il n'y a pas de sortie même si je crois que Monsieur CHEVALIER nous a dit qu'on pouvait sortir à Lançon-Provence, ça m'a surpris lors de la réunion, mais peut-être qu'il nous expliquera – et il n'y a pas de sortie de ce point de vue-là donc, les gens sortent à cet endroit-là et les deux trafics se mélangent. Donc, est-ce qu'il serait possible – pour rendre ce projet cohérent – de nous donner un petit schéma de circulation du quartier ? Pour finir, pour ne pas être trop long, en fait, je n'ai pas compris... Non, mais j'étais plus court que les précédents, me semble-t-il, mais bon.

Mme le Maire : Oui, poursuivez.

M. DI MEO : C'est je n'ai pas compris qui payait, en fait. Pourquoi ? Parce que tous les documents que vous avez faits, c'était la Métropole que je n'ai pas vue lors de la réunion publique, elle est un peu absente, mais j'ai compris que c'était forcément sa faute et finalement, quelle est la partie que la Ville va payer et quelle est la partie du financement que la Métropole va prendre en charge dans cet équipement ? C'est-à-dire quelle va être la coordination entre la Métropole et la Ville sur la nature de cet équipement ? Merci à vous.

Mme le Maire : Merci, Cyril. Vous imaginez bien que ce que vous avez développé en termes de questionnement prendrait beaucoup de temps et qu'il vaut mieux prendre effectivement ce temps dans le cadre d'une réunion publique avec les habitants où il y a aussi une explication, au début de l'enquête publique du PLUi, de ce qui est prévu au niveau des zones du Pont de l'Arc et qu'en même temps, il puisse y avoir ce fameux plan de circulation. Néanmoins, je vais demander à Éric CHEVALIER de vous répondre en synthèse sur l'ensemble de ces points.

M. CHEVALIER : Oui, Madame le Maire, merci, je vais essayer de faire en synthèse. Déjà, ce qui me fait plaisir, Monsieur DI MEO, c'est que vous parlez bien d'un échangeur, ce que certains combattent et en fait, c'est un échangeur autoroutier qui est situé depuis les années 70 à cet endroit-là, qui ne sert pas simplement qu'à A8/A51 et comme vous le savez, le problème de A8/A51 est traité en parallèle par ASF pour faire une rocade plus haut. Mais c'est bien un échangeur et c'est un échangeur qui a vocation à faire son job c'est-à-dire – tel que le disent les autoroutiers – ne pas entraîner des incidents sur les voies sortantes c'est-à-dire de ne pas avoir de stockage ou le moins possible. Je vais répondre à certaines questions pour les plus simples. Concernant le cheminement vélo, dont vous parlez, à partir de Schweitzer jusqu'à l'Arc de Meyran, c'est vrai que peut-être le plan n'était pas clair, mais vous verrez sur le schéma que je vous enverrai sans problème, puisque je l'ai fait à tous les CQ mercredi et jeudi, vous verrez une piste directionnelle qui arrive par le chemin de la Beauvalle. Vous passez le carrefour qui sera un carrefour à feu pour maîtriser justement la sécurité des vélos et des piétons et vous pouvez reprendre l'avenue de l'Arc de Meyran ou vous pouvez remonter à partir de la piste bidirectionnelle qui est faite sur le pont, pour être plus clair. Ensuite, d'une manière générale, ce que je voudrais dire – alors je vais faire une redite – je veux dire une maison où on fait les fondations, avant de poursuivre et je voudrais rappeler qu'en fait, dans les quartiers sud, il y a un certain nombre d'infrastructures qui ont été

prises en œuvre : le parking Krypton, le BHNS AixPress, le pont de la Guiramande et le pont Beltrame et la voie vélo qui est sur la RD9 et la morse de la voie vélo qui est sur le RD8N. Donc, c'est un ensemble d'éléments qui se mettent en œuvre. Pourquoi ? Parce qu'il est impératif à la fois d'avoir des maintiens de la qualité de service des transports en commun et en parallèle, valoriser ces liaisons de mode actif. Sur le sujet de la Métropole, elle était présente, elle était à côté de ma collaboratrice. Elle était présente, puisqu'en fait, par une libération de 2014 – de mémoire, je crois – c'est une CTMO, c'est un Transfert maîtrise d'ouvrage entre la Métropole et la Ville d'Aix-en-Provence alors c'est pour ça que cet élément-là est financé comme une entrée de ville, puisque c'est vrai que les riverains parlent aussi d'entrée de ville et Maryse JOISSAINS, à l'époque, avait pris en charge cet élément-là pour faire intervenir la Métropole. Donc, oui je fais favoriser une marche à pied parce que le vélo, c'est bien, mais il y a des moments ou des situations où vous ne pouvez pas vous déplacer en vélo. Vous avez une poussette, vous avez des enfants en bas âge, malheureusement, vous avez un problème inhérent et vous ne pouvez pas faire de vélo et c'est vrai que l'association dont vous parlez parlé, si vous lisez ses statuts, elle est sur le développement des modes actifs. Les modes actifs, ce sont les transports en commun, le vélo et surtout le piéton. L'ensemble des quartiers de la Ville, à part les villages, est en moyenne à 15 minutes à pied du centre-ville. Les anciens savaient le faire, c'est vrai qu'au fil des années, on l'a oublié, c'est vrai que dans les années 70 cette autoroute est venue faire une tranchée entre la partie sud du quartier. Qu'on soit d'accord ou pas d'accord, ça existe et il faut essayer de recoudre autant que faire se peut cet élément-là. Concernant la liaison, d'une manière générale, entre les quartiers sud, alors c'est vrai que certains ne veulent pas trop comprendre que quand j'étais petit, c'est vrai, pour monter en Ville, on prenait l'avenue Pierre Brossolette. Aujourd'hui, avec le pont de la Guiramande et l'aménagement de la piste cyclable du Viaduc et des cheminements piétons, on peut très bien passer par le chemin du Viaduc, remonter par le pont de la Guiramande et prendre ensuite le tracé du BHNS sur l'avenue Schuman qui est très bien réalisé à cet effet. Sur le cheminement de l'Arc de Meyran, l'Arc de Meyran, il faut bien considérer que c'est un flux du quartier. Vous avez des lycées qui sont installés, des collèges qui sont installés, vous avez l'IUT qui est installé sur l'autre côté c'est-à-dire que c'est une situation où c'est des gens qui viennent dans le quartier, travaillent dans le quartier et on ne peut pas les empêcher d'utiliser les voies qui sont à proximité. Donc, vous parlez de l'Arc de Meyran, vous pouvez très bien prendre le pont de l'IUT et revenir sur l'avenue qui passe devant l'IUT, l'avenue de la Fourane. Concernant le problème du campus universitaire, il y a deux éléments – et je pense que Monsieur PENA ne me contredira pas – je pense que les étudiants sont assez réceptifs et je l'ai constaté moi-même dans des réunions avec eux sur des avant-projets qu'ils présentaient pour aménager la Ville où ils sont beaucoup plus réceptifs que nous aux modes actifs, ce qui ne veut pas dire qu'on n'a pas en prise en compte ce souci-là. C'est pour ça que j'ai bien parlé en introduction de la réunion que dans un premier temps, on allait travailler sur cet échangeur qui est un échangeur autoroutier et dans un second temps, à la demande de Madame le Maire, puisqu'on devait le faire plus en amont et Madame le Maire nous a demandé d'attendre un petit peu parce qu'elle avait des éléments sur lesquels elle n'était pas d'accord et je respecte totalement ses décisions et donc, pour retravailler avec les riverains parce qu'en fait, en matière de concertation, on avait voulu aller un petit peu vite et c'est vrai que sur la rue de la Fourane, le Maire nous a demandé de reprendre une concertation sur le sujet. En matière de mode actif, ce qu'il faut voir aussi, c'est que nous ne sommes pas les seuls tenants et aboutissants, il y a en particulier l'autorité qui régule la mobilité et les transports en commun et c'est vrai qu'un point qui est important, c'est de voir : un, les étudiants du campus, d'où ils viennent ; deux, où sont les arrêts de bus parce que même si l'arrêt de bus n'est qu'à 500 m ou 600 m, un étudiant, même s'il est jeune, il va marcher 300 m pour rejoindre son arrêt de bus, c'est une statistique. Qu'on aime ou qu'on n'aime pas, c'est comme ça donc, on fait avec. Ce sont tous les éléments qui sont à l'étude et ensuite – comme l'a demandé le Maire – on présentera en concertation les solutions et en échangera avec la population. Sur les flux supplémentaires, vous avez pu le constater qu'il y a un fonctionnement qui fait qu'il y a deux « filantes » : une filante qui vient de Jean Giono et qui va directement sur l'autoroute ; et deuxièmement, une filante qui va de l'eau à la sortie autoroutière de Nice pour aller vers l'avenue de la Fourane. Donc, ça veut dire que le rond-point aura à la fois une diminution de circulation, mais aussi de fait de ce que vous dites, une augmentation. Le bilan, je crois que c'est une centaine de véhicules en plus sachant que sans prendre en compte l'aménagement de l'échangeur A8/A51 qui est en cours de réflexion par l'État. Je vais poursuivre si je n'ai rien oublié dans vos questions.

M. DI MEO : Vous avez dit en réunion publique qu'il n'y avait aucun projet de l'État,

Monsieur CLOUCHOUX a été très clair lorsque la question vous a été posée. Est-ce que l'État a un projet sur ces trois échangeurs ? Vous avez dit clairement que l'Etat n'avait rien dans les...

M. CHEVALIER : Non. Sauf erreur, il y a eu une confusion sur ce que disaient les personnes et la réponse de Monsieur CLOUCHOUX était justifiée en ce sens que c'était une notion plus en amont. Là, l'échangeur dont on parle et qui est en cours, puisqu'en fait, il y a eu l'enquête publique, il y a eu un certain nombre d'éléments, le Maire a rencontré à plusieurs reprises l'ASF c'est-à-dire la gestionnaire des autoroutes pour échanger avec eux parce que l'objectif, c'est d'avoir l'impact le moins contraignant pour les habitants. Donc, cet échangeur qui est proche de la Ville, A8/A51, qui est au niveau on va dire grosso modo de Vasarely, qui est le complément de celui qui a été créé à la rentrée de Jas de Bouffon pour aller sur Lyon donc, c'est un échangeur, mais ce dont les gens parlaient, c'est quelque chose qui était plus en amont et c'est vrai qu'à l'époque, il y avait eu une réflexion, mais qui est abandonné pour l'instant alors que celle-ci est vraiment actée, puisque je pense que d'ici la fin de l'année, normalement, l'arrêté ministériel devra être signé pour autoriser le prestataire ASF à lancer la suite des événements à savoir les études, etc. Je crois que j'en ai fini, mais je reste à votre disposition, Madame le Maire.

Mme le Maire : Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui, merci. Cette réunion ayant eu lieu mardi, effectivement, je ne pouvais pas y être, mais nous avons des représentants d'Aix au Cœur également. Ce qui nous inquiète un petit peu, c'est que le quartier est de plus en plus saturé de voitures, de plus en plus saturé de bus également, puisqu'on a un dépôt de bus et qu'on a en plus un quartier – et Cyril DI MEO l'a très bien et nos militants qui habitent le quartier nous le disent aussi – qui est séparé par l'autoroute en fait. Ce quartier a une centralité, il a des habitants qui sont de l'autre côté de l'autoroute. Donc, je m'inquiète pour une chose, on vous avait prévenu que mettre l'école YNOV dans le euh à l'angle du bas de Brossolette était sans doute un problème concernant la circulation, je me dis qu'on va avoir de gros problèmes de circulation dans le quartier, à cet endroit-là. Donc, je mets un point de vigilance, je voudrais savoir si on a des études d'impact précises là-dessus parce que là, nous, les retours que l'on a, c'est une grosse inquiétude sur l'environnement, la qualité de l'air, toutes les problématiques de santé environnementale et également de congestion du trafic et de concentration du trafic à cet endroit-là. La deuxième requête, je crois que c'est une requête aussi des associations, c'est d'avoir des – systématiquement pour ces franchissements – des passerelles isolées pour les modes doux que ce soit le vélo ou les piétons sachant que pour les vélos, à Aix, on a 10 km de piste cyclable. Je suis utilisatrice de vélo et je peux vous assurer que vous n'êtes pas en sécurité en vélo si vous n'êtes pas dans une piste cyclable sécurisée donc, quand vous êtes dans une voie de bus, vous ne vous sentez absolument pas en sécurité, quand vous êtes avec des voitures, vous ne vous sentez absolument pas en sécurité. Donc aujourd'hui, on a effectivement un peu plus de bandes cyclables, mais ça reste une cohabitation des vélos avec des engins qui n'assurent pas la sécurité du cycliste. Enfin, j'aimerais avoir votre avis sur la question parce que je n'ai pas pu l'entendre mardi, mais on m'a rapporté effectivement que ça n'était pas prévu dans les tuyaux et je voudrais quand même vous mettre en garde sur une chose, étant pratiquante en termes de vélo, c'est que le feu tricolore est l'ennemi des cyclistes et je trouve qu'il y a beaucoup de feux tricolores dans la ville et je ne comprends pas le fait de systématiquement gérer les flux et le trafic avec des feux tricolores.

M. CHEVALIER : Alors, premier, je n'ai pas fait le mardi parce que vous n'étiez pas là. Soyons clairs sur le sujet, ce n'est pas mon intention du tout.

Mme PETEL : Non, c'était une explication de ma part pour dire pourquoi je n'étais pas présente, M. CHEVALIER, il n'y avait aucune mauvaise intention de ma part.

M. CHEVALIER : Il n'y a pas de souci.

Mme PETEL : N'y voyez pas de malice.

M. CHEVALIER : Juste, concernant l'implantation du campus universitaire, ce qu'il faut savoir quand même, c'est qu'avant la délivrance d'un permis de construire, il y a des études circulatoires qui sont demandées donc, il y a les études qui ont été faites par les services avant de délivrer le permis. C'est vrai qu'entre le moment où vous faites ces études et le moment actuel, il y a une évolution, il y a eu la pandémie, il y a eu des différentes choses, des modes de fonctionnement qui sont différents et comme je disais l'autre jour – mais quelqu'un finira par m'entendre – l'autoroute, il y a une augmentation de trafic impressionnante sur l'autoroute. Je ne sais pas si c'est l'issue de la pandémie que les gens ne prennent pas les transports communs ou qu'il n'y a pas de transport en commun adapté, c'est une réalité. Donc, si vous voulez, de fait, on travaille disons encore plus finement la gestion de la rue de la

Fourane et des accès entrée-sortie. C'est pour (inaudible). Le quartier – vous le dites – ces années 70, l'autoroute a séparé la Ville, alors, pour la boutade, je vous le dis parce que c'est une amie que nous avons et qui est aujourd'hui décédée, mais j'aime bien la rappeler parce que quand elle était à l'époque en réunion à la préfecture, elle a dit : « Chez nous, aux États-Unis, on repousse les autoroutes de la Ville pour permettre à la Ville de s'étendre » et à l'époque, il y a quelqu'un qui a répondu : « Madame, vous n'êtes qu'une femme, ça devait vous faire plaisir qu'à l'époque quelqu'un a dit ça » et c'est vrai que c'est à cause de ce genre de réflexion à l'époque que l'autoroute se trouve là où elle se trouve. C'était quelque chose qui m'a marqué de la part de cette personne parce que je me suis dit qu'entre le moment de la décision et aller sur ce genre de réflexion, c'est vraiment d'une autre époque, voilà. La passerelle isolée. Je ne sais pas si vous connaissez bien la configuration du terrain, mais sachant que c'est un nœud autoroutier où il doit sortir, à un instant T, des transports internationaux avec des calibres importants, ce n'est pas évident de le réaliser. Soyons clairs sur le sujet, ce n'est pas évident de le réaliser. Peut-être que dans le futur, ça sera fait, mais à l'heure actuelle – c'est plutôt Jean-Jacques CLOUCHOUX que moi-même qui devrait parler de ça, mais bon – techniquement, c'est vrai que c'est quelque chose de difficile à réaliser. Pour autant, vous avez vu que sur l'autre côté, nous avons discuté avec le Département et que le Département – lors de la réfection du pont sur l'Arc – va mettre une passerelle séparée, puisque là, les deux berges sont à même niveau et il y a peu de distance. Sur la congestion générale du trafic, je ne reviendrai pas sur un sujet que je répète souvent. Vous avez un dysfonctionnement que l'on a vu aussi dans le schéma de circulation qu'on a observé. On a un dysfonctionnement de l'autoroute avec une saturation et les voitures se déversent sur l'abords des boulevards et ensuite les routes et des fois, il m'est arrivé d'entendre une radio dire : « Sortez à l'huile, passer par le Pont de l'Arc pour éviter le bouchon de l'autoroute » si ce n'est qu'une fois que vous avez fait ça, vous arrivez au Pont de l'Arc et au Pont de l'Arc, pour rentrer dans l'autoroute, c'est coincé. Donc, la décongestion, je pense qu'elle ne pourra se faire que par une amélioration des transports en commun intercommunaux avec nos villages et aussi avec la mise en œuvre du projet défendu par Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, du BHNS, du pôle d'activité pour accompagner les salariés, puisqu'on le voit très bien – nous, dans le quartier – lorsque l'autoroute est bouchée, qu'est-ce qu'ils font ? Ils passent sur l'avenue Prados et donc créent un problème dans un endroit de quartier où il y a des habitants. Sur le principe du quartier du Pont de l'Arc, tous ces éléments, on les prend au niveau du plan de quartier, au niveau de l'environnement. C'est pour ça qu'on travaille aussi sur l'aménagement de l'Arc qui en fait notre trame verte sur le quartier et aussi sur différents éléments que vous découvrirez au fur et à mesure de l'avancée et c'est vrai que le quartier du Pont de l'Arc répond tout à fait à la Ville du quart d'heure, puisque pendant la pandémie, beaucoup de personnes me disaient : « Heureusement qu'il y a les commerces » et tout aménagement qui sera fait ne sera fait qu'en concertation avec les commerces parce que les commerces sont le seul lien social et le premier lien social dans un quartier et c'est indispensable de ne rien faire contre eux, mais de faire avec eux. Si la circulation est, certes, gênante à deux temps de la journée, la circulation est aussi apporteuse de chalands pour les commerçants et c'est important pour que les habitants aient des commerces qui soient toujours sur site. Donc, c'est un ensemble d'éléments qui font que l'on doit travailler globalement et certes, il y a le pont 30A/30B, l'échangeur 30A/30B qui est un échangeur autoroutier, qu'il faut – je le concède – pour lequel il faut diminuer au fur et à mesure la circulation et c'est vrai que moi, si un jour il y a 500 vélos qui arpentent le pont, je serai le plus heureux. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Éric. Je voudrais simplement rajouter une chose, c'est que nous venons de fêter notre 100^{ème} kilomètre de voie cyclable alors il est vrai que l'on préférerait, bien évidemment, avoir des bandes cyclables plutôt que des pistes cyclables, mais notre Ville est une ville ancienne, historique dont la largeur des voies ne le permet pas et on ne peut pas repousser – je dirais – la limite des habitations comme cela devrait être fait, si nous souhaitions n'avoir que des bandes cyclables. Merci. Oui, Marc PENA et puis on arrête et je vous demanderai, pour le prochain Conseil municipal, de privilégier une question – ce qui a été fait dans votre cas – et pas deux pour l'entrée. Là, pour cette fois-ci, le Conseil n'étant pas énorme donc, je me suis dit : « Bon, on les passe au tout début ». Néanmoins, une question pour chaque groupe – comme ça avait été dit – pour chaque Conseil municipal, ça me paraît plutôt de bon aloi et puis des questions peut-être un peu plus précises parce qu'aménagement du Pont de l'Arc, c'est très vaste, PNRU, c'est quand même très vaste. Je pense que des questions précises permettraient peut-être de gagner un peu de temps et finalement de répondre à l'ensemble des problématiques posées. Monsieur PENA.

M. PENA : Ceci dit, j'ai été très heureux de ce débat très civil – comme ça a été dit – sur des sujets de fond, tout ça, la circulation à Aix, les aménagements urbains, les étudiants et effectivement le problème d'Encagnane. Juste, je veux être cours, je vous promets, là, je veux juste ajouter une chose. J'ai trouvé très intéressante, cette discussion sur l'échangeur. On est directement dans des problèmes de circulation donc, on a parlé des usages, des flux de quartier, les flux routiers, les flux autoroutiers, on a parlé des conséquences sur la vie des habitants, sur l'environnement, la qualité de l'air, mais on a mis en avant également les commerces. Pourquoi je dis tout ça ? Je dis tout ça parce que je pense que ce qui manque dans cette Ville – et c'est une proposition que je vous fais – c'est que lorsqu'il y a des projets d'envergure qui ne peuvent pas être simplement ceux de la circulation à travers un échangeur et qui sont des projets d'urbanisme de manière générale, il est très important en amont d'étudier les usages notamment sur le plan de la circulation que ce soit à pied, à vélo, à vélo moteur, les bus, les voitures, les camions qui viennent apporter effectivement les marchandises pour les commerces, etc., et je pense que ça manque beaucoup. Par exemple, est-ce que, véritablement, dans le projet du quartier du Faubourg, il y a eu, il y a, ou il y aura des enquêtes de circulation sur le bas comme sur le haut du Faubourg ? Des enquêtes de circulation qui doivent être faites de manière très professionnelle alors, avec les moyens de la Ville si possible ou s'il y a trop de travail, peut-être en externalisant cela.

Mme le Maire : La Ville est toujours très professionnelle.

M. PENA : Oui, je veux dire ils font beaucoup de choses à la fois, on peut aussi penser à autre chose et que l'on est des études précises sur ces flux de circulation, sur les usages et un certain nombre de précisions parce qu'actuellement, pour ce qui est par exemple du haut du Faubourg, du haut du Cours Sextius, c'est la catastrophe absolue en ce moment, vous le savez d'ailleurs, vos commerces pitch ne marchent pas.

Mme le Maire : Marc, les études de circulation – pardon, mais on ne va pas dériver encore sur autre chose – les études de circulation sont faites et je dirais même qu'avant chaque Commission d'urbanisme, nous nous réunissons avec l'adjoint de la circulation, l'adjoint aux grands travaux ainsi que l'adjointe au patrimoine puisqu'évidemment...

M. PENA : Je peux finir, Madame le Maire ? Je finis. Oui, M. CHEVALIER l'a dit, quand il y a un permis de construire, il y a des études de circulation, mais dans un projet d'aménagement urbain comme le Faubourg, ça serait encore plus indispensable et pour l'instant... Madame le Maire, je termine.

Mme le Maire : Mais c'est prévu et c'est fait.

M. PENA : Non, ce n'est pas fait, puisque ce sont les habitants, eux-mêmes, qui le font dans un certain nombre de cas.

Mme le Maire : Non. Que les habitants participent et aient envie de participer, c'est, au contraire, extrêmement louable.

M. PENA : Ils participent beaucoup alors.

Mme le Maire : Mais ce n'est pas eux qui donnent les études officielles.

M. PENA : Oui. Ils participent beaucoup.

Mme le Maire : Mais c'est ce qu'on souhaite, qu'ils participent beaucoup.

M. PENA : Donc, je demande vraiment que là-dessus, il y ait une mobilisation.

Mme le Maire : Marc PENA, il est midi, ça fait deux heures que nous sommes sur les questions orales.

M. PENA : D'accord. C'est un sujet important, je termine.

Mme le Maire : Je pense que les Aixois attendent aussi que l'ensemble des questions à l'ordre du jour soient tenues.

M. PENA : Que tout le monde m'entende, je fais une proposition en ce sens parce que je pense qu'on ne tient pas assez compte des flux de circulation et des enquêtes de circulation avant de faire un projet.

Mme le Maire : Mais bien sûr que si.

M. PENA : Et c'est pour ça que notre Ville est à ce point en danger et ce n'est pas simplement parce qu'elle est petite avec des rues étroites.

Mme le Maire : Dans toutes les réunions de Conseil d'un quartier, ce point est évidemment abordé.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA POPULATION ARMÉNIENNE DE L'ARTSAKH

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur

Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.07

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MOTION DE SOUTIEN À LA POPULATION ARMÉNIENNE DE L'ARTSAKH-

Mes Chers Collègues, le 19 septembre, le calvaire vécu depuis près d'un an par les 120 000 hommes, femmes et enfants arméniens peuplant l'Artsakh a atteint son paroxysme. L'Azerbaïdjan a lancé une offensive militaire d'ampleur qui a semé la mort, coupé du monde de nombreux villages et isolé la capitale, Stepanakert, où l'on déplore de nombreuses victimes civiles. Pour mener cette opération militaire illégale, Bakou a allégué de prétendus sabotages en profitant ainsi de son avantage militaire pour détruire des cibles arméniennes dans l'indifférence coupable des forces russes censées veiller au maintien de la paix. Menée par seulement quelques milliers de combattants arméniens, affamés et privés de ressources, face à 64 000 soldats azéris, disposant d'équipements de pointe et d'une artillerie conséquente, la bataille était inégale et perdue d'avance. Avec un rapport de force aussi déséquilibré, il n'aura fallu que 24 heures de combat avant que les forces arméniennes ne déposent les armes. La stratégie de l'étouffement déployée par le président de l'Azerbaïdjan Ilham ALIYEV, qui visait à assurer une victoire écrasante à ses troupes lors de l'invasion terrestre face à des soldats épuisés et à une population civile exsangue, a finalement fait céder ce territoire arménien. L'accord de cessation des hostilités signé le 20 septembre sous l'égide de la Russie soulève des inquiétudes gravissimes quant à la sécurité et aux droits des Arméniens dans la région. Alors qu'Ilham ALIYEV savoure en toute impunité son triomphe et sa « souveraineté rétablie », l'Artsakh sera officiellement dissous à compter du 1^{er} janvier 2024. Affamée, assiégée, et sous la menace permanente des représailles d'un oppresseur qui se considère à présent chez lui, la population arménienne a été contrainte de prendre la route de l'exil. Plus de 100 000 personnes ont dû abandonner le pays de leurs ancêtres en quelques jours, laissant tout derrière elles. Les Arméniens de l'Artsakh ont été dépossédés de tout, de leur terre et de leur patrimoine, de leur vie et de leur âme ! Comme une malédiction, le drame sans fin qu'ils vivent va se poursuivre. Dans une Arménie qui manque de ressources pour faire face à afflux massif de réfugiés, une véritable crise humanitaire se profile dont ces exilés seront les premières victimes. L'Artsakh désormais vidé de sa population, il est fondamental de qualifier ces actes, de désigner les coupables qui ont pensé et planifié ce nettoyage ethnique, cette nouvelle étape d'une entreprise génocidaire commencée il y a 130 ans. Car ce genre d'agissements n'arrive pas tous les jours et nous ne pouvons pas le considérer comme un

détail de l'histoire. Il s'agit d'un crime qui ne peut plus laisser la communauté internationale indifférente ! Le coup de force azéri appelle une intervention diplomatique internationale ferme et résolue pour empêcher une catastrophe humanitaire majeure et mettre un terme aux velléités expansionnistes du dictateur ALIYEV. Car fort de cette victoire, et de la passivité des instances internationales, Bakou a soif de nouvelles conquêtes et lorgne à présent vers le sud de l'Arménie, avec l'objectif à peine voilé de relier l'Azerbaïdjan et la Turquie. L'intégrité territoriale arménienne n'est d'ores et déjà plus respectée : 98 km² dans la région de Djermouk sont occupés par les soldats azéris et de nombreuses incursions illégales ont été constatées dans d'autres zones du pays. Le temps n'est plus aux tergiversations ! La diplomatie ne fonctionne pas avec l'Azerbaïdjan, nous l'avons constaté, et une réaction militaire s'impose afin que les crimes commis par le président ALIYEV ne restent pas impunis, mais aussi pour empêcher un dépeçage en règle de la République d'Arménie et un anéantissement de son peuple. Aix-en-Provence a toujours été une terre amie pour nos frères arméniens. Depuis plus d'un siècle, notre cité partage avec l'Arménie une connexion particulière, unique, basée sur une histoire ancienne et un idéal commun de tolérance et de fraternité. Nous renouvelons aujourd'hui tout notre soutien à l'Arménie. Nous poursuivrons inlassablement notre combat pour défendre le droit à la paix, le droit à la liberté, le droit à la vie pour son peuple ! Considérant que l'usage de la force par l'Azerbaïdjan à l'encontre des Arméniens du Haut-Karabagh a pour objectif une épuration ethnique et une spoliation de leurs terres. Considérant que l'intégration par les armes du Haut-Karabagh dans l'Azerbaïdjan peut laisser présager d'autres attaques, cette fois directement dirigées contre le territoire internationalement reconnu de la République d'Arménie. Je vous propose, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

CONDAMNER avec la plus grande fermeté l'annexion de l'Artsakh par l'Azerbaïdjan.

DEMANDER que la communauté internationale se mobilise pour condamner le régime azéri, défendre l'intégrité de la République d'Arménie et assurer la protection de son peuple.

TÉMOIGNER de notre solidarité avec le peuple arménien dans sa lutte.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 1

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus Claudie HUBERT.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA,

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

09.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BILLOT Brigitte, Madame ZERKANI-RAYNAL Karima

Politique publique : 09-DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC-

Mes chers Collègues, dans la nuit du 8 au 9 septembre dernier, un séisme d'une ampleur inédite a frappé le Maroc, causant d'importantes pertes humaines et des dégâts matériels considérables. La catastrophe a eu un impact dévastateur sur les populations locales, provoquant une situation d'urgence humanitaire majeure. Ce tremblement de terre de magnitude 7 a notamment anéanti des villages entiers de maisons de terre ou en argile dans une zone montagneuse du Haut Atlas. L'épicentre du séisme a été localisé dans la province d'Al-Haouz, au sud-ouest de la ville touristique de Marrakech. D'une telle puissance, les secousses se sont faites ressentir sur l'ensemble du pays jusqu'à notre ville partenaire d'Oujda, située aux frontières de l'Algérie. Le bilan humain ne cesse de s'alourdir. Selon l'UNICEF, plus de 100 000 enfants ont été affectés avec leurs familles. Le peuple marocain a un besoin urgent d'assistance. Face à cette nouvelle catastrophe, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite témoigner de sa solidarité envers ce pays ami avec lequel elle est liée via le partenariat avec Oujda, et assurer de son soutien indéfectible dans les défis auxquels le territoire est confronté en ces circonstances. Au-delà de l'urgence humanitaire, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables se fera nécessairement dans la durée. Ainsi, au regard de l'ampleur des dégâts matériels, un soutien de long terme sera essentiel pour aider à la reconstruction. Attestant de cet engagement aux côtés des populations et collectivités affectées, la Ville d'Aix-en-Provence apporte un soutien financier en octroyant une participation exceptionnelle d'un montant de 20 000 € versée au Fonds de solidarité Maroc de Cités Unies France. Ce dispositif d'aide vise à agir au service d'actions de réhabilitation et de reconstruction, mais aussi d'actions de prévention et de réduction des risques, auprès des collectivités territoriales, en aval de l'urgence humanitaire et en complémentarité de l'aide internationale de la compétence des États. Réservé aux collectivités membres du réseau Cités Unies France, ce fonds de solidarité permet une réponse collective, concertée et efficace des collectivités territoriales françaises. Les collectivités contributrices deviennent ainsi membres du Comité des Donateurs et elles sont associées à toutes les étapes du processus. En tant que Ville d'Aix-en-Provence, il en va de notre devoir moral de manifester notre solidarité en apportant une aide concrète aux victimes du séisme au Maroc et de contribuer activement à la reconstruction de leur communauté. En conséquence, je vous demande, Mes chers Collèges, de bien vouloir :

DÉCIDER le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) au Fonds de solidarité Maroc de Cités Unies France ;

DIRE qu'un premier versement au bénéfice du Fonds de solidarité Maroc de Cités Unies France sera effectué en 2023 pour un montant de 10 000 € ;

DIRE que le second versement au bénéfice du Fonds de solidarité Maroc de Cités Unies France interviendra en 2024 pour un montant de 10 000 € ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents afférents.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU HAUT- KARABAKH

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

09.07

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BILLOT Brigitte, Madame ZERKANI-RAYNAL Karima

Politique publique : 09-DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU HAUT-KARABAKH-

Mes chers Collègues, Les Arméniens forment un seul et même peuple, que seule l'Histoire a séparé.

L'Arménie est le pays de ce peuple. Aujourd'hui ce pays est menacé. Le Haut-Karabakh, également connu sous le nom d'Artsakh, est une région située dans le Caucase du Sud, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Cette région a été le théâtre de conflits et de tensions depuis de nombreuses années. Le 19 septembre dernier, le calvaire vécu depuis près d'un an par les 120 000 hommes, femmes et enfants arméniens peuplant l'Artsakh a atteint son paroxysme. Avec un rapport de force aussi déséquilibré, il n'aura fallu que 24 heures de combat avant que les forces arméniennes ne déposent les armes. L'Artsakh sera officiellement dissous à compter du 1^{er} janvier 2024. La population arménienne a été contrainte de prendre la route de l'exil. Plus de 100 000 personnes ont dû abandonner la terre de leurs ancêtres en quelques jours, laissant tout derrière elle. L'Arménie manque de ressources pour faire face à l'afflux massif de réfugiés et une véritable crise humanitaire se profile dont les exilés de l'Artsakh seront les premières victimes. Pour soutenir cette population, de nombreuses organisations internationales, gouvernements et ONG ont mis en place des initiatives visant à fournir une assistance humanitaire, médicale et financière aux personnes touchées. Terre amie du peuple arménien depuis toujours, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite renouveler son soutien et réaffirmer sa solidarité en apportant une aide concrète aux victimes de cette oppression. Il en va de notre devoir moral de contribuer activement à la reconstruction de la communauté d'Arménie. Afin de coordonner la réponse la plus efficace possible, la Croix Bleue des Arméniens de France (CBAF), association créée en 1928, est en lien direct avec son homologue en Arménie, la Croix de Secours arménienne, afin d'accueillir de nombreuses familles ayant quitté l'Artsakh sans nourriture, sans aucun bien et qui se trouvent aujourd'hui dans le plus grand dénuement. La Croix Bleue des Arméniens de France (CBAF) n'a jamais cessé d'apporter son soutien aux habitants confrontés à la guerre, puis à la reconstruction du pays avec divers programmes. Fort de notre attachement à l'Arménie et aux Arméniens, de par les liens étroits et historiques qui existent entre nos deux pays, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage à apporter sa contribution en octroyant une participation exceptionnelle d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) en faveur d'actions humanitaires fournissant des biens de première nécessité à ces familles exilées, souvent des femmes, des enfants et des personnes âgées. En conséquence, je vous demande, Mes chers Collèges, de bien vouloir :

DÉCIDER le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) à la Croix Bleue des Arméniens de France ;

DIRE que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire 24 65748 930 qui présente les disponibilités suffisantes sur l'exercice 2023 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'élu délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents afférents

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Bon, je vous propose de passer à la question 02.07 qui a été réaménagée. Vous avez dû avoir une dernière mouture sur table parce que la situation qu'a connue l'Artsakh a évolué de manière très importante ces derniers jours. Donc, je vous propose de lire la nouvelle motion. Mes chers collègues, le 19 septembre, le calvaire vécu depuis près d'un an par les 120 000 hommes, femmes et enfants arméniens peuplant l'Artsakh a atteint son paroxysme. L'Azerbaïdjan a lancé une offensive militaire d'ampleur qui a semé la mort, coupé du monde de nombreux villages et isolé la capitale, Stepanakert, où l'on déplore de nombreuses victimes civiles. Pour mener cette opération militaire

illégal, Bakou a allégué de prétendus sabotages en profitant ainsi de son avantage militaire pour détruire des cibles arméniennes dans l'indifférence coupable des forces russes censées veiller au maintien de la paix. Menée par seulement quelques milliers de combattants arméniens, affamés et privés de ressources, face à 64 000 soldats azéris, disposant d'équipements de pointe et d'une artillerie conséquente, la bataille était inégale et perdue d'avance. Avec un rapport de force aussi déséquilibré, il n'aura fallu que 24 heures de combat avant que les forces arméniennes ne déposent les armes. La stratégie de l'étouffement déployée par le président de l'Azerbaïdjan, Ilham ALIYEV, qui visait à assurer une victoire écrasante à ses troupes lors de l'invasion terrestre face à des soldats épuisés et à une population civile exsangue, a finalement fait céder ce territoire arménien. L'accord de cessation des hostilités signé le 20 septembre sous l'égide de la Russie soulève des inquiétudes gravissimes quant à la sécurité et aux droits des Arméniens dans la région. Alors qu'Ilham ALIYEV savoure en toute impunité son triomphe et sa « souveraineté rétablie », l'Artsakh sera officiellement dissous à compter du 1^{er} janvier 2024. Affamée, assiégée, et sous la menace permanente des représailles d'un oppresseur qui se considère à présent chez lui, la population arménienne a été contrainte de prendre la route de l'exil. Plus de 100 000 personnes ont dû abandonner le pays de leurs ancêtres en quelques jours, laissant tout derrière elles. La présence des Cabariots datait de 3 000 ans. Les Arméniens de l'Artsakh ont été dépossédés de tout, de leur terre et de leur patrimoine, de leur vie et de leur âme. Comme une malédiction, le drame sans fin qu'ils vivent va se poursuivre. Dans une Arménie qui manque de ressources pour faire face à afflux massif de réfugiés, une véritable crise humanitaire se profile dont ces exilés seront les premières victimes. L'Artsakh désormais vidé de sa population, il est fondamental de qualifier ces actes, de désigner les coupables qui ont pensé et planifié ce nettoyage ethnique, cette nouvelle étape d'une entreprise génocidaire commencée il y a 130 ans. Car ce genre d'agissements n'arrive pas tous les jours et nous ne pouvons pas le considérer comme un détail de l'histoire. Il s'agit d'un crime qui ne peut plus laisser la communauté internationale indifférente. Le coup de force azéri appelle une intervention diplomatique internationale ferme et résolue pour empêcher une catastrophe humanitaire majeure et mettre un terme aux velléités expansionnistes du dictateur ALIYEV. Car fort de cette victoire, et de la passivité des instances internationales, Bakou a soif de nouvelles conquêtes et lorgne à présent vers le sud de l'Arménie, avec l'objectif, à peine voilé, de relier l'Azerbaïdjan et la Turquie. L'intégrité territoriale arménienne n'est d'ores et déjà plus respectée : 98 km² dans la région de Djermouk sont occupés par les soldats azéris et de nombreuses incursions illégales ont été constatées dans d'autres zones du pays. Le temps n'est plus aux tergiversations. La diplomatie ne fonctionne pas avec l'Azerbaïdjan, nous l'avons constaté, et une réaction militaire s'impose afin que les crimes commis par le président ALIYEV ne restent pas impunis, mais aussi pour empêcher un dépeçage en règle de la République d'Arménie et un anéantissement de son peuple. Aix-en-Provence a toujours été une terre amie pour nos frères arméniens. Depuis plus d'un siècle, notre cité partage avec l'Arménie une connexion particulière, unique, basée sur une histoire ancienne et un idéal commun de tolérance et de fraternité. Nous renouvelons aujourd'hui tout notre soutien à l'Arménie. Nous poursuivrons inlassablement notre combat pour défendre le droit à la paix, le droit à la liberté, le droit à la vie pour son peuple. Considérant que l'usage de la force par l'Azerbaïdjan à l'encontre des Arméniens du Haut-Karabagh a pour objectif une épuration ethnique et une spoliation de leurs terres. Considérant que l'intégration par les armes du Haut-Karabagh dans l'Azerbaïdjan peut laisser présager d'autres attaques, cette fois directement dirigées contre le territoire internationalement reconnu de la République d'Arménie. Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir : condamner avec la plus grande fermeté l'annexion de l'Artsakh par l'Azerbaïdjan ; demander que la communauté internationale se mobilise pour condamner le régime azéri, défendre l'intégrité de la République d'Arménie et assurer la protection de son peuple ; et enfin, témoigner de notre solidarité avec le peuple arménien dans sa lutte.

Madame PETEL, Monsieur PENA.

Mme PETEL : Merci, Madame le Maire. Évidemment, le groupe Aix au Cœur votera cette motion et vous connaissez mon engagement en tant que Présidente du Groupe d'amitié Français-Arménie à l'assemblée et évidemment, la mobilisation que nous avons depuis deux ans et la guerre de 2020 avec le « cesser le feu » du 9 novembre, mais plus récemment, l'attaque du 19 septembre qui s'est faite en 24 heures et qui a envoyé sur les routes plus de 100 000 Arméniens qui, aujourd'hui, vivent dans le plus grand dénuement avec l'aide de la République d'Arménie – comme vous l'avez dit dans votre motion – et elle fait ce qu'elle peut, l'aide de l'Europe aussi parce que ce que je souhaite quand même dire, c'est

qu'hier le Conseil européen, le Conseil politique s'est réuni, a attribué 20 millions supplémentaires en plus des 5 millions précédemment donnés, que chaque pays a attribué une aide humanitaire. Je voudrais quand même le dire parce que c'est assez fort et ça ne fait pas forcément, mais quand Catherine COLONNA est allée mardi à Erevan, elle y est allée aussi avec de grandes annonces, notamment la livraison d'armes et un accord militaire avec l'Arménie, puisqu'on est bien aujourd'hui sur la nécessité de protéger la République d'Arménie. Sur ce point – et hier nos collègues parlementaires européens, de tout bord, ont voté une résolution condamnant l'Azerbaïdjan à, de mémoire, 491 voix sur 500 votants avec une demande de sanction donc, on est vraiment sur un changement de paradigme au niveau européen dans la prise de position.

Hors micro

Mme PETEL : Oui, il était temps. Je suis d'accord avec vous, mais il est extrêmement... non, on en parlera, si vous voulez, Monsieur GRUVEL, mais c'est beaucoup plus compliqué que ça dans la mesure où le Caucase du Sud, nous n'y avons aucune influence particulière et nous avons, là-bas, des choses qui se jouent, qui sont de l'ordre de la résurgence des empires et de politique coloniale territoriale avec un État, l'Azerbaïdjan, qui est une dictature et qui est très fortement aidé par les Turques, la complicité d'ERDOGAN est une évidence, mais aussi maintenant – et c'est beaucoup plus nouveau – aidé par la Russie. Les forces de maintien de la paix ne sont plus des forces de maintien de la paix et d'ailleurs, elles sont en train de se retirer. J'ai juste deux petites questions, Madame le Maire. On est vraiment sur 140 km² à l'intérieur de la République d'Arménie, qui est aujourd'hui occupée par l'Azerbaïdjan, c'est reporté dans des cartes par la mission européenne. Donc, 98 km peut-être dans la Région de Djermouk, mais ce qui est plus inquiétant, c'est qu'il n'y a pas seulement Djermouk, il y a aussi d'autres villes d'Arménie qui ont vécu des offensives depuis mai 2022. Le seul bémol que je mettrai, c'est la phrase que vous avez utilisée : « Une réaction militaire s'impose ». Là-dessus, je ne sais pas ce que vous avez voulu dire par ce terme donc, j'aimerais que vous puissiez nous l'expliquer parce qu'il y est avec des contrats et, en tout cas, des coopérations et notamment ce que Catherine COLONNA a demandé, ce que nous réclamons en tant que parlementaires c'est-à-dire la Facilité européenne pour la paix, permettre que soit voté en Conseil européen et accepté par Josep BORELL le déclenchement de cette aide, la Facilité européenne pour la paix, que nous avons mise en œuvre pour l'Ukraine, la Géorgie, la Moldavie – je crois que Géorgie, on doit être sur 40 millions d'euros, Moldavie 30 millions et en Ukraine, au-delà de ça évidemment, puisqu'ils sont dans une guerre de haute intensité – mais il est extrêmement important que l'Arménie puisse bénéficier de cette Facilité européenne pour la paix qui a été refusée par Joseph BOREL. On a quand même un petit sujet européen, je suis d'accord avec vous, Monsieur GRUVEL. Donc, je le dis, Monsieur BOREL n'est pas à la hauteur de l'enjeu et son silence radio d'ailleurs depuis 10 jours est quand même extrêmement inquiétant. On ne le soutient pas donc, ne vous inquiétez pas, mais là-dessus, on a vraiment besoin d'accélérer ça, par contre, cette mention que vous faites : « Une réaction militaire s'impose », je voudrais vous l'expliquez.

Mme le Maire : C'est simplement la différence entre une intervention militaire, une présence militaire et une intervention humanitaire, tout simplement.

Mme PETEL : Alors, réaction militaire, ça ne veut pas dire présence ? Et présence militaire...

Mme le Maire : Ça veut dire présence et réaction le cas échéant

Mme PETEL : Donc, ça veut dire que vous envoyez des troupes dans un pays enclavé où il faut survoler la Turquie et on a la Russie, l'Azerbaïdjan, la Turquie, Israël qui les soutient et l'Iran à côté.

Mme le Maire : Je pense qu'il y a les Casques bleus, je pense qu'il y a d'autres formes qui font...

Mme PETEL : Alors ce n'est pas militaire.

Mme le Maire : Vous m'avez comprise. Vous avez compris ce que je veux dire.

Mme PETEL : Les mots sont importants.

Mme le Maire : Ce que veut dire, c'est que depuis des mois déjà, depuis plus d'une année, il y a des forces humanitaires qui sont présentes, etc., ça n'a rien à empêcher. Il y a eu aussi d'ailleurs les forces militaires russes, mais rien n'a été empêché. Aujourd'hui, il nous faut protéger le peuple arménien.

Mme PETEL : Oui. Là, on est d'accord.

Mme le Maire : C'est tout.

Mme PETEL : Mais on le protégera avec... c'était exactement ce qui a été demandé par (inaudible) ;

Mme le Maire : Pas avec de la diplomatie simplement. Vous le savez.

Mme PETEL : Mais la diplomatie a aussi beaucoup de moyens d'agir et un des moyens d'agir, c'est la FEP, dont je viens de vous parler, et c'est aussi par exemple modifier le mandat de la force

d'observation, de la mission d'observation, il y a plusieurs gradations dans les missions et on peut envoyer une mission qui a un autre mandat que celui de simplement observer, c'est ce qui a été demandé avec un élargissement à des personnalités internationales qui viendraient se mêler à la mission européenne. En tout cas, je vous alerte juste sur le fait que « réaction militaire », pour moi, ça veut dire envoyer des troupes et aujourd'hui, on est bien sur une recherche de maintien de la paix.

Mme le Maire : Oui, mais je pense que le maintien de la paix ne se fait pas simplement par de bonnes intentions et de toute façon, il s'agit d'une intention – nous sommes bien d'accord – et montrer effectivement au peuple arménien que l'on souhaite le défendre et le défendre même s'il devait y avoir à un moment ou à un autre une réaction militaire, ça me paraît de bon aloi au regard de la protection dont ils n'ont pas bénéficié par toutes les interventions diplomatiques qui sont intervenues.

Mme PETEL : Encore une fois, on est d'accord sur la motion, c'est juste ce terme. On aurait pu y mettre d'autres choses : la FEP, une mission. On aurait pu expliciter.

Mme le Maire : En revanche, je pense que si vous voulez rajouter quelque chose concernant d'autres intrusions que les 98 km² dans la région de Djermouk, j'y suis tout à fait ouverte.

Mme PETEL : Non, mais c'est sur ce plan-là, on peut réclamer par exemple le déploiement d'une force d'interposition internationale.

Mme le Maire : Ce n'est pas aussi fort. Marc PENA.

M. PENA : Oui, Madame le Maire. Tout d'abord, je voudrais avoir un propos éminemment politique pour qu'on entende – si je peux me permettre – à l'échelle de notre Ville, la voix de la gauche dans la situation horrible que vive aujourd'hui une bonne partie du peuple arménien. Alors, d'abord, pour exprimer notre totale solidarité : avec les Arméniens du Haut-Karabagh, bien sûr ; avec la République d'Arménie de manière générale ; avec le peuple arménien ; et avec la diaspora franco-arménienne dans notre pays et dans notre Région et notre Ville. Premier point. Il faut donc condamner évidemment le plus fermement possible l'agression azérie qui est doublée – vous le savez – d'un exode massif des Arméniens du Haut-Karabagh et cela, aujourd'hui, beaucoup le disent, ressemble fort à une épuration ethnique. On est donc dans les malheurs et les souffrances de l'histoire qu'on a pu déjà connaître et qui, malheureusement, semble éventuellement pouvoir se répéter pour les Arméniens qui font partie de ces peuples martyrs depuis déjà si longtemps. Beaucoup de gens n'évoquent que le droit international et certains pour expliquer ce qu'ils ont du mal à faire ou ce qu'ils n'ont pas fait c'est-à-dire le respect des frontières, la souveraineté des états et l'idée que le Haut-Karabagh n'étant pas un État à part entière reconnue par la communauté internationale, elle n'aurait pas droit, par exemple, à la réaction que l'on a pu avoir à propos de l'Ukraine. Je pense que c'est une erreur, je me permets de le dire en tant que juriste et professeur de droit. Le droit international, ce n'est pas que le respect des frontières, c'est un élément, mais c'est aussi le droit des peuples à disposer d'eux, le droit des peuples à choisir leur gouvernement, le droit des peuples à une liberté et c'est de cela qu'il s'agit dans la situation du Haut-Karabagh et donc, le droit international marche toujours sur deux pieds. Alors, ça a été évoqué dans le débat. Certains ont été déçus de la réaction – on se limitera à cela, pour l'instant – européenne. La France a paru isolée en l'occurrence, ce n'était pas sa faute, mais on a vu effectivement des déclarations contradictoires à l'échelle européenne et on sait pourquoi il y a des intérêts économiques en jeu, on sait très bien que le gaz azéri est important pour l'Europe et pour nombre de pays développés, on sait qu'une partie du gaz russe au paradoxe – pourtant, on applique des sanctions sous forme d'embargo passe aussi par l'Azéri et on sent bien aussi qu'au-delà, les grandes puissances sont accordées sur le dos finalement des Arméniens du Haut-Karabagh. Donc là-dessus, je parlais de la gauche, je veux retrouver un très beau mot, c'est celui de la « solidarité internationale ». C'est la solidarité internationale qui doit s'exprimer aujourd'hui à l'égard du peuple arménien. Madame PETEL l'a dit, c'est une dictature que nous avons en face et nous devons relever le défi de cette dictature et derrière, il y a un impérialisme – autant le citer – il est Turc, il est celui de Monsieur ERDOGAN et ceci explique bien des choses dans cette tragédie. Donc, on défend un peuple. Un peuple qui lutte pour sa liberté et son indépendance face à cette affirmation impériale ou impérialiste et je voulais le dire avec beaucoup de force. Si vous le retrouvez, il y a un très beau texte de Jean Jaurès avant même le génocide arménien à la fin du 19^e siècle, à l'Assemblée nationale qui, déjà, évoque le peuple arménien son martyre et qui fait appel comme il le fera jusqu'à malheureusement sa mort – à l'internationalisme et à la solidarité entre les peuples. Je voulais le dire à cette occasion. Je pense qu'au niveau de la réaction, il est évident qu'il doit y avoir des sanctions contre l'Azerbaïdjan. Il y a des sanctions contre la Russie, il doit y avoir des sanctions contre l'Azerbaïdjan. Il doit y avoir une aide à l'Arménie qui va accueillir tous ces réfugiés,

une aide substantielle parce que c'est également un enjeu vital, ce n'est pas pour avaliser la situation, mais ils vont être devant cette situation et puis il faut absolument ne plus être dépendant de ce gaz azéri à terme, c'est même vital. Également, je pense qu'il faut un accord militaire et éventuellement des livraisons d'armes. Il faut sans doute une présence militaire sous une forme – comme Madame PETEL a dit, je suis d'accord – force d'interposition, en revanche, et c'est là où c'est dommage que nous ayons bémol, je pense que le terme de « réaction militaire », que vous voulez très fort, induit beaucoup de confusions et risque d'affaiblir le message que nous voulons porter sans polémiquer parce que l'enjeu est trop grave. Je voulais dire au dernier mot. En Arménie, il ne se joue pas, comme on l'entend dans certains plateaux de télévision et dans certains organes de presse de droite et d'extrême droite, un choc des civilisations. Il se joue – je le disais – la liberté, le droit à l'existence tout simplement, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'Arménie, ce n'est pas le possible avancé des croisades de Monsieur DE VILLIERS, de Monsieur BESSON, de Monsieur TESSON, c'est un peuple qui lutte pour son existence et sa liberté et c'est pour ça que nous sommes totalement solidaires de celui-ci.

Mme le Maire : Merci, Marc. Je dois dire que la situation, en quelques jours, a changé. J'avais eu le représentant en France de la république de l'Artsakh au tout début, lequel me disait que pour l'instant, sur l'Artsakh, il n'y avait pas de moyen qui pouvait effectivement passer par le corridor de Latchine et qu'en revanche, l'Arménie aurait besoin plus tard de moyen – parce que ce n'est pas un pays riche – pour accueillir ses réfugiés. Aujourd'hui, d'après ce que je sais, ils sont à plus de 104 000 sur les 120 qui habitaient l'Artsakh, qui sont arrivés en Arménie. Et de fait, ce qui n'est pas habituel, j'ai demandé au service de préparer une délibération permettant de livrer au Croissant Bleu – l'équivalent de la Croix-Rouge en France – Croissant Bleu en Arménie 15 000 € qui leur permettent effectivement d'être aidés dans l'accueil des premiers réfugiés. Donc, ce n'est pas habituel de voter un rapport sur table de ce type, mais je vous le demande aujourd'hui par solidarité. Oui, Madame PETEL.

Mme PETEL : Juste un détail, c'est la Croix Bleue dont vous parlez, pas Croissant Bleu.

Mme le Maire : Excusez-moi.

Mme PETEL : Non. Juste en réponse à Marc PENA, on dénonce aussi les accords gaziens en tant que parlementaire. Pour tout vous dire, Ursula VON DER LEYEN va venir à notre campus renaissance. Elle vient pour parler d'Europe. Aujourd'hui, vous pourrez lire dans Le Figaro une lettre ouverte à Ursula VON DER LEYEN que nous avons écrit à plusieurs Députés pour lui poser des questions et on devrait avoir la possibilité de la rencontrer demain pour lui parler de l'Arménie et du terme qu'elle a pu employer après la guerre de 2020 et le qualificatif à l'endroit d'Ilham ALIYEV de partenaire fiable qui nous a profondément choqués et dont on voudrait qu'elle puisse s'expliquer avec nous. Je pense qu'elle va changer d'avis dans pas longtemps parce que les pays européens, eux-mêmes, sont en train de changer de pied, mais pas tous. Vous avez raison sur une chose, certains sont dépendants du gaz, l'Europe ne l'est pas. Aujourd'hui, il y a quoi ? 3 à 4 % de gaz azerbaïdjanais dans les importations européennes. Vous avez l'Italie qui dépend à 60 % du gaz azerbaïdjanais, vous avez les Grecs, vous avez la Hongrie, vous avez la Roumanie, mais vous n'avez pas finalement énormément de pays. Donc, l'enjeu est de savoir en termes de politique énergétique de l'Europe si on continue à s'alimenter chez ce Monsieur ou pas et derrière, évidemment, d'avoir une balance, un équilibre entre les relations diplomatiques donc, les sanctions diplomatiques et des sanctions économiques, mais de faire en sorte que cet équilibre puisse se faire au bénéfice de la protection des Arméniens et de la République d'Arménie. Donc en clair, il ne faut peut-être pas totalement mettre l'Azerbaïdjan au ban des nations parce que sinon, on n'aurait plus de levier, mais il faut lui faire comprendre qu'on peut lui taper sur les doigts très fortement.

Mme le Maire : Dans quelques jours, nous allons voter aussi une délibération dans ce sens tout à l'heure, il y aura l'exposition TOROS qui sera aussi une façon de rappeler fermement notre soutien au peuple arménien ainsi que la quinzaine culturelle arménienne. Nous avons contacté l'association Ice Club pour ouvrir une cagnotte qui est ouverte à tous les particuliers, qui ira directement en Arménie. Et pour ma part – mais je souhaite rejoindre le modèle sénatorial que j'ai bien connu – à cet effet, nous avons le jumelage avec Masis qui va se faire dans normalement quelques mois. Je vais essayer d'activer – je dirais – ce voyage et d'emmener un membre de chacune des oppositions avec moi, là-bas, en Arménie. 09.01, soutien financier aux victimes du séisme au Maroc et 09.02, soutien aux victimes des inondations en Libye. La Croix-Rouge, aujourd'hui, n'accepte plus de dons, je crois qu'ils ont été submergés, ce qui est plutôt une très bonne nouvelle finalement donc, nous allons passer par le fonds – si vous en êtes d'accord – le fonds de solidarité de Cités Unies France pour le Maroc avec un montant

de 10 000 € en 23 et 10 000 € en 24 : 10 000 € pour l'aide humanitaire et 10 000 € pour la reconstruction. Nous sommes jumelés avec Oujda et à cet égard, nous allons reprendre aussi des relations peut-être plus fortes, plus tenues. Et pour la Libye, pour l'instant, nous n'avons pas encore trouvé – je dirais – le meilleur moyen, mais nous restons attentifs à la création d'un fonds de solidarité spécifique. Donc, je vais vous proposer de voter la 02.07. Contre ? Abstention ? Oui, c'est la motion. Contre ? Abstention ? 09.01, contre ? Abstention ? 09.02, contre ? Abstention ? 09.07, contre ? Abstention ? Pardon, excusez-moi, le 09.02 est effectivement retiré, puisqu'on est justement dans l'attente d'un fonds de soutien particulier. Donc, 09.07, contre ? Abstention ? 01.01, nous passons à des sujets plus habituels, juste affaire courante. C'est Françoise ou... comme tu veux.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.01

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame COURANJOU Françoise

Politique publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : SAISONNIERS 2023 - BESOINS COMPLÉMENTAIRES-

Mes chers Collègues, Définition des besoins complémentaires en agents saisonniers pour l'année 2023 : Conformément aux articles du Code général de la Fonction publique, les Collectivités sont autorisées à recruter des agents contractuels pour exercer les fonctions correspondant à un besoin saisonnier, les emplois afférents devant être créés par l'organe délibérant. Pour faire suite à la délibération du Conseil Municipal du 17 mars 2023 n° DL.2023-58, relative à la définition des besoins saisonniers sur l'année 2023, la Direction de la Propreté sollicite, pour faire face à une activité renforcée pour la période automnale et des fêtes de fin d'année, le recrutement de 15 contrats pour 3 mois, soit 45 équivalents mois. En ce qui concerne les modalités de rémunération, il est rappelé que le versement du salaire est effectué à terme échu. Aussi, compte tenu des besoins exprimés par les services pour assurer la continuité des services au public, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER les créations d'équivalents mois suivantes :

45 équivalents mois pour des fonctions d'agent de propreté rémunérées sur l'IB 367 IM 361.

L'incidence financière s'élève à 113 715 € (cent treize mille sept cent quinze euros).

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 46 |
| Abstentions : | 9 |
| Non-participation : | 0 |
| Suffrages exprimés : | 44 |
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Élisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.02

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame COURANJOU Françoise

Politique publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT-

Mes chers Collègues, parmi les mesures gouvernementales de soutien au pouvoir d'achat, annoncées en juin 2023, figure une prime dégressive pour les agents de l'État créée par décret n° 2023-702 du

31 juillet 2023. Un projet de décret est actuellement à l'étude pour étendre le versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à la fonction publique territoriale et prévoit en son article 1 la possibilité de son instauration par les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. En 2023, la Ville a déjà mis en œuvre plusieurs mesures règlementaires de soutien au pouvoir d'achat : relèvement du point d'indice de 1.5 % au 1^{er} juillet 2023, application du relèvement des grilles indiciaires allant de 1 à 9 points pour rétablir une progressivité au 1^{er} juillet 2023, revalorisation des bases des grilles indiciaires des catégories C et relèvement du remboursement de la participation aux transports publics de 50 % à 75 % du montant de l'abonnement. Consciente de l'impact de l'inflation sur l'ensemble de ses agents, des mesures spécifiques à la Ville en soutien au pouvoir d'achat des agents ont également été adoptées au cours de l'année : augmentation de la valeur faciale des titres restaurants de 1.5 € par titre à compter du 1^{er} juillet 2023 et passage de 16 € à 32 € de la participation mutuelle de la Ville à compter du 1^{er} septembre 2023. Dans la continuité de ces mesures et au regard de l'érosion du pouvoir d'achat pour l'année 2023, l'Autorité territoriale souhaite instaurer, de la même manière que l'a fait l'État, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat selon les modalités fixées par décret. La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est une prime forfaitaire dégressive allant de 800 € à 300 € pour les agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 €, soit 3 250 € par mois en moyenne sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Périmètre d'éligibilité

Les agents éligibles à cette prime sont les agents publics titulaires, stagiaires et contractuels dont le contrat est régi par l'article 1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale. Les agents publics non éligibles à la prime sont les apprentis, les vacataires, les stagiaires gratifiés et les collaborateurs occasionnels du service public (bénévoles). Les agents sont éligibles à la prime, quelle que soit leur position statutaire, dès lors qu'ils sont employés et rémunérés au 30 juin 2023. Sont notamment exclus les agents en disponibilité ou en congé parental, positions n'ouvrant pas droit à rémunération à cette même date. Trois conditions cumulatives doivent être remplies pour être éligible à la prime de pouvoir d'achat :

Avoir été nommé ou recruté à la Ville d'Aix-en-Provence avant le 1^{er} janvier 2023

Être employé et rémunéré par la Ville d'Aix-en-Provence au 30 juin 2023

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Périmètre de rémunération

En référence aux dispositions prises par l'État, la rémunération servant à déterminer le montant de référence de la prime est celle perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Est prise en compte la rémunération entrant dans l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG) qui correspond à celle définie par l'article L. 136-1-1 du code de la sécurité sociale au titre de la période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, de laquelle sont exclues :

L'indemnité versée au titre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

La rémunération perçue au titre des heures supplémentaires effectuées et du temps additionnel de travail (cf. article 2 du décret - référence à l'article 1^{er} du décret n° 2019-133 du 25 février 2019), dans la limite du plafond d'exonération. La rémunération d'un agent qui a été soumise à des retenues (jours de carence, service non fait) n'est pas reconstituée à ce titre pour correspondre à une année pleine. Par ailleurs, la rémunération des agents placés notamment en congé de longue maladie/durée n'est pas reconstituée sur la base du plein traitement. Ainsi, pour l'ensemble de ces situations, seule la rémunération brute effectivement versée est prise en compte. Lorsque l'agent public n'a pas été employé et rémunéré sur la totalité de la période de référence courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, son employeur au 30 juin 2023 calcule, à partir de la rémunération perçue durant la période effective d'emploi, le montant de la rémunération de référence, en rétablissant donc la rémunération perçue sur une durée de douze mois. Ainsi, le montant de la rémunération brute est divisé par le nombre de mois rémunérés, puis multiplié par 12 pour obtenir la rémunération brute de référence annuelle.

Modalités de versement de la prime

La Ville propose de verser aux agents éligibles le montant maximum de la prime défini dans le décret en fonction de la rémunération brute perçue sur la période de référence comprise dans le barème ci-dessous.

| Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 | Montant mensuel brut | Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat |
|--|----------------------|--|
| Inférieure ou égale à 23 700 € | 1 975 € | 800 € |
| Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € | 2 275 € | 700 € |
| Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € | 2 430 € | 600 € |
| Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € | 2 570 € | 500 € |
| Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € | 2 690 € | 400 € |
| Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € | 2 800 € | 350 € |
| Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € | 3 250 € | 300 € |

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de temps de travail et de la durée d'emploi pendant la période de référence. La prime versée sera soumise aux cotisations et contributions de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu. Elle sera versée sur le bulletin de salaire de décembre 2023. Le versement de cette prime devrait concerner environ 2 200 agents avec un coût total pour la collectivité estimé à environ 1,5 M € charges comprises et sera supporté par le budget 2023 de la Ville, aucune compensation de l'État n'étant prévue à ce jour

VU l'article L1111-1 du CGCT sur la libre administration des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'État,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la FPT,

CONSIDÉRANT l'exposé des éléments précédents, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

INSTAURER la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dans les conditions indiquées précédemment,

APPROUVER le versement sur la paye du mois de décembre 2023 des primes individuelles attribuées aux agents dans le respect des plafonds fixés,

DIRE que la dépense correspondante d'un montant prévu de 1 520 000 € sera imputée au chapitre 012 qui présente les disponibilités pour le budget 2023,

CHARGER Madame Le Maire de procéder à l'application de la présente délibération.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme COURANJOU : Oui, on passe à des sujets plus pragmatiques. Donc, 01.01, besoin complémentaire d'agents saisonniers. La direction de la propreté sollicite le recrutement de 15 contrats pour trois mois pour faire face à une activité renforcée sur la période automnale et des fêtes de fin d'année soit 45 équivalents mois. L'incidence financière s'élève à 113 715 €. 01.02, je continue ?

Hors micro

Mme COURANJOU : Donc, prime exceptionnelle pouvoir d'achat. Consciente de l'impact de l'inflation sur l'ensemble des agents, la Ville a mis en œuvre des mesures spécifiques en soutien au pouvoir d'achat des agents : augmentation de la valeur faciale du titre restaurant de plus 1,50 € par titre ; passage de 16 à 32 € de la participation de la Ville à la mutuelle. Dans la continuité de ces mesures et au regard de l'érosion du pouvoir d'achat, Madame le Maire souhaite instaurer une prime exceptionnelle pouvoir d'achat. Cette prime a été annoncée aux organisations syndicales qui l'ont bien accueilli. Elle s'inscrit dans les mesures gouvernementales créées par décret pour les versants de la fonction publique de l'État et hospitalière. Un projet de décret est prévu pour étendre le versement de cette prime à la fonction publique territoriale. Il prévoit, ce décret, à la discrétion de l'autorité territoriale, l'instauration de cette prime par les organes délibérants. La prime pouvoir d'achat est une prime forfaitaire, dégressive, allant de 800 à 300 € pour les agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure à 39 000 € sur la période de juillet 2022 à juin 2023. Le nombre des agents percevant la prime est de 2 209 agents, dont 1 590 titulaires et 609 contractuels. L'impact budgétaire de la prime pouvoir d'achat est de 760 000 €, versé sur la paye de décembre 2023 pour la première moitié et sera de 760 000 € au budget 2024 pour le versement de la seconde moitié.

Mme le Maire : Pardon, Françoise, il y a juste une petite erreur. Cette solution, effectivement, a été évoquée, mais finalement, on a décidé de la verser en une seule fois et elle sera versée sur la feuille de paye de décembre.

Mme COURANJOU : Désolée, excusez-moi, Madame le Maire. Donc, l'impact budgétaire est de 1 520 000 € sur la paye de décembre 2023. Donc, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'ensemble des points afférents à cette délibération.

Mme le Maire : Oui, Agnès DAURES.

Mme DAURES : Merci, Madame le Maire. Vous vous doutez bien que nous allons évidemment voter cette délibération 01.02.

Mme le Maire : Je l'espère.

Mme DAURES : Vous avez posé la question, mais c'est également, pour nous, l'occasion de vous interpellier sur l'attractivité de la Ville d'Aix en tant qu'employeur public. L'attractivité de la fonction publique est un problème actuellement, le manque d'attractivité. Il y a des rapports qui ont été remis au Sénat, aux ministres, de la transformation de la fonction publique et la Ville d'Aix n'y fait pas exception. Il y a quand même un mécontentement assez général dans les services, on a des départs pour voir si l'herbe est plus verte ailleurs et notamment dans le privé. Alors, dans mon intervention qui va être assez courte, il y a peut-être des pistes quand même pour en discuter de cette attractivité. Le mécontentement porte sur quoi ? Sur le RIFSEEP évidemment. Ça, vous avez commandé un audit au CDG. Sur la nouvelle organisation des services, quelquefois, avec le système en pôle, avec des directeurs, etc., on ne va pas passer les détails. Le sous-effectif et la qualité de vie au travail, du coup, et c'est général dans les trois versants de la fonction publique. Il y a également les perspectives de carrière, ça va avec le RIFSEEP. Des perspectives de carrière claires et transparentes parce que ce RIFSEEP pose un problème sur la transparence. Et évidemment, le pouvoir d'achat avec l'électricité. Malgré les annonces gouvernementales, cette année, de protéger les Français, on s'est pris 25 % d'augmentation de l'électricité, 15 % en début d'année et 10 % encore au mois d'août. Donc, heureusement que la prime intervient cette année parce que là, il va falloir chauffer cet hiver. On ne va pas se réjouir du bouleversement climatique qui fait qu'on a 30 °C actuellement, mais on en est presque là, comme ça, on ne se chauffera pas. L'essence qui est de nouveau à 2 €, etc., Et l'inflation en général évidemment, le panier de la ménagère, on le sait. Donc, on en profite quand même pour vous dire qu'évidemment, les personnels se réjouissent de cette prime, mais on rappelle quand même la revendication des organisations représentatives des salariés qui demande quand même l'augmentation de points d'indice de 10 % pour rattraper le gel des salaires depuis plusieurs années et correspondre à l'inflation et on vous demande s'il est également possible de faire un geste pour les apprentis à l'année qui sont exclus de ce dispositif et il y en a notamment dans les écoles, des apprentis à l'année.

Mme le Maire : Alors, cette prime est l'application du référentiel qui avait été donné par l'État pour la fonction publique d'État. Nous avons souhaité l'appliquer de façon à ce que les plus petits salaires puissent en effet toucher le maximum de la prime. Nous avons commencé aussi des travaux sur le RIFSEEP, puisqu'il y a un audit – comme vous le mentionnez – du CDG sur le sujet et je crois qu'il y a eu ou il va y avoir, dans les jours qui viennent, une restitution aux organisations syndicales. Nous

souhaitons effectivement les mettre autour de la table pour réduire le niveau du RIFSEEP et en même temps, faire en sorte qu'il y ait le plus de clarté possible sur les critères qui sont employés. Je sais que Françoise, Marie-Pierre SIDI-MOUSSA, l'ensemble du service et le Directeur général travaillent assidûment à cela. L'attractivité de la Ville, vous avez raison, nous sommes confrontés à un problème qui est le suivant. Nous avons un certain nombre d'habitants à la Ville d'Aix-en-Provence, nous avons la Ville de Marseille qui est plus vaste, nous avons aussi la Métropole et de fait, les seuils de population font que les salariés peuvent être payés plus que ce qu'ils ne le sont à la Ville d'Aix-en-Provence même si la Ville d'Aix-en-Provence reste effectivement très bien classée par rapport à des communes qui, elles, ont moins de population, bien entendu. Mais ces effets de seuil font qu'évidemment, lorsque l'on propose à un fonctionnaire presque 1 000 € de plus par mois – dans certains cas, ça a été ces montants-là, je peux comprendre – donc, on est obligé de regarder effectivement tous les critères d'attractivité. Ce que j'ai souhaité faire, c'était vraiment essayer de le faire sur le plan social, d'où la montée du prix des tickets restaurants ; d'où la montée de la mutuelle ; aujourd'hui, il y a une prime pouvoir d'achat, mais qui est exceptionnelle ; nous avons aussi subi, bien évidemment, la hausse des fluides, je crois qu'on est à plus de 12 millions de ce que l'on payait de manière ordinaire donc, c'est colossal, on espère bien que ça va se freiner, pour l'instant, ce n'est pas encore le cas ; les 1,5 de point ont été donné, ce qui avait empêché d'ailleurs à l'époque – c'était la loi – mais c'est ce qui avait empêché l'octroi de la première prime pouvoir d'achat tel qu'elle était prévue, il faut s'en réjouir, puisque celle-ci est plus élevée et que nous arrivons à un moment où nous avons pu effectivement débloquent des fonds. On vous a parlé d'une chose qui nous tient beaucoup à cœur, mais qui est en chantier et on pourra tout à fait vous donner des nouvelles au fil de l'eau, bien sûr. Madame HUARD.

M. PENA : Madame le Maire, pardon. Vous n'avez pas parlé de la question sur les évolutions de carrière parce que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de mécontentements chez les municipaux sur les jurys de promotion interne et des possibilités, d'abord, de promotion interne.

Mme le Maire : Non, ce qui se passe, c'est que les syndicats ont très envie, ils sont autorisés à participer aux jurys en interne, ce qui n'est pas du tout inscrit dans la loi, puisque dans la loi, ils ne sont même plus dans les CAPI ce que la Ville d'Aix-en-Provence a continué d'exiger. Ils voudront aussi être sur les jurys externes. Non. Là est la problématique. En revanche, oui, sur les évolutions de carrière, bien sûr, qui est la politique de formation qui demeure à revoir. Il y a toutes les réussites à concours qui doivent donner lieu à nomination, mais parfois il y a le nombre de postes, parfois pas. Donc voilà, tout ça, ce sont des modulations et je vous assure que la RH y travaille avec beaucoup d'assiduité. Madame HUARD.

Mme HUARD : Oui, merci, Madame le Maire. Je voudrais intervenir sur la 01.01 et ensuite sur la 01.02. Donc, la 01.01, c'est toujours le renouvellement des besoins complémentaires en saisonnier qui me pose question, puisque chaque année et presque à chaque conseil en fait, on nous demande de voter pour des besoins complémentaires en saisonnier donc, je me pose la question, est-ce qu'il n'y a pas un problème de définition des besoins ? Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser des agents permanents et les affecter à d'autres tâches le reste du temps ? Et ce que je voudrais surtout savoir, puisqu'à chaque fois, ça revient, est-ce que ce sont des nouveaux contrats avec des nouvelles personnes ou est-ce que vous reprenez chaque année les mêmes personnes et qui cumulent du coup les CDD ? Ça, j'aimerais bien avoir une réponse à ce point de vue-là. Merci.

Mme le Maire : Oui, Madame HUBERT.

Mme HUBERT : J'aurais voulu compléter la question si c'était possible. J'avais préparé une question sur les saisonniers parce que c'est vrai que la propreté d'Aix, j'aimerais que ça ne soit pas par saison, que ça soit tout le temps : l'été, l'hiver, qu'il n'y ait pas des contrats pour les saisons. Alors, je me pose une question quand même parce qu'au mois de juin, on a voté une motion sur les saisonniers, une délibération : « Direction de la propreté sollicite, pour faire face à toute activité renforcée pour la période automnale et les fêtes de fin d'année, le recrutement de 15 contrats pour trois mois soit 45 équivalents mois » et aujourd'hui, la même direction, pour faire face à la saison touristique – le libellé a un peu changé – et à une activité renforcée également pour la période automnale, on a encore 15 contrats. Est-ce que les 15 contrats de juin n'ont pas été souscrits ou c'est 15 autres contrats donc, ça fait 30 contrats en tout ? Ça me pose question. Et après, je rejoins quand même l'interrogation sur le fait d'avoir des contrats plus pérennes. Et troisième interrogation que j'avais, bon, c'est vrai que je l'avais dit déjà au dernier Conseil municipal, on a notamment un Centre-ville quand même qui est dans un état de propreté complètement scandaleux avec des sacs-poubelle tous les soirs.

Mme le Maire : Les sacs-poubelle, ce n'est pas nous, c'est la Métropole.

Mme HUBERT : Oui, ce n'est pas à vous, c'est la métropole, mais enfin, justement, ma question est : quelles sont les concertations avec les services de la métropole...

Mme le Maire : Et nous ne sommes pas les seuls à plaindre. Je vous renvoie à l'article sur La Marseillaise du Maire de Martigues ou du Maire de Marseille. D'ailleurs, nous sommes nombreux.

Mme HUBERT : Oui. Je suis bien d'accord, mais c'est vrai qu'on s'interroge sur une véritable politique concertée avec des partenaires comme la Métropole que vous affectionnez – je le sais particulièrement – quels sont les éléments pour fonctionner ensemble ? Est-ce qu'il y a une sensibilisation du public au tri sélectif ? Etc. Donc, c'était les deux questions quand même sur ces deux délibérations qui me paraissent regrouper le même objet et sur le fait que des contrats pourraient assurer une propreté toutes les saisons de l'année.

Mme le Maire : Je vous avouerai quand même Claudie que les saisons n'entraînent pas forcément les mêmes conséquences pour les services du nettoyage, puisque les feuilles tombent, par exemple, à un moment et pas à un autre, il y a plus de festivités aussi au printemps, à l'été, à l'extérieur donc évidemment, plus de nettoyage effectué, il y a quand même des contraintes saisonnières un peu différentes. Après, là où je vous rejoins, c'est qu'effectivement, nous nous interrogeons en ce moment sur le fait de prendre plus de permanents, même s'il faudra de toute façon des emplois saisonniers, pour faire face à certaines contraintes et peut-être des emplois avec des formations aussi notamment sur les machines de nettoyage qui sont un peu de trop régulièrement abîmées. Madame HUARD.

Mme HUARD : Madame le Maire, vous n'avez pas répondu sur ma question. Est-ce que vous reprenez toujours les mêmes personnes ou est-ce qu'à chaque fois, ce sont des personnes différentes ?

Mme le Maire : Le Directeur général du service technique me dit que c'est un peu les deux. C'est ça ?

M. CLOUCHOUX : Oui, mais quand nous avons effectivement de très bons éléments qui ont fait leurs preuves pendant la saison précédente, généralement, ils sont repris dans le fichier qui est proposé au recrutement, mais on en prend aussi de nouveau donc il y a un turnover qui est assez important, mais malgré ça, c'est évidemment difficile de professionnaliser des emplois saisonniers donc, ce sont réservés à effectivement des tâches qui sont plutôt tâches simples de propreté.

Mme HUBERT : Sur la question, les 15+15, c'est il y a 30 contrats, en fait ?

Mme le Maire : Non. Là, il s'agit en fait de 15 équivalents temps plein recrutés par mois d'où le nombre de 45, puisqu'il y a trois mois. C'est ça ? Tu n'as rien à ajouter ?

M. CLOUCHOUX : Non, c'est ça. Si vous voulez, je peux dire un petit mot sur nos échanges avec la Métropole concernant la propreté de manière globale. Bien sûr que nous avons toujours les relations extrêmement serrées au niveau des équipes locales donc de fait, il y a toujours une bonne coordination des équipes de la Métropole et de la Ville sur le plan local. Je dis « sur le plan local », j'insiste là-dessus, puisque la Métropole reconsidère aujourd'hui le niveau de service de toutes les communes qu'elle dessert en termes de collecte de tri et déchets ménagers et aujourd'hui, elle considère – pour dire les choses simplement – que la Ville d'Aix est plutôt trop bien servie parce que si vous voulez, dans le Centre-ville, il y a plusieurs collectes journalières alors qu'officiellement, il ne doit y en avoir qu'une par jour. Imaginez le résultat que ça peut donner. Donc ça, c'était le sujet. Et le sujet de la collecte des emballages et notamment des cartons chez les commerçants est remis sur la table. Le sujet de la collecte du verre chez les commerçants est remis sur la table. Donc, vous voyez qu'aujourd'hui, on est en train effectivement plutôt de guerroyer – je dirais – de façon sympathique sur ces prestations qui sont aujourd'hui offertes à la Ville d'Aix, qui demain, risquent de disparaître. D'autant plus nécessaire d'avoir une Direction de la propreté renforcée.

Mme le Maire : Et ce sont évidemment des coûts qui sont mis à la charge des communes qui n'existaient pas auparavant. L'estimation à la louche est à peu près d'un million en fonctionnement pour la Ville d'Aix-en-Provence et je dirais que les Maires montent au créneau parce que dans ces cas-là, on pourrait faire évidemment récupérer la compétence de la collecte.

Mme HUARD : Madame le Maire, j'avais une petite question sur la 01.02, sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Mme le Maire : Vous n'êtes pas contre, Madame HUARD.

Mme HUARD : Justement, évidemment, je suis pour, mais ce que je voulais savoir, d'habitude, vous donnez une prime de Noël, est-ce que cette prime exceptionnelle de pouvoir d'achat va se rajouter à la prime de Noël ou non ?

Mme le Maire : La prime de Noël saura donner sur la fiche de paye du mois de novembre et la prime

pouvoir d'achat sur celle de décembre.

Mme HUARD : Parfait. Merci de ce renseignement.

Mme le Maire : On va voter donc, 01.01, contre ? Abstention ?

Hors micro

Mme le Maire : 01.02, contre ? Abstention ? Je vous propose à présent de voir en amont le rapport de 12.02 parce que c'est un rapport qui est assez instructif et je crains que l'heure du match approchant tout à l'heure, nous soyons peut-être un petit peu moins nombreux dans la salle et je propose donc à Fabienne VINCENTI avec Marie-Anaïs RENAULT et Sandrine ROUSSEAU de vous présenter le projet éducatif territorial de la Ville d'Aix-en-Provence.

OBJET : ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI (PEDT) 2023-2026

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

12.02

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique publique : 12-DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITÉ AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ADOPTION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE - PLAN MERCREDI (PEDT) 2023-2026

Mes chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence poursuit, depuis 2015, au travers de son Projet éducatif de Territoire (PEdT) une politique ambitieuse et cohérente sur les différents temps de vie de l'enfant : scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial. Cette démarche mobilise toutes les ressources du territoire et elle associe l'ensemble des acteurs éducatifs, partenaires institutionnels, associatifs et services de la Ville. La première convention pour la Ville d'Aix-en-Provence a été mise en place par délibération n° DL.2015-346 du 23 juillet 2015, et renouvelée par délibération n° DL.2019-425 du 27 septembre 2019. Le contexte de crise sanitaire ne permettant pas d'engager des temps de concertation, le PEdT a été prolongé par deux avenants successifs par délibération n° DL.2021-834 du 18 octobre 2021 et par délibération n° DL.2022-453 du 13 décembre 2022. Le PEdT se traduit par la signature d'une convention tripartite entre la Ville, l'Éducation nationale et la Caisse d'Allocations

familiales. Il répond à une double volonté :

consolider les actions et les partenariats en faveur de la réussite scolaire, du développement harmonieux de l'enfant et de l'égalité des chances,

Redynamiser les projets, les partenariats et coconstruire des parcours éducatifs riches et diversifiés avant, pendant et après l'école.

« Ville amie des enfants », La Ville d'Aix-en-Provence s'est également fixée de nouveaux objectifs : proposer des offres adaptées aux spécificités et richesses de chaque territoire,

élargir ce projet de la petite enfance à la jeunesse,

soutenir et accompagner les familles pour la réussite de tous les élèves.

Afin de préparer les jeunes aixois à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux actuels et à venir, cette convention intègre également les autres démarches en faveur de la réussite éducative et scolaire : Convention territoriale globale, contrat de Ville, Plan Mercredi, Éducation artistique et culturelle, Éducation sportive, ateliers coup de pouce... Le PEdT 2023-2026 s'articule autour de six thématiques basées sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour permettre à chaque enfant de développer son esprit critique, sa créativité, sa capacité à coopérer avec ses pairs et à mieux communiquer :

Culture et Patrimoine

Développement durable

Réussite éducative

Santé et bien-être

Sciences et numérique

Sport

De nouveaux besoins ont émergé au cours des différents comités techniques et ateliers qui se sont déroulés depuis septembre 2022 ; les liens au sein de la Communauté éducative se sont resserrés avec une meilleure connaissance, compréhension des missions de chaque acteur et de leur nécessaire complémentarité. Ces échanges riches autour des six thématiques proposées par la Ville ont renforcé cette volonté partagée de proposer aux élèves, aux enfants, une continuité éducative de qualité. Tous les acteurs, collectivités, état, associations, gestionnaires d'Accueils collectifs de Mineurs se retrouvent autour d'enjeux communs :

maintenir la cohésion sociale, favoriser l'égalité des chances et le mieux vivre ensemble,

lutter contre les fractures scolaire, sociale, culturelle, territoriale et numérique.

Le PEdT annexé au présent rapport a été présenté en Comité de Pilotage Ville le 1^{er} juin 2023, présidé par Madame le Maire, en présence des élus concernés par les six thématiques, le représentant du directeur académique des services de l'Éducation nationale, les services départementaux de la jeunesse de l'engagement et des sports et la Caisse d'Allocations familiales. Ce nouveau PEdT a obtenu un avis favorable des membres du comité de la Caisse des écoles le 19 juin 2023 et du groupe d'appui aux communes départemental (GAD) le 4 septembre 2023, copiloté par l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN) et les services départementaux de la jeunesse de l'engagement et des sports (SDJES) ainsi que le concours de la Caisse d'Allocations familiales des Bouches-du-Rhône. Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le Projet éducatif territorial – Plan mercredi pour la période 2023-2026, joint en annexe ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'adjoint délégué à l'Éducation Petite-Enfance, Enfance et aux accueils de Loisirs sans Hébergements, à signer tout document régissant le Projet éducatif territorial – Plan mercredi.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme VINCENTI : Oui, Madame le Maire. Avant la présentation par nos services, quelques lignes d'introduction. Donc, la Ville d'Aix-en-Provence a élaboré, avec l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales, un Projet éducatif territorial et le Plan mercredi. L'objectif est de favoriser la réussite scolaire éducative de tous les enfants de la petite enfance à la jeunesse en proposant un parcours éducatif riche et diversifié avant, pendant et après l'école. Six thématiques sont développées : développement durable, sciences et numérique, sports, santé, réussite éducative, culture et patrimoine afin de maintenir une cohésion sociale et favoriser un mieux vivre ensemble. Merci.

Mme RENAULT : Oui. Bonjour à tous. Je vais me charger de l'introduction et puis je laisserai la parole à Sandrine ROUSSEAU, la Directrice éducation en France petite enfance. Un exercice délicat, puisqu'on va essayer en 15 minutes de tenter de réaliser un condensé de ce qu'est ce Projet éducatif de territoire. Donc, un exercice délicat, un projet qui nous a mobilisés pendant plus d'une année, qui a pu mobiliser jusqu'à 45 participants par sous-groupe de travail et où on a pu toucher à des thématiques – comme l'a précisé Madame VINCENTI – très diverses que ça soit l'éducation au développement durable, la réussite éducative, les sciences, la nature, l'émancipation par le sport. Donc, des sujets fondamentaux, essentiels d'où un exercice de synthèse particulièrement délicat. Ça ne sera pas un exposé exhaustif, on n'a pas le temps, vous avez toute la matière dans la délibération, on est bien sûr à votre disposition pour répondre ensuite à des questions. On va essayer de synthétiser ça en vous réexpliquant ce qu'est un Projet éducatif de territoire, bien entendu, de souligner la dynamique collective de travail qui est à l'origine de ce nouveau Projet éducatif. C'est bien l'ADN de ce type de démarche là, un ADN et aussi une discipline. Je dis « discipline » parce que mettre 40 participants autour de la table avec une formation, une expertise, un angle de vue et des responsabilités différentes sur ces sujets, ça n'a pas été une mince affaire et je salue aussi Tiphaine TRUC qui est parmi nous et qui a piloté ces groupes de travail. Vous dire également que ce Projet éducatif de territoire, ce n'est qu'une feuille de route c'est-à-dire que ce n'est pas un document figé, c'est bien un projet évolutif et qui va, au fil des années et des enjeux de société, s'améliorer, s'enrichir. Vous le verrez, il y a des projets sur lesquels on est très bien avancé et d'autres sur lesquels il y a encore du chemin qui est devant nous avec nos partenaires, bien entendu, puisqu'on ne fait pas ça seul. Donc, un document qui évolue. Dernier élément à avoir en tête, le Projet éducatif de territoire, ce n'est pas un document de cadrage qui se rajoute à tous les autres documents de cadrage qu'on a pu présenter au Conseil municipal, c'est bien un maillage d'un certain nombre d'éléments. Vous le savez, il y a deux ans, on a signé une convention territoriale globale avec la CAF, on s'est engagé sur un certain nombre d'éléments, on a réussi à obtenir le label « Ville amie des enfants » donc, ça aussi, en effet, on essaie de faire le lien avec ce dispositif-là. En décembre prochain, va être votée la convention-cadre des centres sociaux donc, de même, on l'appareille à ce Projet éducatif de territoire. Donc, on essaye, en effet, de mailler, d'articuler et de coordonner tous ces éléments-là pour produire un Projet éducatif de territoire le plus complet et global possible. Je finirai l'introduction peut-être par rappeler ce qu'est le Projet éducatif de territoire. On ne part pas de zéro, on avait déjà un projet existant. L'objectif, c'est une démarche et un document à la clé qui vient écrire ce qu'est la politique éducative de la Commune. Bien entendu, on ne l'écrit pas seul, on la vote aujourd'hui au Conseil municipal, mais c'est un projet qui est totalement global et transversal. On est auprès de l'État, de l'Éducation nationale, de tout notre tissu associatif : les centres sociaux, les ALSH bien entendu, les parents et les enfants aussi qui participent au quotidien sur tous nos projets. Il est vrai que la réforme des rythmes scolaires à l'époque – ça date d'il y a quelques années désormais - avait eu le mérite de poser sur la place publique le fait que les loisirs éducatifs qui sont plutôt aux mains des communes sont tous aussi importants que les temps familiaux et les temps scolaires pour participer à l'accompagnement des enfants, à leur réussite éducative et à leur épanouissement. Donc, ce Projet éducatif de territoire – vous allez le voir – est riche dans sa méthode et riche dans les projets qu'on a essayé de porter dans l'ambition que l'on se fixe avec l'Éducation nationale et l'État et il fixe donc cette ambition partagée pour les quatre et cinq années à venir. Voilà.

Mme ROUSSEAU : Merci beaucoup. Donc, bonjour à tous. Effectivement, un exercice va être très compliqué. Un an de travail à vous présenter en 10 minutes, mais alors j'ai déjà un petit souci

technique, je pense qu'on a un problème de mot de passe donc, ce n'est pas grave, je vais commencer la présentation. Effectivement, un exercice difficile, le Projet éducatif de territoire, c'est une démarche qui veut fédérer l'ensemble des acteurs et des partenaires institutionnels. Donc, on a été très nombreux autour de ce renouvellement de Projet éducatif de territoire. Très rapidement, effectivement, je remercie Tiphaine TRUC qui a piloté, qui a animé, qui a rédigé pendant un an tous les ateliers qui ont été donnés. Je remercie également tous nos partenaires institutionnels et associatifs, puisqu'on travaille avec toutes les associations présentes sur le territoire, les élus qui nous ont aussi accompagnés sur leur thématique, les membres de la Caisse des écoles qui sont aussi présents dans ce Projet éducatif de territoire et puis surtout tous nos collègues de la Ville et tous les agents de ma direction qui se sont mobilisés pendant une année. Donc, le PEdT, effectivement, ça repose sur un engagement politique fort, un engagement qui est partagé par l'Etat, l'Éducation nationale et les collectivités territoriales. Si on n'a pas cet engagement, c'est plus difficile effectivement de le faire vivre. L'écrire, c'est une chose, le faire vivre, c'est autre chose. Il faut aussi une stratégie éducative partagée – comme le disait Madame RENAULT – effectivement que les partenaires se comprennent, connaissent effectivement les enjeux des uns et des autres et se retrouvent autour d'axe fort et qui puisse ensuite être décliné au niveau des écoles notamment. Un cadre commun de collaboration connu et reconnu par tous donc, on a eu beaucoup de temps de présentation et d'échange pour présenter cette démarche qui est, aujourd'hui, la finalité. Les axes du Projet éducatif de territoire pour 2023-2026 ne sont pas innovants, on est sur des axes qui existaient déjà et qui sont reconduits et un peu modernisés. Aller vers une alliance éducative c'est-à-dire l'idée de co-construire entre acteurs avec nos visions, avec nos enjeux, co-construire des objectifs communs et des projets communs pour le bien des enfants avec cette idée qu'on est tous coresponsables au niveau de l'éducation des enfants, bien sûr, les parents qui sont intégrés à cette démarche et ensuite l'ensemble des acteurs. Un parcours éducatif global c'est-à-dire l'idée de proposer aux enfants un parcours au-delà du temps scolaire. Un parcours riche, diversifié, avec une cohérence et une complémentarité de nos actions, ce qui est le plus difficile à mettre en place, également, prendre en compte le maillage territorial c'est-à-dire prendre en compte les besoins de chaque territoire individuellement. On ne vient pas imposer ou coller une action, on essaie de travailler ensemble sur ce qui est le plus adapté. Comme ça a été dit également, le périmètre se veut élargi donc, l'ambition d'aller vers un PEdT qui va englober de la petite enfance à la jeunesse voire la vie étudiante et on a entendu tous les enjeux qu'on a sur notamment les étudiants donc, on a bien conscience de ça et on pense que la mise en synergie des acteurs est nécessaire et qu'elle doit être encore plus mise en œuvre au quotidien. Les différents temps de l'enfant. Effectivement, se rendre compte que l'enfant a des apprentissages sur le temps scolaire, mais il se passe aussi beaucoup de choses et beaucoup de jours en dehors de l'école notamment sur les temps périscolaires que sont la pause méridienne, les garderies, les mercredis, les vacances et il y a après tous les temps familiaux sur lesquels il faut aussi avoir des actions et des choses à proposer. Donc, on prend en charge effectivement les différents temps de l'enfant dans ce Projet éducatif de territoire. On a souhaité travailler sur six thématiques qui ressortent en fait des différents COTECH qui ont eu lieu, que je vais vous présenter individuellement très rapidement et très synthétiquement, mais je vous en reparlerai après. Comme cela a été précisé également, l'idée n'est pas de faire un nouveau document ou un empilement de projets, de plan d'action, on est bien sur une volonté d'avoir des plans d'action complémentaires donc oui, ce PEdT rejoint, par ces axes, les ambitions que sont les nôtres dans le cadre de notre partenariat avec l'UNICEF, « Ville amie des enfants » et toutes les actions et projets qui sont mis en place au niveau de la convention territoriale globale. On intègre également les dispositifs et les programmes de l'Éducation nationale. Aujourd'hui, il y a une volonté de travailler ensemble. Ce nouveau programme s'appelle « Notre école, faisons-la ensemble ». C'est l'idée de partir d'un besoin des écoles, d'un projet d'école et de voir comment tous les acteurs éducatifs donc, la Ville, les associations peuvent participer à ce projet et comment il peut être adapté aux besoins des élèves. Effectivement, ça se met déjà en place sur la Ville et on a plusieurs projets en cours. Le Plan mercredi, bien évidemment, au-delà du temps scolaire, périscolaire, que pouvons-nous faire ensemble le mercredi. Dans toujours cette complémentarité et cette continuité éducative qui est souhaitée au niveau de la Ville avec une recherche d'accueillir tous les publics, ce qui est assez difficile, mais ça nécessite justement que tous les partenaires se mobilisent ensemble donc, on travaille sur cette partie-là, et prendre en compte aussi la richesse de nos territoires parce qu'il existe déjà beaucoup de choses. Un PEdT, c'est un projet donc ça se gère comme un projet avec effectivement, au démarrage, un diagnostic de territoire sur la population, sur le public visé et aussi sur

tout ce qui existe déjà donc, ça a été très long et très lourd de répertorier toutes les actions qui existent au quotidien. Partager une ambition donc, c'est les trois axes que je vous ai présentés précédemment : concerter, discuter et respecter chacun nos compétences et nos champs d'intervention. C'est toujours important que chacun intervienne dans son domaine d'action. Et pour la suite, un pilotage et une évaluation qui se mettra en place, puisque nous allons continuer les COPIL chaque année ainsi que les comités techniques. Donc, comme cela a été dit, différents comités techniques qui se sont déroulés sur l'année avec un nombre de participants très important, puisque c'est la première fois que ce type de COTECH a été mené donc, on est plutôt content du nombre de participants aux différentes réunions et qui venaient vraiment de champs très différents. Je vais vous faire rapidement maintenant un focus sur les différentes thématiques du PEdT, les différents COTECH et actions et comme on le disait, c'est vraiment une synthèse, c'est très succinct et malheureusement, on ne pouvait pas tout vous présenter sinon ça pouvait durer la journée. Vous faire un petit focus sur le projet « Idéal ». Alors, le projet « Idéal », c'est en fait le rassemblement de plusieurs dispositifs qui existaient et qui étaient portés par la Ville et particulièrement par la Direction d'éducation sur les temps du midi donc, les temps de pause méridienne, les temps du soir, la garderie et puis tout ce qui est autour de la réussite éducative et les actions proposées sur les mercredis. On a voulu faciliter l'accès aux associations et à nos partenaires avec un seul projet qui est lancé une fois par an sinon ça les obligeait à répondre à chaque fois à chaque demande. Donc là, on a voulu prendre en compte aussi la facilité des démarches administratives pour nos partenaires. Et puis, toujours les mêmes enjeux pour les enfants, favoriser l'accès à tous à des activités de qualité et les aider à découvrir de nouvelles choses et au travers de ces activités, il y a aussi tout un travail sur la confiance en soi qui est mené. Ces activités idéales se retrouvent autour de quatre sous-thématiques : le sport et le bien-être ; le développement durable et la citoyenneté qui a été beaucoup développée sur la dernière année ; l'art et la culture ; et les sciences et le numérique. C'est un point sur lequel on essaie de créer des partenariats pour pouvoir proposer des choses plus développées. À côté de ces activités qui sont encadrées ou dirigées, on propose ici ce qu'on appelle des temps TIPI c'est-à-dire des temps où l'enfant peut se retrouver seul ou avec un copain ou deux copains pour partager une activité sans qu'elle soit dirigée ou encadrée. On les laisse imaginer, on les laisse rêver. Donc, on met à leur disposition des malles pédagogiques, on met à leur disposition des livres et on les laisse évoluer pendant ces temps. Quelques images très rapides pour vous montrer un petit peu le rendu de ce qui peut être fait sur le midi. Donc voilà, c'est sud, par exemple, des affiches qui ont été dessinées par les enfants sur le temps périscolaire et qui sont après proposés sur le Cours Mirabeau, donc les familles peuvent aller les voir avec leur enfant. On a travaillé aussi dans le cadre du festival du 9^e Art avec un journal qui a été proposé aux enfants et – vous voyez – sur lesquels ils ont pu se dessiner. Il a été publié, il a été après distribué dans l'ensemble des écoles et on part toujours de leurs demandes et de leurs besoins c'est-à-dire que ce projet n'est pas imposé à l'école, c'est vraiment un choix des enfants de travailler et sur ce festival et avec une possibilité pour eux d'aller rencontrer des artistes lors d'un concert dessiné à l'amphithéâtre de la Verrière. Tout ça, c'est fait sur un temps du midi. C'est un peu costaud à organiser, mais ça se passe bien et les enfants sont très heureux. Les festivals aussi de musique, on se dit que c'est aussi bien d'emmener la musique dans les écoles donc, on ne fait pas que sortir les enfants au Conservatoire ou au Grand théâtre, on apporte la culture dans les écoles avec notamment ces concerts qui ont été menés sur les CM1, CM2 en pleine période Covid ou en sortie de Covid. Donc, ça a été très apprécié. Et puis, des rencontres sportives, on a aussi l'axe sportif avec des passerelles qu'on essaie de créer entre les CM2 et les 6^{èmes}. Donc, une première journée qui s'est tenue cette année sur les écoles des Milles et de La Duranne où on a rassemblé tous les élèves pour partager ensemble des activités sportives. Ensuite, au niveau du PEdT, on est sur différentes plusieurs thématiques. La première, éducation au développement durable et on reviendra vers vous très certainement sur le premier trimestre 2024, puisqu'on a pour objectif de signer avec l'Éducation nationale une convention justement pour expliquer toutes les actions et toute la manière dont on fonctionne sur les temps scolaires et périscolaires. Très synthétiquement, je pense que c'est lisible effectivement, un bilan des projets qui ont pu être menés sur 2022-2023. Des nouveaux seront présentés dans ce Conseil municipal notamment le programme Cube. Donc, c'est quelque chose qui est enrichi. On n'a trois grandes trois grands axes : renforcer la place du végétal en Ville ; favoriser tout ce qui est mobilité douce ; et sensibiliser les enfants aux enjeux de demain. Dans ce cadre-là, juste que quelques petites photos aussi pour vous montrer donc ce qui peut être fait. « Mon sapin durable », c'est une action qu'on a lancée l'année dernière. Peu d'écoles engagées pour l'instant, mais on sait qu'on les

mobilise et on en aura beaucoup plus cette année. Donc, une création de sapins avec que des matières de récupération. On travaille effectivement aussi sur la lutte contre le gaspillage alimentaire avec des écoles qu'on met en challenge effectivement, en défi et qui vont trier, peser leurs déchets et ensuite, on leur a proposé de venir à la cuisine centrale pour voir comment s'organisait la production d'un repas et ils ont pu élaborer eux-mêmes un repas qui est présenté dans les écoles aujourd'hui et les écoles, ce sont les écoles de La Torse et l'école Bremond. Faire revenir les papillons dans les écoles avec un programme mini PUP. Donc, quatre écoles qui se sont engagées et trois accueils de loisirs, on est toujours sur cette complémentarité. Ce qui vit pendant l'école doit vivre aussi en dehors donc sur les temps mercredi et vacances, on en est à la réalisation des diagnostics, mais avec l'idée, au fil de l'année, d'avoir un inventaire et des papillons à observer très rapidement. Un travail aussi sur l'aire terrestre éducative. Pareil, ça part d'un projet d'école, des enfants qui souhaitent avoir une parcelle qui leur est confiée pour l'entretenir, pour y proposer des choses. Donc, on a pu le faire sur une école avec trois accueils de loisirs. Un programme, une partie importante sur la citoyenneté et le vivre ensemble, avec des orientations sur le vivre ensemble et sur la citoyenneté. Donc, travailler sur les projets intergénérationnels et également sur l'engagement des jeunes, des étudiants quelque chose de nouveau sur la citoyenneté avec une volonté de Madame le Maire que soit proposée à toutes les classes de CM2 une visite et des ateliers à la fondation du Camp des Milles, donc ça va démarrer en mai-juin prochain. On en est effectivement sur... on attend les retours des écoles et puis on va travailler également sur des livres géants sur la laïcité et le grandir ensemble. Juste un petit focus sur une de ces quatre autres actions, le climat scolaire qui nous... sur lequel voilà aujourd'hui, on... on essaie entre partenaires d'avoir les mêmes objectifs et de travailler ensemble. Donc, on... on a aujourd'hui des formations communes entre l'éducation nationale et les agents de la ville. Donc, c'est très très important pour pouvoir analyser et suivre les situations dans les écoles. On co-construit ensemble des chartes, très important également, et puis une volonté peut-être de créer un CLSPD pour le premier degré puisqu'il y a de plus en plus de signalements qui sont faits dès l'école primaire. Voilà. L'inclusion, bien évidemment, ce n'est pas une thématique spécifique, mais l'inclusion se retrouve dans l'ensemble des thématiques qui sont portées au niveau de ce Projet éducatif de territoire avec un volet peut-être... un peu plus sur le numérique, la formation et puis sur nos activités périscolaires dans les écoles. Ouverture au monde, on travaille aussi sur des accompagnements passerelles, mais je vais passer rapidement. Un zoom sur la participation des jeunes, on en a parlé tout à l'heure des étudiants effectivement et une volonté d'écouter leur problématique, de les entendre et de pouvoir travailler avec eux sur des actions. Éducation à la santé et au bien-être. Ça, c'est quelque chose de nouveau dans le Projet éducatif de territoire avec la direction de la santé publique et du handicap qui a souhaité réfléchir sur quatre grandes thématiques : la prévention scolaire, la littératie en santé, comment faire comprendre et connaître en fait les parcours de santé dès la plus petite enfance, la lutte contre la sédentarité et tout ce qui est sentimental, notamment lié aux suites du Covid ou au... Voilà, on s'interroge quand même beaucoup sur la santé des enfants et on voit que les choses ont évolué. Donc, il y a des groupes de travail qui se mettent en place. Deux actions qui existent déjà sur tout ce qui est santé, ce sont le... les dispositifs Petits déjeuners dans les écoles sur les quartiers prioritaires au départ, mais pas que. Aujourd'hui, c'est en... c'est intégré sur l'ensemble du territoire avec deux axes : réduire les inégalités alimentaires, mais pas que, une vraie volonté aussi d'accompagner les enfants et de leur faire comprendre ce qui est un petit déjeuner équilibrer. Puis, on a lancé l'hygiène buccodentaire dans les écoles. Donc, les enfants se relavent les dents. Je crois que ce n'est pas nouveau, on n'invente rien, ça existait déjà il y a beaucoup d'années, mais effectivement, par contre, ce n'est pas toujours évident à mettre en place et ça redémarre dans quelques écoles avec toujours une volonté partagée de nos équipes. Éducation par le sport. Donc, voilà, pour nos collègues des sports qui... qui sont associés à cette démarche ont une volonté de fédérer les associations autour d'une charte. On se retrouve autour d'une charte, autour de valeurs partagées que sont l'amitié, le respect et l'excellence. Et pour nous, c'est un support aussi pour les... les associations qui interviennent sur les temps périscolaires et extrascolaires. Ils sont associés via cette charte. Et bien évidemment rayonner sur les grands événements qui arrivent cette année. On a eu la coupe du monde de Rugby qui a été un vrai succès. Beaucoup d'enfants présents à l'entraînement des joueurs de l'Équipe de France et puis on est en train de préparer le... le Terre de jeux 2024 et l'accueil de la flamme olympique. Inclusion par le sport, c'est quelque chose qui est très important aussi et qui est mis en place avec l'ensemble des acteurs. Faire découvrir les disciplines paralympiques, mais aussi travailler sur l'inclusion par le sport, c'est-à-dire

que, par exemple savoir rouler à vélo, on intègre effectivement des enfants qui peuvent être en situation de handicap. La réussite éducative, un point très fort de cette... de ce PEDT qui pourrait aussi mériter une présentation beaucoup plus longue. Donc, juste vous rappeler effectivement que la réussite éducative, c'est l'idée d'accompagner tous les enfants vers la réussite scolaire et aussi le bien-être, ce n'est pas que la réussite scolaire. Comment les mobiliser, comment... s'adapter à eux, favoriser leur ouverture au monde et agir ensemble. On a trois dispositifs qui fonctionnent très bien, qui... actuellement et qu'on est en train de renforcer : « les clubs coups de pouce » qui sont effectivement des temps privilégiés par petits groupes d'enfants, cinq enfants ; des ateliers de réussite éducative qui sont mis en place au niveau de certaines écoles ; un accompagnement à la scolarité qui a redémarré sur les écoles en quartiers prioritaires. Ce qui a été beaucoup remonté au niveau de ce COTECH sur la réussite éducative, c'est vraiment le besoin de travailler sur la parentalité. Donc, c'est quelque chose qui va être, comme disait Madame RENAULT, qui va être déployé, on commence à y travailler, on est sur un état des lieux, quels sont les besoins en termes de parentalité, comment on accompagne les familles. Il existe déjà beaucoup de choses, mais on sait que c'est un terrain sur lequel il faut qu'on soit plus prégnant et aussi en intégrant toutes les problématiques dit parentalité et justement cette thématique sur les sciences et le numérique qui est sans doute celle qui est le plus à développer sur notre projet éducatif de territoire, même si on a déjà beaucoup d'équipements, mais effectivement comment on lutte contre la fracture numérique et comment on densifie les propositions d'actions, peut-être en allant chercher des nouveaux partenaires ou des écoles. Ce qui se fait déjà dans les écoles de la Ville d'Aix, c'est tout ce qui est équipement au niveau numérique. C'est vrai que c'est assez souvent relevé par nos collègues... voilà les TNI, des petits robots qui sont mis en place dès la maternelle. Alors, c'est assez étonnant, mais ça fonctionne très bien et puis, on travaille aussi, là, on est... comme sur le harcèlement et le numérique avec ce permis internet qui est porté par la police municipale. Je finirais par la culture et le patrimoine. On entend effectivement beaucoup parler du dispositif EAC qui effectivement avec une volonté d'aller se faire le 100 % EAC qui est la même démarche que le PEDT, c'est-à-dire d'agir au-delà du temps scolaire sur les temps périscolaires et extrascolaires, mais il y a aussi beaucoup d'autres actions qui sont mises en place par la... toute la DGA culture. Donc, voilà, on voulait mettre en lumière tout ce qui existe au niveau du conservatoire Darius-Milhaud, la direction des musées et d'histoire qui propose beaucoup de médiations, la bibliothèque Méjanès, il y a aussi la salle du Bois de l'Aune qui... qui propose des actions. Vraiment, lors du COTECH culture et patrimoine, donc qui a été très nouveau puisque, voilà, c'était la première fois qu'on intégrait nous, au niveau de la direction éducation, un COTECH élargi sur la culture. Il y a une vraie volonté de tous les acteurs de travailler sur un parcours de qualité et ils se sont tous retrouvés sur ce... ce projet commun fédérateur. Voilà, j'ai été très rapide, j'espère avoir, voilà, vous donner l'essentiel en tout cas de ce PEDT.

Mme le Maire : Très rapide, mais tous les germes sont là. J'aime la réflexion, bravo.

Applaudissement

Mme le Maire : Oui, Gaëlle.

Mme LENFANT : Oui, merci, Madame la Maire. Moi, je me réjouis de ce PEDT, surtout que je me souviens... qu'en son temps avec Maryse JOISSAINS, j'avais eu quelques divergences de vues et j'avais énormément plaidé pour faire venir les... au moment justement de la réforme des rythmes scolaires, pour faire venir les associations, notamment associations culturelles pour faire sortir les enfants dans la culture et le patrimoine en... en arguant que notre Ville d'Aix avait quand même des richesses extraordinaires. Je me souviens que Maryse JOISSAINS m'avait dit non, mais tous les temps qui sont organisés, y compris en périscolaire pour les enfants, doivent être composés uniquement d'aide au devoir, etc. Bon, alors, d'un côté, je suis assez heureuse, peut-être même flattée de voir que mes idées ont été prises en compte. D'un autre côté, je suis un peu frustrée que ça ait pris tant d'années. On aurait pu... on aurait pu aller plus vite si on s'était mieux écouté avant, mais enfin, voilà, je me réjouis en tout cas de voir que ça y est, ça arrive. J'ai une petite question. Vous avez évoqué tout à l'heure au sujet du harcèlement scolaire la mise en place d'un CLSPD du premier degré. Ça m'interroge un petit peu parce que j'aurai plutôt vu une fiche projet dans le CLSPD sur la question du harcèlement qui concerne... je conçois qu'on puisse faire des choses différentes à la maternelle, à l'école primaire et puis pour des enfants un peu plus grands, mais un CLSPD premier degré, ça m'interroge un petit peu.

Mme ROUSSEAU : Ma collègue, Christine TROSSERO n'est pas présente et c'est vrai que Madame RENAULT complètera peut-être mon propos, mais c'est vrai qu'en fait, l'idée est venue du CLSPD lui-même, c'est-à-dire qu'au dernier CLSPD, moi, je suis intervenue pour présenter un certain

nombre de points et de faits par rapport à cette lutte contre le harcèlement et les incivilités. En fait, il a été dit par l'éducation nationale que les signalements écoles en fait étaient beaucoup plus nombreux et importants au niveau des écoles primaires. C'est pour ça qu'on a eu cette réflexion et une demande aussi très forte des directeurs d'écoles d'être mieux accompagnés, même si aujourd'hui on parle beaucoup du dispositif phare et ça se met en place et ça se déploie très bien. Il y avait vraiment une demande des directeurs d'école d'être accompagnés. On a... on l'a déjà testé, c'est-à-dire qu'on a eu sur un cas avéré de harcèlement dans une école, on a... on a provoqué un CLSPD premier degré et ça était extrêmement enrichissant et tous les acteurs ensemble, on a pu proposer des solutions et accompagner la famille. Donc, c'est un peu dans cet esprit effectivement de prendre en compte les... les comportements des enfants dès le plus jeune âge.

Mme le Maire : Le respect, je dirais, le respect qui doit être enseigné à l'école et partout ailleurs d'ailleurs ne doit pas simplement être, à mon sens, figuré dans un plan, je dirais, travail avec (inaudible), c'est aussi quelque chose qui doit s'apprendre en des règles de vie toute simple dans une bienveillance que l'on apprend. Donc, c'est la raison pour laquelle aussi ça fait partie du PEDT. Par ailleurs, je me réjouis de ton satisfecit, nous le partageons, mais je te rappelle que la ville a été la deuxième en France avec la ville de Lille à signer la convention EAC en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de Culture, nous étions en 2006. Et que donc, les associations culturelles avaient bel et bien commencé d'entrer dans l'éducation de nos écoles primaires, voilà. Même si après, ça s'est accru. Pierre SPANO, Jean-Christophe GRUVEL et Pierre-Paul CALENDINI.

M. SPANO : Oui, merci pour me donner la parole, Madame le Maire. Moi, j'applaudis. Je voulais juste dire que j'étais arrivé à Aix, je me suis installé à Aix en 2016 et c'était, j'en ai parlé avec Madame ROUSSEAU, tout à l'heure la signature du premier PEDT et je suis content parce que je vois que les relations entre toutes les parties prenantes se sont renforcées. Je me réjouis encore que tout... tout ce qui est, les structures d'accueil périscolaires, extrascolaires sont associées au conseil des écoles pour le suivi de ce PEDT puisque ce sont des acteurs aussi du temps... à côté de l'école. Ce sont des acteurs pédagogiques importants et Je voulais néanmoins savoir si dans toutes les parties prenantes associées, il y avait eu aussi l'écoute de la parole des syndicats, s'il y en avait.

Mme ROUSSEAU : Oui, les syndicats de parents d'élèves ?

M. SPANO : Oui, de l'école ou des parents d'élèves ou des enseignants ou...

Mme ROUSSEAU : Les syndicats de parents d'élèves, oui par le biais de la Caisse des écoles puisqu'ils sont membres en fait de la Caisse des écoles, donc ils sont toujours présents et tout ce travail-là était effectivement mené également avec eux tout au long de l'année. On est... on est lien aussi direct avec les parents délégués dans les écoles.

(Saut)

M. GRUVEL :... Prend toute sa part dans ce projet éducatif. Je tiens à le signaler parce que je sais qu'on est très nombreux et vous la première à ce qu'on puisse faire découvrir cette passionnante discipline aux scolaires et le recteur lui-même en est ravi. Donc, voilà, je le dis d'autant plus que j'ai appris que pas plus tard qu'hier notre ministre de l'Éducation nationale avait réintroduit la culture générale dans les programmes. Moi, j'étais stupéfait de savoir que la culture générale avait été abandonnée des programmes de l'Éducation nationale. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Je partage, Jean-Christophe. Pierre-Paul.

M. CALENDINI : Oui, juste deux petites remarques. J'ai vu que pour une synthèse générale, il est difficile de faire je vous remercie pour cette synthèse, mais il y a un terme, une formulation qui à mon avis a tendance à disparaître, c'est le terme, vous avez employé « équipe éducative coresponsabilité » et le terme « communauté éducative » qui comprend quand même l'ensemble des acteurs à savoir, que ce soit dans le scolaire ou dans le périscolaire, je ne l'ai pas vu apparaître.

Mme ROUSSEAU : Effectivement, il n'est pas repris, écrit. Il est beaucoup repris dans le document complet, mais effectivement quand on parle d'acteurs éducatifs, on parle vraiment de communauté éducative qui intègre l'ensemble des acteurs, les parents, les enseignants, les associations et aussi les enfants, voilà. On est... on est vraiment sur ce travail en... avec la communauté éducative aujourd'hui.

M. CALENDINI : Oui, merci beaucoup. Deuxième petit point. Le... la formation des élèves, la formation des élèves délégués. Comme je sais que pour le collège au CMA, vous pouvez quand même.

Mme ROUSSEAU : Ça existe déjà. On ne le fait pas de manière générale. C'est un vrai travail d'ailleurs sur l'écoute des enfants, savoir si on est sur plutôt sur un conseil des jeunes, un conseil des enfants. C'est une réflexion qu'on a aujourd'hui avec nos partenaires. Par contre, quand on... au-delà

du dispositif phare qui existe par l'éducation nationale, nous, on travaille avec l'association Pactes dans le cadre du climat scolaire. Il y a tout un travail qui est fait aussi avec les enfants autour de la médiation. Donc, on les accompagne effectivement à être médiateurs des problématiques sur les écoles, voilà.

Mme le Maire : Madame PETEL et puis Sellam HADAoui.

Mme PETEL : Oui, merci. Merci beaucoup pour cette présentation. Moi, j'avais quelques petites questions qui vont sans doute au-delà, donc. Peut-être que Madame le Maire, vous pourrez répondre plutôt à ces questions qui sont généralistes. Quand on regarde le document, pas celui qui nous a été présenté, mais celui est qui est dans la délibération, on a 9 396 enfants, 6 000 en primaire, 3 493 en maternelle. Est-ce qu'on a... en termes démographique, j'aimerais savoir comment se situe Aix-en-Provence, est-ce qu'on a moins d'enfants, plus d'enfants ? Est-ce que la ville perd en nombre d'enfants parce que globalement, ce qu'on constate dans les chiffres de l'Education nationale et sur le département, c'est qu'on a moins d'enfants ?

Mme le Maire : Non, pour nous, c'est stable.

Mme PETEL : Donc, il y a une stabilité sur... c'est-à-dire, est-ce que vous avez les chiffres de l'année dernière par exemple ?

Mme le Maire : Je ne les ai pas, là comme ça. Je pourrais vous les fournir, mais il est assez stable.

Mme PETEL : Mais je trouve que ce serait intéressant dans ce genre de document aussi à un moment donné de nous présenter vraiment un tableau et un état des lieux de l'évolution en fait de la démographie sur l'éducation et donc le nombre d'élèves. En QPV, on a 1 621 élèves. On a depuis deux ans, qui va être généralisé là sur 2024, le dédoublement des grandes sections de maternelle qui donne... qui donne un résultat assez incroyable sur les enfants pour les apprentissages en fait et la qualité des apprentissages et la facilité des apprentissages. Pour avoir visité à nouveau comme chaque année des écoles primaires en QPV, sur les classes dédoublées, les grandes sections de maternelle qui arrivent en CP savaient déjà à la première semaine écrire la date du jour et les profs eux-mêmes disent que c'est extrêmement important. Donc, je voulais juste que vous... puissiez nous faire un état des lieux de ce dédoublement des grandes sections de maternelle. Quel est l'état des lieux sur Aix-en-Provence ? Enfin, je voulais juste vous... vous parler de l'encadrement ATSEM, notamment sur les temps de pause parce que c'est des choses que nous ont relevé les parents d'élèves et notamment avec parfois beaucoup d'absences et... et on m'a même relevé un temps de pause avec 70 élèves et une... un personnel ATSEM. Donc, je voulais savoir où on en était parce que, effectivement, toute cette partie... sur la RH n'est pas évidemment dans votre document.

Mme le Maire : Cette partie sur la RH, c'est simple, moi, j'ai demandé à ce qu'à l'horizon 2026, il y ait un ATSEM par classe. Donc, ça sera fait, tout simplement. Ensuite, on vient de me donner les chiffres concernant le nombre d'enfants, vous êtes sur 9 000 ou sur 9 100. Aujourd'hui, je crois que nous sommes à 132 ATSEM et on doit être... il faut qu'on arrive à 150.

Mme PETEL : Donc, au-delà.

Mme le Maire : Les recrutements sont en cours.

Mme PETEL : Au-delà du nombre, parce qu'effectivement on peut avoir un nombre incroyable, mais apparemment il y a quand même pas mal d'arrêts maladie ou d'absences, etc. Donc, je voulais savoir quel est le niveau d'absence parce que pour se retrouver avec un ATSEM, 70 enfants, il faut quand même qu'il y a quand même quelques absents et... et savoir comment c'est géré par la RH aujourd'hui.

Mme le Maire : C'est géré, quand on a des remplaçants ou bien effectivement un ATSEM qui assume une classe à côté va s'occuper temporairement des deux.

Mme PETEL : Donc, je reformule. Est-ce que vous pouvez nous faire un état des lieux de l'état des absences ?

Coupure

Mme le Maire : Pas spécialement sur les ATSEM. Soyez rassurée. Par ailleurs, peut-être que vous pourrez nous aider, je n'en sais rien, mais nous avons... nous avons deux écoles qui sont dans une situation compliquée parce qu'elles accueillent dans les quartiers prioritaires des enfants qui habitent le quartier prioritaire, mais en revanche l'école... les écoles en elles-mêmes ne sont pas situées géographiquement sur le carroyage opéré par l'État. Et de fait, ces écoles n'ont pas droit, je dirais, aux dispositifs REP qui permettraient justement le dédoublement des classes autrement que simplement qu'en maternelle, mais sur les classes CM1, CE1, CE2, CM1, CM2. Ça, ça, c'est vraiment préjudiciable. Donc, évidemment, on a vu le recteur. Ça fait deux ou trois ans qu'il reçoit des lettres à

ce sujet. On va essayer, on monte un projet France 2030 à ce niveau-là, mais c'est problématique. Sur une autre école, nous avons une autre problématique tout aussi importante. C'est l'école Roumanille aux Milles qui accueille, elle, des enfants... des enfants de camps de Roms, des enfants dont les parents sur l'aire d'accueil des Gens du voyage et qui ne bénéficient pas, je dirais, de dispositif particulier alors qu'évidemment il y a des besoins qui sont spécifiques et particuliers justement en matière de soutien, d'apprentissage des langues, etc.

Mme PETEL : Ça, c'est une demande à faire au recteur.

Mme le Maire : Le recteur, ça y est, il a tout.

Mme PETEL : Voilà. Donc, si vous parlez au recteur, il est censé quand même vous... vous aider sur ce sujet-là.

Mme le Maire : Mais vous, en tant que députée, vous pourrez peut-être faire des interventions aussi. Ça serait pas mal.

Mme PETEL : J'interviens auprès du recteur régulièrement quand on me sollicite. Donc, voilà, mais après...

Mme le Maire : Bien, je vous sollicite alors.

Mme PETEL : Je ne vais pas légiférer sur les cours pour les Roms à l'école Roumanille. Donc...

Mme le Maire : Pas seulement. Aussi sur les dispositifs REP qui sont inexistantes sur des écoles qui ne sont pas situées géographiquement.

Mme PETEL : Il y a des choses qui ne relèvent pas de la loi, mais qui relèvent du bon sens et de la discussion.

Mme le Maire : Ça paraît compliqué quand même. Ça paraît très compliqué.

Mme PETEL : Merci, Monsieur GRUVEL.

Mme le Maire : S'il n'y a pas de dispositif, ça paraît très compliqué.

Mme PETEL : Par contre, j'aurai aimé que vous me disiez en termes de dédoublement des classes de grande section de maternelle où est-ce qu'on en est sur Aix-en-Provence. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, donc.

Mme le Maire : Oui, toutes les classes sont dédoublées, ça, c'est sûr, mais sur l'ensemble des dispositifs d'école maternelle, c'est l'éducation nationale qui pilote, on vous donnera tous les chiffres au prochain conseil.

Mme PETEL : Oui, mais... l'éducation nationale pilote pour ce qui est du nombre de professeurs, mais vous, vous gérez l'immobilier, vous devez donc gérer le nombre de classes.

Mme le Maire : C'est ce que je vous dis, on vous donnera les chiffres au prochain conseil.

Mme PETEL : D'accord, donc vous ne savez pas et vous donnerez les chiffres au prochain conseil.

Mme le Maire : Écoutez, je n'ai pas la prétention, contrairement à vous apparemment, d'être le Pic de la Mirandole.

Mme PETEL : Arrêtez d'être méprisante, je vous assure que ça ne sert à rien.

Mme le Maire : Donc, je fais comme je peux avec l'aide modeste, mais très efficace de mes services.

Mme PETEL : Pas de méchanceté entre nous.

Mme le Maire : Voilà, Sandrine ROUSSEAU me dit à l'instant, mais c'est bien mis en place. Toutes les classes sont dédoublées et effectivement l'éducation nationale a mis en place les professeurs tels qu'il convient avec nous.

Mme PETEL : Non, mais nous posons des questions. Donc, vous n'avez pas nécessité à être agressive.

Mme le Maire : Comme d'habitude, vous aurez les réponses.

Mme PETEL : Voilà, no stress.

Mme le Maire : Monsieur KLEIN.

M. KLEIN : Merci beaucoup. J'ai noté dans la définition des objectifs que... il n'y avait pas quoi que ce soit dans ces objectifs au titre de l'apprentissage du langage, l'apprentissage du français et de la lecture. Je voulais savoir si c'était un parti pris parce que moi, ça me semble absolument fondamental et notamment on parlait dans des zones qui sont plus prioritaires que d'autres, avec des enfants qui n'ont pas obligatoirement une culture chez eux dans ce type d'apprentissage du français, de lecture du français. Donc est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu qu'est-ce que... quel est votre positionnement relativement à cet objectif fondamental ?

Mme le Maire : Sur la réussite éducative, c'était mentionné, mais Fabienne va détailler.

Mme VINCENTI : Oui, c'est évidemment le rôle de l'Education nationale, les cours. Vous savez que dans les écoles, il y a beaucoup la lecture à haute voix, absolument. Donc, c'était quelque chose qui

avait un peu disparu et qui revient. Nous avons les dispositifs Coup de pouce Clé, CLAS sur la lecture. Donc, la lecture est partie prenante de nos écoles.

M. KLEIN : Dans le document, il n'y a rien. Sur les objectifs, ce n'est pas mentionné. C'est page 35, 36, 37. Il y a le tableau des objectifs et vraiment il n'y a aucun en lien soit avec le langage, soit avec la lecture, soit avec l'apprentissage du français.

Mme le Maire : Si, les Coups de pouce, par exemple, c'est en lien justement avec la lecture évidemment, la lecture à voix haute.

M. KLEIN : Alors, on a oublié de le noter.

Mme le Maire : Possible. On a, je crois, un taux de réussite qui avoisine les 95 % quand même.

Mme VINCENTI : On revient en plus, Madame le Maire, beaucoup à l'éloquence. On parle de plus en plus à haute voix pour se donner de la... de la confiance en soi dans les établissements. C'est très important.

Mme le Maire : Comme la tienne, Jean-Christophe. Je vous propose le vote de ce PEDT. Rapport 12.02, contre ? Abstention ? Maintenant, je vais passer la parole à Dominique AUGÉY pour le 01.03.

OBJET : OUVERTURES ET VIREMENTS DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.03

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : OUVERTURES ET VIREMENTS DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2023

Mes Chers Collègues, Le Budget Primitif a été voté le 17 mars 2023 et déposé à la Préfecture le 21 mars 2023. A ce jour, il s'avère que certaines inscriptions budgétaires doivent faire l'objet de compléments de crédits et que d'autres donnent lieu à un changement d'imputation. Les ouvertures et virements de crédits constituent les décisions modificatives qui permettent d'adapter le cadre annuel des autorisations budgétaires. C'est pourquoi, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir adopter les ouvertures et virements de crédits suivants :

Présents et représentés: 53

| | | |
|--------------------|---|----|
| Présents | : | 46 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non-participation | : | 0 |
| Suffrages Exprimés | : | 53 |
| Pour | : | 53 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Oui, merci, Madame le Maire. Je vais présenter les délibérations 01.03 jusqu'à 01.09. Je voudrais rappeler à cette assemblée que ces délibérations qui se réfèrent à la gestion des ressources et moyens ont été présentées comme il se doit à la commission des finances, donc à l'opposition lundi dernier et que cette commission des finances a été présidée par Gérard BRAMOULLÉ. Donc, délibération 01.03. Il s'agit des ouvertures et virements de crédits pour l'exercice 2023. Ce sont donc des décisions modificatives. C'est quelque chose qui est tout à fait habituel. Évidemment, on vote un budget primitif en début d'année et il y a un certain nombre d'ajustements qui se font au cours d'année. Vous avez dans cette délibération six tableaux : trois tableaux qui évoquent des affectations et des désaffectations, soit sur du fonctionnement, soit de l'investissement, soit entre du fonctionnement et de l'investissement. Le montant est assez modeste puisqu'il s'agit de 337 000 € ; vous avez aussi trois autres tableaux sur les recettes nouvelles et donc les dépenses nouvelles que ces recettes nouvelles ont permis de financer. Ces recettes nouvelles viennent pour dire les choses de manière synthétique principalement de remboursement d'assurance, de contentieux que nous avons gagné, d'un delta de taxes professionnelles que... qui nous a été remboursé, mais aussi par ex de recette exceptionnelle venant de l'archéologie. Voilà, je voulais le signaler.

(Intervention hors micro)

Mme AUGÉY : Pour rebondir sur ta remarque.

(Rire)

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - ADMISSION DES SOMMES EN NON-VALEUR

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.04

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITÉ COMMUNALE - ADMISSION DES SOMMES EN NON-VALEUR -

Mes Chers Collègues, Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. Elles doivent être distinguées de la réduction ou annulation d'un titre de recettes ou encore de la remise gracieuse. L'irrécouvrabilité des créances peut être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas des créances éteintes :

Les créances éteintes mandatées sur le compte 6542, restent valides juridiquement en la forme et au fond mais l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement (à titre d'exemple : liquidation judiciaire ou clôture pour insuffisance d'actif)

L'admission en non-valeur mandatée sur le compte 6541, n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action du recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur redevient en capacité d'assurer le paiement.

Conformément à l'article R.1627-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), seul le comptable public est compétent pour demander l'admission des créances en non-valeur dont il a constaté l'irrécouvrabilité. Par ailleurs, dans le cadre du transfert des compétences eau/assainissement à la Métropole, effectif depuis le 1er janvier 2017, il a été intégré au budget principal de la Ville les « restes à recouvrer » des budgets annexes. Ce dernier sollicite à présent l'admission en non-valeur de ces créances, selon la procédure prévue par la Comptabilité Publique :

La liste n° 5592990131 dont le montant s'élève à 29 152,10 € détaille les admissions en non-valeur de créances datant de 2012 à 2022 (compte 6541).

La liste n°5546330231 dont le montant est fixé à 352 551,51 € dont des créances éteintes d'un montant de 340 360,09 € (compte 6542) et une admission en non-valeur de 12 191,42 € (compte 6541) concernant essentiellement des créances éteintes relevant de procédures de redressements et liquidations judiciaires.

La liste n°5592730131 dont le montant est de 479,87 € correspond à des dossiers de surendettement (compte 6542).

La liste n°5697681731 établie pour un montant de 7 712,75 € détaille les titres irrécouvrables des « anciens budgets annexes » dont des créances éteintes d'un montant de 207,17 € (compte 6542) et une admission en non-valeur de 7 505,58 € (compte 6541).

Ces états vous sont présentés en annexe afin de représenter la valeur. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire à signer les documents comptables afférents à l'admission en non-valeur des sommes de ces états,

DIRE que la dépense de 341 047,13 € sera imputée sur les crédits de la ligne budgétaire **931 6542 1765** - « créances éteintes » - dont les disponibilités sont suffisantes,

DIRE que la dépense de 48 849,10 € sera imputée sur les crédits de la ligne budgétaire **931 6541 1765** - « créances admises en non-valeur » - dont les disponibilités sont suffisantes.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 46 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 53 |
| Pour : | 53 |

Contre :

0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Délibération 01.04. Ici, il s'agit des admissions de somme en non-valeur. Le montant global est relativement important 390 000 € et ce montant-là n'est pas de notre fait, c'est un... une liste et un calcul qui est effectué par Monsieur BLAZY, donc le trésorier et payeur. Je vous précise ce qu'il fait avant de déclarer que les sommes sont irrécouvrables définitivement. Donc la première chose qu'il fait, c'est que 30 jours après la prise en charge du type de recette, il émet une lettre de relance. 30 jours après cette lettre de relance, selon les cas de figure, il effectue ou il essaie d'effectuer soit une saisie... un tiers détenteur auprès des employeurs, soit auprès de la CAF, soit auprès d'une banque et sinon il essaie de faire vendre les biens de la personne ou de la société qui n'a pas... qui n'a pas honoré ses dettes. Vous avez sur table la liste forte longue de... des sociétés ou personnes qui sont déclarées comme ne pouvant... ne finançant pas leur dette.

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC NATUREL URBAIN : TORSE À JOURDAN - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.05

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Éric, Monsieur FERAUD Marc

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - PARC NATUREL URBAIN : TORSE À JOURDAN - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a

approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet du Parc Naturel Urbain Torse à Jourdan, inscrit dans l'axe thématique n°6 « Transition écologique, préservation du patrimoine naturel et résilience des territoires » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés. Le Parc Naturel Urbain est une entité qui se compose du parc Jourdan, du parc des Collines de Cuques et de la Torse jusqu'au Pont de Béraud. Il intègre des pôles urbains tels que des cités universitaires, des écoles, des commerces, des quartiers (Faculté, Val St-André, Pont de Béraud, centre-ville), des résidences d'habitations et des pôles culturels. Allier espaces urbains et espaces de nature pour composer une nouvelle vision pour le développement de la Ville et qui permet notamment de répondre aux problématiques environnementales en zone urbaine. L'objectif du projet est de :

Déployer un itinéraire vert à travers le tissu urbain Aixois,

Renouer avec les entités naturelles (cours d'eau, massifs forestier...),

Valoriser les modes doux à travers la ville, inciter les riverains à marcher et à se déplacer autrement au quotidien,

Proposer une nature de proximité et sensibiliser les Aixois aux problématiques de développement durable et de transition écologique.

Le plan de financement prévisionnel du Parc Naturel Urbain Torse à Jourdan est le suivant :

| TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT | REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR | VILLE D'AIX-EN-PROVENCE |
|---|-----------------------------------|-------------------------|
| Opération « Parc Naturel Urbain Torse à Jourdan » | | |
| 5 000 000 € | 1 000 000 € | 4 000 000 € |
| <i>Taux de participation</i> | 20 % | 80 % |

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un financement pour le Parc Naturel Urbain Torse à Jourdan à hauteur de **1 000 000 €** pour un coût des dépenses estimé à **5 000 000 € HT** ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 3

Suffrages Exprimés : 50

Pour : 50

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.06

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame VINCENTI Fabienne

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - BIEN VIVRE A L'ÉCOLE - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure. A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale. Plusieurs axes sont mis en œuvre dans

une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet « Bien Vivre à l'Ecole » rénovation thermique des écoles et végétalisation des cours d'écoles, inscrit dans l'axe thématique n°4 « Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / maîtrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique des logements » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité. Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés. La réussite éducative et le bien-être des enfants dans les écoles demeurent au cœur des priorités de la Ville d'Aix-en-Provence. Le principal objectif de cette politique éducative est d'assurer à tous un climat scolaire apaisé, des conditions optimales d'accueil et de réussite dans une école bienveillante, mais également de proposer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants et à leur apprentissage. Au regard de l'audit thermique rendue en juin 2023, la Ville d'Aix-en-Provence proposera plus de 15 établissements scolaires pour lesquels (entre 2024 et 2028) des projets d'ensembles seront réalisés à savoir : rénovation thermique, végétalisation des cours, plan « rues scolaires ». Le plan de financement prévisionnel du projet Bien Vivre à l'Ecole est le suivant :

| TOTAL DÉPENSES ELIGIBLES HT | ETAT – FONDS VERT | REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR | VILLE D'AIX-EN-PROVENCE |
|------------------------------------|-------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Opération « Bien Vivre à l'Ecole » | | | |
| 9 600 000 € | 3 840 000 | 1 920 000 € | 3 840 000 € |
| <i>Taux de participation</i> | <i>40 %</i> | <i>20 %</i> | <i>40 %</i> |

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur, un financement pour l'opération « Bien Vivre à l'Ecole » à hauteur de **1 920 000 €** pour un coût des dépenses estimé à **9 600 000 € HT** ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 3

Suffrages Exprimés : 50

Pour : 50

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Délibération 01.05 et 01.06, c'est la suite de plusieurs délibérations que nous avons votées lors du Conseil municipal précédent. Il s'agit de la continuation de nos liens avec le contrat de centralité de la région. Et ce contrat de centralité est appelé par la ville pour cofinancer plusieurs

opérations. La première, c'est le Parc naturel urbain. Le montant total de cette opération est de 5 millions d'euros et la Région financera 20 %, c'est-à-dire 1 million d'euros. Pour le projet Bien vivre à l'école qui lui est un projet qui porte sur presque 10 millions d'euros, 9,6 millions d'euros exactement, la Région en financera aussi 20 %. Pour le Parc naturel urbain, si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous conseille d'aller vous y promener et en particulier la partie que je ne connaissais pas et que j'ai découverte il y a peu qui est entre la Torse et Bibémus, voilà, le... le petit bois de la Courtesate, c'est absolument Courtesade, Courteside

(Intervention hors micro)

Mme AUGÉY : C'est absolument parfait. Vraiment un endroit... un endroit remarquable. Pour le Bien vivre à l'école, ces sommes seront principalement utilisées pour de la rénovation... de la rénovation thermique, voilà 15 établissements scolaires en tout cas sont budgétés en 24-25.

OBJET : SACOGIVA - OPÉRATION LUYNES ARIA (PRÊT LIBRE) - ACQUISITION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (8 PLAI - 12 PLUS - 5 PLS) - EMPRUNT DE 1 290 000 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DL.2022-48 DU 07 AVRIL 2022

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.07

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DILLINGER Laurent

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : SACOGIVA - OPÉRATION LUYNES ARIA (PRÊT LIBRE) - ACQUISITION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (8 PLAI - 12 PLUS - 5 PLS) - EMPRUNT DE 1 290 000 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DL.2022-48 DU 07 AVRIL 2022 -

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2022-48 du 07 avril 2022, la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à hauteur de 100 % à la SACOGIVA pour le remboursement d'un prêt libre

d'un montant de 1 290 000 € (un million deux cent quatre-vingt-dix mille euros) à souscrire auprès du Crédit Coopératif. Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux (8 PLAI – 12 PLUS – 5 PLS) au sein du programme immobilier mixte LUYNES ARIA de 97 logements situé avenue Fortuné Ferrini à Aix-en-Provence. Pour tenir compte du planning de ses opérations, la SACOGIVA a différé la signature du contrat de prêt et eu égard au contexte d'augmentation des taux d'intérêts, le Crédit Coopératif n'a pas maintenu l'offre de prêt. Le contrat de prêt n'ayant pas reçu d'exécution, la SACOGIVA sollicite une nouvelle demande de garantie d'emprunt d'un montant de 1 290 000 € (un million deux cent quatre-vingt-dix mille euros) que l'organisme a souscrit auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC, la garantie de la Ville à hauteur de 100 %. Dès lors, il convient de retirer la délibération n° DL.2022-48 du 07 avril 2022. A titre d'information, en contrepartie de sa garantie, la Ville bénéficiera d'une réservation de logements qui permettra d'augmenter le contingent de logements attribués par la Ville. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

RETIRER la délibération DL.2022-48 du 07 avril 2022,

APPROUVER les conditions de la garantie d'emprunt au profit de la SACOGIVA ci-dessous décrites.

Article 1 : La Commune d'Aix-en-Provence accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 290 000 € (un million deux cent quatre-vingt-dix mille euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°H1337295.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 290 000 € (un million deux cent quatre-vingt-dix mille euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux (8 PLAI – 12 PLUS – 5 PLS) au sein du programme immobilier mixte LUYNES ARIA de 97 logements situé avenue Fortuné Ferrini à Aix-en-Provence.

Article 2 : Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes : Montant : 1 290 000 Euros

Durée de la phase de préfinancement : 24 mois Durée de la phase d'amortissement : 12 mois Durée totale : 30 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A préfixé auquel s'ajoute une marge de 0,50% Index : Livret A (à titre indicatif, valeur du livret A au 05 avril 2023 : 3%)

Base de calcul des intérêts : exact/360 jours Amortissement : progressif

Commission d'engagement : néant

Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité (préavis : 1 mois)

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt (amortissement plus préfinancement) et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SACOGIVA dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse d'Epargne CEPAC, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Est approuvée la convention de garantie d'emprunt ci-annexée entre la Commune et la SACOGIVA, laquelle n'est pas opposable à la Caisse d'Epargne CEPAC.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, à signer la convention de garantie d'emprunt et toutes les pièces relatives à cette garantie.

GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SACOGIVA CONVENTION

Entre :

La VILLE D'AIX-EN-PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, délégué aux Finances,

Et :

La SACOGIVA dont la Direction générale est sise 6 Bis rue de la Molle - CS 70835 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1,
représentée par..... , en sa qualité
de

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Par délibération n° du , la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SACOGIVA à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 290 000 € (un million deux cent quatre-vingt-dix mille euros), pour une durée de 30 ans dont 24 mois maximum de préfinancement, contracté auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC.

Ce contrat de prêt n°H1337295 est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux (8 PLAI – 12 PLUS – 5 PLS) au sein du programme immobilier mixte LUYNES ARIA de 97 logements situé avenue Fortuné Ferrini à Aix-en-Provence.

Article 2 : La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession dès son établissement du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée du prêt, la Commune sera destinataire chaque année du Bilan certifié conforme de la SACOGIVA en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

Article 3 : La SACOGIVA s'engage à signaler à la Ville d'Aix-en-Provence toute modification intervenant au cours de la vie du contrat et à lui transmettre les pièces contractuelles afférentes et le cas échéant, le nouveau tableau d'amortissement.

Article 4 : Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, la SACOGIVA s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place. La SACOGIVA devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

Article 5 : Dans les écritures comptables de la SACOGIVA, il devra être prévu l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de la SACOGIVA sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

POUR LA SACOGIVA

(Nom, Prénom, Qualité)

POUR LA VILLE

D'AIX-EN-PROVENCE

(Nom, Prénom, Qualité)

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 46 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 8 |
| Suffrages Exprimés : | 45 |
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sellam HADAOUI

Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : SACOGIVA - OPÉRATION LUYNES ARIA PLS - ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - EMPRUNT PLS DE 459 407 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS

DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DL.2022-49 DU 07 AVRIL 2022

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint

01.08

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DILLINGER Laurent

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : SACOGIVA - OPÉRATION LUYNES ARIA PLS - ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - EMPRUNT PLS DE 459 407 EUROS SOUSCRIT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE CEPAC - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 % - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DL.2022-49 DU 07 AVRIL 2022 -

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2022-49 du 07 avril 2022, la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à hauteur de 100 % à la SACOGIVA pour le remboursement d'un prêt libre d'un montant de 459 407 € (quatre cent cinquante-neuf mille quatre cent sept euros) à souscrire auprès du Crédit Coopératif. Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte LUYNES ARIA de 97 logements situé avenue Fortuné Ferrini à Aix-en-Provence. Pour tenir compte du planning de ses opérations, la SACOGIVA a différé la signature du contrat de prêt et eu égard au contexte d'augmentation des taux d'intérêts, le Crédit Coopératif n'a pas maintenu l'offre de prêt. Le contrat de prêt n'ayant pas reçu d'exécution, la SACOGIVA sollicite une nouvelle demande de garantie d'emprunt pour un emprunt PLS (Prêt Locatif Social) d'un montant de 459 407 € (quatre cent cinquante-neuf mille quatre cent sept euros) que l'organisme a souscrit auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC, la garantie de la Ville à hauteur de 100 %. Dès lors, il convient de retirer la délibération n° DL.2022-49 du 07 avril 2022. A titre d'information, en contrepartie de sa garantie, la Ville bénéficiera d'une réservation de logements qui permettra d'augmenter le contingent de logements attribués par la Ville. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

RETIRER la délibération n° DL.2022-49 du 07 avril 2022,

APPROUVER les conditions de la garantie d'emprunt au profit de la SACOGIVA ci-dessous

décrites.

Article 1 : La Commune d'Aix-en-Provence accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 459 407 € (quatre cent cinquante-neuf mille quatre cent sept euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°A292306H.

La garantie de la commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 459 407 € (quatre cent cinquante-neuf mille quatre cent sept euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte LUYNES ARIA de 97 logements situé avenue Fortuné Ferrini à Aix-en-Provence.

Article 2 : Les caractéristiques financières de ce prêt PLS sont les suivantes : Montant : 459 407 Euros

Durée de la phase d'amortissement : 24 mois Durée totale : 30 ans

Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : annuelle

Taux d'intérêt actuariel annuel : Livret A préfixé auquel s'ajoute une marge de 1,11% Index : Livret A (à titre indicatif, valeur du livret A au 23 mai 2023 : 3%)

Base de calcul des intérêts : 30/360 jours Amortissement : progressif fixé Commission d'engagement : néant

Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité (préavis : 2 mois)

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt (amortissement plus préfinancement) et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SACOGIVA dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse d'Epargne CEPAC, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Est approuvée la convention de garantie d'emprunt ci-annexée entre la Commune et la SACOGIVA, laquelle n'est pas opposable au Caisse d'Epargne CEPAC.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, à signer la convention de garantie d'emprunt et toutes les pièces relatives à cette garantie.

GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SACOGIVA CONVENTION

Entre :

La VILLE D'AIX-EN-PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Et :

La SACOGIVA dont la Direction générale est sise 6 Bis rue de la Molle - CS 70835 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1,

représentée par..... , en sa qualité de

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Par délibération n°du , la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SACOGIVA à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt PLS d'un montant de 459 407 € (quatre cent cinquante-neuf mille quatre cent sept euros), pour une durée maximale de 30 ans souscrit auprès de la Caisse d'Epargne CEPAC.

Ce contrat de prêt n°A292306H est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux PLS au sein du programme immobilier mixte LUYNES ARIA de 97 logements situé avenue Fortuné Ferrini à Aix-en-Provence.

Article 2 : La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession dès son établissement du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée du prêt, la Commune sera destinataire chaque année du

Bilan certifié conforme de la SACOGIVA en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

Article 3 : La SACOGIVA s'engage à signaler à la Ville d'Aix-en-Provence toute modification intervenant au cours de la vie du contrat et à lui transmettre les pièces contractuelles afférentes et le cas échéant, le nouveau tableau d'amortissement.

Article 4 : Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, la SACOGIVA s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place. La SACOGIVA devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

Article 5 : Dans les écritures comptables de la SACOGIVA, il devra être prévu l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de la SACOGIVA sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

POUR LA SACOGIVA

(Nom, Prénom, Qualité)

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 46 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 8 |
| Suffrages Exprimés : | 45 |
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sellam HADAOU
Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Pour les délibérations 07 et 08, ce sont deux délibérations jumelles. Il s'agit de reprendre des délibérations que nous avons déjà votées il y a quelque temps, c'est-à-dire en avril 2022. Il s'agissait de garantie de prêt pour la SACOGIVA. La SACOGIVA elle-même faisant un certain nombre d'opérations immobilières sur le village de Luynes et en créant... en construisant 25 logements locatifs sociaux. À l'époque et comme nous le faisons toujours, on avait accordé une garantie d'emprunt. La SACOGIVA a pris un peu de temps pour mettre en action ce projet, ce qui fait que... la date du premier prêt était passée... était dépassé et donc la SACOGIVA a renégozié le prêt et nous informe donc que l'opération est la même, mais que le prêteur a changé ainsi que les conditions de prêt. Si je ne me trompe pas, elles ont été déposées sur... sur table pour que vous voyiez quelles sont ce qui lie la SACOGIVA désormais avec la CEPAC.

OBJET : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES - OPÉRATION CARCASSONNE : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - EMPRUNT DE 5 900 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRÈS DE LA LYONNAISE DE BANQUE - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 80 %

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur

Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

01.09

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT PAYS D'AIX TERRITOIRES - OPÉRATION CARCASSONNE : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT - EMPRUNT DE 5 900 000 EUROS A SOUSCRIRE AUPRÈS DE LA LYONNAISE DE BANQUE - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 80 %-

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2021-523 du 26 mars 2021, la Commune d'Aix-en-Provence a approuvé la convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA Pays d'Aix Territoires relative aux études préalables du secteur du Stade Carcassonne à Aix-en-Provence. Par délibération n° DL.2021-968 du 15 décembre 2021, la Commune d'Aix-en-Provence a approuvé le programme prévisionnel de l'opération ainsi que son coût prévisionnel. Par délibération n° DL.2021-969 du 15 décembre 2021, la Commune d'Aix-en-Provence a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et la SPLA Pays d'Aix Territoires. Par délibération n° DL.2023-89 du 17 mars 2023, la Commune d'Aix-en-Provence a approuvé l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 10 janvier 2022 confiée à la SPLA Pays d'Aix Territoires par la Ville. Cette opération d'aménagement permettra de restructurer les équipements sportifs du stade Carcassonne, de prévoir un emplacement pour le maintien de la fête foraine, d'apporter une qualité urbaine aux espaces publics extérieurs au stade et de redéfinir les stationnements sur le site. Les travaux d'aménagement nécessitent la souscription d'un emprunt de 5 900 000 Euros (cinq millions neuf cent mille euros) que l'organisme se propose de contracter auprès de la Lyonnaise de Banque. A ce titre, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite pour ce prêt la garantie de la Ville à hauteur de 80%, soit un capital garanti de 4 720 000 Euros (quatre millions sept cent vingt mille euros). En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir décider :

Article 1 : La Commune d'Aix-en-Provence accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 5 900 000 Euros (cinq millions neuf cent mille euros) que la SPLA Pays d'Aix Territoires se propose de contracter auprès de la Lyonnaise de Banque. Ce prêt est destiné à financer les travaux d'aménagement du site Carcassonne.

Article 2 : Les caractéristiques financières de ce prêt sont les suivantes : Montant : 5 900 000 Euros

Durée : 49 mois

Taux fixe : 3,62 % l'an

Amortissement du capital en 2 échéances d'annuités de :

- 3 413 580 Euros le 31/10/2026
- 2 797 740 Euros le 31/10/2027 Périodicité des échéances : annuelle

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPLA Pays d'Aix Territoires, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Lyonnaise de Banque, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Commune d'Aix-en-Provence déclare que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions de la loi « Galland » comme prévu à l'article L.2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 6 : Est approuvée la convention de garantie d'emprunt ci-annexée entre la Commune et la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Article 7 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint délégué aux Finances à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Lyonnaise de Banque et la SPLA Pays d'Aix Territoires et à signer toutes les pièces relatives à cette garantie.

Article 8 : La présente délibération de garantie deviendra caduque dans un délai de vingt- quatre mois à compter de la date de la délibération si aucun contrat de prêt relatif à l'opération décrite à l'article 1 ci-dessus n'est présenté à la signature de la Commune.

GARANTIE D'EMPRUNT

AU PROFIT DE LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

CONVENTION

Entre :

La VILLE D'AIX EN PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1, représentée par Madame le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Et :

LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES, sise 2 rue de Lapierre – 13100 Aix-en-Provence, représentée par..... , en sa qualité de

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Par délibération n° , la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SPLA Pays d'Aix Territoires à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 5 900 000 Euros (cinq millions neuf cent mille euros), pour la durée totale du prêt, soit 49 mois, à souscrire auprès de la Lyonnaise de Banque.

Ce prêt est destiné à financer les travaux d'aménagement du site Carcassonne.

Article 2 : La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession dès son établissement du tableau d'amortissement du prêt fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée du prêt, la Commune sera destinataire chaque année du Bilan certifié conforme de la SPLA Pays d'Aix Territoires en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

Article 3 : La SPLA Pays d'Aix Territoires s'engage à signaler à la Ville d'Aix-en-Provence toute modification intervenant au cours de la vie du contrat et à lui transmettre les pièces contractuelles afférentes et le cas échéant, le nouveau tableau d'amortissement.

Article 4 : Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, la SPLA Pays d'Aix Territoires s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en ses lieu et place. La SPLA Pays d'Aix Territoires devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

Article 5 : Dans les écritures comptables de la SPLA Pays d'Aix Territoires, devra être prévue l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en

débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de la SPLA Pays d'Aix Territoires sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

POUR LA SPLA

PAYS D'AIX TERRITOIRES

(Nom, Prénom, Qualité)

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 13

Suffrages Exprimés : 40

Pour : 40

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Dernière délibération, donc celle-ci porte sur l'opération Carcassonne. L'opération Carcassonne est une opération de 18,5 millions d'euros pour laquelle, eh bien, l'aménageur négocie un prêt... a négocié un prêt et demande évidemment une garantie d'emprunt, voilà, souscrit auprès de la Lyonnaise de banque. Puisqu'on parle du stade Carcassonne, je me permets de reprendre à mon compte une remarque qu'a faite Gérard BRAMOULLÉ lundi dernier. Il nous a parlé de la satisfaction que l'équipe de rugby, qui était sur Aix, a eu des locaux qui étaient mis à leur disposition et la manière qu'il a eu de nous témoigner de cela a été de dire qu'il avait désormais le numéro portable de Fabien GALTIER. Je ne l'ai malheureusement pas, mais.

(Intervention hors micro)

Mme AUGÉY : Toi, tu l'as, bon, voilà. En tout cas, une opération qui a évolué au cours du temps et avec des équipements sportifs qui donc ont été renforcés par rapport au projet initial et qui, qualitativement, sont plus élevées que dans le projet initial. Voilà. Plus d'équipements, un peu plus d'inflation malheureusement, donc un delta de financement qui est augmenté, d'où cet emprunt complémentaire. Voilà, j'en ai terminé avec ces neuf délibérations... Sylvaine, si tu veux bien reprendre la présidence, Madame le Maire n'est pas là.

(Intervention hors micro)

Mme AUGÉY : Il faut que tu donnes la parole.

M. PENA : Il faut que quelqu'un prenne la présidence effectivement. Moi, si vous voulez, j'y vais.

(Rire)

Mme DI CARO : Monsieur PENA.

M. PENA : Merci beaucoup, Madame. Le vide est comblé. Le vide du pouvoir n'a pas duré longtemps dans cette mairie. Je vais intervenir sur le rapport 01.03. J'étais moi-même effectivement en commission de finances lundi et quelque chose m'a interpellé. Je n'ai pas parlé immédiatement parce que je la prenais et que je regardais ça à ce moment-là donc attentivement. Il y a quand même... effectivement c'est quelque chose de courant que c'est ouvertures et ces virements de crédits, mais il y a quand même beaucoup de mouvements, pas tant quantitativement, tu as raison... tu as raison... tu as raison, Dominique, mais il y a quand même beaucoup de mouvements. Ces décisions modificatives ne sont pas si banales que ça malgré ta... ta présentation. Là-dedans, je veux relever au moins deux choses ou trois choses, mais la dernière ne sera pas une critique. La première, c'est que parmi ces mouvements

il y a quand même 200 000 € de condamnations de la ville dans des contentieux en justice. Je trouve que c'est très très important. On a peut-être obtenu des victoires et on a eu quelques recettes, mais 200 000 €, je trouvais ça très important. On peut s'interroger sur un certain nombre de contentieux et quand je vois dans des rapports à venir qu'on va deux fois devant la Cour de cassation, je me dis que vous avez repris la tradition du parlement de Provence et que vous aimez effectivement le contentieux jusqu'à plus soif et les appels qui ne sont plus les appels qu'on appelait des appos autrefois en histoire du droit, mais vraiment j'ai cette impression que vous aimez la chicane et le contentieux et ça fait 200 000 € au final. Or, ces 200 000 €, ça a été dit par les services, n'ont pas été provisionnés. C'est quand même étrange, je voudrais connaître la raison pour laquelle ils n'ont pas été provisionnés. On était sûr de gagner ? Ça me semble étrange si on était sûr de gagner et d'avoir été aussi imprudent, on n'est jamais sûr de gagner en justice. Pour qui connaît la justice, depuis la nuit des temps, elle est juste parfois, elle est souvent aléatoire et donc on ne gagne pas toujours. Donc, je suis un peu étonné. Le deuxième point, ça, c'est peut-être une fausse analyse. Je me demande si quand on a fait les prévisions initiales, finalement, ce qui arrive assez rarement dans un système public, si finalement... on ne s'est pas contraint dès le départ, on n'a pas fait des budgets très resserrés parce que la politique la ville, c'est la bonne gestion, c'est de ne pas dépenser de l'argent qu'on n'aurait pas, etc. Ça, c'est la communication bien entendu. Donc, je me pose la question de savoir si au point de départ, on n'a pas sous-évalué un certain nombre de besoins qui feraient apparaître maintenant ces mouvements nouveaux. Dernier point, effectivement, il y a eu des aléas et je termine là-dessus comme l'incendie à la Maison du droit. Il a fallu bien sûr le provisionner et ça, c'est un élément qu'on ne pouvait pas prévoir, mais je ne suis pas sûr que ces aléas encore une fois expliquent la totalité de ces mouvements et des sommes enjeux, voilà. Merci.

Mme AUGÉY : Pour le montant des contentieux, est-ce que Solène est là ?

(Intervention hors micro)

Mme AUGÉY : Donc, je garde la première remarque pour que Solène TRIVIDIC y réponde. Oui, est-ce qu'on a fait les bonnes prévisions ou pas ?

(Intervention hors micro)

Mme AUGÉY : Très bien, merci, voilà. Je réponds aux deux dernières questions, comme ça, je lui repasse la parole. Oui, en effet, bien sûr. S'il y a des ajustements, c'est qu'il y a une distorsion entre les prévisions et la réalité. Ça, c'est inhérent à toutes prévisions. Je fais remarquer quand même que le montant total des différences d'ajustement par rapport au budget global de la ville reste quand même une valeur d'ajustement qu'il faut comparer, qui reste relativement modeste. Je rappelle que le budget de la ville, c'est... en gros 200 millions d'euros de fonctionnement et en gros une centaine de millions d'investissements. Donc, on est, en effet, sur des montants globaux qui sont importants, mais si on le ramène à la masse qui est à gérer et donc à prévoir, on reste, je pense, dans des marges raisonnables. Voilà, 0,64 % me dit-on. Donc, du coup, la troisième question me semble être la même que la première, mais peut-être formalisée d'une autre... d'une autre manière. Évidemment, il y a des aléas et des aléas en matière de recette aussi. Ces aléas en matière de recette font que, eh bien on peut additionner des dépenses qu'on n'aurait pas faites si on ne les avait pas... les avait pas eues. Donc il y a des aléas en matière de dépenses, mais aussi des aléas en matière de recettes.

M. PENA : Oui, oui. En fait mon intention, mon intention derrière la dernière remarque sur la Maison du droit, c'est de savoir ce que l'État va faire en la matière. C'est un grand débat, vous le savez, entre les communes qui ont été touchées par les émeutes et l'État en ce moment. Évidemment, derrière mon intention, c'était d'attirer l'attention du Conseil municipal sur ce point.

Mme AUGÉY : Oui, bien sûr, donc là, on ne sait pas du tout ce que l'État voudra bien apporter comme co-financement à la reconstruction de la Maison du droit, mais évidemment la Ville a adressé une demande, un dossier à l'État. Le dossier est constitué, il a été envoyé. À ce jour, nous n'avons pas de réponse, mais nous en aurons une très probablement.

(Intervention hors micro)

Mme AUGÉY : Bien sûr, il y a les assurances aussi. La première remarque, je la réprecise pour Solène, à moins que Marc, tu veuilles bien la reformuler pour qu'elle puisse répondre à ta question.

M. PENA : Oui, c'est vrai que la répétition, c'est la pédagogie. Donc, ce que je voulais dire, c'est que je m'étonnais des 200 000 € de condamnation. Je trouvais que ça faisait beaucoup. Je disais qu'on avait provisionné ces 200 000 € comme si on était persuadé qu'on allait gagner ces contentieux. On sait bien l'aléatoire de la justice. Donc, j'étais étonné et d'une part que ça n'a pas été provisionné et de la somme

en jeu.

Mme TRIVIDIC : Donc effectivement, on n'a pas d'obligation de provisionner pour risque, comme vous l'avez souligné en plus, en matière judiciaire, il y a un aléa et on n'est pas à l'abri de voir une jurisprudence applicable venir par la suite subir un revirement de position. Donc, effectivement, c'est des dossiers où a priori on avait des conclusions du rapporteur public qui était plutôt favorable. On n'avait aucun indice qui nous laissait à penser que ces condamnations allaient tomber sur ces montants-là. Voilà. Donc, effectivement, malheureusement, si on devait provisionner sur des montants, enfin, voilà, sur des montants aussi importants dans toutes les... les procédures de la ville, je crois qu'on a un budget qui passerait à plus de 3 millions d'euros de provision et effectivement on ne peut pas se permettre de provisionner autant.

Mme DI CARO : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme HUBERT : Il y a quelque chose que je ne comprends pas très bien. À la page 2, direction de la vie scolaire. Il y a quoi ? 43 000 € contrat enfance jeunesse qui est reversé à la direction de la vie sociale, structure privée, petite enfance, c'est-à-dire les crèches. Et quelques lignes plus tard, il y a la direction de la vie scolaire, structure privée petite enfance et cette somme est affectée à des travaux de rénovation des bâtiments scolaires. Je ne comprends pas très bien ce mouvement. Est-ce que à dire que les... le montant de la subvention de fonctionnement a été baissé ou n'a pas été versé ? J'avoue que ce point m'avait interpellé et également la Maison de la justice, mais Marc en a parlé.

Mme AUGEY : Pour la dernière ligne, donc du tableau qui est à la page 2. Bâtiment à grand équipement et direction travaux spéciaux, c'est ça ?

Mme HUBERT : Non, ce n'est pas celui-là.

Mme AUGEY : C'est les peintures d'école. C'est les travaux complémentaires sur les peintures à l'intérieur des écoles.

Mme HUBERT : Ça n'a aucun lien avec la première délibération, direction de la vie scolaire.

Mme AUGEY : Vous me le rappelez ?

Mme HUBERT : On retrouve la même chose qui est affectée sur des travaux. Ça, je ne comprenais pas très bien.

Mme AUGEY : On essaie de la retrouver sur le tableau.

Mme HUBERT : C'est le premier tableau. Il y en a une qui est à peu près, un, deux, trois, quatrième.

Mme AUGEY : La quatrième ligne dans le premier tableau, donc direction de la vie scolaire à direction de la vie scolaire.

Mme HUBERT : Structure privée petite enfance et après à la fin, il est marqué structure privée petite enfance et ça va sur l'entretien des réparations.

Mme AUGEY : En fait, c'est resté dans la direction de la vie scolaire, mais l'objet légèrement évoluait. Donc, vous voyez, il y a des lignes d'imputation et en fait, il y a eu un glissement de la ligne 38 à la ligne 21 pour être très technique en fin de compte parce que, il y a eu de nouveaux projets et des lignes de soutien de soutien au fonctionnement des EJE. C'est quoi EJE ?

(Intervention hors micro)

Mme AUGEY : Établissement jeunes enfants. Donc, ça implique de changer de ligne d'affectation.

Mme RENAULT : Tout simplement, c'est vrai qu'on fait une préparation budgétaire bien en amont puisque le budget est voté en début d'année et très clairement en fin d'année, il y a des nouveaux projets en effet qui... qui sortent de terre et qu'il faut financer ou bien et là, ce n'est même pas le cas, c'est des subventions qui étaient prévues pour des établissements jeunes enfants. Vous allez voter la délibération tout à l'heure, donc pour de la crèche privée, donc ce n'est même pas, voilà. Mais c'est des changements de ligne d'imputation, ce qui fait qu'il y a un virement au sein de la direction éducation pour financer ces subventions.

Mme AUGEY : Voilà, ça reste dans cette direction.

Mme DI CARO : Plus d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote ? 01.01, qui est contre ?

(Intervention hors micro)

Mme DI CARO : 01.03, qui est contre ? Qui s'abstient ? 01.04, qui est contre ? Qui s'abstient ? 01.05, qui est contre ? Qui s'abstient ? 01.06, qui est contre ? Qui s'abstient ? 01.07, qui est contre ? Qui s'abstient ? 01.08, qui est contre ? Qui s'abstient ? 01.09, qui est contre ? Qui s'abstient ?
Monsieur ZAZOUN.

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

01.10

RAPPORTEUR : Monsieur Michael ZAZOUN

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE-

Mes Chers Collègues, Madame Céline Legato était titulaire d'un emplacement fixe pour lequel elle bénéficiait d'un abonnement sur le marché « Alimentaire ». En tant qu'abonnée, elle était redevable chaque mois du paiement d'une redevance d'un montant de 151,20 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2023. Victime d'un problème de santé dûment justifié depuis le 1^{er} janvier 2023, Madame Céline Legato a été contrainte de cesser son activité exercée sur le domaine public. Elle sollicite une remise gracieuse de la redevance d'un montant de 945,00 euros correspondant à la période du 1^{er} janvier 2023 au 7 juillet 2023 inclus, invoquant l'absence d'occupation effective du domaine public telle qu'autorisée par son titre. L'intéressée a définitivement cessé son activité sur le domaine public. L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit un principe selon lequel « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance* ». Cependant, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir. À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle (ressources, situation de famille...)*. Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880). En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER la remise gracieuse de la redevance d'occupation du domaine public, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 7 juillet 2023 pour un montant de 945,00 euros, due par Madame Céline Legato.

Présents et représentés:

53

| | | |
|--------------------|---|----|
| Présents | : | 46 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non-participation | : | 0 |
| Suffrages Exprimés | : | 53 |
| Pour | : | 53 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. ZAZOUN : Oui, Sylvaine. La 01.10. Il s'agit d'exonérer une ancienne maraichère, je dis ancienne parce qu'elle a vendu son stand depuis, l'exonérer sur une période de quelques mois puisqu'elle souffrait de problème de santé et ne pouvait être présente. Donc, elle n'a pas occupé son espace et n'a pas travaillé. Donc, comme à l'accoutumée, je vous propose pour la période indiquée, euh, de l'exonérer. Je vous remercie.

Mme DI CARO : Madame ZERKANI RAYNAL.

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS D'ESTIENNE DE SAINT-JEAN POUR UN SOUTIEN FINANCIER EN VUE DE LA RESTAURATION DU TABLEAU D'AUTEL DE LA CHAPELLE DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

01.11

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame MEGGIATO Perrine, Madame SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION AVEC LE FONDS D'ESTIENNE DE SAINT-JEAN POUR UN SOUTIEN FINANCIER EN VUE DE LA RESTAURATION DU TABLEAU D'AUTEL DE LA CHAPELLE DU DOMAINE DU GRAND SAINT-JEAN-

Mes Chers Collègues, Le domaine du Grand Saint-Jean à Aix-en-Provence (Puyricard), qui a appartenu, au XVIème siècle, à François d'Estienne de Saint-Jean, président du Parlement de Provence, est aujourd'hui propriété de la Ville, après un legs de la famille d'Estienne de Saint-Jean au siècle dernier. Il est inscrit au titre des Monuments historiques depuis le 13 octobre 1975. Ce domaine comprend un ensemble de bâtiments (château du XVIe siècle, chapelle du XIème siècle, ferme et bergerie), des jardins, un parc et des bassins. En 2012 est créé le fonds de dotation Estienne de Saint-Jean, par le petit-neveu des donateurs et son épouse, avec pour vocation d'œuvrer au rayonnement et à la mise en valeur du domaine. En 2014, le fonds participe ainsi au financement d'une statue du jardin représentant la figure d'Adam, qui ornait la fontaine du même nom située en contrebas de la terrasse du château. Cette première contribution connaît aujourd'hui un prolongement avec la proposition d'un mécénat pour la restauration du tableau du maître-autel de la chapelle du château, représentant un Baptême du Christ datant du XVIIème siècle dont l'auteur est anonyme. Ce tableau, très dégradé à la suite d'une conservation dans de mauvaises conditions climatiques, fait l'objet d'une importante opération de restauration pour un montant total de 50 757,60 euros TTC. Cette opération est financée à hauteur de 40 % par l'État et de 25 % par le Conseil Départemental. Le fonds de dotation propose d'apporter sa contribution à hauteur de 5 000 euros. Grâce à cette opération, c'est un élément majeur du décor de la chapelle du domaine qui sera sauvegardé. La convention de mécénat annexée décrit les conditions du soutien financier de l'opération. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention annexée au présent rapport ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ;

AUTORISER Monsieur le Chef du service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés : 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme ZERKANI RAYNAL : Mes chers collègues, donc c'est le 01.11. Le fonds de dotation d'Estienne de Saint-Jean propose son soutien financier à hauteur de 5 000 €. Mécénat pour la restauration du tableau d'autel de la chapelle du domaine du Grand Saint-Jean. Le coût de l'opération de restauration est évalué à 50 750,60 € financé par... à 40 % par l'État et à 25 % par le Conseil départemental. Donc, la convention de mécénat détaille les modalités de ce partenariat. Marie-Pierre, si tu veux ajouter quelque chose. Merci.

Mme SICARD-DESNUELLE : Merci, Karima. Non, je voulais simplement dire grand merci au fonds de dotation et c'est vrai qu'en fait, ça a été un initiateur, c'est-à-dire qu'à partir du moment où le fonds de dotation a pu arriver à donner une somme, finalement, l'État abondait, le Conseil départemental aussi. Donc, merci au fonds de dotation.

Mme DI CARO : Madame COURANJOU.

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

01.12

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE-

Mes Chers Collègues, Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Le tableau des effectifs constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la collectivité. La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2023.

1/ Créations d'emplois au tableau des emplois et des effectifs budgétaires

Afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, l'organisation des services évolue et s'accompagne soit du développement de certaines missions déjà existantes au sein des services de la Ville, soit de l'émergence de nouvelles activités. Partant des enjeux auxquels la collectivité doit faire face, une réflexion a été engagée sur la meilleure adéquation entre les moyens (postes, compétences) et les objectifs. Malgré les efforts de rationalisation et d'optimisation des ressources actuelles, l'émergence de nouveaux métiers, la complexification de certaines activités et l'évolution de modes de gestion dans certains secteurs nécessitent la création d'emplois supplémentaires. Afin de tenir compte des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé de créer et de définir les postes suivants. Ils pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes. Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L.332-14, L.332-8 et CDI du code général de la fonction publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

Un technicien du spectacle à la Direction Evénementiel et protocole. Description du poste : Installe

et met en œuvre le matériel audiovisuel requis pour le bon fonctionnement des 2 000 manifestations annuelles organisées par la Ville.

Cadre d'emploi: Technicien

Un assistant de DG à la DGAS Ressources Humaines et Numérique. Description du poste : Assiste le Directeur Général Adjoint afin d'optimiser la gestion de ses activités en lien avec les directeurs de l'entité tout en assurant le suivi complet de certains dossiers.

Cadre d'emploi: Rédacteur ou Adjoint administratif

Un chargé de mission Accompagnement à la transition écologique des acteurs économiques et universitaires du territoire d'Aix-en-Provence à la DGAS Finance, économie et optimisation. Description du poste : Accompagne la transition écologique des acteurs économiques et universitaires du territoire d'Aix-en-Provence.

Cadre d'emploi: Attaché

Quatre agents de police municipale à la Direction Prévention et Sécurisation. Description du poste : Contribue au maintien de l'ordre, de la sécurité et la salubrité publiques. Contrôle l'application des règles de police et exécute les directives données par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Cadre d'emploi: Agents de police municipale

Afin de tenir compte de ces besoins, la création des emplois budgétaires qui découlent de ces recrutements, interviendront au tableau des effectifs.

2/ Ajustement des emplois au tableau des emplois et des effectifs budgétaires

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au fonctionnement des services il convient de procéder à des ajustements au tableau des emplois/effectifs.

2.1 Ajustement lié aux postes à pourvoir

Ces postes ouverts au plan de recrutement pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes.

Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L332-14, L 332-8 et CDI du code général de la fonction publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

Un chef de service culturel à la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune. Description du poste : Met en œuvre le projet artistique et culturel du théâtre, dans ses dimensions administratives et humaines, participe à son développement et aux réflexions stratégiques.

Cadre d'emploi : Attaché ou Rédacteur

Un chargé de dossier administratif à la Direction des Services aux Publics. Description du poste : Assure le suivi des rectifications des actes et la veille juridique. Participe à l'élaboration des procédures et à la sécurisation des actes. Coordonne le pôle mariages et assure la formation des agents en la matière.

Cadre d'emploi : Rédacteur

Un chef de service études et travaux à la Direction des Espaces Verts Paysages Biodiversité. Description du poste : Met en œuvre une politique paysagère prospective pour offrir au public un patrimoine vert et paysager de qualité, en coordonnant et en pilotant les projets à l'échelle du territoire. Intervention dans le volet «aménagement paysager» des dossiers portés par les Directions de la Ville.

Cadre d'emploi : Ingénieur ou Technicien

Un chef de service sécurité à la Direction du Musée Granet. Description du poste : Apporte son expertise et manage un service de sécurité, conseille et assiste le chef d'établissement en matière de sécurité et sûreté, participe à la prévention et la gestion des risques quotidiens, apporte une expertise, de l'aide et assistance aux autres musées de la Ville d'Aix dans son domaine.

Cadre d'emploi : Ingénieur ou Technicien

Un chef de service administratif et financier à la Direction du Musée Granet. Description du poste : Met en œuvre la politique culturelle du musée (régionale, nationale et internationale) et assure le suivi de la réalisation des projets portés par le musée. Centralise les informations des services opérationnels et assure la liaison entre les différents services. Conçoit et propose un projet de service en vue d'optimiser la gestion et le suivi administratif et financier de l'entité. Seconde le

directeur pour la réalisation des projets (souvent à l'international) de l'établissement.

Cadre d'emploi : Attaché ou Rédacteur

Un directeur adjoint pédagogique au Conservatoire Darius Milhaud. Description du poste : Collabore avec le Directeur du Conservatoire Darius Milhaud dans tous les aspects de la vie pédagogique du Conservatoire.

Cadre d'emploi : Directeur d'établissement d'enseignement artistique

Un responsable administratif "affaires scolaires" à la Direction Education enfance petite enfance. Description du poste : Pilote la mise en œuvre opérationnelle des projets du service vie scolaire, gère les affaires scolaires, instruit les dossiers de demandes de dérogation scolaire et assure l'intérim en cas d'absence du chef de service.

Cadre d'emploi : Attaché ou Rédacteur

Un chef de service absences à la Direction Qualité de Vie au Travail. Description du poste : Anime le service absences et gestion administrative de la santé, coordonne toutes les activités pour être en appui sur les dossiers sensibles et complexes gérés par son équipe. Assure la sécurisation des actes administratifs, ainsi que la veille juridique et supervise l'accompagnement des situations individuelles.

Cadre d'emploi : Attaché ou Rédacteur

Un chef de service technique à la Direction Gestion de voirie. Description du poste : Conçoit dans son domaine d'expertise, un projet de service adapté à des politiques publiques multiples et complexes et en supervise la mise en œuvre. Recherche et propose des solutions innovantes visant à optimiser les moyens (financiers, humains, techniques)

Cadre d'emploi : Ingénieur ou Technicien

Un responsable du complexe animalier à la Direction Règlementation citoyenne et cause animale. Description du poste : Veille au bon fonctionnement des installations et au respect du cadre légal des mises en fourrière et des adoptions des animaux en refuge. Encadre une équipe de six agents animaliers ainsi que les bénévoles présents ponctuellement.

Cadre d'emploi : Ingénieur ou Technicien

Un surveillant de travaux espaces verts à la Direction Espaces Verts Paysages Biodiversité. Description du poste : Contrôle et guide de façon constante le suivi des chantiers réalisés sur et autour du patrimoine arboré. Assure l'application des prescriptions de la Charte de l'arbre sur l'ensemble du territoire arboré relevant de la compétence de la Ville. Encadre une équipe d'intervention "travaux patrimoine arboré".

Cadre d'emploi : Technicien ou Agent de maîtrise

Un chargé de communication externe à la Direction Lecture Publique Patrimoine Ecrit. Description du poste : Participe à la conception de la stratégie de communication externe des bibliothèques et archives et à sa coordination au quotidien, avec une dimension particulièrement importante de communication sur le chantier de réhabilitation de la bibliothèque centrale de 2023 à 2027.

Cadre d'emploi : Attaché ou Rédacteur

Un chef de bureau administratif à la Direction des Services aux Publics. Description du poste : Assiste et coordonne l'activité du service. Assure la gestion réglementaire et le suivi des procédures administratives liées à l'activité du service. Assure une veille juridique.

Cadre d'emploi : Rédacteur

Un gestionnaire administratif au Service Etat civil de la Direction des Services aux Publics. Description du poste : Assure l'interface entre le service et la DSIIN pour gérer les dossiers administratifs dans le respect réglementaire, afin de seconder au mieux les responsables.

Cadre d'emploi : Rédacteur

Deux dessinateurs projeteurs à la Direction Etudes infrastructures et prospectives. Description du poste : Conçoit et réalise à l'aide d'outils informatiques, des plans concernant le domaine du bâtiment, en neuf ou en réhabilitation, sous forme d'avant-projets ou de plans de projet détaillé.

Cadre d'emploi : Technicien

Un comptable au Service Finances et Administration Générale de la DGST Adjointe Infrastructure et Déplacements. Description du poste : Recueille et traite les informations nécessaires à la décision de l'autorité territoriale et gère les dossiers administratifs.

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Adjoint administratif

Un animateur sportif à la Direction des Sports. Description du poste : Participe à l'organisation

et à la mise en œuvre d'actions d'animations et d'activités sportives auprès de différents publics dans un environnement sécurisé.

Cadre d'emploi : Educateur des activités physiques et sportives

Un instructeur des demandes d'autorisations droits des sols (IADS) à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire. Description du poste : Instruit des dossiers relatifs au droit des sols dans le cadre de la réglementation, le respect et la mise en valeur du territoire patrimonial, urbain et paysager.

Cadre d'emploi: Ingénieur ou Technicien, Attaché ou Rédacteur

Un chef de service formation à la Direction Recrutement et développement des compétences. Description du poste : Conseil les agents et les managers sur les questions de professionnalisation et de déroulement de carrière, en cohérence avec les priorités et enjeux stratégiques définis par l'autorité territoriale. Entretient une dynamique au sein de son équipe afin d'optimiser les synergies avec les acteurs de la GPEEC, les correspondants opérationnels, ou encore les partenaires du CNFPT et autres organismes de formation.

Cadre d'emploi: Attaché

Afin de permettre l'anticipation des remplacements des départs prévus sur 2023, et de garantir la disponibilité du grade des agents encore présents dans nos effectifs, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

32 créations :

7 grades de rédacteur

1 grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

1 grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe

1 grade de directeur d'établissement artistique de 1^{ère} catégorie

1 grade de directeur d'établissement artistique de 2^{ème} catégorie

1 grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale

2 grades de professeur d'enseignement artistique hors classe

5 grades de gardien-brigadier

1 grade d'assistant socio-éducatif principal de classe exceptionnelle

1 grade d'ingénieur

1 grade de technicien

10grades d'adjoints technique

32 suppressions :

1 grade d'administrateur général

7 grades d'attaché

1 grade de bibliothécaire

3 grades d'attaché principal

1 grade de directeur

1 grade de conservateur de bibliothèque en chef

5 grades de brigadier-chef principal

1 grade de conseiller supérieur socio-éducatif

1 grade d'ingénieur hors classe

1 grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe

10 grades d'adjoints technique principal de 2^{ème} classe

2.2 Ajustement lié aux évolutions de carrière

Afin de tenir compte des évolutions de carrières des agents liées à des changements de statut, de filière, des réussites à concours, réintégrations ou intégrations de personnel, il convient d'autoriser le recrutement d'un contractuel sur les articles L332-14, L 332-8 et CDI du code général de la fonction publique, sur les postes suivants.

La rémunération de chacun des emplois est plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

Un chargé de gestion des flux à la Direction Maintenance et énergie. Description du poste : Propose des mesures destinées à maîtriser les dépenses d'énergie de la collectivité.

Cadre d'emploi: Technicien

Un chargé d'accueil billetterie à la Direction du Musée Granet. Description du poste : Accueille et renseigne les visiteurs du Musée Granet. Effectue la délivrance des billets, les locations d'audioguides/audiophones et la gestion des vestiaires et des questionnaires.

Cadre d'emploi: Adjoint technique ou Adjoint du patrimoine

Un chargé de dossiers financiers à la Direction Ressources et exécution budgétaire. Description du poste : Réalise le suivi complet de dossiers financiers en veillant au respect de l'application des procédures, en s'appuyant sur les outils du système d'information financière. Seconde le responsable de l'entité et le remplace si nécessaire dans les instances externes (direction/direction générale).

Cadre d'emploi: Rédacteur

Un enseignant danse au Conservatoire Darius Milhaud. Description du poste : A partir d'une expertise artistique et pédagogique, enseigne la danse dans sa spécialité en développant la curiosité et en transmettant les répertoires les plus larges possibles. Cadre d'emploi: Assistant d'enseignement artistique ou Professeur d'enseignement artistique

Un chargé de mission à la Direction Evaluation contrôle de gestion. Description du poste : Participe à l'animation d'une démarche de pilotage d'activité par l'élaboration d'outils de gestion, au service de l'optimisation, de la performance des services de la Ville et de l'amélioration de la qualité des services aux publics. Identifie et manage les risques de gestion pour sécuriser la Ville dans son fonctionnement. Réalise des analyses ponctuelles en fonction des sollicitations de la hiérarchie.

Cadre d'emploi: Attaché ou Rédacteur

Un chargé de projet à la Direction Jeunesse. Description du poste : Conçoit et définit sur le territoire un projet global socioculturel en concertation avec les partenaires et les étudiants.

Cadre d'emploi: animateur ou Rédacteur

Afin de permettre ces évolutions, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

13 créations :

1 grade de professeur d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 30%

1 grade de professeur d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 10%

1 grade d'agent de maîtrise

10 grades d'adjoint technique

13 suppressions :

1 grade de professeur d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 30%

1 grade de professeur d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 10%

1 grade d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe

5 grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

5 grades d'agent de maîtrise principal

3/ Ajustement des emplois ouverts aux agents contractuels remplaçants au tableau des effectifs

Afin de permettre les recrutements nécessaires aux remplacements temporaires d'agents territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent "autorisés à exercer les fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale" (Articles 3-1 et 3-2 de la loi n° 2012- 347 du 12 mars 2012), il convient d'ouvrir au tableau des effectifs les emplois nécessaires à ces remplacements, comme suit:

44 créations :

40 grades d'adjoint technique

1 grade d'assistant de conservation

3 grades de rédacteur

Ces emplois sont ouverts exclusivement aux agents contractuels recrutés sur l'article L.332- 13.

4/ Renouvellement de mise à disposition - pour information

A compter du 1er septembre 2023, la Ville d'Aix-en-Provence renouvelle la mise à disposition auprès de l'école d'art, d'un agent municipal de catégorie C, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

Cet agent assure des fonctions de factotum vaguemestre.

Cette convention est établie pour une durée de 1 an, soit jusqu'aux 31 août 2024.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de la création au tableau des emplois et des effectifs budgétaires. L'incidence financière sera imputable aux budgets 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" ou sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

APPROUVER les ajustements du tableau des emplois et des effectifs liés aux mouvements de personnels. L'incidence financière sera imputable aux budgets 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" ou sur les lignes 64-111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

DECIDER de l'ajustement au tableau des effectifs des emplois réservés aux agents contractuels de remplacement. L'incidence financière sera imputable aux budgets 2023 sur les lignes 64-131 "rémunération principale du personnel non titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires ;

APPROUVER la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie C, auprès de l'Ecole d'Art.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme COURANJOU : Oui, délibération 01.12. Création et suppression d'emplois à l'effectif. Les services de la RH veulent à ce que soit inscrit au tableau des effectifs et les emplois, les emplois budgétaires permanents nécessaires aux prévisions de recrutement et à l'évolution de carrière des agents de la ville. Les créations et suppressions d'emplois présentées en délibération sont opérées afin que les emplois vacants soient en adéquation avec les besoins en recrutement et ce par anticipation des mouvements de personnel. Je vous remercie.

Mme DI CARO : Y a-t-il des questions sur ces trois derniers rapports ? On passe au vote. 01.10, qui est contre ? Qui s'abstient ? 01.11, qui est contre ? Qui s'abstient ? 01.12, qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous passons à la vie institutionnelle. Nous allons, passer au rapport de Madame TRIVIDIC, en attendant le retour de Madame le Maire. Donc, Madame TRIVIDIC, 02.03.

OBJET : VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SARL ICE THE (OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC) - POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT A L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE DU 3 MARS 2023 N° 21MA03272-CE 23/104

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur

Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint

02.03

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur ZAZOUN Michaël

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SARL ICE THE (OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC) - POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT A L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE DU 3 MARS 2023 N° 21MA03272-CE 23/104

Mes Chers Collègues, Par requête en date du 1er août 2019 la SARL Ice The sollicitait du Tribunal Administratif de Marseille l'annulation de la décision du 20 mai 2019 par laquelle Madame le Maire a rejeté la demande de retrait de la décision du 18 janvier 2019 lui refusant l'autorisation d'occupation du domaine public au droit de son établissement situé 57 cours Mirabeau. Par jugement du 10 juin 2021, le Tribunal Administratif de Marseille a conclu au rejet de la requête de la SARL Ice The en considérant comme fondés les trois motifs de refus, à savoir, l'interdiction des nouvelles terrasses sur les emplacements identifiés comme "perspectives à préserver" du PSMV, l'atteinte à la fluidité de la circulation des piétons et l'interdiction des nouvelles terrasses sur les emplacements identifiés comme "espaces blancs sur le domaine public "du PSMV. La SARL Ice The a fait appel de ce jugement et la Cour Administrative d'Appel de Marseille, dans un arrêt du 3 mars 2023, a conclu à l'annulation du jugement du 10 juin 2021 et a enjoint à Madame le Maire « de délivrer à la SARL Ice Thé une autorisation d'occupation du domaine public, pour le projet de terrasse mentionné aux points 12 et 13 du présent arrêt, dans le délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêt, sous astreinte de 100 euros par jour de retard passé ce délai. »

Dans son arrêt, la Cour ne fait pas droit aux demandes de substitution de motifs de la Commune tenant à l'esthétique et à la préservation de la circulation et indique également que les dispositions du PSMV ne sont pas opposables à une demande qui a pour seul objet de solliciter une autorisation d'occupation du domaine public sans modification de l'état des immeubles en vertu du principe d'indépendance des législations. Cependant, la Cour ne s'est pas prononcée expressément sur le moyen relatif à l'opposabilité de l'article 19 de l'arrêté municipal n°A2017-989 du 23 juin 2017 réglementant l'occupation du domaine public à la demande de la SARL Ice The. Ce moyen, tiré de l'arrêté de 2019 qui constitue une réglementation propre à la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public, aurait dû être examiné par la Cour. Cette erreur de droit et l'insuffisance de motivation de l'arrêt de la cour constituent donc des motifs de cassation qu'il convient de soumettre au Conseil d'Etat. Dans ce contexte, et au regard des enjeux attachés à ce dossier, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'arrêt de Cour Administrative d'Appel de Marseille en date du 3 mars 2023 ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse étant précisé que la défense de la commune dans cette affaire sera assurée par le cabinet « Le Prado », sis 6, avenue Pierre 1^{er} de Serbie à Paris (75116), Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à verser, en cours de procédure, des provisions sur honoraires et frais.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 45 |
| Abstentions : | 6 |
| Non-participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 47 |
| Pour : | 38 |
| Contre : | 9 |

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL

Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : Oui, merci. Alors, le 02.03, il s'agit d'une demande d'autorisation de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'État, suite à un arrêt donc du 3 mars 2023 qui intervient dans un contexte refus d'autorisation d'occupation du domaine public. On a une question de droit qui est assez intéressante dans cette affaire. La cour ne s'est pas prononcée sur un moyen relatif à l'opposabilité de l'arrêté municipal que la Ville a pris. Donc, c'est la raison pour laquelle on a souhaité poursuivre la procédure devant le Conseil d'État.

OBJET : VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SARL ICE THE (OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC) - POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT A L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE DU 3 MARS 2023 N° 22A01907 - CE 23/105

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

02.04

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur ZAZOUN Michaël

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : VILLE D'AIX-EN-PROVENCE C/ SARL ICE THE (OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC) - POURVOI EN CASSATION DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT A L'ENCONTRE DE L'ARRÊT DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE DU 3 MARS 2023 N° 22A01907 - CE 23/105-

Mes Chers Collègues, Par requête en date du 13 septembre 2016 la SARL Ice The sollicitait du Tribunal Administratif de Marseille l'annulation de la décision du 16 juin 2016 par laquelle Madame le Maire a refusé l'autorisation d'occupation du domaine public au droit de son établissement situé 57 cours Mirabeau. Par jugement du 21 décembre 2018, le Tribunal Administratif de Marseille a annulé cette décision en considérant que la Ville avait commis une erreur de droit en s'estimant liée par l'avis de l'ABF alors que cet avis n'était pas exigé et au motif qu'elle s'était fondée sur une législation distincte de celle faisant l'objet de la demande d'autorisation d'occupation du domaine public. La Ville a fait appel de ce jugement et la Cour Administrative d'Appel de Marseille dans un arrêt du 1 octobre 2021 a annulé le jugement du 21 décembre 2018 en donnant pleine satisfaction à la Ville en considérant notre substitution de motifs comme recevable. Les deux moyens développés, à savoir, l'existence d'un champ visuel à respecter et la préservation de la circulation de l'espace public, sont jugés bien fondés. La SARL Ice The a formé un pourvoi devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 1 octobre 2021 qui dans sa décision du 5 juillet 2022 a annulé cet arrêt et renvoyé devant la Cour Administrative d'Appel. La Cour dans son arrêt du 3 mars 2023 a rejeté la requête de la Commune en considérant que le tribunal administratif, dans son jugement du 21 décembre 2018, était fondé à annuler la décision de refus du 16 juin 2016. Dans son arrêt, la Cour a rejeté la requête de la Commune en estimant entre autres qu'« Il résulte de ces dispositions que la légalité d'une autorisation d'occupation domaniale située dans le périmètre d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur n'est subordonnée à sa compatibilité avec ce plan et à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France que lorsqu'elle emporte autorisation de réaliser des travaux ayant pour effet de modifier l'état des immeubles. Les dispositions d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur ne sont, en revanche, pas opposables à une demande qui a pour seul objet de solliciter une autorisation d'occupation du domaine public sans modification de l'état des immeubles. » Cependant, la Cour ne s'est pas prononcée de manière très claire sur l'appréciation de l'entrave à la circulation aux abords du passage Agard. Ces incertitudes traduisent donc une qualification juridique des faits de l'espèce erronée qu'il convient de soumettre au Conseil d'Etat. Dans ce contexte, et au regard des enjeux attachés à ce dossier, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat à l'encontre de l'arrêt de Cour Administrative d'Appel de Marseille en date du 3 mars 2023 ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à ester en justice dans cette affaire où la Ville est demanderesse étant précisé que la défense de la commune dans cette affaire sera assurée par le cabinet « Le Prado » sis 6, avenue Pierre 1^{er} de Serbie à Paris (75116), Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à verser, en cours de procédure, des provisions sur honoraires et frais.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 6

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 47
Pour : 38
Contre : 9

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Elisabeth HUARD Philippe KLEIN Sophie MEYNET DE CACQUERAY Alain PARRA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL
Se sont abstenus

Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.
N'ont pas pris part au vote
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : Le 02.04, donc on reste dans le même dossier, dans le même contexte. C'est une autorisation donc à se pourvoir en cassation, toujours par rapport à l'occupation du domaine public.

Mme DI CARO : Très bien, merci. Madame SCANDOLERA.

OBJET : DÉROGATION A LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE OU A PRÉDOMINANCE ALIMENTAIRE - FIXATION DES DIMANCHES POUVANT ÊTRE TRAVAILLÉS POUR L'ANNÉE 2024

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Laure SCANDOLERA donne lecture du rapport ci-joint.

02.05

RAPPORTEUR : Madame Laure SCANDOLERA

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉROGATION A LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE OU A PRÉDOMINANCE ALIMENTAIRE - FIXATION DES DIMANCHES POUVANT ÊTRE TRAVAILLÉS POUR L'ANNÉE 2024

Mes Chers Collègues, La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

n°2015-990 du 6 août 2015 modifiée, dite « loi Macron », et son décret d'application n°2015-1173 du 23 septembre 2015, ont pour objectif de répondre aux enjeux du développement du territoire dans les zones disposant d'une attractivité économique et touristique, mais également d'améliorer la compensation pour les salariés volontaires. A cet égard, elle instaure notamment des dispositions permettant de déroger au principe du repos dominical dans les commerces de détail par décision du Maire et après avis du Conseil Municipal, passant le nombre de dimanches ouvrables autorisés par ce dernier de 5 à 12 maximum par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Ces ouvertures dominicales exceptionnelles contribueront à la vitalité et au dynamisme commercial de la Ville d'Aix-en-Provence. Dans ce cadre, une concertation est organisée en mairie chaque année et réunit les représentants des grandes enseignes, des centres commerciaux et des réseaux professionnels pour les commerces alimentaires et à prédominance alimentaire uniquement. L'objectif de cette concertation est de parvenir à un accord partagé à l'échelle de la commune sur le calendrier des autorisations envisageables. A l'issue de la réunion de concertation du 19 septembre 2023 en mairie, un calendrier a été proposé comportant 12 dates pour l'année 2023. Dix enseignes ont été consultées et six d'entre elles ont répondu à la concertation. Le Code du Travail, et notamment l'article L.3132-26, dispose désormais que : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Pour les commerces de détail alimentaire dont la surface de vente est supérieure au seuil mentionné au premier alinéa de l'article 3 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés, lorsque les jours fériés mentionnés à l'article L.3133-1, à l'exception du 3°, sont travaillés, ils sont déduits par l'établissement des dimanches désignés par le maire au titre du présent article, dans la limite de trois.» En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER la liste des 12 dimanches dérogeant à la règle du repos dominical dans les commerces de détail alimentaire ou à prédominance alimentaire pour l'année 2024 :

Dimanche 14 janvier 2024

Dimanche 12 mai 2024

Dimanche 30 juin 2024

Dimanche 17 novembre 2024

Dimanche 24 novembre 2024

Dimanche 01 décembre 2024

Dimanche 08 décembre 2024

Dimanche 15 décembre 2024

Dimanche 22 décembre 2024

Dimanche 29 décembre 2024

Le 1^{er} Dimanche qui précède et qui suit la rentrée scolaire.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 47

Contre : 6

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SCANDOLERA : Oui, merci. Alors, c'est comme chaque année, c'est la fixation des dimanches pouvant être travaillés pour l'année 2024 pour les commerces de taille alimentaires et à prédominance alimentaire. Vous trouverez la liste qui a été arrêtée en concertation lors d'une réunion du 19 septembre dans le rapport. Merci.

Mme DI CARO : Merci. Madame DUMICHEL.

OBJET : FOURRIÈRE ANIMALE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION POUR L'ACCUEIL DES CHIENS ERRANTS ET EN DIVAGATION PROVENANT DE LA COMMUNE DE VENELLES

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Frédérique DUMICHEL donne lecture du rapport ci-joint.

02.06

RAPPORTEUR : Madame Frédérique DUMICHEL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame JOISSAINS Sophie

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : FOURRIÈRE ANIMALE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION POUR L'ACCUEIL DES CHIENS ERRANTS ET EN DIVAGATION PROVENANT DE LA COMMUNE DE VENELLES

Mes Chers Collègues, La Ville de Venelles a sollicité le renouvellement de sa convention de gestion de fourrière animale, celle-ci expirant au 1^{er} janvier 2024. Afin d'établir une nouvelle convention avec la Ville de Venelles, pour l'accueil des chiens errants ou en divagation au sein de la fourrière animale aixoise, conformément aux dispositions de l'article L.211-24 du Code rural et de la pêche maritime, il vous est proposé le présent renouvellement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er}

janvier 2024. L'Autorité territoriale de la commune précitée a indiqué sa volonté de renouveler cette convention de gestion. La Ville d'Aix-en-Provence est en capacité d'accueillir les chiens de cette commune en fourrière. Un montant forfaitaire serait perçu par chien accueilli à la fourrière d'Aix-en-Provence, montant correspondant à la délibération tarifaire de la Ville qui sera en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Une recette supplémentaire sera donc perçue par la Commune. En application de l'article L.211-24 du Code rural et de la pêche maritime : « Chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L211-25 et L211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ». En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

APPROUVER la nouvelle convention ci-jointe pour l'accueil des chiens errants ou en divagation à la fourrière animale d'Aix-en-Provence, et en provenance de la Ville de Venelles ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes relatives à l'accueil des chiens de la collectivité de Venelles et des recettes liées à la restitution aux propriétaires sur la ligne budgétaire 11-706888-931.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 45 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 53 |
| Pour : | 53 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme DUMICHEL : Oui, merci. Bonjour à tous et à toutes. Il s'agit tout simplement d'une... du renouvellement d'une convention avec la ville de Venelles suite donc à la... à l'article L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime qui oblige chaque commune à disposer soit d'une fourrière... d'une fourrière communale apte à l'accueil à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation ou alors d'établir une convention avec la ville la plus proche. C'est ce qui se fait pour quelques villes aux alentours d'Aix-en-Provence. Donc, on renouvelle la convention, là, pour la ville de Venelles. Merci.

Mme DI CARO : Merci.

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI,

Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mes Chers Collègues, Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération n° DL.2021-762 du Conseil Municipal du 24 septembre 2021.

En matière d'autorisation d'ester en justice :

| | |
|------------|--|
| D.2023-328 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ BOUYGUES TELECOM CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN APPEL A L'ENCONTRE DU JUGEMENT N°1909986 RENDU PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE LE 23/05/2023 REJETANT LA REQUÊTE AUX FINS D'ANNULATION DE LA DÉCISION D'OPPOSITION A LA DÉCLARATION PRÉALABLE DU 10/10/2019 EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS, SIS AVENUE DE L'ARC DE MEYRAN- CAA 23/175 Notification : 29/06/2023 Affichage du 29/06/2023 au 28/08/2023 |
| D.2023-329 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A JÉRÔME BERTRAND CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE TRANSFERT DU 20/01/2023 DÉLIVRÉ A M. GARCIA ET MME MINASSIAN EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE, SIS CHEMIN DES LAUVES - TA 23/178 Notification : 04/07/2023 Affichage du 04/07/2023 au 03/09/2023 |
| D.2023-330 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MADAME DANIELE PANTALACCI CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 20/12/2022 EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN IMMEUBLE COLLECTIF D'HABITATION, SIS 22-24-26 CHEMIN DE BEAUREGARD - TA 23/177 Notification : 12/07/2023 Affichage du 24/07/2023 au 23/09/2023 |
| D.2023-331 | RUE MANUEL - RÉFÉRÉ PRÉVENTIF AVANT TRAVAUX SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE R.531-1 DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE - TA 23/169 MARCHE N°22152 Notification : 13/07/2023 Affichage du 24/07/2023 au 23/09/2023 |

| | |
|------------|--|
| D.2023-332 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR HENRY DE LANDER CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN APPEL A L'ENCONTRE DU JUGEMENT N°2009166-2106941 PAR LEQUEL LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE A REJETÉ SES DEMANDES INDEMNITAIRES SUITE AUX INONDATIONS DE SON IMMEUBLE, SIS 21 RUE CARDINALE - CAA 23/ 186 Notification : 24/08/2023 Affichage du 31/07/2023 au 30/09/2023 |
| D.2023-333 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI L&G CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE REFUS DU 17/01/2023 EN VUE DE LA RÉHABILITATION D'UNE HABITATION, SIS AVENUE DES INFIRMERIES - TA 23/185 Notification : 13/07/2023 Affichage du 24/07/2023 au 23/09/2023 |
| D.2023-345 | DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A MADAME ESTIENNE NATACHA - TA 23/187 CONVENTION N°22149 Notification : 27/07/2023 Affichage du 27/07/2023 au 26/09/2023 |
| D.2023-346 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI SITERIA CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 17 MARS 2023 DÉLIVRÉ A LA SOCIÉTÉ SAS GROUP SEBBAN PARTICIPATIONS EN VUE DE LA RÉHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION EXISTANTE SISE BD FRANÇOIS ET ÉMILE ZOLA - TA 23/ (MARCHE N°P18-042) Notification : 27/07/2023 Affichage du 27/07/2023 au 26/09/2023 |
| D.2023-347 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AUX ÉPOUX BERTRAND ET LA SARL GROUP EFFICIENCE DANS UNE PROCÉDURE EN RÉFÉRÉ SUSPENSION (L.521-4 CJA) CONTRE L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE DU 26/05/2023 FAISANT DROIT A LA DEMANDE DE REFERE-SUSPENSION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DES ACTES ADMINISTRATIFS DÉLIVRÉS LE 15/02/2022 PORTANT PROROGATION ET TRANSFERT DE PERMIS DE CONSTRUIRE, SIS CHEMIN DES LAUVES - TA 23/... Notification : 27/07/2023 Affichage du 27/07/2023 au 26/09/2023 |
| D.2023-348 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SCI ARTS ET MÉTIERS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 17/02/2023 DÉLIVRÉ A LA SOCIÉTÉ SAS GETS INVEST EN VUE DE L'EXTENSION ET LA RÉNOVATION D'UNE HABITATION, SIS 7 COURS DES ARTS ET MÉTIERS - TA 23/... Notification : 27/07/2023 Affichage du 27/07/2023 au 26/09/2023 |
| D.2023-379 | DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MR ET MME HUGUES - TA 2206228 - TA 23/228 CONVENTION D'HONORAIRES N°22149 Notification : 05/09/2023 Affichage du 05/09/2023 au 04/11/2023 |
| D.2023-380 | DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ EZECHIEL DISTRIBUTION- RÉFÉRÉ EXPERTISE- TA 23/219 CONVENTION D'HONORAIRES N°22149 Notification : 05/09/2023 Affichage du 05/09/2023 au 04/11/2023 |
| D.2023-381 | DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS LE CADRE DE L'INSTANCE N° 23MA02031 INTRODUITE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BIGGI TENDANT A L'ANNULATION DU JUGEMENT N° 2203573 DU 15 JUIN 2023 - CAA 23/224 - MARCHE N° 22149 Notification : 05/09/2023 Affichage du 05/09/2023 au 04/11/2023 |
| D.2023-382 | DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS LE CADRE DE L'INSTANCE N° 23MA02033 INTRODUITE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE PAR LA SARL MENAKIAN TENDANT A L'ANNULATION DU JUGEMENT N° 2203572 DU 15 JUIN 2023 - CAA 23/225 - MARCHE N° 22149 Notification : 05/09/2023 Affichage du 05/09/2023 au 04/11/2023 |

| | |
|------------|---|
| D.2023-383 | DEFENSE DE LA VILLE D' AIX-EN-PROVENCE DANS LE CADRE DE L' INSTANCE N° 23MA01675 INTRODUITE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D' APPEL DE MARSEILLE PAR LA SARL NUMBER THREE TENDANT A L' ANNULATION DU JUGEMENT N° 2010066 DU 28 AVRIL 2023 - CAA 23/213 - MARCHE N° 22149 Notification : 05/09/2023 Affichage du 05/09/2023 au 04/11/2023 |
| D.2023-384 | DÉFENSE DE LA VILLE D' AIX-EN-PROVENCE DANS LE CADRE DE L' INSTANCE N° 23MA01690 INTRODUITE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D' APPEL DE MARSEILLE PAR LA SAS OPTIQUE HASBANIAN TENDANT A L' ANNULATION DU JUGEMENT N° 2010065 DU 28 AVRIL 2023 - CAA 23/212 - MARCHE N° 22149 Notification : 05/09/2023 Affichage du 05/09/2023 au 04/11/2023 |
| D.2023-385 | DÉFENSE DE LA VILLE D' AIX-EN-PROVENCE DANS L' INSTANCE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D' APPEL DE MARSEILLE - APPEL SOCIETE DE-KRA CONTRE JUGEMENT DU 13/10/2022- INSTANCE 22MA03007 CAA 23/214 Notification : 05/09/2023 Affichage du 05/09/2023 au 04/11/2023 |
| D.2023-386 | DÉFENSE DE LA VILLE DANS L' INSTANCE L' OPPOSANT A LA SOCIÉTÉ SC IMMOBILIÈRE CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN EXCÈS DE POUVOIR A L' ENCONTRE DE L' ARRÊTÉ DE REFUS DU 03/03/2023 EN VUE DE LA MODIFICATION D' UN GARAGE, SIS 16 BOULEVARD DES POILUS - TA 23/210 Notification : 05/09/2023 Affichage du 05/09/2023 au 04/11/2023 |

En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :

| | |
|------------|--|
| D.2023-335 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME DOSSETTO Notification : 25/07/2023 |
| D.2023-336 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR CHEVALLIER Notification : 25/07/2023 |
| D.2023-337 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR DEGLIN Notification : 25/07/2023 |
| D.2023-338 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DAUNOU Notification : 25/07/2023 |
| D.2023-339 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME VARAIGNE Notification : 25/07/2023 |
| D.2023-340 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME ZAOUI Notification : 26/07/2023 |
| D.2023-341 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MR BERIRO Notification : 26/07/2023 |
| D.2023-342 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME CORTES Notification : 26/07/2023 |
| D.2023-343 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME SIAH Notification : 26/07/2023 |
| D.2023-354 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR VIVONA Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-355 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME REDLER Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-356 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME SANOGO Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-357 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME LUQUET DE SAINT GERMAIN Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-358 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR CARREAU GASCHEREAU Notification : 24/08/2023 |

| | |
|------------|--|
| D.2023-359 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME LECLERC Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-360 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BERMOND-AUDINET Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-361 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME LAUGIER Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-362 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR HAON Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-363 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME ROUSSI & MME BENTANOUTE Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-364 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR VILLE 1 Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-365 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR VILLE 2 Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-366 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME GONZALEZ JORQUERA Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-367 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME CASTAIGNE Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-368 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME LIEUTAUD Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-369 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME RUIN Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-370 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME CHESNEL Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-371 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME BLOUIN Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-372 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR MATTIOLI 1 Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-373 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR MATTIOLI 2 Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-374 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME ANDRISANO Notification : 24/08/2023 |
| D.2023-375 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME NIKOLIC & MR MAGNALDI Notification : 30/08/2023 |
| D.2023-376 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR MOUILLE Notification : 30/08/2023 |
| D.2023-377 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME STUCKELBERGER Notification : 30/08/2023 |
| D.2023-378 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR BEKAOUI Notification : 30/08/2023 |
| D.2023-387 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME KUCINIC Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-388 | CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME JANUARIO Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-389 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR RUBINO Notification : 06/09/2023 |

| | |
|------------|--|
| D.2023-390 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR FERNANDES MOREIRA Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-391 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR GOULON Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-392 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR DAUVERGNE Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-393 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME MAUREL Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-394 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN FAMILLE JULIA Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-395 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR NORMAND Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-396 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME LAURENT Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-397 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR DIDRY Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-398 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR TUTIN Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-399 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME CHIGNARD Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-400 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR SONIGOU Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-401 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME AZZOPARDI Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-402 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME DISTASO Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-403 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME HAZEL-MASSIEUX Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-404 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR DUFOUR & MME DUFOUR Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-405 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME SUPPA Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-406 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME MONTEPAGANO Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-407 | CESSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES CONSORTS SETBOUN Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-408 | CESSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES CONSORTS BEN MOUSSA Notification : 06/09/2023 |
| D.2023-409 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR DEGUEURCHE Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-410 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME CANIZARES Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-411 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME JEAN-GILLES Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-412 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME ROUSTAN & MME OLLIVIER Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-413 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME RAINAUT Notification : 07/09/2023 |

| | |
|------------|--|
| D.2023-414 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR NAIT TIGHILT Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-415 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR & MME PASSADE Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-416 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR PUPIN Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-417 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BLAVIER & MME OLANDA Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-418 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR TON-GUY Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-419 | ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR BENTOUMI Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-420 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME ZWER Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-421 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME PANTERA Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-422 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE PUYRICARD MME LESECQ Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-423 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR ISNARD Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-424 | ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR ZERBANE Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-425 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME PALANDJIAN Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-426 | RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR CHASSAN Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-427 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR KAROUBY Notification : 07/09/2023 |
| D.2023-428 | CONVERSION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR LAGHOUATI Notification : 07/09/2023 |

En matière de préemption :

| | |
|------------|---|
| D.2023-351 | DROIT DE PREEMPTION : VENTE M. CORTESE SISE 930, CHEMIN DE LA SOUQUE PARCELLE CADASTREE SECTION LX N° 993 Notification : 02/08/2023 Affichage du 03/08/2023 au 02/10/2023 |
| D.2023-352 | DROIT DE PREEMPTION : VENTE M. MORIN ET MME BILLEAU SISE 930, CHEMIN DE LA SOUQUE PARCELLE CADASTREE SECTION LX N° 995 Notification : 02/08/2023 Affichage du 03/08/2023 au 02/10/2023 |

En matière de participation d'équipements (L.311-4 du Code de l'Urbanisme) :

| | |
|------------|---|
| D.2023-353 | CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC DE PLAN D'AILLANE - LOT 7 - SASU EDMP PACA |
|------------|---|

En matière d'emprunt :

| | |
|------------|---|
| D.2023-334 | EMPRUNT DE 500 000 EUROS AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE PROVENCE ALPES CORSE - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SUITE AUX DEGRADATIONS DE BIENS PUBLICS Notification : 18/07/2023 Affichage du 24/07/2023 au 23/09/2023 |
|------------|---|

| | |
|------------|---|
| D.2023-344 | CONTRAT D'EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE SIGNE EN VERTU DE LA DECISION D.2023-334 DU 18 JUILLET 2023 Notification : 28/07/2023 |
|------------|---|

En matière de renouvellement des adhésions aux associations :

| | |
|------------|---|
| D.2023-349 | RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2023 DE L'ADHÉSION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE A L'ASSOCIATION CITES UNIES FRANCE Notification : 29/08/2023 |
| D.2023-350 | RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2023 DE L'ADHÉSION A TERRITOIRES SOLIDAIRES Notification : 29/08/2023 |

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

PRENDRE acte du présent rapport.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance

Mme le Maire : Alors, 02.01, information du conseil, compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de compétences du Conseil municipal au Maire. Y a-t-il des questions ? Non ? Pardon, Philippe KLEIN.

M. KLEIN : Merci, Madame le Maire. J'avais des questions concernant, les décisions que vous avez prises en matière de droit de préemption en matière de participation d'équipement, parce que... en ce qui concerne les dispositifs du droit de préemption que vous avez exercé chemin de la Souque sur deux parcelles qui apparaissent bâties. Et c'est vrai que dans ce cas... le cadre de ce compte rendu, on n'a aucun élément. C'est un... une interrogation pour savoir pourquoi est-ce que vous décidez à cet endroit en particulier de préempter sur le chemin de la Souque sur deux parcelles qui semblent effectivement contiguës ? J'ai regardé sur le cadastre à priori bâties, donc ça me paraissait un petit peu surprenant.

Mme le Maire : On va voir ça avec Patrick LEFAUCONNIER.

M. KLEIN : Pour vous laisser le temps, je vous pose la deuxième question en matière de participation d'équipement. C'est vrai que vous nous dites que vous avez signé une convention de participation au financement de la ZAC du Plan d'Aillane.

Mme le Maire : Excusez-moi, Philippe. Est-ce que vous pouvez parler un petit peu plus proche ?

M. KLEIN : Bien sûr. Pardon, je suis désolé. Je disais, vous avez signé... vous nous dites avoir signé une convention de participation au financement des équipements publics de la ZAC du Plan d'Aillane. C'est vrai que dans la présentation qui nous est faite de cette résolution 02.01 qui est... qui est récurrente, on n'a pas parfois suffisamment d'éléments pour savoir de quoi il s'agit pour notre information. Je le dis parce que je l'ai noté, l'article 72 de la constitution prévoit que la délégation qui vous est faite l'est à charge d'informer le conseil sur, non pas l'existence, comme c'est le cas de ce que vous avez signé, mais sur le contenu aussi de ce que vous avez signé. Et très honnêtement, c'est un peu succinct pour qu'on puisse savoir de quoi il s'agit et vous donner notre approbation.

Mme le Maire : On peut un peu plus détailler effectivement, je le demande aux services, un peu plus détailler effectivement cette... cette délibération. Sur la... le chemin de la Souque, en fait ce sont deux parcelles qui sont nécessaires pour son élargissement. Voilà la raison pour laquelle il y a eu cette préemption. Concernant le Plan d'Aillane, je vais passer la parole à Jean-Louis VINCENT. Plan d'Aillane.

M. VINCENT : L'une des questions suivantes, ce sera la présentation du CRAC du Plan d'Aillane et Thierry COLOMBERO qui est là pourra vous répondre sur la nature de la participation.

Mme le Maire : Alors, Thierry.

M. COLOMBERO : L'opération donc de Plan d'Aillane est une opération qui est réalisée en deux, j'allais dire, en deux parts distinctes. Il y a des terrains publics sur lesquels la collectivité cède des charges foncières et il y a quelques terrains privés sur lesquels les propriétaires actuels ont traité avec différents opérateurs et ces différents opérateurs doivent participer au financement des équipements publics de la ZAC par l'intermédiaire de convention de participation au titre du code de l'urbanisme. Donc, ce qui m'a été montré par Éric, la question que vous posez, Monsieur le conseiller, apparemment, vient dans ce cadre-là.

(Intervention hors micro)

M. COLOMBERO : Je ne peux pas l'avoir là puisque je ne savais pas que la question allait être posée, mais je vais évidemment me renseigner pour que vous ayez le montant tout de suite.

Mme le Maire : Oui, je vous en prie.

Mme PETEL : Est-ce qu'il est quand même possible de nous expliciter un peu ? Vous dites élargissement du chemin de la Souque, mais en fait quand on regarde la parcelle, elle est quand même extrêmement grande. Pour un élargissement, est-ce que, enfin, voilà, le reste de la parcelle, vous en faites quoi ?

M. CLOUCHOUX : De ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a la préemption de la partie nécessaire à l'agrandissement du chemin de la Souque. Ce n'est pas de préempter la totalité du terrain.

Mme PETEL : Ca n'est pas ce qu'on comprend dans le...

(Intervention hors micro)

Mme PETEL : En fait, il y a une partie effectivement, mais le chemin de la Souque, en fait, on a plusieurs petits chemins qui s'appellent chemin de la Souque en fait sur le... sur le plan et on a cette grande parcelle au milieu de maisons avec apparemment des vignes ou des anciennes vignes, des oliviers, une maison construite, etc. Et... franchement, c'est... voilà, si on pouvait avoir plus de détails quand même sur ce qu'on va faire de cette partie. Est-ce que sur le reste on va construire ou pas ? Et si... vous nous dites que vous ne préemptez qu'une partie, laquelle ?

Mme le Maire : Oui, on ne préempte pas les maisons. Odile.

Mme BONTHOUX : De mémoire, parce que c'est un dossier qui est un peu loin, sur le principe, c'était une préemption qui avait été demandée par les riverains de ces secteurs parce qu'il y avait un... une sorte de, comment dirais-je, un propriétaire devait annexer ce terrain pour y implanter. Là, je pense que Gilles DONATINI me... m'aidera parce que... c'est un dossier qui est un petit peu loin dans ma mémoire. C'était pour justement bloquer... la volonté de ce propriétaire qui voulait vendre à un autre riverain pour justement mettre à jour les bâtiments existants, remettre en état pour une des activités commerciales. Donc, l'ensemble des riverains voulaient... voulaient que la ville se positionne sur ce terrain pour voir un petit peu la possibilité, en plus de l'élargissement de la voie, de bloquer cette... cette demande de propriétaire qui voulait vendre à un autre riverain. Je vais me renseigner plus... précisément, mais je pense qu'il y a ce... il y avait ce motif-là par rapport à ce terrain.

Mme PETEL : Donc, ce n'est pas seulement le chemin, c'est aussi l'intégralité alors, si j'entends bien.

Mme BONTHOUX : Alors, l'intégralité, mais il y a une parcelle... il y a une grande parcelle.

Mme PETEL : Madame le Maire, vous prenez des décisions.

Mme BONTHOUX : Il y a une grande parcelle qui est mentionnée, mais on n'a pas fait la totalité de la parcelle. C'est une parcelle qui fait... qui est à cheval sur deux propriétés en fait. Donc, on n'a préempté qu'une partie de cette parcelle, en plus qui servira d'élargissement de la voie. C'était pour bloquer justement cette implantation qui devait se faire illicitement. Enfin, dixit les riverains du quartier, mais je vais me renseigner parce que pour moi, c'était... La raison, c'était, on avait fait une réunion de ce secteur, je ne sais pas si tu te rappelles, Sophie, c'était les riverains qui avaient demandé à la ville de préempter, mais on avait préempté par délégation du département. C'est un... une préemption un peu spéciale.

Mme le Maire : Il s'agit pour la ville uniquement d'élargir la voie existante.

Mme BONTHOUX : Le but, c'était d'élargir et après de re-repositionner ce terrain à un agriculteur ou à un... Mais je pense que je pourrais mieux vous répondre officiellement dans... avec la préemption réelle, voilà, parce que je sais qu'il y a deux terrains aussi mentionnés. C'est une parcelle, mais il y a deux terrains.

Mme le Maire : C'est à cheval.

Mme BONTHOUX : À cheval.

Mme le Maire : C'est la continuité en fait de la voie.

M. KLEIN : La question était... la réponse est intéressante parce qu'effectivement dans cette... dans ce secteur, on a des recours qui sont faits par des riverains à qui on n'a, pour des zones constructibles, pas délivré de permis de construire ou de certificat d'urbanisme positif qu'ils ont et sur lesquels par conséquent ça pose des problèmes parce que c'est constructible. La Ville argue de ce qu'il y a effectivement un problème de desserte. C'est ce qui est... avancé.

Mme le Maire : C'est une évidence quand on parcourt le chemin.

M. KLEIN : Donc, il y a des permis qui sont tacites qui sont accordés, des certificats d'urbanisme tacites. Ça, c'est absolument certain puisque dans les décisions prises par Madame le Maire dans la première partie de la 02.01, vous avez au moins deux dossiers dans lesquels on demande... elle a confié la défense de la ville à un avocat sur le recours qui a été fait pour excès de pouvoir de retrait d'une autorisation d'urbanisme obtenue tacitement parce que les services d'urbanisme n'avait pas répondu

dans les délais ni pour un certificat d'urbanisme ni pour, etc. Donc, ça me paraissait effectivement intéressant et je vois que ça s'inscrit effectivement là-dedans. Si je peux me permettre, il y avait une troisième question à moins que Monsieur VINCENT, vous voulez, avant que... c'est un problème différent.

M. VINCENT : Simplement pour vous dire que le chemin de la Souque, il y a un chemin principal et des ramifications qui s'appellent également chemin de la Souque. Le chemin principal est constructible parce qu'il y a la voie nécessaire pour desservir le quartier. On est en zone UR déblocable au PLU actuel. Par ailleurs, sur les petits chemins environnants, on est en zone UR non déblocables parce qu'il n'y a pas toutes les habilités qui permettent de rendre constructible. Et les contentieux dont vous parlez au tribunal administratif portent sur des refus de permis de construire. Là où il n'y a pas la desserte, alors ça peut être la desserte viaire, mais ça peut être aussi la desserte en eau potable, en tout à l'égout ou autre, voilà. Donc, effectivement dans ce quartier il y a des endroits qui sont déblocables et d'autres non.

M. KLEIN : Il y a des permis tacites aussi.

M. VINCENT : Alors, les permis tacites, ils ont dû faire l'objet d'un retrait et c'est le retrait qui a été attaqué parce que, si on n'a pas répondu dans le délai imparti, on a... le permis devient tacite et... et quand le service s'en est aperçu, on a fait un retrait administratif.

M. KLEIN : Et qui est attaqué.

M. VINCENT : Qui est attaqué, mais le refus aurait été attaqué de la même manière.

Mme le Maire : Moi, j'essaie quand même d'éviter les permis tacites.

M. KLEIN : Et en matière d'emprunt, c'était la dernière décision que vous avez prise par délégation. On nous dit qu'on contracte un emprunt de 500 000 € auprès de la Caisse d'épargne dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement suite aux dégradations de biens publics. Je voulais savoir si c'était relatif...

Mme le Maire : La Maison de la justice et de droit.

M. KLEIN : Ou d'émeutes. C'est ça ?

(Intervention hors micro)

M. KLEIN : Et c'est donc... c'est dans le cadre du dispositif « Aider ».

Mme le Maire : Oui, oui bien sûr.

M. KLEIN : Donc, a priori, ce n'est pas coûteux pour la ville, ça va être.

Mme le Maire : A priori, ça devrait être pris en... en compte par les assurances, puisqu'on était d'abord en garantie décennale, puis en plus il y a le dispositif d'aide effectivement qui a été mis en place, voilà, avec un taux à 0 %. Oui, ça sera l'assurance qui remboursera.

OBJET : CONSEIL CONSULTATIF CIVIL ET CITOYEN DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - REMPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DÉMISSIONNAIRES

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame

Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

02.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : CONSEIL CONSULTATIF CIVIL ET CITOYEN DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
REPLACEMENT DE DEUX MEMBRES DÉMISSIONNAIRES-

Mes Chers Collègues, La création du Comité Consultatif Civil et Citoyen de la Ville d'Aix-en-Provence a été adoptée par délibération n° DL.2023-27 du Conseil Municipal du 20 janvier 2023. Le Conseil Consultatif Civil et Citoyen de la Ville d'Aix-en-Provence (4C) est consulté sur toutes problématiques d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, les principales orientations de la Ville d'Aix-en-Provence, sur les documents de prospective et de planification, sur la conception et l'évaluation des politiques locales et de développement durable. Il apporte une aide et un appui au Conseil Municipal, notamment en :

Etant consulté directement par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité en apportant sa « contribution » à la problématique retenue sur la mise en œuvre des politiques publiques.

En transmettant au Maire toute proposition concernant toute problématique d'intérêt communal pour lequel il a été institué.

Le Conseil Consultatif Civil et Citoyen est composé de 57 membres (55 membres de la société civile et le Président et le vice-président). Les 55 membres sont proposés par le Maire et désignés par le Conseil Municipal. Les membres peuvent être des habitants d'Aix-en-Provence ou tout simplement des usagers. La liste des membres proposée a été établie au regard des fonctions syndicales ou associatives, de leur qualité d'expert, de personnalité qualifiée ou de leur rôle d'acteur socio-économique. Pour des raisons de surcharge professionnelle, Madame Magali BAILLEUL et Monsieur Michel DUTILLEUX ont adressé leur démission et il convient de désigner leurs remplaçants.

Les membres proposés sont :

Madame Elisabeth MOTTE

Monsieur Jean Rémi BARLAND

En conséquence, je vous invite, Mes Chers Collègues, à :

ADOPTER la liste des deux membres proposée par le Maire pour remplacer Madame Magali BAILLEUL et Monsieur Michel DUTILLEUX.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : S'il n'y a plus de questions sur le 02.01, je vous propose de passer au 02.02. Il s'agit de remplacer deux membres démissionnaires du Conseil consultatif civil et citoyen de la ville. Madame Magali BAILLEUL [04:01:31] et Monsieur Michel DUTILLEUX ont adressé leur démission en raison d'un surcroît de travail. Donc, nous allons les remplacer par deux autres personnes qui étaient en attente. Les membres proposés sont : Madame Élisabeth MOTTE et Monsieur Jean-Rémi BARLAND. Il n'y a pas d'opposition ? Oui, Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Deux questions. Alors, la première question, si vous pouvez nous donner un petit état des lieux des travaux du conseil, est-ce qu'il s'est réuni ? S'il a été... il a transmis des propositions puisqu'on ne sait rien depuis sa création ? Et la deuxième question, c'est sur les membres proposés. Quel est leur profil puisque normalement c'est des habitants ou usagers de notre ville qui... issus de la société civile ? Donc, j'aimerais avoir des précisions sur le profil. Il semble qu'il y en ait un des deux qui soit fonctionnaire territorial, donc peut-être.

Mme le Maire : Mais pas territorial. Non, non, elle est contractuelle.

Mme HUBERT : Je ne sais pas. Vous allez me le dire, c'est la question.

Mme le Maire : Ça, je ne l'ai pas marqué sur ma fiche. Mais oui, Madame MOTTE, Madame MOTTE donc travaille à la métropole, elle travaille à la communauté du Pays d'Aix. C'est quelqu'un qui a une bonne connaissance du territoire, qui habite Aix-en-Provence. Donc, l'idée est évidemment d'introduire des membres qui soient intéressés aux infrastructures et à l'aménagement en général de la ville. Donc, elle paraît... très bien qualifiée. Monsieur Jean-Rémi BARLAND lui était professeur... aux Florales, donc aux écoles. Il est parti à la retraite en fin d'année. Il est aussi journaliste et c'était, je crois, un professeur assez exceptionnel aux Florales où il a fait intervenir nombre d'artistes dans ses classes, nombre de penseurs, nombre d'intervenants. Moi, à l'époque, j'y étais intervenue au titre de mon mandat sénatorial pour expliquer aux enfants ce qu'était le Sénat. Je crois que je n'ai jamais vu une classe aussi bien préparée, je dirais, à la réflexion, à la pensée. Ils n'avaient pas les réponses, mais les enfants étaient dotés d'une curiosité absolument magnifique, quoi. Vraiment, oui, c'était un très très bon professeur qui s'intéresse... qui s'intéresse à l'irrigation... à l'irrigation culturelle, mais pas que, encore une fois du territoire. Je pense que c'est bien aussi dans un conseil de ce type d'avoir des personnalités qui n'ont pas que non plus une vision d'ingénierie du territoire. Voilà.

Mme HUBERT : Les travaux de ce conseil, sur les...

Mme le Maire : Alors sur les travaux, nous aurons bientôt un rendu et normalement ils devraient venir devant le Conseil municipal ou si ça devait être trop long, organiser une séance où seront conviés l'ensemble des élus qui peuvent néanmoins se rendre quand ils le souhaitent chacune des séances de ce conseil, sauf aux ateliers puisque dans les ateliers, ils travaillent entre eux.

Mme HUBERT : D'accord. Est-ce qu'on est informé des séances ?

Mme le Maire : Comment ?

Mme HUBERT : On est informé des séances ? Est-ce qu'on est informé ?

Mme le Maire : On est informé, oui, pour les séances de réunion plénière. Il y en a eu deux. Sinon, ils sont en formation d'atelier.

Mme HUBERT : D'accord, mais on n'a jamais été informé de ces séances.

Mme le Maire : Il me semble que si. En tout cas, la première, j'en suis sûre. La deuxième, je n'ai pas fait attention. Je vous propose donc ce rapport au vote. Contre ? Abstention ?

Mme le Maire : Alors 02.03 a été voté. 02.04, 02.05, ça a été voté. 02.06.

Mme PETEL : Vous avez appelé le vote de quelle délibération, Madame le Maire ?

Mme le Maire : Donc, 02.04, contre ? Abstention.

Mme PETEL : Non, la 02.03, on ne l'a pas faite.

Mme le Maire : 02.02, je viens de la faire voter. Donc, 02.03 qui a été présentée, contre ?

Mme PETEL : On avait une question sur la 02.03.

M. KLEIN : A la fin des deux, donc vous avez répondu à la 02.02, mais on n'avait pas posé la question et je voulais poser une question à Madame TRIVIDIC concernant... que j'ai évoqué d'ailleurs d'ores et déjà concernant les deux pourvois en cassation qui sont l'objet des résolutions 02.03, 02.04 parce que c'est la terrasse du glacier Félix Faur... Philippe Faur, pardon.

Mme le Maire : Côté du passage à Gare.

M. KLEIN : Qui se situe sur le cours Mirabeau et pour laquelle malheureusement, je crois que la Ville a été condamnée un peu sévèrement et a dû acquitter des astreintes relativement importantes. Donc, je me posais la question de l'opportunité de ce pourvoi en cassation. C'est la question que je posais tout à

l'heure, sachant que et je voudrais en avoir la confirmation, mais je crois que je l'ai visuellement, pour l'instant, ce glacier a la possibilité donc d'avoir une terrasse.

Mme le Maire : Oui, puisqu'il a gagné en appel et que le pourvoi n'est pas suspensif en la matière.

M. KLEIN : Comme cette décision de la cour administrative d'appel de Marseille est ancienne, du 2 mars, la question était, est-ce que nous avons une étude préalable de notre avocat à la Cour de cassation qui nous conseille le pourvoi en cassation, sachant qu'on est sur un point assez intéressant et qui va revenir dans une autre résolution, puisque, on... la cour administrative d'appel nous dit « vous ne pouvez pas appliquer le PSMV, les dispositions du PSMV pour refuser une terrasse puisque le PSMV ne s'applique qu'aux bâtiments » et donc pas à l'espace public qui est constitué comme le support de la terrasse ? Donc, c'est assez intéressant puisqu'on va nous demander tout à l'heure deux modifications du PSMV. Donc, ça me paraît intéressant qu'on puisse avoir cette vision de notre avocat à la Cour de cassation puisque maintenant on est dans les délais pour l'avoir a priori.

Mme le Maire : Solène.

Mme TRIVIDIC : Oui, merci, Madame le Maire. Alors, donc pour revenir sur tes questions, Philippe, effectivement, donc on a eu un avis donc de notre avocat auprès de la Cour de cassation qui a confirmé l'intérêt du pourvoi. Dans les deux cas, ce sera deux motivations différentes puisque dans le premier, ils n'ont pas... la Cour d'appel n'a pas répondu à l'entièreté de notre réglementation et notamment au fait qu'on a mis en exergue un arrêté municipal qui a été pris par le Maire, par Madame le Maire et qui reprend des éléments qu'on... qu'on retrouve dans le PSMV et qui seraient de nature à permettre le refus, à justifier en tout cas un refus de terrasse. Donc, la Cour d'appel ne s'est pas prononcée sur ce point-là. Donc là, c'est voilà, en défaut de sa part et on a fait un pourvoi en ce sens. Deuxième, ça serait cette fois pour une dénaturation des faits. A priori, voilà, la Cour n'a pas forcément répondu comme... comme ça avait été exposé en tout cas par notre conseil et dans les deux cas, on a une question de droit qui est assez intéressante et qui se pose, c'est la question de savoir, donc sur le PSMV, on sait depuis 2022 qu'il n'est pas opposable en matière donc d'AOT, d'Autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Mais la vraie question, c'est de savoir si un arrêté municipal, donc, qui reprendrait les termes d'un PSMV, cette fois, serait ou non opposable à la demande qui a été faite. Et c'est une question de droit qui de toute façon sera utile, je pense, dans nombre de dossiers qui pourraient être, que ce soit pour la Ville d'Aix ou même pour d'autres villes parce que je crois que le... la DEGC a déjà été contactée par des directeurs juridiques d'autres villes telles que Menton, voilà, qui sont vraiment à l'écoute de la réponse donc du Conseil d'État sur ce point et qui, voilà, qui serait en tout cas important, qui nous permettrait de mettre en lumière ce point.

M. KLEIN : Merci. Et sur l'opportunité parce que c'est vraiment une dent creuse sur le cours Mirabeau, c'est le vraiment le seul qui n'a pas de terrasse si on ne lui donne pas quelque part. Donc... et la presse s'en était fait l'écho d'ailleurs à une certaine époque pour dire effectivement, il semblerait qu'il y ait un traitement différencié en fonction de la localisation de ce commerçant, de la terrasse de ce commerçant.

Mme le Maire : Il n'y avait pas de traitement différencié. En fait, dans le PSMV, il était dit qu'on n'octroyait pas de terrasse supplémentaire, c'était une terrasse supplémentaire, tout simplement.

Mme TRIVIDIC : Après, en fonction enfin c'est au cas par cas. C'est vrai qu'il y a le passage à gare qui est juste à côté, on ne peut pas faire d'une généralité, voilà... Chaque terrasse a ses particularités, donc effectivement il n'y a pas de traitement différencié, c'est simplement, voilà. Moi, je reste sur le droit et je me... je ne vais pas, voilà, venir sur l'opportunité de la procédure.

Mme PETEL : Moi, je voulais juste revenir sur ce que vient de dire Madame le Maire. En fait, dans la décision qui est prise et dans laquelle la ville perd, c'est... il est clairement dit que vous ne pouvez pas vous reporter au PSMV pour refuser une terrasse parce que le PSMV, en fait, traite des bâtiments et pas des terrasses et vous venez de me dire, dans le PSMV, on ne nous accordait pas la terrasse supplémentaire.

Mme le Maire : Comme vient de le souligner Solène TRIVIDIC, beaucoup de communes sont dans l'attente, effectivement, de l'arrêt du Conseil d'État parce que... la Cours d'appel de répond pas à l'intégralité des motivations et des argumentaires.

Mme PETEL : Sur ce point-là, elle est claire.

Mme le Maire : Sauf qu'on va jusqu'au bout de la procédure, ce qui n'empêche pas d'ailleurs le commerçant en question d'avoir sa terrasse puisque le pourvoi n'est pas suspensif.

Mme SICARD-DESNUELLE : Madame le Maire, sur le PSMV puisque c'est un dossier dont on

s'était occupé, il y avait des zones à projet comme par exemple les Cardeurs et le cours Mirabeau étaient dans ces zones à projet. Et sur ce dossier je pense que le PSMV date de 2012 et la demande avait été faite avant et je crois que c'est peut-être là-dessus qu'il y a eu un petit point d'interrogation.

Mme le Maire : Merci, Marie-Pierre. Alors, nous avons les réponses à deux questions qui avaient été posées tout à l'heure sur les... les délégations. Odile et Monsieur COLOMBERO.

Mme BONTHOUX : Alors, tout à l'heure, on avait posé la question sur le chemin de la Souque, donc j'avais mélangé deux... un autre dossier, excusez-moi. Donc, sur le chemin de la Souque, la préemption, c'est bien 200 m² pour élargir la voie... la voie sur les deux... deux portions du chemin de la Souque à l'euro symbolique bien sûr, donc ça... ça répond aux questions peut-être que vous avez demandé, Monsieur KLEIN, chemin de la Souque.

(Intervention hors micro)

Mme BONTHOUX : C'est bien pour élargir la voie et c'est uniquement 200 m². Donc, ce n'est pas la parcelle totale.

Mme le Maire : Monsieur COLOMBERO.

M. COLOMBERO : Sur les participations, donc les participations des opérateurs sont calculées au mètre carré SDP demandé au titre du permis de construire. Sur ce secteur-là, c'est 60 € du mètre carré. Il y avait 4 000, un peu moins de 4 350, 4 349 également, ce qui fait 260 940 € exactement.

Mme le Maire : Donc, 02.03, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Contre, Aix au Cœur.

Mme le Maire : 02.04, Solène. Plutôt, est-ce qu'il y a des questions ? En fait, c'est le même raisonnement, sachant quand même qu'on s'est interrogé et que notre DEJC nous a dit que le conseil de la ville, effectivement, conseillait effectivement d'aller jusqu'au terme effectivement de la procédure.

Mme TRIVIDIC : Juste, en complément, il y a quand même une procédure devant la Cours d'appel qu'on a gagnée. On n'a pas perdu toutes les procédures dans ce dossier-là. Il y a une procédure d'appel qu'on a gagnée, dont la 02.04 justement.

Mme le Maire : Contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Contre Aix au Cœur.

Mme le Maire : 02.05 a été présenté ?

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : 02.05, Laure SCANDOLERA.

Mme SCANDOLERA : Non, ça y est, c'est présenté.

Mme le Maire : Ah. Oui, Agnès DAURES.

Mme DAURES : Sur la 02.05, rapidement pour rappeler que nous allons voter contre comme d'habitude, rappeler que nous sommes à Aix en partage opposés à cette loi Macron qui a étendu le nombre de dimanches qu'on peut ouvrir dans les commerces à 12 dimanches par an et rappeler à tout le monde que derrière il y a la précarité, la précarité des salaires dans la grande distribution. Vous prenez une ligne de caisse, eh bien ce sont souvent des femmes, très souvent seules avec enfants, contrat de 25 heures, précaire. Donc, évidemment qu'on est volontaire pour aller travailler le dimanche quand on a un salaire très bas, mais de toute façon, on n'a pas le choix parce que maintenant c'est dans le contrat. Quand on signe un contrat dans la grande distribution, c'est prévu de travailler le dimanche, donc il n'y a aucune base de volontariat. Et en plus, on estime que ça ne... ça ne bénéficiera pas non plus aux petits commerces du centre-ville. Je vous invite à vous rapprocher tout simplement de ceux qui travaillent dans ces grandes enseignes, ils vous expliqueront. Tout le monde a droit au repos no... dominical, donc nous voterons contre. Également il y a des mairies qui limitent à sept jours. Lyon par exemple qui est quand même une grande ville, ils limitent à sept dimanches par an.

Mme SCANDOLERA : Je peux me permettre de répondre, Madame le Maire.

Mme le Maire : Oui, Laure.

Mme SCANDOLERA : Alors, comme chaque année, je vais vous dire la même chose, mais on en a discuté. Alors, on... Madame le Maire a décidé d'en donner 12. On a des réunions avec ces commerçants. Alors, ce n'est pas du travail forcé comme...

(Intervention hors micro)

Mme SCANDOLERA : Les 10 enseignes. Il y a... Oui, mais ce n'est pas du travail forcé, il faut quand même le dire. Il y a beaucoup de volontariats, il y a beaucoup d'étudiants.

(Intervention hors micro)

Mme SCANDOLERA : Non, mais c'est à prendre en compte quand même parce que c'est payé plus et

il y a des gens qui sont seuls le dimanche et qui préfèrent travailler.

(Intervention hors micro)

Mme SCANDOLERA : Il n'y a pas que des étudiants, il y a il y a des personnes adultes aussi, il n'y a pas de problème. Par contre, sur les 12 dimanches et je le redis chaque année, on va dire que... on leur donne 12 dimanches, mais ils n'ouvrent pas forcément les 12 dimanches. Ils en ouvrent 6, 7, on le voit dans les réunions, c'est surtout 6-7. .

(Intervention hors micro)

Mme SCANDOLERA : Mais ils n'ouvrent pas.

(Intervention hors micro)

Mme SCANDOLERA : Non, parce qu'après, ça fait marcher le commerce aussi. Les gens iront à Plan de Campagne, vous voyez ce que je veux dire ? Donc, le petit commerce... le petit commerce travaille le matin, le dimanche matin. Mais les gens, si c'est pour ouvrir le dimanche après-midi, ils iront à Plan de Campagne.

(Intervention hors micro)

Mme SCANDOLERA : Je ne suis pas sûre.

Mme le Maire : Bon, 02.05, contre ? Abstention ?

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : Compris. Je comprends.

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : 02.02, contre ? Abstention ? 02.05, c'est bon. 02.06, contre ? Abstention ?

OBJET : INSCRIPTION DES ÉCOLES AIXOISES AU PROGRAMME CUBE.ÉCOLES (CHALLENGE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

03.01

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame VINCENTI Fabienne, Madame CANUET Joëlle

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : INSCRIPTION DES ÉCOLES AIXOISES AU PROGRAMME CUBE.ÉCOLES (CHALLENGE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024-

Mes Chers Collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le décret n°2022-305 du 1er mars 2022 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureau et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine ;

VU la délibération N° DL.2022-397 relative à l'adhésion au CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). La Ville d'Aix-en-Provence souhaite participer au programme CUBE.Ecoles. Il s'agit d'un dispositif porté par le CEREMA, et destiné aux bâtiments scolaires gérés par les communes. Le concept repose sur une approche participative des écoles. Il est organisé sous forme de défi pour que les équipes scolaires puissent mettre en œuvre des activités de sensibilisation sur le développement durable et les économies d'énergie au sein de leur école. L'objectif est de faire découvrir de façon ludique et pédagogique les enjeux liés à l'énergie, tout en mobilisant l'ensemble des acteurs et intervenants dans les bâtiments scolaires. Le challenge regroupe 6 écoles, qui constituent une « grappe ». Dans chaque école, une équipe projet se constitue avec le personnel éducatif et/ou périscolaire, tout en impliquant les services en charge de la gestion et maintenance des bâtiments scolaires. L'intervention du CEREMA se déroule sur une année scolaire au cours de laquelle des réunions et ateliers sont organisés pour accompagner le changement des pratiques en mobilisant les occupants sur les bons usages. Des outils pédagogiques sont également mis à disposition pour sensibiliser les élèves et actionner des leviers d'économies d'énergie. L'intervention du CEREMA se poursuit ensuite sur 4 années, avec un suivi de la consommation d'énergie. En résumé, ce programme vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments publics scolaires en agissant sur :

l'accompagnement au changement de comportements à travers la sensibilisation sur les usages de l'énergie dans les bâtiments

l'optimisation de la régulation de certains équipements du système électrique des bâtiments scolaires.

CUBE.Ecoles est un programme financé par la FNCCR dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Le reste à charge pour la collectivité s'élève à 1 000,00 € HT.

CONSIDERANT que la Ville d'Aix-en-Provence souhaite contribuer à l'effort national défini par le gouvernement de réduction de 10 % de la consommation énergétique globale ; Que les établissements scolaires représentent environ 30% des consommations énergétiques de la ville, et que la situation de crise énergétique conduit à l'augmentation très importante du coût de l'énergie, impliquant que la Ville d'Aix-en-Provence active tous les leviers nécessaires à la réduction des consommations énergétiques ;

Que par ailleurs, la Ville d'Aix-en-Provence a déjà engagé un programme de rénovation énergétique de ses bâtiments administratifs et en particulier de ses écoles, et que ce challenge qui s'inscrit en complémentarité du programme de travaux, est une opportunité de travailler avec les élèves de certains établissements sur la durée, en synergie avec les programmes éducatifs afin de changer les comportements pour impacter la consommation des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL). Et que par conséquent, il revient à la Ville d'Aix-en-Provence de soutenir financièrement la participation à ce challenge des établissements sélectionnés. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DECIDER l'attribution d'un montant total de 6 000,00 € HT qui sera attribué aux établissements scolaires, pour le soutien à la participation de six écoles aixoises au challenge national d'économie d'énergie CUBE.ECOLES, pour l'année scolaire 2023- 2024 ;

AUTORISER le versement sur la ligne de crédit de la Direction Générale des Services qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 53

| | | |
|--------------------|---|----|
| Présents | : | 45 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non-participation | : | 0 |
| Suffrages Exprimés | : | 53 |
| Pour | : | 53 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 03.01, inscription des écoles aixoises au programme CUBE.Ecoles. Il s'agit de faire découvrir de façon ludique et pédagogique les enjeux liés à l'énergie tout en mobilisant l'ensemble des acteurs et intervenants dans les bâtiments scolaires. Le challenge est organisé avec le CEREMA et regroupe six écoles. Le montant de la subvention est de 6 000 €. Fabienne ?

Mme VINCENTI : La Ville d'Aix-en-Provence souhaite participer au programme CUBE.Ecoles. Il s'agit d'un dispositif destiné aux bâtiments scolaires gérés par la commune. Il s'agit pour nos élèves de mettre en œuvre des activités sur le développement durable et des économies d'énergie. Le programme vise à réduire la consommation énergétique en agissant sur les comportements et les usages de l'énergie et la Ville d'Aix-en-Provence souhaite ainsi contribuer à l'effort national défini par le gouvernement de réduction de 10 % de la consommation énergétique. Je vous demande de décider de l'attribution de 6 000 € HT attribués aux six écoles participantes au défi national. Donc, il y aura des réunions, des ateliers, des caméras thermiques et des cahiers d'accompagnement. Il faut noter que les bâtiments scolaires représentent environ 30 % des consommations énergétiques de la ville.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Fabienne.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

03.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Ville souhaite mettre en œuvre plusieurs actions en partenariat avec des associations afin de coordonner, d'aider et de promouvoir toutes les activités liées à la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. Afin de répondre à l'urgence des défis environnementaux, deux associations s'inscrivent pleinement dans le cadre du Plan Local de Développement Durable notamment avec la Charte zéro déchet et l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Ces deux associations sont très actives dans notre Ville et contribuent à la lutte contre la pollution (déchets sauvages) en organisant des ramassages collectifs type « Clean walk », à la sensibilisation du grand public par le biais d'ateliers type « la Fresque du Climat » mais aussi à la préservation de la biodiversité sous toutes ses formes (notamment avec l'inventaire faunistique et floristique du jardin expérimental des Pinchinats). Le tableau ci-annexé comporte des renseignements sur les associations. En conséquence, et au vu de la demande de subvention déposée et du programme retenu, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER des subventions d'un montant total de 1 569 € au titre des subventions de fonctionnement ;

DIRE que la dépense sera imputée au budget 2022 ligne 2294, imputation 928 832-6574-1656 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 03.02, attribution de subventions à deux associations, l'association La Perenne, l'association Semeurs de biodiversité pour un montant total de 1 569 €. Sylvain.

(Intervention hors micro)

Mme le Maire : Alors, qui prend le relais ?

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE 2023 A L'AMICALE DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François

DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

03.03

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DE 2023 A L'AMICALE DU COMITE COMMUNAL FEUX DE FORETS D'AIX-EN-PROVENCE-

Mes Chers Collègues, L'Amicale du Comité Communal Feux de Forêts d'Aix-en-Provence, association créée en décembre 2016, regroupe des bénévoles du Comité Communal Feux de Forêts d'Aix-en-Provence, devenu Réserve Communale de Sécurité Civile d'Aix-en-Provence, fin 2021. L'association mène des actions visant à la bonne cohésion des bénévoles mais aussi à leur recrutement; elle a créé et gère le site internet de la réserve de Sécurité Civile d'Aix-en-Provence qui permet l'inscription au planning des patrouilles, donne des informations sur la réglementation et les formations sur la prévention des feux de forêts et la sécurité civile. Elle organise la journée festive de clôture de la saison de feux.

Subvention versée en 2022 : 1 500 €

Demande de subvention 2023 : 1 500 €

Subvention proposée en 2023 : 1 500 €

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention à cette association au titre de 2023 d'un montant de

1 500 euros (mille cinq cent euros) ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget 2023 (ASTRE 11896) - ligne 12-65748-931 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation 1

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Ravi ANDRE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 03.03, attribution d'une subvention à l'amicale de la réserve communale de sécurité civile d'Aix-en-Provence, autrement dit les Comités feux, pour 1 500 €. Marc FÉRAUD.

OBJET : ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FÉRAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Marc FÉRAUD donne lecture du rapport ci-joint.

03.04

RAPPORTEUR : Monsieur Marc FÉRAUD

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ASSOCIATION CROQUEURS DE POMMES PACA-LI VIEII PERO : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023

Mes Chers Collègues, Chaque année, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son soutien financier à diverses associations qui mènent des actions dans le domaine de l'environnement et notamment celles œuvrant à une meilleure connaissance du patrimoine végétal et de la biodiversité. C'est le cas d'une association locale, ayant déposé une demande de subvention auprès de la Ville pour l'année 2023. L'association des Croqueurs de Pommes Provence-Alpes-Côte d'Azur dite « Li Vieii Pero » (tiers n°33992) qui a pour vocation de sauvegarder le patrimoine génétique de variétés fruitières régionales :

Subvention versée en 2021 : 1 300 €

Subvention versée en 2022 : 1 300 €

Demande de subvention 2023 : 1 300 €

Proposition de subvention 2023 : 1 300 €

Ces propositions ont été validées en date du 31 août 2023 par le Comité Technique. En conséquence, je

vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention de 1 300 € (mille trois cent euros) à l'association des Croqueurs de Pommes PACA- Li Vieii Pero ;

DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2023 (ASTRE 823-6574-928).

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. FÉRAUD : Allons-nous promener chez Les Croqueurs de pomme qui vient d'être élu, un petit aparté, le plus beau verger conservatoire de France avec 560 variétés représentées et plantées. Donc, je vous demande d'attribuer aux Croqueurs de pommes, pas avec un peu de retard, mais c'est, la demande a été faite tardivement, une subvention de 1 300 € pour l'exercice 2023 et je ne suis pas le premier, mais je vous conseillerai aussi de manger des pommes.

OBJET : DÉVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR UNE OPÉRATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ÉTENDUE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FÉRAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Joëlle CANUET donne lecture du rapport ci-joint.

03.05

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CANUET

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur BOUDON Jacques

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE POUR UNE OPÉRATION D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ÉTENDUE-

Mes Chers Collègues, Longtemps, le rapport à l'énergie et au confort qu'elle nous apporte ont été fondés sur une croyance erronée : l'énergie est abondante et bon marché. Ce n'est malheureusement pas le cas. L'énergie, on le constate de jour en jour, est rare et dispendieuse. Elle est rare, du fait de la raréfaction des ressources. Elle est dispendieuse aussi à plus d'un titre. Elle coûte de plus en plus chère et malgré la concurrence, le coût du kWh ne cesse d'augmenter au fil des années. Cette tendance ne s'inversera malheureusement pas (à moins d'un bond technologique qui se fait attendre). Enfin, elle est dispendieuse par ses conséquences sur notre environnement et son impact sur le climat.

Bien entendu, cette prise de conscience doit aussi s'accompagner aussi d'une profonde refonte de notre manière d'utiliser les équipements et les locaux municipaux. Pour cela, la Ville d'Aix-en-Provence améliore de manière significative ses bâtiments (logements, locaux de travail, lieux de loisir, etc.). Son action est guidée selon 4 axes majeurs : améliorer l'enveloppe des bâtiments, économiser les ressources, rendre plus performants les équipements, et enfin, produire localement une énergie « propre ». C'est en ce sens que la municipalité s'est engagée dans un plan d'action concret de modernisation de ses équipements publics. Les trois premiers points ont fait l'objet d'une priorisation et vont continuer à être développés et généralisés. Ceci permet aujourd'hui de lancer une vaste opération de production locale d'énergie. Pour mémoire, la Ville d'Aix-en-Provence a, dès 2009, souhaité réaliser une première opération de production d'énergie photovoltaïque sur son parc bâti. C'est ainsi que près de 6 000 m² de panneaux ont été installés au niveau du centre technique municipal. Les premières installations photovoltaïques devaient être impérativement raccordées au réseau de distribution. La logique voulue par l'Etat était, à l'époque, restée fortement emprunte d'une vision « centralisatrice ». Tout système visant à auto consommer était peu encouragé voire découragé (par la nécessité de posséder 2 comptages distincts et par voie de conséquence de s'acquitter de 2 abonnements, par exemple). L'arrivée des comptages communicants a modifié ce paradigme : un même compteur dispose d'une entrée et d'une sortie ce qui permet de comptabiliser l'énergie produite et celle réellement consommée. Avec l'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité, les pouvoirs publics ont instauré un tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE). Ce tarif permet à Enedis de couvrir le coût des missions dont elle a la charge et notamment de financer l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux de distribution publique d'électricité. Enfin, pour bien comprendre les enjeux d'une opération d'autoconsommation, il convient de distinguer la fourniture (électron) directement consommée sur site et les taxes. Ainsi, l'électron ne représente au final qu'une partie de la facture totale d'électricité. Ainsi la consommation réelle d'énergie (électron) ne représente que 55 % de la facture pour les petits consommateurs, alors qu'elle représente plus des 2/3 de la facture totale pour un gros consommateur. Bien évidemment, le nombre de contrats de faibles puissances (tarifs C5 ex tarif bleu) est bien plus important pour une collectivité territoriale et Aix-en-Provence ne fait pas exception dans ce domaine. Le code de l'énergie dispose dans son article L.315-2 (chapitre V du titre Ier du livre III), modifié par l'ordonnance 2021-236 du 3 mars 2021 que : « Une opération d'autoconsommation collective peut être qualifiée d'étendue lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux liés entre eux au sein d'une personne morale dont les points de soutirage et d'injection sont situés sur le réseau basse tension et respectent les critères, notamment de proximité géographique, fixés par arrêté du ministre chargé de l'énergie, après avis de la Commission de régulation de l'énergie. Pour une opération d'autoconsommation collective étendue, lorsque l'électricité fournie est d'origine renouvelable, les points de soutirage et d'injection peuvent être situés sur le réseau public de distribution d'électricité. » Les conditions régissant la possibilité d'auto consommer l'énergie produite ont fait l'objet de divers textes au cours des dernières années. Ainsi, l'arrêté du 21 novembre 2019 fixant le critère de proximité géographique est venu compléter les conditions d'autoconsommation collective étendue. Toute opération d'autoconsommation doit donc

répondre désormais aux critères cumulatifs suivants :

Puissance maximale cumulée **inférieure à 3 MW**,

Distance maximale entre les points de productions et de consommation les plus éloignés **inférieure à 2 km**,

Création d'une Personnalité Morale Organisatrice (PMO) regroupant producteurs et consommateurs.

Dans le cas de la Ville d'Aix-en-Provence, il n'est nul besoin de créer une PMO, car une collectivité territoriale dispose déjà d'une personnalité morale et juridique. Les sites retenus dans un projet d'autoconsommation collective étendue (s'ils appartiennent tous à la collectivité et si les consommations d'énergie électrique sont à la charge de la ville) permettent donc de s'affranchir des difficultés inhérentes à la création d'une structure juridique.

Ainsi, dans ce type d'opération, et afin d'illustrer le fonctionnement du dispositif : il est possible de produire sur le toit d'une école, d'installer des ombrières solaires sur un parc de stationnement situé à 150 mètres, afin d'alimenter en électricité l'école, un gymnase situé à 500 mètres et un immeuble tertiaire situé à 1,9 km. Bien entendu, l'électricité produite in situ dans l'école sera exempte de taxes d'acheminement et de TURPE en ce qui concerne la consommation de l'école (puisque le réseau de distribution public ne sera pas sollicité). Mais tel ne sera pas le cas des autres équipements qui seront soumis à taxation.

Il est donc crucial dans une opération d'autoconsommation collective étendue de :

privilegier un maillage pertinent entre sites producteurs et consommateurs ;

s'assurer de la réalité des consommations pendant la journée (période de production de l'énergie solaire photovoltaïque) ;

consommer tout au long de l'année (y compris l'été).

La Ville d'Aix-en-Provence, acteur engagé dans la politique de développement durable souhaite valoriser son patrimoine et poursuivre son engagement conformément au label territoire durable.

Le but recherché est multiple :

Maximiser la part d'autoconsommation, afin de rendre plus vertueuses les consommations de ses divers sites ;

Développer des solutions décarbonnées à l'échelle de son territoire ;

Limiter les risques de rupture d'approvisionnement en énergie afin d'assurer un fonctionnement minimum de ses équipements publics ;

Améliorer les performances de ses toitures ;

Valoriser le parc immobilier communal ;

Maîtriser son budget énergie, afin de développer des projets d'amélioration du cadre de vie.

Enfin, soucieuse de sensibiliser les jeunes générations aux énergies renouvelables et dans le cadre du label « Ville Amie des Enfants » de l'UNESCO, la mairie d'Aix-en-Provence, souhaite qu'une place importante soit réservée à ce type d'installations dans les équipements publics accueillant les générations futures (écoles, équipements sportifs et culturels).

La superficie potentiellement exploitable représente, dans une première approche, une superficie de 84 000 m². Ceci représente un gisement potentiel théorique de 18 GWh. Afin de développer ce projet, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de lancer une étude approfondie sur 2 secteurs de la commune. Les deux secteurs retenus dans le cadre de cette étude concernent les équipements potentiellement équipables ci-après

Secteur du Jas de Bouffan :

Groupe scolaire Jules Payot ;

Groupe scolaire Joseph d'Arbaud ;

Gymnase Louison Bobet et parking attenant ;

Salle du Bois de l'Aune ;

Place du Marché.

Secteur Val de l'Arc

Groupe scolaire Val Saint André ;

Maternelle les Trois Sautets ;

Complexe sportif du Val de l'Arc et parkings attenants ;

Gymnase Arc de Meyran ;

Tribune Carcassonne.

L'étude permettra de définir le potentiel solaire exploitable (orientation, superficie compatible avec les règles de l'autoconsommation collective étendue, etc.), mais également de vérifier la faisabilité technique (charge d'exploitation, compatibilité des isolants, etc.) ainsi que les équipements municipaux qui pourront être raccordés afin de maximiser l'autoconsommation de l'énergie produite, grâce à l'analyse des courbes de charge. Ce projet fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du contrat de centralité. Néanmoins, d'autres sources de co-financements sont possibles, sans que celles-ci n'entrent en concurrence avec le contrat de centralité conclu avec la Région. En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le principe de la création de centrales photovoltaïques sur les bâtiments communaux dans le cadre d'opérations d'autoconsommation collective étendue ;

AUTORISER Madame le Maire ou son élu délégué aux Travaux à lancer les études de faisabilités techniques et financières ;

AUTORISER Madame le Maire ou son élue déléguée à l'Energie à solliciter le concours financier de nos partenaires institutionnels au plus fort taux ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes ;

DIRE que les dépenses seront inscrites au budget communal.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 03.05, Joëlle.

Mme CANUET : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, la Ville d'Aix-en-Provence a décidé, a souhaité de poursuivre sa politique de production d'énergie renouvelable. Et c'est en ce sens que je vous présente cette délibération qui consiste à approuver l'étude de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le parc bâti de la ville, sur deux périmètres. La Ville d'Aix-en-Provence a déjà initié l'installation de panneaux photovoltaïques sur son bâti... essentiellement sur les services techniques de Barida en 2009. Malheureusement, à l'époque nous ne pouvions pas le faire en autoconsommation puisqu'on était obligé de réinjecter l'énergie produite dans le réseau. Ce qui a changé, c'est que suite à la modification de l'article L. 321-2 du Code de l'énergie en 2021, maintenant, nous pouvons faire de l'autoconsommation et cela sous certaines conditions, notamment la première à ce qu'on ne dépasse pas la puissance maximale de 3 MWh et la deuxième puisque nous avons des sites de production et des sites de consommation, cela doit se faire dans un périmètre à une distance de pas plus de 2 km. Donc, cette délibération, en quoi consiste cette étude ? C'est de voir... je suis perturbée par ceux qui parlent derrière moi, si vous pouvez.

Mme le Maire : S'il vous plaît.

Mme CANUET : Merci. Donc, cette étude consiste à optimiser et à voir les courbes de charges puisque le bâtiment qui sera producteur et en autoconsommation de paie pas de taxe d'aménagement, à savoir le TURPE. Par contre, les bâtiments à 2 km dans lesquels sera réinjecté cette... cette production, il y aurait une taxe d'aménagement. Donc, il faut trouver la finalité et ses financements. Donc, je vous demande donc d'approuver... d'approuver ces deux études, chers collègues. Un, le principe de l'étude et deuxièmement, le Maire et ses délégués à procéder à ce qu'il doit être fait pour permettre ces études et ensuite... puisque cette étude est faite sur une surface de 20 000 m² de toiture et bien sûr pour

pérenniser cette opération. Je vous remercie, Madame le Maire, mes chers collègues.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Joëlle. Y a-t-il des questions ? Cyril DI MEO et Philippe KLEIN.

M. DI MEO : Madame le Maire, mes chers collègues, c'était sur la question 03.05. Est-ce qu'il serait possible de... c'est très bien de faire cette étude sur deux secteurs, est-ce qu'il serait possible de la faire aussi sur Encagnane, il y a beaucoup d'équipements collectifs à cet endroit-là, il y a aussi 10 000 m² de toiture et qui vont être reconstruites ? Je vous ai déjà embêté plusieurs fois là-dessus. Mais... est-ce que ça serait possible d'avoir aussi... de l'étendre en fait, de profiter de cette expérience-là pour l'étendre à un autre lieu ? Merci.

Mme le Maire : Je vais vous répondre, Cyril que... il faut toujours commencer par quelque chose. Donc, il est évident que là nous allons débiter par le Jas de Bouffan et le Val de l'Arc, mais qu'Encagnane va suivre bien sûr. Philippe KLEIN.

M. KLEIN : Merci, Madame le Maire. Donc, bravo parce que je pense que ça va tout à fait dans notre sens que personnellement j'apprécie et en faveur de la ville. Donc, très bien pour le lancement de cette étude. Une fois de plus, par contre la résolution me laisse un tout peu sur ma faim sur quelques points. Le premier point, c'est... à qui et qui a la capacité de pouvoir réaliser cette étude ? La question première, elle induit la question seconde, c'est, est-ce que cette étude, la réalisation de cette étude, elle a un coût ? Si elle a un coût, c'est la troisième question, est-ce qu'elle est éligible au CEE ? Vous saviez que j'allais poser cette question, chers collègues. La quatrième, c'est que, vous nous demandez de donner un blanc-seing à Madame le Maire pour obtenir les concours financiers de partenaires institutionnels au plus fort taux. C'est un vœu auquel j'adhère totalement, mais qui est quand même particulièrement imprécis. Donc, est-ce qu'on pourrait savoir à quoi on peut s'attendre en matière de concours financier ? Quels sont les partenaires institutionnels ? Qu'est-ce que vous appelez le plus fort taux ?

Mme le Maire : Alors, le montant global est de 30 000 € de l'étude et il figure évidemment dans le contrat de centralité à hauteur de 20 000 € pour la région. Joëlle voulait rajouter quelque chose ?

Mme CANUET : Non, pas spécialement. Je voulais simplement souligner, Maître KLEIN, que les études ont déjà commencé. Il y a eu des pré études justement pour sélectionner ces deux périmètres d'opération. Comme Madame le Maire vient de le souligner, c'était écrit dans la délibération que c'est cofinancé par la région avec le contrat de centralité.

(Intervention hors micro)

Mme CANUET : Ce sont des bureaux d'études qui réalisent cette étude, bien évidemment qui sont choisis... qui sont choisis... qui ont déjà été choisis dans les commissions d'appel d'offres dans les marchés à bon de commande et qui sont mandatés par les services techniques. Évidemment, concernant le CEE, il est bien évident que cela va être pris en compte et qu'on va en bénéficier. Je vous tiendrais au courant.

M. KLEIN : J'y compte bien, merci beaucoup dans son principe et dans son montant.

Mme le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.03.01, contre ? Abstention ? 03.02, contre ? Abstention ? 03.03, contre ? Abstention ? 03.04, contre ? Abstention ? 03.05, contre ? Abstention ?

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur

Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

04.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur VINCENT Jean-Louis, Madame SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues, Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012. Il recouvre le périmètre du centre historique d'Aix-en-Provence. Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a décidé d'engager une procédure de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence dans la perspective de définir des prescriptions d'intégration patrimoniale d'un projet d'équipement muséographique dans un des quartiers emblématiques du centre historique d'Aix-en-Provence, le site des « Prêcheurs ». Par délibération n°URB005-4623/18CM du 18 octobre 2018, le Conseil de la Métropole Aix- Marseille-Provence a exprimé un avis favorable au lancement de cette modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence. Plus récemment, l'objet de cette modification n°1 a légèrement évolué sur l'initiative de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône en permettant d'assurer l'intégration patrimoniale de tout projet d'équipement public, autre qu'un équipement muséographique, qui pourrait s'implanter au sein du site des Prêcheurs. Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a donné un avis favorable à cette évolution par délibération n°URB014-13041/22/CM du 15 décembre 2022. Il s'est également exprimé favorablement sur le projet de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence par délibération n°URBA-002-14303/23/CM en date du 29 juin 2023. Il convient désormais que le Conseil Municipal donne également un avis sur le contenu du projet de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sur la base des articles L.313-1 et R.313-16 du Code de l'Urbanisme préalablement à l'enquête publique. Dans le cadre de cette modification n°1, l'étude patrimoniale a pu identifier les différentes campagnes de reconstruction ou de transformation au fil des siècles du site de l'ancien couvent des Prêcheurs fondé au XIIIe siècle. Les évolutions envisagées concernent le document graphique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence en instaurant différentes prescriptions graphiques permettant d'assurer une occupation qualitative et respectueuse des lieux par le Ministère de la Justice. Il est ainsi proposé d'instaurer plusieurs prescriptions graphiques de démolition de locaux techniques sans valeur patrimoniale situés dans les cours afin de restituer des espaces libres dans les cours concernées. Par ailleurs, il est également prévu d'ajouter des prescriptions graphiques permettant une constructibilité limitée en sous-sol dans deux cours, ainsi qu'en rez-de-chaussée dans l'une de ces deux cours. La maîtrise de la constructibilité dans les cours permettra de préserver les immeubles identifiés à conserver par le Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur en limitant l'impact sur ces bâtiments. La modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est également l'occasion d'ajuster les prescriptions graphiques de protection de la trame végétale sur ce même site en vue de protéger les sujets existants et de proposer la plantation de nouveaux sujets dans la cour Sud Est notamment. Ces prescriptions

permettront d'assurer une meilleure intégration du projet au sein du site des Prêcheurs. Il est ainsi constaté que l'ensemble des modifications proposées vise à assurer une occupation qualitative et respectueuse du site de l'ancien couvent des Prêcheurs. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence. Le dossier complet est consultable auprès de la Direction des Assemblées et de la Vie Institutionnelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.313-1 et suivants et les articles R.313-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 1964 portant création du Secteur Sauvegardé d'Aix-en-Provence,

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur d'Aix-en-Provence approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012,

VU la délibération n°URB005-4623/18CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 portant avis favorable au lancement de la procédure de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence,

VU la délibération n°URB014-13041/22/CM du 15 décembre 2022 portant avis favorable à la modification de l'objet initial de la procédure de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence,

VU la délibération n°URBA-002-14303/23/CM du 29 juin 2023 portant avis favorable sur la modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence,

VU l'avis favorable de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux d'Aix-en-Provence en date du 31 janvier 2023,

VU le courrier de Monsieur le Préfet portant consultation de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la base des articles L.313-1 et R.313-16 du Code de l'Urbanisme

CONSIDERANT que le projet de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence définit des prescriptions patrimoniales permettant une intégration satisfaisante de tout projet d'équipement public sur le site de l'ancien couvent des Prêcheurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DONNE un avis favorable au projet de modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence proposant d'instaurer des prescriptions d'intégration patrimoniale de tout projet d'équipement public sur le site de l'ancien couvent des Prêcheurs dans le centre historique d'Aix-en-Provence.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 04.01, avis sur le projet de modification n° 1 du plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Aix-en-Provence. Cette... ce projet de modification a déjà fait l'objet d'un avis favorable de la commission locale des sites patrimoniaux d'Aix-en-Provence et de fait a légèrement évolué sur l'initiative du préfet des Bouches-du-Rhône en permettant d'assurer l'intégration patrimoniale d'un projet d'équipement public du ministère de la Justice au sein du couvent des Prêcheurs. Il s'agit... les évolutions envisagées visent à des prescriptions graphiques de démolition de locaux techniques, sans

valeur patrimoniale affirmée bien sûr, ainsi que des prescriptions graphiques de protection de la trame végétale et la maîtrise de constructibilité au sein des cours, des sous-sols des cours. Donc, c'est avant... je demande votre avis avant l'enquête publique qui, elle, pourrait se tenir avant la fin de l'année avec une approbation possible au premier trimestre 2024. On s'arrête sur cette question ou on aborde aussi le deuxième avis ? On aborde le deuxième avis, mais qui lui concerne la place des Cardeurs, ce n'est pas tout à fait pareil quand même.

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

04.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur VINCENT Jean-Louis, Monsieur ZAZOUN Michaël

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN **OBJET :**
AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues, Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence a été approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012. Il recouvre le périmètre du centre historique d'Aix-en-Provence. Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par délibération n°URB005-5503/19/CM du 28 février 2019, a sollicité auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône la prescription d'une procédure de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence dans la perspective d'assurer une meilleure intégration patrimoniale de l'occupation des espaces publics du centre historique d'Aix-en-Provence. Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône a effectivement engagé cette modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence, en recentrant toutefois cette procédure prioritairement sur l'espace public à enjeux de la place des Cardeurs. Par délibération n°URBA-003-14304/23/CM en date du 29 juin 2023, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a émis un avis favorable sur le projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence. Il convient

désormais que le Conseil Municipal donne également un avis sur le contenu du projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sur la base des articles L.313-1 et R.313-16 du Code de l'Urbanisme préalablement à l'enquête publique. Dans le cadre de cette modification n°2, les évolutions envisagées concernent le site de la place des Cardeurs, espace public à enjeux. Sa situation à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville en fait effectivement un lieu central du centre historique aixois, très fréquenté et sollicité par de nombreux usages. L'enjeu est de redonner du sens et de clarifier la qualification des différents espaces de la place, tout en apportant une meilleure protection patrimoniale ainsi que le dégagement des perspectives patrimoniales les plus emblématiques. Les modifications proposées concernent l'instauration de plusieurs prescriptions graphiques réglementaires afin d'assurer une occupation plus qualitative et respectueuse de l'espace public et du patrimoine aixois dans ces lieux. Il est ainsi proposé de faire évoluer le règlement en vue d'une meilleure définition des perspectives à préserver. La modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est également l'occasion d'ajuster les prescriptions graphiques de protection de la trame végétale sur ce même site en identifiant les sujets à préserver et éventuellement les sujets à ajouter afin de tendre vers un confort végétal et climatique plus satisfaisant. Il est également proposé de modifier l'Orientement d'Aménagement et de Programmation n°S1 de la place des Cardeurs en définissant le cadre d'un aménagement plus qualitatif et plus respectueux des piétons et de la circulation associée. Ainsi, il est proposé une nouvelle organisation de la place autour d'une structure publique permettant d'assurer une mise en valeur des espaces et de respecter les perspectives et les façades environnantes. Il est ainsi constaté que l'ensemble des modifications proposées vise à assurer une occupation plus qualitative et respectueuse du site de la place des Cardeurs. Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur le projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence. Le dossier complet est consultable auprès de la Direction des Assemblées et de la Vie Institutionnelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.313-1 et suivants et les articles R.313-1 et suivants,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 1964 portant création du Secteur Sauvegardé d'Aix-en-Provence,

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur d'Aix-en-Provence approuvé par arrêté préfectoral du 27 juin 2012,

VU la délibération n°URB005-5503/19/CM du 28 février 2019 sollicitant auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône la prescription d'une procédure de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence,

VU la délibération n°URB003-14304/23/CM du 29 juin 2023 portant avis favorable sur la modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence,

VU l'avis favorable de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux d'Aix-en-Provence en date du 31 janvier 2023,

VU le courrier de Monsieur le Préfet portant consultation de la commune d'Aix-en-Provence sur la base des articles L.313-1 et R.313-16 du Code de l'Urbanisme.

CONSIDERANT que le projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence vise à assurer une meilleure lisibilité de l'espace public et des perspectives, ainsi que la mise en valeur des façades de la place de Cardeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

DONNE un avis favorable au projet de modification n°2 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence visant à assurer une meilleure lisibilité de l'espace public et des perspectives, ainsi que la mise en valeur des façades de la place des Cardeurs.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Donc, c'est effectivement le même contexte règlementaire avec une approbation locale de la commission des sites qui a eu lieu et nous sommes évidemment avant enquête publique qui sera dans les mêmes délais que précédemment décrits. La place des Cardeurs, selon l'Architecte des bâtiments de France en accord avec la ville, a une nécessité de dégager, je dirais, ses façades qui sont de très belles façades et de permettre aussi une circulation à la fois piétonne et de sécurité plus délimitée. Et le fait d'avoir en son centre une structure qui pourrait être une structure en dur bâti par la ville, mais que les commerçants loueraient pour avoir des terrasses. Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux délibérations ? Monsieur KLEIN.

M. KLEIN : Je suis désolé, ce n'est pas le but de vous mobiliser mais...

Mme le Maire : Vous n'êtes pas du tout désolé, vous êtes ravi bien au contraire.

M. KLEIN : C'est vraiment une question et je l'ai évoquée tout à l'heure à propos... de la question de la terrasse sur le cours Mirabeau. Je me pose la question de savoir s'il ne faudrait pas qu'on envisage une refonte de l'étude du PSMV et notamment pour tout ce qui concerne la transition énergétique parce qu'on a une inadaptabilité aujourd'hui presque totale, voire une opposition. Je pense que Monsieur VINCENT, Madame SICARD-DESNUELLE et beaucoup d'entre nous qui intervenons seront conscients de ce que... aujourd'hui, on n'a plus vraiment un périmètre qui soit adapté. Alors, plutôt que de faire et sans remettre en cause la nécessité pour les Prêcheurs ou pour les Cardeurs, mais est-ce qu'il ne faut pas qu'on lance véritablement une réflexion de réflexion, de refonte de ce plan de sauvegarde parce qu'il me semble absolument nécessaire pour être en adéquation avec beaucoup de choses et notamment, je le dis, la transition énergétique parce que c'est important, mais on sait aussi que l'habitabilité du centre-ville, elle passe parfois l'existence d'un ascenseur, parfois par des choses, parce que, moi, je ne voudrais pas et j'ai l'impression que c'est un peu le process que l'on suit qu'Aix-en-Provence devienne Venise, en ce sens que ses habitants fuyants. Non, mais c'est un mécanisme financier, ses habitants fuyants, les bâtiments ne soient plus entretenus dans le secteur privé et que peu à peu, il y a une dégradation. Donc, je pense qu'il faut prendre les devants, on a les moyens, ce n'est pas encore le cas. Et je pense que ce serait vraiment une réflexion très intéressante.

Mme le Maire : Alors, moi, je dirais, la refonte, non pour une raison très simple, c'est que le PSMV n'est pas un document figé, c'est un document de concertation, mais qui est éminemment évolutif. Donc, la transition énergétique doit évidemment être traitée, mais elle peut tout à fait s'inscrire au sein même de son évolution, sans qu'on ait besoin de refondre totalement le document. Après, sur l'adaptation effectivement du bâti de la ville à la transition énergétique, on rencontre nombre de difficultés. Nous avons notamment des prescriptions de PSMV qui sont tout à fait dans la ligne de ce que veulent les Architectes des bâtiments de France, notamment en ce qui concerne la réhabilitation à l'identique, par exemple des fenêtres, des murs. Or, il se trouve que... avec les bilans énergétiques qui sont demandés, il y a un certain nombre de propriétaires qui vont se trouver avec des bâtiments extrêmement mal notés sur le plan des bilans énergétiques alors même qu'ils répondent aux prescriptions des Bâtiments de France et qu'ils n'ont pas le choix. Donc, on se retrouve face à une aporie. Là-dessus, nous avons interrogé bien évidemment le ministère. Marie-Pierre, tu voulais prendre la parole.

Mme SICARD-DESNUELLE : Je voulais simplement dire qu'effectivement le PSMV date de 2012. En 10 ans, les choses ont énormément évolué et en particulier, Maître KLEIN, vous en avez tout à fait raison, tout ce qui est la prise en compte des économies énergétiques. Pour refaire un PSMV, puisqu'en fait le nôtre aboutit en 2012 et c'est un des premiers dossiers qu'on avait confiés à Madame JOISSAINS en 2002-2005. Donc, pour refonder un PSMV, il faut une dizaine d'années. Par contre, il peut y avoir des modifications du PSMV qui sont beaucoup plus rapides et c'est ce qu'on a envisagé aussi bien au niveau du couvent des Prêcheurs pour qu'il y ait une adaptabilité justement à

ce que demandait la justice et aussi au niveau de la place des Cardeurs où finalement on va reprendre un petit... pour que ce lieu garde aussi son attractivité, sa fonctionnalité, mais aussi les respects du côté... du côté patrimoniale. Ensuite, en ce qui est la réflexion au niveau des prescriptions énergétiques, la DRAC est totalement consciente et en particulier la directrice de la DRAC, Madame Bénédicte LEFEUVRE, justement de ce genre de problème parce que Madame le Maire, vous l'avez signalé, il y a les fenêtres, il y a les ascenseurs, il y a le... les climatisations, enfin il y a beaucoup de choses. Donc, il y a une commission dont j'ai le plaisir de faire partie qui est à la DRAC où justement on est en train de réfléchir pour adapter les règlements aux nouvelles... à ce qui arrive maintenant au niveau du climat, le réchauffement, etc. Et c'est vrai que l'objectif de Madame le Maire, c'est que la ville soit une ville habitée, habitée de familles et, voilà. Donc là-dessus, on travaille.

Mme le Maire : Après, on rencontre aussi... Pardon, Jean-Louis, vas-y.

M. VINCENT : Oui, je voulais simplement préciser deux choses. Il y a un avenant n° 3 au PSMV qui est en préparation pour justement verdir le centre-ville, replanter le centre-ville. Donc, on le présentera au Conseil municipal. On va replanter des arbres dans le centre-ville, ça doit passer par un avenant du PSMV. Ça, c'est une première étape. La deuxième chose que je voulais dire, c'est que l'ABF, Madame DE NAUROIS, a toujours été très favorable à l'implantation de panneaux solaires là où c'est possible de son point de vue. Or c'est vrai que sur le centre-ville, c'est difficile d'implanter des panneaux solaires, mais très clairement je délivre une dizaine d'autorisations par semaine d'implantation de panneaux solaires. Et dans la moitié des cas, Madame DE NAUROIS donne un avis favorable.

Mme le Maire : Après, on rencontre un autre problème qui va peut-être nous amener à une autre modification. Pour l'instant, nous avons la chance malgré tout d'avoir un temps très favorable, très doux à une époque de l'année où c'est loin d'être toujours le cas, mais effectivement le président MACRON juste avant sa réélection avait interdit donc les chauffages extérieurs pour des raisons climatiques, des raisons de pollution. Sauf que rien ne les a remplacés. Et on va se trouver l'hiver avec des commerçants, des restaurateurs, notamment des cafetiers qui ne pourront plus utiliser de la même manière leur terrasse, sachant que bien souvent le bâti qu'ils ont est tout petit, les cuisines, le comptoir, alors que la terrasse est vaste et que c'est la terrasse qui fait leurs chiffres d'affaires. Donc là aussi, on risque de se trouver face à des modifications. Beaucoup d'entre eux souhaitent des vérandas, nous sommes aussi une ville patrimoine historique et on ne pourra pas du tout accorder autant de vérandas que de demandes très loin de là. Nous avons aussi un grand talent sur le territoire, c'est le talent de Madame Chloé BERON qui s'occupe du CIAM avec Monsieur Philippe DELCROIX et qui travaille avec CAP Gemini sur un projet de chauffage et de chapiteau de cirque, mais aussi de chauffage qui pourrait être extérieur et qui fonctionnerait sans fioul. Donc, attendons. Attendons de voir, nous aurons peut-être des innovations très bien venues. Mais effectivement, le PSMV demandera des modifications à la hauteur de la transition que nous vivons. Madame PETEL.

Mme PETEL : Oui, juste pour dire, juste des précisions quand même, ce n'est pas Emmanuel MACRON qui a souhaité, il n'y a plus de chauffage, c'est le parlement. Ça était voté dans la loi climat et résilience pour des questions effectivement d'enjeu climatique. Moi, j'ai le souvenir dans ma jeunesse, je ne sais pas dans la vôtre, mais d'avoir passé des soirées en terrasse, dans les bars sans qu'il y ait de chauffage à l'extérieur. Donc, les chauffages à l'extérieur sont quand même extrêmement récents et je ne suis pas sûre que ce soit l'enjeu climatique majeur ni l'enjeu en termes de commerce... enfin comment dire... pour la clientèle des restaurants ou des bars. Il suffit d'aller voir par exemple en Suède comment on fait la fête aussi et comment on va au restaurant aussi, comment on utilise les terrasses dans des contrées où le climat est beaucoup moins doux qu'ici. Très sincèrement, je pense qu'il faut prendre... quand même très au sérieux ces évolutions qui sont quand même à l'inverse et à rebours des enjeux climatiques. Chauffer l'extérieur, c'est quand même quelque chose qui est plus que paradoxal. Je ne sais pas si l'innovation, ce sera de trouver un chauffage extérieur demain, je ne suis pas sûre que ce soit la meilleure innovation qu'on trouve.

Mme le Maire : Moi, je pense que ce sera quand même une belle innovation et que nos commerçants n'y rechigneraient pas. Je ne sais pas vous, mais moi, oui, j'ai le souvenir d'être sur des terrasses avec des chauffages quand même ou alors j'étais dans une véranda.

Mme PETEL : Ça n'existait pas il y a plus de 15 ans, 10 ans.

Mme le Maire : Alors dans la véranda, mais il y avait moins de terrasses. Comment Stéphanie ? Est-ce qu'on peut voter ces deux rapports ? 04.01, contre ? Abstention ? 04.02, contre ? Abstention ?

Alors 04.03, Dominique.

OBJET : CONCESSION D'AMENAGEMENT DE REHABILITATION DE L'AGGLOMERATION AIXOISE - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL ANNEE 2022 ET VERSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2023

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGHEY donne lecture du rapport ci-joint.

04.03

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGHEY

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CONCESSION D'AMENAGEMENT DE REHABILITATION DE L'AGGLOMERATION AIXOISE - ADOPTION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL ANNEE 2022 ET VERSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2023-

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2015-611 du 15 décembre 2015, la Ville a confié à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » une concession d'aménagement relative à l'opération de Réhabilitation de l'Agglomération Aixoise. Cette concession d'aménagement a été complétée et modifiée par un avenant n°1 du 9 mars 2017, approuvé par délibération n° DL.2017-36 du 3 février 2017, afin d'y intégrer la réhabilitation de la copropriété « Résidence des Facultés » couverte par un plan de sauvegarde arrêté par le Préfet, puis par un avenant n° 2 du 22 décembre 2017, approuvé par délibération n° DL.2017-595 du 13 décembre 2017, modifiant les modalités de versement de la participation municipale, et enfin par un avenant n° 3 du 21 janvier 2019, approuvé par délibération n° DL.2018-562 du 17 décembre 2018, mettant à jour les missions de l'aménageur et constatant notamment le transfert de la mission d'assistance pour la « Résidence des Facultés » dans l'opération Quartier Politique de la Ville (QPV) Encagnane. Après des études destinées à mettre en œuvre une Opération de Restauration Immobilière (ORI) sur le centre-ville d'Aix-en-Provence, mission entrant dans celles définies par la convention susvisée (opération qui sera suivie par la Métropole Aix-Marseille-Provence), la SPLA a exercé l'ensemble des missions dévolues dans le cadre de la convention, notamment dispositif d'aide à la pierre, traitement des DIA et observatoire foncier, veille opérationnelle sur les projets privés..... en réalisant de nombreuses actions en lien avec le

commerce et l'artisanat. Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et aux dispositions de la convention de concession d'aménagement susvisée, la SPLA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2022 approuvé par son Conseil d'Administration du 12 avril 2023. Les documents joints en annexe (note de conjoncture et tableau) présentent le cumul des opérations financières réalisées au cours de l'année 2022 ainsi que le bilan prévisionnel jusqu'à la fin de la concession. Le bilan actualisé de l'opération fait apparaître :

Un montant total de dépenses réalisées et prévisionnelles de 23,5 M € HT, identique au précédent bilan approuvé,

Un montant total de recettes réalisées et prévisionnelles de 23,5 M € HT, quasiment identique au précédent bilan approuvé,

Un résultat d'exploitation prévisionnel de l'ordre de 5 000 € HT.

Une participation globale de la Ville qui reste fixée à 15 013 924 €, montant inchangé par rapport au compte prévisionnel annexé au contrat de concession en date du 5 février 2016.

Cette participation, fixée à 900 000 € pour l'année 2016, est réévaluée par un taux de progression annuel de 1,5 % qui aboutit à un montant de 998 860,43 € pour l'année 2022. La délibération n° DL.2017-595 du 13 décembre 2017 et l'avenant n° 2 du 22 décembre 2017 ayant modifié l'article 24.6 du contrat de concession du 5 février 2016 conclu entre la Ville et la SPLA « Pays d'Aix Territoires », les modalités de versement de la participation annuelle de la Ville sont désormais les suivantes :

un premier versement après le vote du Budget Primitif à raison de 50 % du montant de la participation de l'année N-1,

un second, avant le 31 décembre de l'année N, après fourniture du Compte Rendu Financier Annuel de l'année N-1 et adoption par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, un 1er acompte de la participation 2023 de 492 049,47 € a été versé le 21 juin 2023 au concessionnaire. La participation totale pour 2023 s'établissant à 998 860,43 € (984 098,94 x 1,5 %), il convient donc, après approbation du CRFA 2022, de verser le solde de celle-ci, soit 506 810,96 €. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le Compte Rendu Financier Annuel 2022, pour la Concession d'Aménagement de Réhabilitation de l'Agglomération Aixoise ;

DIRE que la Ville versera, pour l'année 2023, une participation totale d'un montant de 998 860,43 € sachant qu'un acompte de 492 049,47 € a été versé, conformément à l'article 24.6 modifié du contrat de concession ;

DIRE que la dépense correspondant au solde, soit 506 810,96 €. sera imputée sur la ligne budgétaire 13200 (588 – 20422 – 905) qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 8

Non-participation : 13

Suffrages Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Oui, merci, Madame le Maire. Six délibérations qui se suivent les unes les autres et

qui sont six comptes rendus financiers annuels d'opération d'aménagement menés par la ville et délégués à la SPLA. Ces comptes rendus annuels donc sont habituels. Premier compte rendu, donc le 04.03, il s'agit du compte rendu annuel, donc 2020, de la concession d'aménagement accordé à la SPLA pour l'agglomération aixoise. Dans cette concession d'aménagement, il y a énormément de missions qui sont remplies par la SPLA. Je crois qu'il y en a deux emblématiques que nous connaissons tous. La première évidemment et elle est citée longuement dans la délibération, c'est la Résidence des facultés et la seconde évidemment, c'est aussi toutes les ORI, c'est-à-dire les Opérations de rénovation immobilière. Pour cela, la Ville a une participation financièrement naturellement. Cette participation financière pour 2022 est de l'ordre de 1 million d'euros. Cette participation est payée en deux fois, une fois en juin et une fois en décembre et donc cette délibération vous propose d'autoriser ce second règlement.

OBJET : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

04.04

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur PAOLI Stéphane

Politique Publique : 04-AMÉNAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022-

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2013-344 du 8 juillet 2013, la SPLA « Pays d'Aix Territoires » s'est vue confier l'aménagement du quartier de St Eutrope et le contrat de concession d'aménagement de celui-ci a été signé le 19 juillet 2013. Validé par délibération n° DL.2016-346 du 18 juillet 2016, l'avenant n° 1 à ce contrat de concession, signé le 6 août 2016, a acté l'élargissement du périmètre de l'opération et, corrélativement, la réalisation et le préfinancement par la Ville d'études complémentaires, ainsi que la prolongation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2024. Enfin, par délibération n° DL.2018-560 du 17 décembre 2018, en raison

de l'indisponibilité des terrains des trois immeubles de Pays d'Aix Habitat Métropole de la Cité Saint Eutrope avant 2023, ainsi que des terrains d'emprise de l'usine de potabilisation des eaux de la Ville et des bassins avant 2022-2023, l'avenant n° 2 a été approuvé puis signé le 21 janvier 2019 en vue de la prolongation de la durée de l'opération de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027. En fin d'année 2020, la REPA a confirmé que l'emprise du terrain du bassin d'eau brute de l'usine St Eutrope pourrait être libérée dans un temps nécessaire à la réalisation d'un nouveau bassin d'eau brute Chemin d'Aubère et d'une conduite d'alimentation entre les deux sites. Le bureau d'études SEGIC, retenu en septembre 2021, afin de travailler sur la faisabilité du schéma d'aménagement et d'un parc urbain sur les bassins d'eau traitée, a rendu ses conclusions à la mi-2022. A l'issue de ces présentations et face à la complexité du projet, la Ville a souhaité la production d'un nouveau schéma d'aménagement excluant les bassins de la REPA et les immeubles de PAH. Conformément au contrat de concession d'aménagement du quartier de St Eutrope susvisé et à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la SPLA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2022 approuvé par le Conseil d'Administration de la SPLA le 12 avril 2023 dont la note de conjoncture et bilan financier sont joints en annexe. Ainsi, le bilan prévisionnel établi à la fin de l'année 2022 fait ressortir pour l'ensemble de l'opération :

En dépenses, un total de 17,7 M € HT

En recettes, un total de 17,7 M € HT

Un bilan équilibré et sans évolution par rapport au précédent CRFA. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le Compte Rendu Financier Annuel relatif à l'opération St Eutrope, pour l'année 2022, joint en annexe,

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 8

Non-participation : 13

Suffrages Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGHEY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGHEY : Délibération suivante, c'est la délibération 04.04. Cette fois-ci, c'est l'opération d'aménagement de Saint-Eutrope. C'est une opération d'aménagement qui a été pensée depuis 2013, souhaitée depuis 2013 et qui rencontre une complexité importante puisqu'en plein milieu du territoire qui envisage d'être réaménagé, il y a des bassins d'eau gérés par la REPA et ces bassins d'eau ont vocation à déménager, mais la complexité de ce déménagement fait qu'il n'est toujours pas fait et que, sauf erreur de ma part, il n'y a pas d'horizon ou de date prévue pour ce déménagement. Aussi, Madame le Maire a souhaité quand même récemment que ce projet Saint-Eutrope avance et que donc une réflexion soit menée avec un nouveau périmètre, c'est-à-dire le périmètre moins les bassins d'eau. Il y a en effet un besoin dans cette partie d'Aix d'avoir des équipements publics rénovés, d'avoir des voiries rénovées et donc cette opération qui était au point mort jusqu'à aujourd'hui recommence à avoir des éléments de dépense et en particulier à peu près 550 000 € d'étude pour pouvoir relancer les opérations. Voilà ce que vous présente donc cette délibération 04.04. Donc, un repositionnement de l'opération Saint-Eutrope sur un périmètre sur lequel il est possible dès aujourd'hui d'avoir des actions.

OBJET : ZAC DE BARIDA - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

04.05

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE BARIDA - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2018-233 du 11 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création, le périmètre de la zone d'aménagement concerté, le programme prévisionnel des constructions et décidé la création de la ZAC DE BARIDA. Par délibération n° DL.2018-234 du 11 juin 2018, l'assemblée délibérante a souhaité confier à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » l'aménagement de cette ZAC. Le contrat de concession, signé le 9 juillet 2018, lui a été attribué pour une durée de 12 ans, soit jusqu'en juillet 2030. Il détermine les missions du concessionnaire, notamment l'exécution du dossier de réalisation de la ZAC, la maîtrise foncière des terrains situés dans son périmètre et leur commercialisation, la gestion administrative, financière et comptable de l'opération. Pour faire suite à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2019, complété par celui du 26 août 2021, autorisant, au titre des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement, la réalisation du projet d'aménagement du secteur de Barida, et compte tenu de l'absence de réalisation des travaux, le Préfet a signé un nouvel arrêté le 12 avril 2022 prorogeant l'autorisation jusqu'au 14 mars 2024. Conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme et au contrat de concession, la SPLA a communiqué à la Ville, le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2022 approuvé par son Conseil d'Administration du 12 avril 2023. Le bilan prévisionnel de l'ensemble des dépenses et des recettes attendus de l'exécution de cette opération établit :

le montant global des charges de l'opération à 24,425 M €,

le montant global des produits à 24,461 M €.

Ainsi, le bilan de l'opération est équilibré sans changement par rapport au précédent CRFA. L'ensemble de ces éléments est détaillé dans la note de conjoncture et dans le bilan financier actualisé ci-joint.

L'année 2022 a été marquée par l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de la noue hydraulique et une partie du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères (COCOM). Pour cette année, les dépenses totales s'établissent à 2 400 985 € HT alors que quasiment aucune recette n'a été enregistrée (2 362 € HT). La trésorerie a donc été assurée par la conclusion d'un emprunt de 3,7 M d'€. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité pour 2022, ci-joint relatif à la concession d'aménagement de la ZAC DE BARIDA,

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 8

Non-participation : 13

Suffrages Exprimés : 32

Pour : 27

Contre : 5

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGHEY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGHEY : Le compte rendu de la ZAC de Barida, c'est donc la 04.05. Donc, il s'agit aussi d'une opération qui est en pause, en pause depuis 2021, un souhait de Madame le Maire. Vous vous souvenez que cette opération de Barida qui avait pour objectif de construire un certain nombre de logements n'avait pas encore à l'époque de plan concernant les transports ou la création d'un parc relais, étant donné que là non plus il n'y a pas de visibilité très claire sur ces transports et le parc relais. Cette partie du projet ZAC Barida est à l'arrêt. En revanche, dans ce projet ZAC Barida, il y a une opération qui va quand même se dérouler. Cette opération, c'est la construction d'un COCOM, c'est-à-dire un Centre d'opération de collecte des ordures ménagères. C'est une opération qui est menée par la métropole. Pour que la métropole puisse la mener, il faut qu'elle dispose de terrains. Ces terrains font l'objet d'une série de transactions. Ils ont été achetés par la ville, puis cédés à la SPLA, revendus à la SPLA qui elle-même les revendra à la métropole, ce qui est le circuit habituel dans le cas de cession d'immeuble. Donc, pour faire ces achats de terrain, il... ces achats de terrain, donc pour ce COCOM induisaient donc des dépenses de 2,4 millions d'euros. C'est donc l'explication de cette somme qui vous est fournie dans cette délibération 04.05.

OBJET : ZAC DU PARC DE LA DURANNE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA,

Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

04.06

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CAPEAU Rémi

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DU PARC DE LA DURANNE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022-

Mes Chers Collègues, Pour faire suite à un premier contrat de concession arrivé à son terme le 31 décembre 2015, et après un appel à concurrence, la SEMEPA a été retenue comme concessionnaire. Une nouvelle concession d'aménagement, entérinée par délibération n° DL.2016-241 du 20 juin 2016, a pris effet à compter de sa notification, le 29 juillet 2016. Le quartier est pourvu de 260 entreprises représentant 4 300 emplois. Il comptera à terme 4 500 logements et plusieurs équipements publics et services accompagnant son développement. Ainsi, conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et aux dispositions de la convention de concession conclue pour la mise en œuvre de la ZAC DU PARC DE LA DURANNE, la SEMEPA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2022, approuvé par son Conseil d'administration le 19 avril 2023. Le compte rendu financier annuel de 2022 intègre les dépenses liées notamment à la requalification du secteur Etienne Lambert avec le projet du Village Provençal, à l'actualisation de l'étude d'impact pour la partie ouest du quartier, Le Coteau, suite à la demande de la DREAL, à la réalisation des dossiers de consultation des entreprises pour la sécurisation du réseau d'eau potable et le renforcement du réseau d'eaux usées. Des études ont été conduites pour le déploiement de caméras de vidéosurveillance, pour la réalisation de parkings complémentaires dans la partie ouest, secteur Le Coteau, pour le lancement du concours de conception d'un parc central. Par ailleurs, le programme d'aménagement de la ZAC du Parc de la Duranne se déploie avec la réalisation d'un complexe sportif dont le permis de construire a été déposé en milieu d'année 2022 (et accordé début 2023) et le projet d'un 3ème groupe scolaire qui devrait comporter 11 classes (4 maternelles et 7 élémentaires) a fait l'objet du lancement d'un concours de conception de réalisation qui a permis de retenir trois équipes. Les recettes sont, quant à elles, constituées principalement de cessions de terrains (commercialisation des lots du Coteau) et, dans une moindre mesure, de participations des constructeurs autonomes. Pour rappel, la concession de 2016 ayant intégré celle de 1991, la SEMEPA, une fois les derniers engagements de cette dernière enregistrés, a dissocié le bilan de l'ancienne concession et celui de la nouvelle. Ainsi, pour plus de clarté, le solde positif, donc en recettes, de l'ancienne concession a été intégré sur la ligne « reversement résultat convention 1991 » dans le bilan de la concession objet du présent compte rendu financier. Le bilan actualisé de l'opération (concession 2016) fait apparaître :

le montant total des dépenses réalisées et prévisionnelles de 105 234 015 € HT

le montant total de recettes réalisées et prévisionnelles de 112 211 802 € HT,

L'augmentation des recettes (2,15 M d'€), principalement due à l'augmentation des cessions foncières, ouvrant la possibilité de réaliser de nouveaux équipements publics (poste travaux). Le résultat d'exploitation prévisionnel en fin d'opération devrait s'élever à 6 977 787 € HT. A noter que la

participation de la Ville pour réalisation de la salle polyvalente Arbois- Duranne, prévue dans l'ancien traité de concession, d'un montant de 1 890 000 euros HT est toujours reportée en fin de concession, conformément au contrat de concession précité. C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2022, présenté par la SEMEPA pour la ZAC DU PARC DE LA DURANNE

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 8

Non-participation : 10

Suffrages Exprimés : 35

Pour : 30

Contre : 5

Ont voté contre

Agnès DAURES Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Éric CHEVALIER Cyril DI MEO Jean-François DUBOST Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Dans la 05.06, cette fois-ci, nous parlons de la ZAC du Parc de la Duranne. Donc, une opération de très très grande ampleur de 62-170 ha, une opération dont le montant global serait de l'ordre de 110 millions d'euros avec un résultat d'exploitation prévisionnel aux alentours de 7 millions, voilà. Donc, ici, dans ce rapport-là, vous est détaillé les opérations qui ont eu lieu en... en 2022 et qui portent sur le début de la construction d'un complexe sportif, d'un stade, d'un gymnase, des travaux de voirie et surtout une étude d'impact sur le quartier Ouest et le Coteau et des dépenses aussi de caméra de vidéosurveillance sur les parkings publics qui sont dans le point du Coteau, donc à la Duranne.

OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame

Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

04.07

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Éric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE LA CONSTANCE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2015-354 du 23 juillet 2015, la Ville a souhaité confier à la SPLA « Pays d'Aix Territoires », l'aménagement de la ZAC de La Constance. Le contrat de concession signé le 10 septembre 2015 a été notifié à la SPLA le 12 septembre 2015. Le dossier de révision allégé n° 2 du PLU d'Aix-en-Provence a été approuvé par le Conseil de Métropole dans sa séance du 24 octobre 2019. Suite aux présentations des 3 juillet et 3 décembre 2019, la Commission Départementale de Sécurité a émis un avis favorable. Ainsi le dossier de réalisation, le programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement de la ZAC ont pu être approuvés le 16 décembre 2019 par le Conseil Municipal (n° DL.2019-633). Comme indiqué dans les précédents CRFA, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, au vu de l'avis de l'ARS et de la demande de dérogation pour perturbation ou destruction d'espèces protégées qu'il a estimé insuffisante, a refusé, par arrêté du 22 décembre 2020, d'accorder l'autorisation environnementale. Après de nouveau, un avis avec recommandations et un avis défavorable de la MRAe et du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région PACA (CSRPN PACA), une nouvelle réunion en Sous-Préfecture a été organisée le 30/09/2022 afin de restituer les études complémentaires demandées. Monsieur le Sous-Préfet a demandé une actualisation de l'étude d'impact et un nouvel avis de la MRAe avec ouverture d'une nouvelle enquête publique. Le dossier est à ce jour en suspens ainsi que, par voie de conséquence, celui relatif à la demande de labellisation Quartier Durable Méditerranéen (QDM) et à la poursuite des fouilles archéologiques prescrites après le diagnostic réalisé. Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et au contrat de concession, la SPLA a communiqué à la Ville, le Compte Rendu Financier Annuel pour l'année 2022 approuvé par son Conseil d'Administration du 12 avril 2023. L'actualisation au 31/12/2022 du bilan prévisionnel de l'ensemble des dépenses et des recettes attendus de l'exécution de cette opération établit :

Le montant global des charges de l'opération à 129,5 M d'€.

Le montant global des produits s'établit à 129,5 M d'€.

Ainsi, le bilan de l'opération est totalement équilibré. L'ensemble de ces éléments est détaillé dans la note de conjoncture et dans le bilan financier actualisé ci-joint. Pour l'année 2022, les différences constatées entre les dépenses prévues et réalisées sont essentiellement dues au dossier relatif à l'autorisation environnementale. Pour cette année, les dépenses totales s'établissent à quasiment 900 K € HT pour 116 K € HT de recettes. La trésorerie a donc été assurée par l'emprunt et l'avance remboursable versée par la Ville dont le bilan de mise en œuvre au 31 décembre 2022 est annexé au CRFA, conformément à l'article L.1523-2 (4°) du CGCT. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité pour 2022, ci-joint relatif à la concession d'aménagement de la ZAC de la Constance.

Présents et représentés : 53

Présents : 44

Abstentions : 8

Non-participation : 13

Suffrages Exprimés : 32

Pour : 27

Contre : 5

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGHEY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGHEY : Délibération 04.07. Cette fois-ci, il s'agit de la ZAC de la Constance. La ZAC de la Constance est un sujet toujours très intense dans le Conseil municipal. Vous savez que cette opération nécessite et c'est tout à fait normal des études d'impact. Ces études d'impact ont été réactualisées. La dernière donc version réactualisée, complétée, ainsi de suite a été transmise et acceptée par la préfecture. Donc, il faut désormais repenser aussi les aménagements de cette ZAC avec plus de méthodes... de modes doux, plus de circulations piétonnes et ainsi de suite, ce qui veut dire qu'en 2022, des études complémentaires et pour l'étude d'impact et pour repenser et faire évoluer le projet ont été budgétées et dépensées pour l'ordre, pour à peu près 900 000 €, voilà.

OBJET : ZAC DE PLAN D'AILLANE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGHEY donne lecture du rapport ci-joint.

04.08

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGHEY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DONATINI Gilles

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN OBJET :
ZAC DE PLAN D'AILLANE - COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL 2022**

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2017-361 du 20 juillet 2017, la ZAC de Plan d'Aillane a été créée et son aménagement confié à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » par un contrat de concession signé le 25 juillet 2017, approuvé par délibération n° DL.2017-362 du 20 juillet 2017, conformément à l'article L.300-4 du Code de l'Urbanisme. Le contrat a pris effet à la date de sa notification, le 26 juillet 2017. Il détermine les missions du concessionnaire, notamment l'exécution du dossier de réalisation de la ZAC, la maîtrise foncière des terrains situés dans son périmètre et leur commercialisation, la gestion administrative, financière et comptable de l'opération. Le dossier de réalisation, le programme des équipements publics et les modalités de financement de la ZAC ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 17 décembre 2018 (n° DL.2018-558). Concernant l'année 2022, les négociations foncières avec les agriculteurs occupant les terrains de la Ville, négociations également menées avec la Chambre d'Agriculture et la Safer, pour leur déplacement sur des terres agricoles de la Duranne, propriété de la SEMEPA, se sont poursuivies. Conformément à l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme et au contrat de concession, la SPLA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel de l'opération pour l'année 2022, approuvé par son Conseil d'Administration du 12 avril 2023. Le bilan prévisionnel de l'ensemble des dépenses et des recettes attendus de l'exécution de cette opération établit :

le montant global des charges de l'opération à 16 M €, en légère augmentation en raison de la nécessité de contracter un emprunt,

le montant global des produits à 16,8 M €.

Ainsi, sur la durée de l'opération, le bilan pourrait être excédentaire d'environ 800 K €. L'ensemble de ces éléments est détaillé dans la note de conjoncture et dans le bilan financier ci-joint. Pour l'année 2022, les dépenses n'ont pas été réalisées telles que prévues compte tenu des difficultés foncières évoquées ci-dessus. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité pour 2022, ci-joint, relatif à la concession d'aménagement de la ZAC de Plan d'Aillane,

Présents et représentés: 53

Présents : 44

Abstentions : 8

Non-participation : 13

Suffrages Exprimés : 32

Pour : 27

Contre : 5

Ont voté contre

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Pierre SPANO

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Dominique AUGHEY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET Salah-Eddine KHOUIEL Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Marc PENA Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE Francis TAULAN Solène TRIVIDIC

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGHEY : Dans la délibération suivante et la dernière de cette liste, il s'agit cette fois-ci de la ZAC du Plan d'Aillane. Cette ZAC du Plan d'Aillane, je crois qu'on en a parlé tout à l'heure, j'étais... j'ai entendu, mais très vaguement puisque j'étais en train de manger une salade, donc je n'ai pas tout à fait entendu les échanges, mais j'ai cru comprendre qu'il y en avait. Voilà. Donc, description là encore de ce qui s'est passé en 2020 concernant le Plan d'Aillane et les opérations de cette année. Voilà. Je crois que j'ai fait le tour de ces six... de ces six rapports annuels.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Dominique. Questions ? Monsieur Cyril DI MEO.

M. DI MEO : Mme le Maire, mes chers collègues. Effectivement, donc nous ne voterons pas la délibération sur la ZAC du Plan d'Aillane. On vous a déjà expliqué à plusieurs reprises pourquoi on était hostile au maintien d'une activité commerciale et d'accentuer la commercialisation de ce terrain. On... on vous reconnaît d'avoir validé que Barida ne se fait... ne pouvait pas se faire sans un parking de dissuasion, peut-être qu'il faudra s'en servir pour réfléchir au Pont de l'Arc aussi. Ma question ne portera pas sur ce thème-là, elle portera sur la ZAC de la Constance. Pourquoi sur la ZAC de la Constance ? Parce que nous sommes dans une situation qui est un peu ubuesque en fait, c'est-à-dire que le dossier était approuvé en juillet 2015, il a fallu presque quatre ans pour qu'il s'élabore. Donc, il a été réalisé en décembre 2019, c'est déjà un peu beaucoup et il vous a ensuite fallu plus de deux ans pour déposer les études environnementales qui n'étaient pas satisfaisantes. Ce n'était pas faute de vous l'avoir indiqué à moult et moult reprises et pour que tout le conseil s'en rende compte. On est quand même aujourd'hui à sept recommandations défavorables de la MRAe et pas des moindres et on a 10 recommandations défavorables du CSRPN PACA, c'est-à-dire du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. Ce n'est pas faute de vous en avoir prévenu que ce dossier posait de très lourds problèmes environnementaux et vous avez continué, enfin vous, est-ce que c'est vous en fait, peut-être, c'est la SPLA. Est-ce que c'est le Conseil municipal ou est-ce que c'est la mairie ou est-ce que c'est la SPLA ? On ne sait plus vraiment qui gouverne, mais...

(Brouhaha)

Mme le Maire : Cyril, je vous en prie. Épargnez-nous de tes petites remarques insidieuses qui ne sont pas importantes et qui nuisent à votre propos.

M. DI MEO : Non, mais ce n'est pas du tout insidieux parce qu'en fait... ce n'est pas du tout insidieux, c'est très explicite en fait. Il n'y a pas de sous-entendu, c'est très explicite. C'est que ça ne marche pas en fait. Donc, est-ce que la SPLA n'a pas le personnel nécessaire pour pouvoir faire ce genre... ?

Mme le Maire : La SPLA a tout ce qu'il lui faut et d'ailleurs elle va vous répondre et je vous donnerai ma propre réponse ensuite.

M. DI MEO : Voilà, donc je vais finir. Mais par exemple, l'actualisation de l'étude d'impact, je ne comprends pas. Vous dites qu'elle a été acceptée par la préfecture. À ma connaissance, elle n'a pas été acceptée par la préfecture. Pour l'instant, l'étude d'impact, elle n'a pas encore été soumise aux avis de la préfecture. Donc, il n'y a pas un accord sur la zone et l'enquête publique n'est pas relancée du fait de votre dépôt. Donc, oui, ils ont sûrement reçu le courrier que vous leur avez envoyé, mais ça ne s'appelle pas accepter votre étude d'impact, ils ont reçu votre étude d'impact que vous avez mis deux ans à faire. Donc, ils n'ont pas validé le projet et il n'y a toujours pas d'enquête publique. Si on suit le calendrier, on n'est pas à des constructions avant 2028. Donc, est-ce que la SPLA a le personnel adéquat pour faire ce genre de dossier ? Je ne sais pas. Pourquoi la SPLA a mis autant de temps puisqu'en fait, elle aurait pu quand même prendre la tâche avec la MRAe quand celle-ci faisait ses... faisait ses remarques ? Elle aurait pu commencer simultanément à faire en même temps que son mémoire en réponse à faire son étude d'impact. C'était possible de ne pas perdre entre 10 mois et un an entre ces deux dates. Et on pourrait se dire, oui, on est dans une logique libérale, donc on passe notre temps dans une logique libérale ici et de défendre la concurrence et que ça va. Le problème, c'est que comme la SPLA bénéficie finalement une forme de monopole, ce qui est assez ironique, finalement, que des gens qui sont très libéraux passent leur temps à utiliser une situation de monopole.

Mme le Maire : Si vous alliez au fait parce que là on se perd un petit peu.

M. DI MEO : Non, parce qu'en fait c'est pourquoi ça n'a pas fonctionné et pourquoi elle encaisse quand même des honoraires en fait. C'est-à-dire que là, on est sur 275 000 €... 275 838 € d'honoraires et 250 000 € de rémunération. Sur la ZAC Barida qui est mise à l'arrêt, la SPLA a renoncé à 75 000 € d'honoraires. Donc, on pourrait penser qu'au vu de l'inefficacité de ce qui s'est passé sur ce dossier, eh bien la SPLA n'encaisse pas 250 000 € d'honoraire, de rémunération, plus de 275 000 € d'honoraire. Là, elle vient de gagner plus de 500 000 € sur un truc qui foire, quoi. Donc, si vous êtes des vrais libéraux, soyez libéraux jusqu'au bout.

Mme le Maire : Ca ne foire pas, pour reprendre votre propos, pas du tout. Je vais donner la parole à Thierry... à Jean-Louis VINCENT qui va vous répondre. Sur ce que moi, j'ai à vous dire, c'est simplement que j'ai voulu revoir en effet le projet parce qu'il y avait un problème de desserte. Au-delà de l'aspect environnemental qui a été réglé, il y avait aussi un problème de desserte et de surcroît les modes de vie ont quand même un peu bougé, les lignes ont bougé dans l'esprit de nos concitoyens. Et

de fait, je voulais vraiment que le concept de la ville du quart d'heure s'applique à la Constance. Maintenant, je passe la parole à Jean-Louis VINCENT.

M. VINCENT : Oui, c'est vrai que la MRAe a fait des observations, mais la SPLA en a tenu compte. À chaque fois que la MRAe a fait une observation, la SPLA a retravaillé son dossier et l'a amélioré. Aujourd'hui, on est au bout des études. La prochaine étape devrait être une enquête publique. C'est à l'occasion de cette enquête publique qu'on verra si le dossier passe ou ne passe pas. Bon, on sait que vous n'y êtes pas favorable, mais si le dossier passe à l'issue de l'enquête publique, ça veut dire que tous les problèmes auront été réglés vis-à-vis de la MRAe, voilà. Alors, vous parlez d'honoraire et vous parlez de rémunération. La rémunération, c'est ce qui est payé à la SPLA pour pouvoir mener ces opérations. Avec cette rémunération, la SPLA paie son personnel. Les honoraires, ce sont les honoraires de prestataire de service que fait travailler la SPLA. Ce n'est pas la SPLA qui encaisse ces honoraires, ce sont les bureaux d'études spécialisés qui... qui en bénéficient et ça sert à les payer.

M. DI MEO : C'est la moitié de l'objectif du PLH quoi, c'est 46 % de l'objectif du PLH. On n'est pas dans des constructions avant 2028. Il faut envisager de construire ailleurs de...

Mme le Maire : Il faut construire bien aussi, Cyril.

M. DI MEO : C'est bloqué.

Mme le Maire : Il faut construire le mieux possible. Raison pour laquelle s'il faut revoir certains plans, il faut le faire, tout simplement. Après, moi, je refuse de construire mal pour simplement densifier la ville. Si effectivement, on n'a pas... on n'a pas poursuivi la ZAC de Barida, c'est parce que ça revenait à empiler les gens comme dans des cages à lapin en pleine pollution. Ce n'était pas possible, on n'avait pas de BHNS, on n'avait pas de desserte, ce n'était pas possible. Voilà, c'est tout. La Pomone, on ne va pas mettre 500 logements à cet endroit-là non plus. Par où les gens vont sortir ? Par où vont-ils entrer ? Il y a des apories de ce type qui font qu'on est quand même obligé de s'y reprendre à deux fois et de réfléchir. Après, il y a la zéro artificialisation des sols. Ça oblige à d'autres contraintes. Y a-t-il d'autres questions ? Philippe KLEIN.

M. KLEIN : Vraiment très brièvement. C'est une observation et elle rejoint totalement ce que vient de dire Monsieur DI MEO à propos de la 04.03 qui est l'aménagement et la gestion de l'espace urbain parce que quand on regarde le rapport financier de 2022, on sait qu'il a été délégué à la SPLA le soin... le soin de vérifier les DIA et puis de faire des rapports statistiques sur ce qui se vend, combien de mètres carrés, etc. Ça, c'est payé par des études qui sont identifiées à hauteur de 90 000 €. Et parmi les dépenses, il y a aussi l'exercice du droit de préemption, donc on a fait en 2022 pour 700 000 €, un peu plus de 700 000 € de prix d'acquisition du foncier. La rémunération, c'est là où je rejoins Cyril DI MEO, elle est de 700 000 €, c'est-à-dire que... on dépense chaque année en rémunération pour la SPLA, pour cette mission qui a été votée en 2015, donc la SPLA, elle a quelque chose qui a été voté sur une durée très longue, mais est-ce que vraiment ces 700 000 € de rémunération ne pourraient pas peut-être être un peu diminués et mieux utilisés pour l'objectif des missions et non pas simplement pour la rémunération de la SPLA parce que là, on parle de somme, mais absolument gigantesque ?

Mme le Maire : Moi, si on peut réduire les sommes que la Ville verse, pardon, Monsieur COLOMBERO, je suis d'accord.

M. KLEIN : C'est une question de politique parce que sur la durée, la rémunération de la SPLA, c'est 10 783 951 €, 10 millions d'euros quoi. Ce sont des sommes qui sont absolument faramineuses pour une mission qui remplit, je ne conteste pas, etc., mais je suis interpellé par les chiffres. Ça, c'est sur des années qui sont de 2015 à 2026.

Mme PETEL : Elle est remplie avec des (inaudible).

Mme le Maire : Je vais passer la parole à Thierry COLOMBERO qui connaît mieux cette histoire de comptabilité que moi.

M. KLEIN : Monsieur COLOMBERO, il n'est pas à l'initiative. Je vous remercie de répondre, mais...

Mme le Maire : Non, mais il connaît évidemment à fond ce mécanisme et le pourquoi du comment.

M. KLEIN : Vous n'êtes pas à l'initiative de ce plan, mais ce plan, il a été voté pour 25 millions d'euros et dans ces 25 millions d'euros, il y a 10 millions d'euros de rémunération. Donc, voilà, ça m'interpelle parce que c'est une somme gigantesque.

Mme le Maire : Madame PETEL.

Mme PETEL : Non, je dis juste que... d'autant plus que le dossier a été revu, re-revu, etc. et que l'État a été obligé quand même, vous a obligé à revoir les mobilités, à revoir la partie environnementale, etc. Donc, on n'est pas là sur un dossier qui a été ficelé et bien ficelé et bien travaillé depuis le début. Il y a

des carences dans la gestion de ce dossier de la constance depuis le début, voilà. C'est juste ça qu'on relève.

Mme le Maire : En fait, ce que vous venez de dire, Madame PETEL, c'est qu'il y a eu plus de travail que ce qui était prévu à l'origine. Très bien, Thierry COLOMBERO.

Mme PETEL : Non, je ne dis pas qu'il y avait plus de travail, je dis qu'il y a eu un travail bâclé qui a été obligé d'être revu plusieurs fois.

Mme le Maire : Non, non, il n'y a pas eu de travail bâclé.

Mme PETEL : Si on travaille bien efficacement en une fois, c'est bien aussi.

Mme le Maire : Il y a eu une ZAC qui n'était pas facile, ce n'est pas la même chose. Thierry.

M. COLOMBERO : Pardon, Madame PETEL, mais je pense qu'on parlait de deux sujets différents. Vous êtes revenue sur la Constance et Monsieur KLEIN parlait du centre-ville. Non, mais pour qu'on ne donne pas l'impression qu'on a touché 10 millions d'euros de rémunération sur la Constance. Indépendamment de ça, la rémunération, vous savez tous la difficulté qu'il y a de travailler sur le centre-ville, sur les centres-villes en général avec l'ensemble des missions. On donne à... vous en avez décrit quelques-unes, mais il y a également toutes les missions sur le commerce, toutes les missions sur la requalification des espaces publics, etc. Quand vous regardez le montant de rémunération de l'opération, alors c'est vrai que sur la durée, ça fait des sommes importantes, mais globalement quand on le ramène à une rémunération habituelle de n'importe quel concessionnaire, on arrive à la conclusion que c'est une rémunération correcte, mais qui n'est pas excessive. Il y a énormément de travail à faire et d'ailleurs la SPLA, je rappelle juste que la SPLA faisant de l'aménagement public n'a pas vocation à s'enrichir avec cette... avec l'équipement public, les aménagements publics. Elle a vocation à essayer de les faire plutôt le mieux possible. D'ailleurs, quand on regarde le compte général de la SPLA et le résultat, certains autour de cette table sont dans le conseil d'administration et dans l'assemblée générale de la SPLA, son résultat est toujours proche de zéro, son résultat annuel final est proche de zéro. Donc, ce n'est certainement pas... on n'est certainement pas surpayé pour arriver à ces éléments-là. Pour revenir sur la Constance, juste deux secondes, je voudrais rassurer Monsieur DI MEO, le personnel de la SPLA me paraît assez compétent. La longueur des études peut éventuellement effectivement apparaître comme étant très longue. Je rappelle que quand on nous demande une étude environnementale, c'est déjà une étude quatre saisons, donc ça veut dire déjà qu'on a perdu un an. C'est-à-dire quiconque nous demande de modifier le dossier environnemental, c'est d'ores et déjà qu'on ne pourra revenir qu'un an en arrière. Le dernier point, effectivement l'enquête publique n'ayant pas encore été présentée, n'ayant pas encore passée, évidemment on ne peut pas dire que ça était approuvé. Par contre, avant de mettre l'enquête publique, les services de l'État ont l'obligation de regarder si le dossier correspond à ce qu'ils en ont attendu. Et on en est là, ils nous ont validé le fait que les compléments qu'on a apporté les satisfont et que donc on peut mettre l'enquête publique.

Mme le Maire : Ce qu'on ne manquera pas de faire très bientôt. Y a-t-il d'autres questions ? Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Juste une petite question. À la page 7 du rapport dans la partie renouvellement urbain, il est indiqué : « Sous réserve de validation par la ville, un diagnostic technique pourra être mené afin d'identifier des immeubles présentant des risques de stabilité ».

Mme le Maire : Claudie, est-ce que vous pouvez parler un petit peu près du micro parce que là, on entend mal.

Mme HUBERT : Oui, alors je recommence. À la page 7, renouvellement urbain, à la fin du paragraphe, il est indiqué : « Sous réserve de validation par la ville, un diagnostic technique pourra être mené afin d'identifier les immeubles présentant des risques de stabilité. Plus de 2 700 immeubles sont potentiellement concernés à l'échelle du périmètre de la concession. » Ce qui m'interpelle, c'est la phrase « sous réserve de la validation de la ville », ça veut dire qu'il n'y a pas de diagnostic qui est fait... qui est fait pour ces immeubles si je comprends bien. Donc, voilà, j'aimerais des explications. J'en profite pour demander où en est la réouverture du Cours Sextius par exemple. La deuxième question que je voulais poser, mais qui concerne... oui, d'ailleurs dans cette délibération, on ne parle pas du tout du plan de sauvegarde la Résidence des Facultés alors que c'est concerné. On n'en parle pas du tout dans la 04.03, voilà. Une observation sur la 04.07 sur la ZAC de la Constance, je note qu'on ne parle pas du tout des hameaux de Martelly qui connaissent de graves problèmes. On est déjà allé, Aix en partage, voir l'état des locaux et les problèmes que... que connaissent les habitants, voilà.

Mme le Maire : Jean-Louis.

M. VINCENT : En ce qui concerne la résidence des Facultés, c'est dans le PNRUE. Ce n'est pas dans le centre-ville. C'est passé d'une convention à l'autre.

(Intervention hors micro)

Mme HUBERT : Dans le 04.03, il est bien fait état de la résidence des Facultés.

M. COLOMBERO : C'était, parce que c'était à un moment dans la convention de centre-ville et par un des avenants, c'est passé quand il y a eu la convention sur le QPV d'Encagnane. Il était légitime que ça sorte de la convention de centre-ville pour rentrer dans le périmètre d'Encagnane. Donc, aujourd'hui la résidence des Facultés est traitée dans la convention QPV. En ce qui concerne l'examen et l'analyse des immeubles, c'est une demande un peu nouvelle, c'est-à-dire qu'on avait, on ciblait un certain nombre d'immeubles dont on savait qu'il y avait un risque de déshérence important sur lequel on a travaillé, y compris en termes d'opération de restauration immobilière, en termes d'ORI. Compte tenu d'un certain nombre de développements ailleurs dans d'autres communes, la ville nous a demandé de faire... d'essayer de faire un diagnostic un peu plus important sur un maximum d'immeubles par des moyens qu'on n'avait pas forcément envisagés à l'époque et qu'on est en train de mettre en place, du style drone, etc. pour pouvoir vérifier une... une certaine solidité. Et quand on a un doute, on va pouvoir faire des levées de doute un peu plus précises que celles qui avaient été faites jusqu'alors et surtout cibler. Voilà, je crois que j'ai à peu près répondu sauf erreur de ma part.

Mme le Maire : Sachant qu'évidemment sur les propriétés privées, on n'a quand même pas un pouvoir incroyable. C'est quand même les copropriétaires et le syndic des copropriétés qui doit s'occuper de l'état du bâtiment, mais j'ai tout de même écrit à l'ensemble des syndics des copropriétés en début de semaine de manière à ce que... à les motiver, je dirais, pour s'assurer, je dirais, de l'état de leur bien.

Mme HUBERT : Sur le cours Sextius.

Mme le Maire : Partout dans la ville. À l'ensemble des syndics de copropriétés de la ville.

Mme HUBERT : Il ne vaut mieux pas attendre que les immeubles s'effondrent.

Mme le Maire : On ne peut pas attendre, mais en même temps, c'est du privé. Et il suffit qu'il y a des travaux... des travaux non déclarés dans une cave pour que d'un coup on se rende compte qu'il y a des fissures qui se mettent en place, qu'on soit dans la surprise. On ne peut pas être garant des immeubles privés. Par contre, on a l'obligation évidemment d'agir dès qu'il y a un péril. Marc FOVEAU parcourt la ville pour voir si effectivement il y a des signes ou pas dans tel coin ou tel autre. On fait ce qu'on peut. Sur le cours Sextius, évidemment, ça ira avec toute l'étude du faubourg, parce qu'il y a des travaux à faire et il y aura des travaux à faire, après s'amuser à ouvrir et à refermer, voilà. Je pense que... j'ai commencé à avoir les premières esquisses du projet Faubourg, elles sont très belles. Je pense qu'elles vous seront bientôt données à voir aussi. Y a-t-il d'autres questions ? Alors, je vous propose de passer au vote. 04.03, contre ? Abstention ? 04.04, contre ? Abstention ?

Mme PETEL : Abstention sur la 04.03 pour Aix au Cœur jusqu'à la 04.08.

Mme le Maire : 04.05, contre ? Abstention ?

M. PENA : Contre pour Aix en partage.

Mme le Maire : 04.06, contre ? Abstention ?

M. PENA : Contre pour Aix en partage.

Mme le Maire : 04.07, contre ? Abstention ?

M. PENA : Contre pour Aix en partage.

Mme le Maire : 04.08, contre ? Abstention ?

M. PENA : Contre pour Aix en partage. Odile.

OBJET : SOUMISSION TVA - COMMISSION D'AGENCE VENTE SACEM

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle

LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.09

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SOUMISSION TVA - COMMISSION D'AGENCE VENTE SACEM

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2023-185 du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté et a autorisé la signature d'un protocole transactionnel relatif à l'acquisition par la Commune d'Aix-en-Provence du bien appartenant à la Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM) - 7, rue Vendôme, parcelle cadastrée section AR n° 31 aux conditions suivantes : Le prix d'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 31 s'élevant à 4 000 000,00 € payable en deux fractions :

la somme de 2 000 000,00 €, ainsi qu'une indemnité d'immobilisation de 10 %, soit 200 000,00 €, versée au plus tard le 30 septembre 2023 ;

le surplus de prix, soit la somme de 1 800 000,00 € versée lors de la signature de l'acte authentique de cession, au plus tard le 31 janvier 2024 ;

la somme de 2 000 000,00 €, restituée à la Commune dans le cas où l'acte authentique de cession ne serait pas conclu au plus tard le 31 janvier 2024.

La commission d'agence à la charge de la Commune d'Aix-en-Provence s'élevant à 100 000,00 €. L'ensemble des sommes énoncées ci-dessus sont en Hors Taxes.

Il convient de préciser que la commission d'agence à la charge de la Commune d'Aix-en-Provence est assujettie à la TVA et qu'elle s'élève donc à la somme de 120 000,00 € TTC. En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

DIRE que la commission d'agence à la charge de la Commune d'Aix-en-Provence validée par la délibération n° DL.2023-185 du 9 juin 2023 s'élève à 120 000,00 € TTC ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

DIRE que, les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune d'Aix-en-Provence.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.09, c'est au sujet de la SACEM. L'immeuble qui se trouve à côté du pavillon Vendôme. On avait déjà passé une délibération en juin 2023 qui a été adoptée. Le protocole transactionnel pour le prix d'acquisition de ce bâtiment s'élevait à 4 millions d'euros et à laquelle s'ajoutait une commission d'agence de 100 000 €. Donc, le rapport a pour objet de préciser que c'est bien la commission d'agence à la charge de commune d'Aix-en-Provence est assujettie à la TVA. Et donc, la somme de 100 000 € est transformée à 120 000 € TTC.

OBJET : SEXTIUS MIRABEAU - OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.10

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SEXTIUS MIRABEAU - OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence, par convention en date du 27 juin 2012, complétée par l'avenant n°1 en date du 3 novembre 2012, a mis à disposition de l'Office Municipal du Tourisme, des locaux dans l'immeuble situé au 300, avenue Giuseppe Verdi. Cette occupation arrive à son terme le 6 novembre 2023. Il convient de conclure une nouvelle convention. Les modalités de cette mise à disposition du domaine public sont les suivantes :

bâtiment situé au 300, avenue Giuseppe Verdi, d'une superficie d'environ 3 000 m², réparti sur quatre niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée surélevé de deux étages). Cette mise à disposition exclut une partie du sous-sol pour 75,80 m², la Ville en conservant la disposition et le libre accès pour y entreposer ses archives,

durée prévisionnelle: douze ans, sous réserve du caractère précaire et révocable de cette occupation du

domaine public,
charges et réparations locatives à la charge de l'Office Municipal du Tourisme,
mise à disposition consentie à titre gracieux en vertu de l'article L 2125-1 1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
souscription obligatoire d'une assurance,
autorisation de sous-louer les dits lieux, partiellement, gratuitement ou à titre onéreux, à tout partenaire public ou privé. L'Office Municipal du Tourisme s'engage à communiquer à la Ville, préalablement à leur signature, toutes conventions relatives à l'utilisation des dits locaux, établies entre celui-ci et les bénéficiaires,
résiliation : en cas de non-respect des obligations ou pour motif d'intérêt général.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention de mise à disposition annexée ci-après ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier et Gestion du Patrimoine à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 22

Suffrages Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Gérard BRAMOULLÉ Pierre-Paul CALENDINI Joëlle CANUET Éric CHEVALIER Brigitte DEVESA Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Jean-François DUBOST Stéphanie FERNANDEZ Sellam HADAOUI Amandine JANER Sophie JOISSAINS Gaëlle LENFANT Arlette OLLIVIER Stéphane PAOLI Laure SCANDOLERA Solène TRIVIDIC Jean-Louis VINCENT Michael ZAZOUN Karima ZERKANI- RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.10, il s'agit... Sextius Mirabeau, c'est l'office... Office municipal du tourisme. Il faut re-adopter une convention de mise à disposition de locaux qui... qui est à renouveler. Donc, cette convention arrive en son terme, elle devient à nouveau pour une durée de 12 ans. Les charges locatives seront à la charge de l'Office et la mise à disposition à titre gracieux.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE PATRIMONIALE ET ARCHIVES MUNICIPALES MICHEL VOVELLE - LES MÉJANES POUR LA FONDATION SAINT-JOHN PERSE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN,

Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.11

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE PATRIMONIALE ET ARCHIVES MUNICIPALES MICHEL VOVELLE - LES MÉJANES POUR LA FONDATION SAINT-JOHN PERSE-

Mes Chers Collègues, En raison des travaux de réhabilitation de la bibliothèque Méjanés-Allumettes, qui donneront lieu, à terme, à la rénovation de nouveaux espaces dévolus à la Fondation Saint-John Perse, cette dernière doit être relogée pendant les deux premières phases de travaux, à savoir d'octobre 2023 à mai 2026 (date de fin de travaux donnée à titre indicatif). Pendant cette période, pour compenser l'indisponibilité des locaux actuels et en attendant les futurs locaux, la Ville met à disposition de la Fondation Saint-John Perse, à titre gracieux, des locaux dans la bibliothèque et archives Michel Vovelle. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention, jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques de la mise à disposition de locaux de la Ville d'Aix-en-Provence (Bibliothèque patrimoniale et archives municipales Michel Vovelle - Les Méjanés) pour la Fondation Saint-John Perse;

AUTORISER Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.11. Il s'agit d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux à la bibliothèque Méjanés pour la Fondation Saint John Perse. Le démarrage de travaux de réhabilitation nécessite le départ de cette association. Pendant cette période de deux ans et demi la fondation pourra continuer ses activités avec la mise à disposition de locaux dans la bibliothèque et archives Michel Vovelle. La convention couvre aussi les modalités d'accueil du personnel et du fonds documentaire de la Fondation Saint John Perse et les modalités d'utilisation qui seront d'espace

partagé.

OBJET : SEXTIUS MIRABEAU - VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA COPROPRIÉTÉ "LE FÉLIBRIGE"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.12

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame DI CARO ANTONUCCI Sylvaine

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : SEXTIUS MIRABEAU - VENTE D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA COPROPRIÉTÉ "LE FÉLIBRIGE"-

Mes Chers Collègues, La copropriété « LE FÉLIBRIGE » a fait part de son souhait de clôturer l'arrière de la résidence donnant sur le Jardin Thomson. En effet, les copropriétaires rencontrent de nombreux problèmes, nuisances sonores, dégradations, consommations d'alcool, de drogues, insultes menaces et cela jour et nuit. Malgré les rondes policières, les nombreuses nuisances perdurent. C'est pourquoi la copropriété « LE FÉLIBRIGE » a envisagé de clôturer l'arrière de la résidence. Pour cela, la copropriété doit acquérir une bande de terrain de 21 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CN n° 217 appartenant au domaine public de la Commune (bordure de jardin public). Ladite parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public pas plus qu'elle n'est affectée à un service public. Elle est en conséquence désaffectée. Les documents d'arpentage ont été réalisés par un géomètre missionné par la copropriété et indemnisé par la copropriété. Le Service des Domaines a été consulté, et dans son avis en date du 5 mai 2023 l'emprise de 21 m² a été évaluée à 3 600,00 € HT avec une marge de négociation de 10 %. La Commune a proposé la vente de la parcelle au prix des Domaines et la copropriété a fait une contre-proposition à 3 240,00 € HT soit avec 10 % d'abattement. Compte tenu que la Commune n'a pas pris en charge les documents du géomètre, il peut être envisagé une cession à 3 240,00 € HT. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

CONSTATER la désaffectation de l'emprise de 21 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CN n° 217 ;

PRONONCER le déclassement de l'emprise de 21 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CN n° 217 ;

DÉCIDER la vente à la copropriété « LE FÉLIBRIGE » de l'emprise de 21 m² à détacher de la parcelle cadastrée section CN n° 217 dans les conditions énoncées ci-dessus ;

DIRE que le prix est fixé à 3 240,00 € H.T. (trois mille deux cent quarante euros hors taxes) ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.12, c'est dans le secteur Sextius Mirabeau. Plus précisément Place Coimbra, avenue Camille Pelletan. C'est la copropriété « Le Félibrige » qui a fait part son souhait de clôturer l'arrière de cette copropriété, car de nombreux problèmes de nuisance sont... surviennent dans ce secteur. Pour cela, la copropriété doit acquérir une petite bande de terrain de 21 m² qui... qui appartient à la commune. Donc, je vous propose de décider de cette vente pour qu'ils puissent se clôturer. Le montant de cette parcelle étant de 3 240 €, le prix.

OBJET : CHEMIN DE BOUENHORE - EMBLACEMENT RÉSERVÉ N° 379 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION LZ N° 338, 344 ET 345

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy

PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.13

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame FERNANDEZ Stéphanie

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CHEMIN DE BOUENHOURS - EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 379 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION LZ N° 338, 344 ET 345-

Mes Chers Collègues, Le Plan Local d'Urbanisme a défini un emplacement réservé n° 379 intitulé « Élargissement du Chemin de Bouenhours ». Dans le cadre des aménagements autorisés par la commune dans son secteur, la SOGEPROM, propriétaire des parcelles cadastrées section LZ n° 338, 344 et 345 incluses dans l'emplacement réservé susvisé, s'est rapprochée de la Ville pour finaliser les modalités de cession. Ces parcelles représentent une surface globale de 1 686 m² répartie ainsi :

- LZ n° 338 pour : 610 m²,
- LZ n° 344 pour : 1 034 m²,
- LZ n° 345 pour : 42 m².

Le prix de cession retenu a été défini à 8 430,00 € Hors Taxes. En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

ACCEPTER l'acquisition des parcelles cadastrées section LZ n° 338, 344 et 345, d'une surface globale de 1 686 m² incluses dans l'emplacement réservé n° 379 ;

DIRE que le prix d'acquisition s'élève à 8 430,00 € Hors Taxes ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 45 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 53 |
| Pour : | 53 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.13. Alors là, c'est au chemin de Bouenhours. Le plan local d'urbanisme a défini un emplacement réservé intitulé « Élargissement du Chemin de Bouenhours ». Donc le cadre... dans le cadre de son projet, la société SOGEPROM s'est rapprochée de la ville pour finaliser les modalités de cession d'une parcelle qui correspondent à une bande de terrain pour élargir le chemin de Bouenhours. Le prix de cession retenu a été défini à 8 430 €.

OBJET : IMMEUBLE 30 RUE DES MAGNANS - PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N° 314 - RÉTROCESSION

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile

BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michaël ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.14

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : IMMEUBLE 30 RUE DES MAGNANS - PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N° 314 - RÉTROCESSION

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence avait confié à la SEMARAIX (absorbée par la SEMEVA devenue SEMEPA), la concession d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre-Ville par convention signée le 1er juillet 1996. Dans le cadre de cette opération, la Ville d'Aix-en-Provence a cédé à la SEMARAIX l'immeuble situé au 30 rue des Magnans par acte du 25 septembre 1996 au franc symbolique. La SEMARAIX, a confié la réhabilitation et la gestion de l'immeuble précité à l'association « Un Toit », par bail emphytéotique en date du 23 octobre 1997 pour une durée de trente ans. Le traité de concession est arrivé à son terme au 31 décembre 2015, et il convient de régulariser la situation foncière de ce bâtiment, qui constitue un bien en retour de la concession. La SEMEPA doit donc le rétrocéder à l'euro symbolique, et la Ville assurera la qualité de bailleur auprès de l'association « Un Toit ». En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir : **ACCEPTER** la rétrocession à l'euro symbolique, par la SEMEPA, de l'immeuble situé au 30 rue des Magnans, cadastré section AB n° 314 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 45 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 10 |
| Suffrages Exprimés : | 43 |
| Pour : | 43 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Éric CHEVALIER
Cyril DI MEO Jean-François DUBOST Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Karima ZERKANI-
RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.14 a pour objet la rétrocession d'un immeuble rue... 30 rue des Magnans. Il convient de régulariser une situation foncière de ce bâtiment qui avait été un bien en retour de la concession d'aménagement pour l'opération de revitalisation du centre-ville. C'était une convention de 1996. La Ville avait cédé à l'euro symbolique ce bâtiment à la SEMARAIX. La SEMARAIX avait confié la réhabilitation du bâtiment à l'association Un Toit par bail emphytéotique pour une durée de 30 ans. Donc, je vous demande d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique par la SEMEPA de cet immeuble et la ville assurera la qualité de bailleur auprès de l'association un Toit.

**OBJET : JAS DE BOUFFAN - RÉTROCESSION PARCELLE CADASTRÉE SECTION PO N° 59 -
CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE**

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

04.15

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET : JAS DE BOUFFAN - RÉTROCESSION PARCELLE CADASTRÉE SECTION PO N° 59 -
CORRECTION ERREUR MATÉRIELLE-**

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Jas de Bouffan, la SEMEVA (devenue SEMEPA), avait rétrocédé à la commune d'Aix-en-Provence, l'ensemble des parcelles supportant des équipements publics (scolaires, sportifs,), de la voirie ainsi que des emprises de terrain non aménagés. Il s'avère que la parcelle (terrain non aménagé) cadastrée section PO

n° 59 d'une surface de 113 m² ressort sur la matrice cadastrale comme appartenant à la commune, alors qu'après vérification auprès des services compétents, elle est en réalité toujours propriété de la SEMEPA. Il convient de rectifier cette situation en procédant à la rétrocession par la SEMEPA à la commune de ladite parcelle. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir : **ACCEPTER** la rétrocession, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section PO n° 59 par la SEMEPA ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 10

Suffrages Exprimés : 43

Pour : 43

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Éric CHEVALIER
Cyril DI MEO Jean-François DUBOST Philippe KLEIN Stéphane PAOLI Karima ZERKANI-
RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BONTHOUX : Le rapport 04.15, c'est au Jas du... de Bouffan. C'est une correction d'erreur matérielle. En effet, dans le cadre de l'opération ZAC de Jas de Bouffan, la SEMEPA avait rétrocédé l'ensemble des parcelles de la voirie et d'autres équipements. Il s'avère qu'une parcelle a été mal rétrocédée et en fait elle appartient toujours à la SEMEPA. Donc, je vous demande de rectifier par ce rapport cette situation. Voilà, merci.

Mme le Maire : Éric pour la 04.16

OBJET : DÉNOMINATION DE TROIS VOIES SITUÉES A L'EST DU QUARTIER VAL SAINT ANDRÉ, ARC, LA TORSE, "ROUTE DU CAGNARD", "CHEMIN DE LA DOMINANTE" ET "CHEMIN DE PRAVET"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame

Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Éric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

04.16

RAPPORTEUR : Monsieur Éric CHEVALIER

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DÉNOMINATION DE TROIS VOIES SITUÉES A L'EST DU QUARTIER VAL SAINT ANDRÉ, ARC, LA TORSE, "ROUTE DU CAGNARD", "CHEMIN DE LA DOMINANTE" ET "CHEMIN DE PRAVET"-

Mes Chers Collègues, La « route du CAGNARD » traversant et longeant l'autoroute A8 à l'est d'Aix-en-Provence, se situe sur la commune d'Aix-en-Provence d'une part et sur la commune du Tholonet d'autre part. En 2007, le Conseil Municipal du Tholonet a délibéré (délibération n°0807 du 19 janvier 2007) pour le reclassement de cette voie d'intérêt local en voirie communale et portant le nom de :

« Route du CAGNARD »

Afin d'assurer une cohérence et une logique à la trame viaire, je vous propose que la section de cette voirie incluse dans la commune d'Aix-en-Provence porte le même nom.

Le « **chemin de la DOMINANTE** » situé sur la commune d'Aix-en-Provence commence à hauteur de la route du Cagnard et se termine en impasse. Il dessert le Point de Rassemblement n°9 du PPI Barrage de Bimont ainsi qu'une habitation située en hauteur, d'où certainement l'origine du nom de « Dominante ». Le nom donné à ce chemin semble déjà exister puisqu'un panneau porte cette dénomination. Il s'agit donc d'une régularisation. Ainsi, il est proposé d'officialiser le nom de :

« Chemin de la DOMINANTE »

Le « **chemin de PRAVET** » situé sur la commune d'Aix-en-Provence, à l'intersection de l'avenue André Magnan, entre l'avenue Henri Malacrida et la rue Jean Pares. Il dessert notamment les résidences Les Oliviers, Le Ventoux, Les Maures, L'Estérel, un ensemble pavillonnaire et la menuiserie d'André Roger Pravet puis se termine en impasse à hauteur de la parcelle EK0024. Le nom donné à ce chemin semble déjà exister et fait référence à la menuiserie installée depuis plusieurs décennies. Il s'agit donc d'une régularisation. Ainsi, il est proposé d'officialiser le nom de :

« Chemin de PRAVET »

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la dénomination « **Route du CAGNARD** » identifiée sur le plan joint ;

ADOPTER la dénomination « **Chemin de la DOMINANTE** » identifiée sur le plan joint ;

ADOPTER la dénomination « **Chemin de PRAVET** » identifiée sur le plan joint.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. CHEVALIER : La 04.16, c'est la dénomination de trois rues dans le quartier du Val Saint-André.

Alors, c'est en fait des régularisations parce que c'est des noms... des noms d'usage qui étaient pratiqués, mais les noms d'usage ne figurent pas sur les logiciels. Donc, il y a lieu de faire une délibération du Conseil municipal. Merci.

Mme le Maire : Et donc, ces noms sont ?

M. CHEVALIER : Pardon. Il s'agit donc de la route du Cagnard, du chemin de la Do... Dominante et de chemin de Pravet.

Mme le Maire : Merci, Éric. Gilles.

OBJET : DÉNOMINATION DU PARKING A L'ARRIÈRE DE L'ESPACE DES VIGNERONS AUX MILLES: "PARKING SYNDICAT AGRICOLE"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gilles DONATINI donne lecture du rapport ci-joint.

04.17

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles DONATINI

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur CHEVALIER Éric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DÉNOMINATION DU PARKING A L'ARRIÈRE DE L'ESPACE DES VIGNERONS AUX MILLES: "PARKING SYNDICAT AGRICOLE"

Mes Chers Collègues, Le 24 juin 2023, le terrain situé à l'arrière de l'espace des Vignerons, localisé entre la voie ferrée et la rue Albert DECANIS, a été inauguré. En effet, la Ville a aménagé un parking contenant 49 places ainsi qu'un emplacement réservé aux livraisons. A cette occasion, Monsieur Jean Granon, Président du Syndicat Agricole des Milles ainsi que son conseil d'administration ont fait part de leur souhait de dénommer ce parking sans nom en :

« Parking SYNDICAT AGRICOLE »

Il indique qu'il s'agit d'un lieu chargé de souvenirs importants pour le village des Milles. En effet, de nombreux habitants des Milles vivaient de l'agriculture, ils se rencontraient dans un hangar en lieu et place de l'actuel Espace des Vignerons. Ainsi ils entreposaient des engrais et des céréales qu'ils triaient notamment pour les futures semences. Le blé et l'orge étaient broyés en farine pour les animaux. Ce hangar servait d'abri pour entreposer leurs matériels agricoles tels que des tracteurs

ou des charrues. Outre un entrepôt de stockage, ce lieu représentait le cœur de l'organisation agricole du village où une commission des labours composée de 6 personnes, déterminait l'utilisation du matériel par exemple. La coopérative vinicole des Milles s'étant constituée en 1924, elle a fait construire la même année une cave. Puis successivement des cuves et un nouveau bâtiment sont venus s'y ajouter. C'est environ quatre-vingt-dix ans plus tard qu'elle fut détruite pour laisser place à l'actuel Espace des Vignerons. L'inscription « Coopérative Vinicole des Milles » figurant sur une des façades du nouveau bâtiment permet de se souvenir de cette période. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la dénomination « **Parking SYNDICAT AGRICOLE** » identifiée sur le plan joint.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. DONATINI : Madame le Maire, chers collègues. C'est la dénomination du parking à l'arrière de l'espace des Vignerons aux Milles. Donc, 24 juin dernier, le terrain situé à l'arrière de l'espace des Vignerons, localisé entre la voie ferrée et la rue Albert Decanis, a été inauguré. En effet, la Ville a aménagé un parking contenant 49 places ainsi qu'un emplacement réservé aux livraisons. À cette occasion, Monsieur Jean GRANON, Président du Syndicat agricole des Milles ainsi que son conseil d'administration, ainsi que les agriculteurs à la retraite ont demandé que ce lieu soit nommé le « Parking Syndicat agricole ». Mais pourquoi ? Parce qu'à l'époque, quand il y avait la cave coopérative des Milles, sur l'arrière de ce parking et sur la longueur du parking, il y avait des hangars où ils abritaient des engins agricoles où ils stockaient toutes les semences diverses et les agriculteurs millois venaient prendre les semences et les engins agricoles pour aller travailler dans les champs, voilà. Merci.

Mme le Maire : Merci, Gilles. Y a-t-il des questions sur ces rapports ? Non. Alors, s'il n'y en a pas, 04.09, contre ? Abstention ? 04.10, contre ? Abstention ? 04.11, contre ? Abstention ? 04.12, contre ? Abstention ? 04.13, contre ? Abstention ? 04.14, contre ? Abstention ? 04.15, contre ? Abstention ? 04.16, contre ? Abstention ? 04.17, contre ? Abstention ? Je me trompe ou l'heure du match a été avancée là tout à coup ?

(Rires)

Mme le Maire : Il y a le match de hand exactement.

(Rires)

Mme le Maire : Alors, Éric, 06.01.

OBJET : CONVENTION ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT PAR DES FEUX TRICOLORS DU BOULEVARD DES POILUS ET MISE EN SÉCURITÉ

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc

FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Éric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.

06.01

RAPPORTEUR : Monsieur Éric CHEVALIER

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : CONVENTION ENTRE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU RÉAMÉNAGEMENT PAR DES FEUX TRICOLORES DU BOULEVARD DES POILUS ET MISE EN SÉCURITÉ

Mes Chers Collègues, En décembre 2019, nous avons délibéré pour les travaux d'aménagement et la gestion de l'espace urbain (parvis, boulevard Carnot, boulevard des Poilus et impasse Gallet Cantant) consécutif aux travaux de construction du nouveau Tribunal Judicaire sur la Commune. Pour mémoire, une convention quadripartite vous avait été présentée dont copie annexée au présent rapport. Aujourd'hui, la Ville a pour projet de réaliser un réaménagement du boulevard des Poilus aux abords du tribunal comprenant l'aménagement d'une voie de tourne-à-gauche, d'un îlot séparatif de voies et d'un trottoir (plan en annexe de la convention). Compte tenu des exigences de sécurité liées à la gestion des entrées et sorties des véhicules habilités à utiliser l'accès de service sur le boulevard des Poilus et de la nécessité de mener un aménagement cohérent, il vous est proposé d'adopter une convention entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence définissant les conditions d'installation et de maintenance des feux tricolores positionnés au droit de l'accès de service sur le boulevard des Poilus, dans l'enceinte du tribunal. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la présente convention annexée ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent ;

DIRE QUE les lignes budgétaires présenteront les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. CHEVALIER : C'est une convention avec le tribunal judiciaire et la Ville d'Aix-en-Provence concernant le... le réaménagement par des feux tricolores du boulevard des Poilus et la mise en sécurité.

Mme le Maire : Un peu de silence. C'est très désagréable pour l'orateur d'avoir un brouhaha derrière. Merci.

M. CHEVALIER : Donc, dans le cadre de ces aménagements, comme vous le verrez sur le plan qui est joint, vous verrez qu'il y a des feux tricolores à l'intérieur de l'enceinte du tribunal. Et pour permettre à la ville de pouvoir gérer ces feux, ils nous sont obligés d'établir une convention... sur le sujet. Après, j'ai oublié de répondre tout à l'heure, si vous permettez, Madame le Maire, à Madame PETEL sur les feux rouges et les vélos. Voilà, donc c'était pour lui dire que d'une part, les feux rouges ne gèrent pas que les vélos, mais gèrent aussi les piétons. Deuxième élément, nous avons mis en place des M12 qui permettent aux vélos de franchir les feux rouges en toute sécurité et enfin, vous pouvez constater aussi l'existence de boutons poussoirs qui permettent aux vélos de passer. Merci.

Mme le Maire : Merci, Éric.

OBJET : EXPOSITION ALBERT CAMUS ET LA PENSÉE DE MIDI - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DES ÉLÉMENTS SCÉNOGRAPHIQUES

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.01

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : EXPOSITION ALBERT CAMUS ET LA PENSÉE DE MIDI - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DES ÉLÉMENTS SCÉNOGRAPHIQUES-

Mes Chers Collègues, L'Établissement public local culturel ARSUD a produit en 2021 l'exposition « Albert Camus et la pensée de midi », présentée à Nice, puis adaptée pour être installée en 2022 à Toulon et à Marseille, dans des configurations différentes propres à chaque lieu. Souhaitant proposer aux Aixois une nouvelle version de cette exposition qui s'appuie essentiellement sur les documents originaux du Fonds Albert Camus déposés à Aix-en-Provence, la Ville conclut avec ARSUD une convention de mise à disposition des éléments scénographiques. Ceci permet en effet à la Ville de réutiliser et adapter les éléments scénographiques à la salle d'exposition de la bibliothèque et archives Michel Vovelle – Les Méjanas. L'exposition s'y tiendra du 13 avril au 13 juillet 2024 et sera intégrée au programme de la deuxième édition de la Biennale d'art et de culture. Outre la mise en valeur du Fonds Albert Camus auprès des Aixois, cette initiative favorise également le réemploi d'éléments scénographiques habituellement peu valorisés après usage. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la convention annexée au présent rapport ;

DIRE que la dépense afférente au stockage des éléments scénographiques depuis le 1^{er} janvier 2023 sera imputée au budget de la Ville sur la ligne n°1331 qui présente les disponibilités suffisantes ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.01, exposition Albert Camus et la pensée de midi. Cette délibération vise à la signature d'une convention de mise à disposition à la Ville d'Aix-en-Provence des éléments scénographiques pour cette exposition organisée avec ARSUD du 13 avril au 13 juillet 2024.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE FESTIVAL "LES PROMESSES DE L'AUBE", MIS EN OEUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code

Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE FESTIVAL "LES PROMESSES DE L'AUBE", MIS EN OEUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE

Mes Chers Collègues, La Maison des Écritures Contemporaines d'Aix-en-Provence, service de la Ville rattaché à la Direction Générale Adjointe Culture Patrimoine Musées Attractivité, souhaite déposer une demande d'aide de la SOFIA (La Société française des intérêts des auteurs de l'écrit), dans le cadre de son programme de soutien à l'action culturelle, pour le festival « Les Promesses de l'Aube », qui aura lieu à Aix en Provence du 7 au 10 décembre 2023. Cette subvention, à hauteur de 7 500 €, est sollicitée pour une exécution en décembre 2023. Pour la deuxième année consécutive, le festival Les Promesses de l'Aube fera du livre son fer de lance, à travers toutes ses représentations : depuis le travail des auteurs et illustrateurs bien sûr, en passant par ses médiateurs, que sont les traducteurs, éditeurs, libraires et bibliothécaires, jusqu'aux formes scéniques qui en découlent et qui parfois, deviennent le point de départ de nouveaux projets littéraires. Ces quatre jours de programmation seront l'occasion de mêler les publics, de tous les âges et de tous les milieux sociaux, grâce à toute une diversité de médiations, travaillée conjointement avec le tissu des institutions scolaires et de lecture publique du territoire. Ils seront aussi un moment privilégié pour les structures de résidence et d'accueil d'auteurs/artistes de se réunir pour travailler en réseau autour de la question de la nouvelle scène littéraire. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la demande de subvention pour le projet «Les Promesses de l'Aube » ;

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.02, demande de financement de l'État... à l'État plutôt pour le festival « Les Promesses de l'aube » qui est mis en œuvre par la Maison internationale des écritures contemporaines d'Aix-en-Provence. La demande de financement est à hauteur de... 7 500 €.

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE PROJET CULTUREL "LES

GRANDES ONDES", MIS EN OEUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.03

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT POUR LE PROJET CULTUREL "LES GRANDES ONDES", MIS EN OEUVRE PAR LA MAISON INTERNATIONALE DES ÉCRITURES CONTEMPORAINES D'AIX-EN-PROVENCE-

Mes Chers Collègues, La Maison des Écritures Contemporaines d'Aix-en-Provence, service de la Ville rattaché à la Direction Générale Adjointe Culture Patrimoine Musées Attractivité, souhaite déposer une demande de subvention, dans le cadre du programme « Action culturelle et langue française - DRAC Provence- Alpes-Côte d'Azur », pour le projet « Les grandes ondes». Cette subvention, à hauteur de 9 000 €, est sollicitée pour une exécution entre octobre 2023 et mai 2024. Le projet a pour ambition de réunir les publics des deux rives de la méditerranée en accueillant l'écrivain algérienne Samira Négrouche en résidence à Aix-en-Provence et l'écrivain français Marin Fouqué en résidence à Alger. Chacun d'eux devra être accompagné lors de leurs séances d'ateliers d'écritures de la réalisatrice de podcasts Norah Benarrosh Orsoni, qui aura pour fonction de recueillir les échanges des participants en vue de produire un ensemble des capsules sonores. Les ateliers seront menés dans une triple perspective :

créer une narration partagée des deux côtés de la méditerranée autour des mots qui relient la langue arabe et la langue française, ces mots qui sont aujourd'hui dans le langage courant et qui participe de l'histoire commune linguistique des deux pays. Azimut, charabia, sucre, toubib, bled, épinard, orange, gilet, jupe... ils sont nombreux ces mots voyageurs dont on ne connaît parfois pas les racines communes...

créer des objets sonores qui, tout en accompagnant les ateliers, donnent à entendre la sonorité des mots de part et d'autre de la méditerranée pour en saisir la pleine acception, à la fois le sens et la symbolique culturelle.

créer une performance scénique portée par les deux écrivains, accompagnés par les artistes de la scène rap aixoise, à partir des textes recueillis. Cette performance sera proposée dans la cadre de la Biennale d'art et de culture de la Ville d'Aix-en-Provence en mai 2024.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la demande de subvention pour le projet «Les grandes ondes » ;

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.03, demande de financement de l'État pour le projet culturel « Les grandes ondes », mis en œuvre toujours par MECA. Demande de financement de 9 000 €.

OBJET : VIE CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL RÉGION SUD POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES ÉCRIVAINS DU SUD - ÉDITION 2024

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.04

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL RÉGION SUD POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES ÉCRIVAINS DU SUD - ÉDITION 2024-

Mes Chers collègues, Le Festival des Écrivains du Sud est un rendez-vous littéraire aixois récurrent et prestigieux. Des conférences, des lectures, des dédicaces et des échanges permettent pendant quatre jours de nourrir le débat, l'occasion unique de rencontrer ceux qui font le livre et la pensée d'aujourd'hui. Dans le prolongement de la politique municipale en faveur de la Culture, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite affirmer l'ancrage de cet événement fort, un grand rendez-vous incontournable de la vie culturelle au niveau du territoire comme au niveau national, en améliorant encore la qualité de sa programmation et en développant son caractère de convivialité. C'est pourquoi, chaque année, un prix des Lecteurs des Écrivains du Sud est décerné. Pour l'accompagner dans ce projet ambitieux, la Ville a souhaité s'adjoindre le soutien organisationnel et logistique d'un prestataire spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de ce type de manifestations afin d'en assurer le développement et la pérennité, ainsi, une consultation publique a été lancée qui a retenu la société MPO pour assistance à maîtrise d'ouvrage. Le Festival des Écrivains du Sud, dont la thématique sera : « La Vie est un roman », est organisé, géré et coordonné par la Ville en étroite collaboration avec l'association « les Écrivains du Sud » dont la directrice littéraire est Paule Constant, Prix Goncourt 1998 et membre du Jury. Cet événement est gratuit et ouvert à tous les visiteurs. Le Festival des Écrivains du Sud se développe sur plusieurs sites de la Ville : Cité du Livre, Hôtel Maynier d'Oppède, Institut des Sciences Politiques d'Aix, Hôtel de Ville, la bibliothèque municipale et son réseau, et autres lieux publics ou privés de la Ville. A l'occasion de cette manifestation seront organisés :

un village d'auteurs nationaux et régionaux (vente de livres et séances de dédicaces)

des rencontres, lectures publiques, conférences et colloques tout public

des rencontres et animations pour le jeune public et le public scolaire

Le Festival des Écrivains du Sud s'adresse à un public diversifié. Il doit être attractif tout en restant exigeant, associant autour des auteurs invités, les milieux littéraires et artistiques (auteurs, critiques, journalistes, enseignants, libraires, musiciens et/ou danseurs, ...) appelés à participer à cette manifestation exceptionnelle. La Ville d'Aix-en-Provence, en tant que maître d'ouvrage, reste décisionnaire pour l'ensemble de la manifestation et en particulier sur les points suivants :

la définition de la ligne directrice du Festival des Écrivains du Sud et de ses déclinaisons en étroite collaboration avec l'Association « Les Écrivains du Sud » (comprenant éventuellement des axes ou thématiques secondaires) qui orientera nécessairement la composition du plateau d'auteurs et des thématiques des débats et conférences,

l'apport de l'ensemble des moyens techniques et structurels,

les relations avec les partenaires institutionnels et privés,

la conception et la mise en œuvre de la communication (visuels, textes, relations presse, documents...),

le choix de tous les lieux liés au Festival.

La manifestation sera organisée du 21 au 24 mars 2024, son coût est estimé à 120 000 € TTC. Afin de financer cette action, une demande de subvention sera adressée au Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER qu'une demande de subvention d'un montant de **20 000 €** sera adressée au Conseil Régional PACA ;

DIRE que cette recette sera affectée en dépense au budget de la Direction de la Culture, imputation 33 6574 923/2466 ;

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 3

Suffrages Exprimés : 50
Pour : 50
Contre : 0

Ont voté contre NEANT
Se sont abstenus NEANT
N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.04, vie culturelle, demande de subvention auprès du Conseil régional région sud pour l'organisation du Festival des écrivains du sud à hauteur de 20 000 € comme chaque année.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AU PROFIT DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.05

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AU PROFIT DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

Mes Chers Collègues, Une délibération de la commune autorisant les demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles est nécessaire à la constitution du dossier préalable à l'engagement juridique de la somme allouée, Dans le cadre de l'engagement de l'État auprès des collectivités en faveur des conservatoires, l'octroi d'une aide d'un montant de 135 000 € (cent-trente-cinq-mille euros) :

135 000 € (cent-trente-cinq-mille euros) au titre du fonctionnement du Conservatoire Darius Milhaud

est sollicitée par le Conservatoire Darius Milhaud, au titre de l'année 2024. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire à déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes pour un montant maximal de 135 000€ au titre de l'année 2024.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.05, demande de subvention de fonctionnement 2024 auprès de la DRAC au profit du conservatoire Darius Milhaud. On demande donc une aide d'un montant de 135 000 €.

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ IRIS (6MIC) - EXERCICE 2023- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.06

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ IRIS (6MIC) - EXERCICE 2023 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS-

Mes Chers Collègues, Le monde associatif culturel concourt largement à l'animation de la Ville, il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations variées touchant le tout public, sur des thématiques nombreuses (musiques classiques, contemporaines, théâtre, danse, arts numériques, cinéma...) en favorisant la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur. La Ville apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Une subvention de fonctionnement est attribuée à la SCIC Sarl IRIS pour 6MIC dans le cadre d'actions de valorisation des acteurs de la Ville d'Aix-en-Provence, l'inclusion des artistes aixois dans les circuits de production et de diffusion régionaux et internationaux, la formation d'artistes du territoire de la commune par tout moyen de communication ou de mise en relation publique. Aussi, Mes Chers Collègues, je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions (fonctionnement/fonctionnement projet/complémentaire investissement) et d'apporter un soutien financier total s'élevant à 564 250 €. Ces attributions de subventions ont été validées en août 2023 et sont listées dans le tableau ci- annexé. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER aux associations relevant de la Direction de la Culture des subventions de fonctionnement ou fonctionnement projet pour un montant total de 403 250 € ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 311-65748-933/2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER aux associations relevant de la Direction de la Culture des subventions d'investissement pour un montant total de 31 000 € ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 311-20421-903/2461 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER au Théâtre du Jeu de Paume une subvention d'investissement pour un montant total de 30 000 € ;

DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 313-20421-903/6718 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER une subvention de fonctionnement à la SCIC Sarl IRIS pour la 6MIC d'un montant de 100 000 € sur l'exercice 2023 ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville, sur la ligne 311-6748-923/13456 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER les conventions annuelles et avenants entre la Ville et ces associations ;

AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer ces conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 3

Suffrages Exprimés : 50

Pour : 50

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Sophie JOISSAINS Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.06, attributions de subventions aux associations culturelles, attribution d'une subvention à la société IRIS et l'adoption de convention et d'avenants.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CEPPIA POUR LA PRÉSERVATION DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE DU STUDIO ELY

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.07

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CEPPIA POUR LA PRÉSERVATION DU FONDS PHOTOGRAPHIQUE DU STUDIO ELY-

Mes Chers Collègues, Le Studio photographique Ely, installé depuis plus d'un siècle dans le passage Agard, doit quitter ses locaux historiques. Les collections qu'il conserve, estimées à deux millions de clichés documentant plus de 130 ans de la vie quotidienne des Aixois et de l'évolution de leur Ville, sont un trésor pour la mémoire de notre Ville. L'association Collectif Ely Patrimoine Photographique Iconographique Aix-en-Provence (CEPIA) a pour objectif la sauvegarde, la conservation et la valorisation des collections Ely, à travers la création d'un musée de la photographie à Aix-en-Provence. Aussi, une demande de mise à disposition d'un espace communal a été formulée par le CEPIA et ce, afin d'assurer l'intégrité et la conservation de la partie la plus précieuse de ce fonds, à savoir les plaques de verre et les négatifs, au moment où leur déménagement les met en péril. La Commune a répondu favorablement à cette demande et a ainsi proposé la mise à disposition, à titre gracieux, d'un espace dans les réserves de la bibliothèque et archives Michel-Vovelle, afin que ces collections soient conservées dans des conditions de sûreté, de sécurité et de conservation à la hauteur de l'importance que ce fonds revêt pour l'histoire de notre ville et de ses habitants. Il est précisé que la valeur locative annuelle du bien mis à disposition est évaluée à 10 000 € (50 m² x 200 €/mois). Par ailleurs, pour donner toutes les conditions favorables à la transmission de ce fonds aux générations futures, l'association CEPIA a décidé de réaliser, avant l'entrée dans les locaux municipaux, une opération

d'anoxie (traitement curatif de désinsectisation par privation d'oxygène). L'association CEPPIA sollicite une subvention de la Ville pour ce faire. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DIRE que la subvention en nature constituée par la mise disposition gratuite des locaux de la bibliothèque et archives Michel-Vovelle est valorisée à hauteur de 10 000 € (dix mille euros) ;

ATTRIBUER une subvention d'investissement de 9 510,00 € (neuf mille cinq cent dix euros) à l'association CEPPIA pour réaliser une opération d'anoxie sur le fonds du Studio Ely ;

DIRE que la ligne budgétaire n°2461 présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.07, attribution de subvention à l'association CEPPIA qui est l'association du fonds Ely pour la préservation et le stockage du fonds photographique à la bibliothèque et archives Michel-Vovelle les Méjanes. La subvention d'investissement est de 9 510 €.

OBJET : SOUTIEN FINANCIER DU FESTIVAL ACTORAL AU THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.08

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : SOUTIEN FINANCIER DU FESTIVAL ACTORAL AU THÉÂTRE DU BOIS DE L'AUNE

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de ses activités de programmation, le théâtre du Bois de l'Aune proposera sur le plateau du théâtre de l'Archevêché, du samedi 16 septembre au samedi 7 octobre 2023, trois spectacles durant le temps fort « UN AUTOMNE À L'ARCHEVÊCHÉ » : Vingt-mille Saisons, une installation vidée monumentale de Nicolas Clauss, ainsi que deux propositions théâtrales, L'addition de Tim Etchells et L'arbre à sang de Tommy Milliot, en partenariat avec le festival d'Avignon IN et le festival Actoral, Festival international des arts & des écritures contemporaines. Le festival d'Avignon, dirigé par le metteur en scène, dramaturge et comédien Tiago Rodrigues est aujourd'hui l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle vivant contemporain, composée de spectacles, mais aussi de lectures, d'expositions, de films et de débats, qui sont autant d'entrées dans l'univers des artistes et intellectuels invités. Le festival Actoral, dirigé par l'auteur, metteur en scène et scénographe Hubert Colas, est un festival international qui voue son projet artistique aux écritures d'aujourd'hui. Chaque automne durant trois semaines, de nombreux artistes français et internationaux rejoignent Marseille et Aix-en-Provence pour y présenter leur création en théâtre, danse, arts visuels, musique et littérature, pour donner à voir et à entendre la diversité et la vitalité de la création contemporaine. Dans le cadre de la programmation des deux pièces de théâtre, le festival Actoral accompagnera financièrement la présentation de ces deux œuvres. Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER la demande de soutien financier du festival Actoral au théâtre du Bois de l'Aune pour un montant maximal de 15 000 € ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Élu délégué à signer tout document afférent à ce dossier ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 15 000 € ;

DIRE que ces recettes seront affectées en dépense au budget de la Direction du Théâtre du Bois de l'Aune imputation 92314 611 5287 (n°astre 8010).

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Enfin, 07.08, soutien financier du festival Actoral au théâtre du Bois de l'Aune pour un montant de 15 000 €.

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - ADOPTION D'UN AVENANT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles

DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

07.09

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART LYRIQUE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - ADOPTION D'UN AVENANT-

Mes Chers Collègues, Conformément aux termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville et le Festival International d'Art Lyrique, votée par délibération n° DL.2022-423 du 13 décembre 2022, il a été attribué une subvention annuelle de fonctionnement s'élevant à 1 335 000 €. Je vous propose aujourd'hui d'allouer à cette association une subvention de fonctionnement complémentaire, d'un montant de 400 000 € (quatre cent mille euros), au titre de l'exercice 2023. De plus, la Ville a également prévu de verser à l'association :

une subvention d'investissement d'un montant de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) nécessaire à l'acquisition de matériels informatiques, matériels textiles et d'un projecteur ;

une subvention de mise à disposition du Théâtre du Jeu de Paume à hauteur de 22 973 €.

Ainsi, le montant total des subventions accordées au titre de l'exercice 2023, s'élèvera à 1 837 973 €.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif des sommes versées au titre de l'exercice 2023 :

| N° tiers | Association | Type | Déjà obtenu en 2023 | Versements complémentaires |
|----------|---|------------|---------------------|----------------------------|
| 41426 | Festival International d'Art Lyrique | F | 1 335 000 € | |
| | | FC | 0 | 400 000 € |
| | | INV | 0 | 80 000 € |
| | | MAD TJP | 0 | 22 973 € |

Ces propositions ont été validées en 2023. Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à l'association du Festival International d'Art Lyrique une subvention de fonctionnement complémentaire pour un montant de 400 000 € ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-6748-903/1682 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER à l'association du Festival International d'Art Lyrique une subvention d'investissement pour un montant de 80 000 € ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-20421-923/1679 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ATTRIBUER au Festival International d'Art Lyrique une subvention pour mise à disposition du Théâtre du Jeu de Paume pour un montant de 22 973 € ;

DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 33-6748-923/1682 qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectif n° DL.2022-423 du 13 décembre 2022 entre la Ville et l'Association Festival International d'Art Lyrique ;

AUTORISER Le Maire ou son représentant délégué à la Culture à le signer ainsi que tout document afférent.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 4

Suffrages Exprimés : 49

Pour : 49

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Gérard BRAMOULLÉ Sophie JOISSAINS Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 07.09, Dominique AUGÉY. Il s'agit de versement de subventions complémentaires au Festival international d'art lyrique. Marie-Pierre.

OBJET : RÉGIE DES MUSÉES - MISE À JOUR DU STOCK DE CARTES POSTALES

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.10

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : RÉGIE DES MUSÉES - MISE À JOUR DU STOCK DE CARTES POSTALES-

Mes Chers Collègues, Les musées vendent divers objets et ouvrages en rapport direct avec l'activité de l'établissement, les expositions temporaires ou l'histoire et le patrimoine de notre Ville. Il peut s'agir notamment de catalogues, dont il convient de mettre à jour certaines références :

« Portraits d'aixoïses au siècle des Lumières » : stock actuel de 124 exemplaires prix public, rattaché au stock du Musée des Tapisseries, qu'il convient dorénavant de répartir comme suit :

90 exemplaires prix public, prix de vente : 10 euros

34 exemplaires prix libraire, prix de vente : 6,85 euros

Ce sont également des cartes postales vendues dans les boutiques du Musée du Pavillon de Vendôme, du Musée du Vieil Aix et du Musée des Tapisseries, permettant d'illustrer l'histoire des bâtiments historiques abritant les musées, ainsi que la mise en valeur des collections et des expositions temporaires. Certaines références ne se vendant plus, il est nécessaire de retirer la totalité des stocks des cartes postales suivantes :

carte postale Bigo au Musée du Vieil Aix : stock de 296 exemplaires supprimé.

Il convient par ailleurs de procéder à une actualisation des stocks de cartes postales qui sont maintenues à la vente, l'inventaire ayant été mis à jour au 1er septembre 2023. Il est ainsi proposé de maintenir à la vente les cartes postales suivantes au sein de la régie des Musées de la Ville, selon les stocks et prix de vente correspondants :

au Musée du Pavillon de Vendôme :

n°1 - Le jardin du Pavillon de Vendôme 210 exemplaires – prix de vente : 1 euro

n°2 – Vue générale du Pavillon de Vendôme et du bassin 250 exemplaires – prix de vente : 1 euro

n°3 – Atlantes et mascarons sculptures par Jean-Claude Rambot 190 exemplaires – prix de vente : 1 euro

n°4 – Les Quatre Saisons – détails

230 exemplaires – prix de vente : 1 euro

n°5 – Les gypseries

220 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°6 – Le plafond peint – la Déesse Flore 220 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°7 – La fontaine moussue ou Fontaine d'eau chaude 50 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°8 – Les carrières de Bibémus (A) 480 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°9 - Les carrières de Bibémus (B) 390 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°10 – Les carrières de Bibémus (C) 330 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°11 – La Fontaine de la Place d'Albertas 230 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°12 – Porte et grille rayonnante de l'Hôtel de Ville 200 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°13 – Portail Cézanne et Sainte-Victoire 760 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°14 – Sainte-Victoire – la fontaine 10 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°15 – Vue du jardin à la Française

440 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°16 – Portail baroque et Atlante, sculpture par Jean-Claude Rambot 280 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°31 – Escalier baroque du Pavillon de Vendôme 4 exemplaires - prix de vente : 1 euro

Ces cartes postales seront stockées au Musée du Pavillon de Vendôme.

au Musée des Tapisseries :

n°7 – La fontaine moussue ou Fontaine d'eau chaude 50 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°8 – Les carrières de Bibémus (A)

500 exemplaires - prix de vente : 10 euros

n°9 - Les carrières de Bibémus (B) 300 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°10 – Les carrières de Bibémus (C) 300 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°11 – La Fontaine de la Place d'Albertas 200 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°12 – Porte et grille rayonnante de l'Hôtel de Ville 200 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°13 – Portail Cézanne et Sainte-Victoire 700 exemplaires - prix de vente : 1 euro

n°17 – Escalier d’honneur de l’ancien Palais Archiépiscopal 850 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°18 – Tenture de Don Quichotte – Sancho et la marchande de nonettes 700 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°19 – Tenture de Don Quichotte – le départ de Sancho 66 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°20 – Tenture de Don Quichotte – le repas de Sancho 470 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°21 – Décors Bérain – danseuse au triangle 300 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°22 – Les jeux russiens – le Banquet en plein air 500 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°23 – Tenture de Don Quichotte – Don Quichotte et la fausse princesse de Micromicon 200 exemplaires - prix de vente : 1 euros
n°24 – Vincent Bioulès – Place d’Aix, été, le matin 520 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°25 - Vincent Bioulès Place d’Aix, printemps, la nuit 440 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°26 - Vincent Bioulès – Place d’Aix, été 460 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°27 - Vincent Bioulès – Place d’Aix, été, l’après-midi 580 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°28 - Vincent Bioulès – Place d’Aix, Août, l’après-midi 300 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°29 - Vincent Bioulès – Place d’Aix, été 320 exemplaires - prix de vente : 1 euro
n°30 - Vincent Bioulès – Place d’Aix, hiver, midi 180 exemplaires - prix de vente : 1 euro
Ces cartes postales seront stockées au Musée des Tapisseries.

au Musée du Vieil Aix :

n°31 – Rodolphe Devouassoux – La rue Cardinale et St Jean de Malte 300 exemplaires – prix de vente : 1 euro
n°32 – Louis Gautier – La passerelle de la Cible 400 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°33 – Ernest Malbos – Rue des guerriers 310 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°34 – Emile Lombard – Le moulin de Beisson 310 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°35 – Edouard Ducros – Aix, place de l’Hôtel de Ville 290 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°36 – Théodore Jourdan – Diligence et troupeau 320 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°37 – Ernest Malbos – Le pont des Trois Sautets 290 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°38 – Louis Gautier – Le cours de l’Hôpital vu d’une fenêtre de la villa Acantha 420 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°39 – Modello de Giovanni Battista Gaulli – Angelots 50 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°40 – Modello de Giovanni Battista Gaulli – Angelots et Christ 110 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°41 – Modello de Giovanni Battista Gaulli – Christ 260 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°42 – Modello de Giovanni Battista Gaulli – Martyrs avec palmes 100 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°43 – Modello de Giovanni Battista Gaulli – Martyrs avec palmes 2 120 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°44 – Coupole peinte et angelots dorés 100 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°45 – Jean-Marie Gassend – Façade de l’Hôtel d’Estienne de Saint Jean 220 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°46 – Jean-Marie Gassend – Le forum romain 220 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°47 – Jean-Marie Gassend – La place de l’Hôtel de Ville 200 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°48 – Jean-Marie Gassend – Les tours romaines sur la place des Prêcheurs 210 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°49 – Jean-Marie Gassend – Bastide du Jas de Bouffan 190 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°50 – Maquette de restitution du Palais Comtal 440 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°51 – Annonciation de Barthélemy d’Eyck 410 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°52 – Marionnettes de la Crèche Parlante – Le rémouleur 440 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°53 – Marionnettes de la Crèche Parlante – Le chasseur et son chien 450 exemplaires – prix de de vente 1 euro
n°54 – Escalier d’apparat sur cage carrée – Hôtel de Châteaurenard – Jean Daret 300 exemplaires – prix de de vente 1 euro

Ces cartes postales seront stockées au Musée du Vieil Aix.

L’ensemble de ces cartes postales seront vendues jusqu’à épuisement des stocks. En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER la modification du stock de la régie des musées des documents précités, selon les

propositions ci-dessus ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : 07.10, c'est la mise à jour, vous savez que toutes les fois où on fait une exposition, on imprime des catalogues et on imprime des cartes postales, donc on a fait un petit peu le tri parmi tout ça. Et donc, c'est la mise à jour et la possibilité de les vendre aussi à l'Office du tourisme.

OBJET : EXPOSITION DE TOROS AU MUSÉE DES TAPISSERIES - CONVENTION DE PARTENARIAT

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.11

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : **07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

OBJET : EXPOSITION DE TOROS AU MUSÉE DES TAPISSERIES - CONVENTION DE PARTENARIAT

Mes Chers Collègues, Toros Rast-Klan, dit Toros né à Alep dans une famille arménienne d'origine modeste, découvre très jeune la ferronnerie. A 11 ans il quitte l'école et exerce divers métiers : soudeur à l'arc, serrurier, ferronnier avant de se consacrer à la sculpture en autodidacte. Installé en France à Romans-sur-Isère depuis 1967, il y continue son exploration personnelle du métal, du cuivre, puis du bronze, autour des thèmes de la nature, de la femme, et des animaux. Chaque pièce qu'il dessine, découpe, martèle, soude, façonne, coule, ponce et polit est unique. Il crée également un grand nombre de monuments en hommage aux victimes du génocide arménien, dont celui qui figure sur la place François Villon devant l'Office de Tourisme d'Aix. Ce travail de création sera présenté dans la Salle Gothique du Musée des Tapisseries du 19 octobre au 31 décembre 2023, dans l'exposition « R. Toros, Si je sculpte... », qui rend hommage à Toros décédé en 2020. Le parcours invite les visiteurs à découvrir une vingtaine de dessins préparatoires et près de trente-cinq sculptures, des œuvres fortes et épurées qui témoignent de l'intimité de l'artiste et de l'homme, dont l'engagement et la mémoire sont au cœur de sa création. Afin de garantir la bonne organisation de cette exposition, il est nécessaire de conclure une convention de partenariat bipartite entre Madame Marie RAST-KLAN, veuve de l'artiste, dont elle est l'ayant-droit, et la Ville d'Aix-en-Provence, ayant pour objet de déterminer les droits et obligations de chacune des parties. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER la convention de partenariat bipartite entre la Ville d'Aix-en-Provence et Madame Marie RAST-KLAN ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux musées, à signer ladite convention ;

DIRE que les dépenses seront imputées au budget de la Ville, qui présente les disponibilités suffisantes;

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Ensuite, la 07.11, Madame le Maire, je suis heureuse de présenter cette exposition. Vous l'avez dit l'heure, en référence à l'Arménie puisque Monsieur RAST-KLAN qu'on appelle aussi Toros, à ne pas confondre avec le Toros de la salle Toros, le sculpteur aixois, mais il est né à Alep dans une famille arménienne. Et en fait, c'est lui qui a sculpté le Monument aux morts de l'Arménie qui est sur la place de l'Office du tourisme. Donc, je suis absolument ravie que... il y ait cette exposition maintenant sur la ville et Madame le Maire, comme vous l'avez dit, c'est vraiment un beau soutien de la part de la culture au peuple arménien.

OBJET : DÉPÔTS D'OEUVRES D'ART DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET AUPRÈS D'INSTITUTIONS MUSÉALES, PORTANT L'APPELLATION "MUSÉE DE FRANCE"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles

DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.12

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DÉPÔTS D'OEUVRES D'ART DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET AUPRÈS D'INSTITUTIONS MUSÉALES, PORTANT L'APPELLATION "MUSÉE DE FRANCE

Mes Chers Collègues, Les riches collections du Musée Granet contribuent à son rayonnement et à celui de la Ville d'Aix-en-Provence grâce notamment aux prêts pour des expositions temporaires mais également au travers de dépôt d'œuvres d'art, conservées dans les réserves, dans des institutions muséales présentant toutes les garanties de conservation et de sécurité et dont le propos scientifique met en valeur les collections du Musée Granet. Il vous est ainsi proposé d'avaliser le dépôt d'œuvres d'art inscrites à l'inventaire du Musée Granet dans trois institutions muséales, portant l'appellation « Musée de France », pour une durée renouvelable de 3 ou 5 ans. Le Musée des Beaux-Arts de Draguignan, installé depuis 1888 dans l'ancien Palais d'été de Monseigneur du Bellay (1703-1775), termine sa rénovation et ouvrira le 16 novembre prochain ses portes sur de nouveaux espaces. Le nouveau parcours de visite s'organise sur le modèle du cabinet de curiosité. Le fonds du musée étant en partie lié aux saisies révolutionnaires effectuées dans des châteaux varois de familles ayant également un lien avec Aix-en-Provence, comme les Valbelle, Vintimille du Luc, Felix du Muy, Boyer de Bandol et les Castellane. Dans cette perspective, le Musée des Beaux-Arts de Draguignan s'est adressé au Musée Granet pour solliciter le dépôt d'un Claude Arnulphy, Portrait de Jean Baptiste de Félix, marquis du Muy et d'un cycle de quatre peintures de Dandré-Bardon, commandés par Boyer de Fonscolombe. Le collectionnisme provençal du XVIIIe siècle étant un axe particulièrement développé dans le nouveau parcours, le Musée Granet souhaiterait s'associer à ce projet.

Projet de dépôt pour 5 ans :

Claude Arnulphy, Portrait de Jean Baptiste de Félix, marquis du Muy, huile sur toile, 137 x 97,8 x 2 cm, France, XVIIIème siècle, inv. 992.5.1

Projet de dépôt pour 3 ans :

Michel-François Dandré-Bardon, La naissance, huile sur toile, 36,5 x 28,7 cm, France, 1743, inv. 997.1.1

Michel-François Dandré-Bardon, L'enfance, huile sur toile, 36,5 x 28,9 cm, France, 1743, inv. 997.1.2

Michel-François Dandré-Bardon, La jeunesse, huile sur toile, 36,5 x 28,8 cm, France, 1743, inv. 997.1.3

Michel-François Dandré-Bardon, La vieillesse, huile sur toile, 36,5 x 28,7 cm, France, 1743, inv. 997.1.4

Le Musée Réattu, Musée des Beaux-Arts d'Arles, doit son nom au peintre arlésien Jacques Réattu (1760-1833), Grand Prix de Rome en 1791 qui a acheté l'ancien Grand Prieuré de l'ordre de Malte, édifié au XVème siècle pour le projet ambitieux d'en faire une résidence d'artiste et de création contemporaine. Son projet n'aboutira pas mais les bâtiments acquis par l'artiste deviendront musée municipal en 1868 et son rêve autour de la création de son temps est désormais réalisé.

La présentation des collections permanentes s'articule autour de plusieurs axes : la photographie, des dessins de Pablo Picasso, la création contemporaine notamment sonore et surtout autour des œuvres de l'artiste Antoine Raspal (1738-1811), peintre s'étant attaché à représenter la vie locale. En 2013, le Musée Réattu a demandé en prêt de longue durée une œuvre des collections du Musée Granet de cet artiste arlésien pour une présentation renouvelée des œuvres de cette figure emblématique de la ville. Le Musée Réattu souhaiterait transformer ce prêt de longue durée en convention de dépôt de 5 ans renouvelable. Le Musée Granet est favorable à ce nouveau dépôt, l'œuvre d'Antoine Raspal ayant sa place dans la présentation du Musée Réattu.

Antoine Raspal, Portrait de jeune fille en costume d'Arles, huile sur toile, 62,5 x 52 cm, XVIIIème siècle, France, inv. 846.1.19

Le Musée Camille Claudel de Nogent-sur-Seine possède une histoire riche et fut, au début du XXème siècle, dédié aux artistes Paul Dubois et Alfred Boucher dont les œuvres constituaient l'essentiel de la présentation. Le pillage du musée lors de la deuxième Guerre Mondiale fera perdre une grande partie du fonds constitué jusqu'alors. Resté longtemps fermé, il renoue avec le public en 1974 autour de la présentation des fouilles archéologiques. En 1995, Les bâtiments sont rénovés et la galerie des sculptures restaurée. En 2003, le succès de l'exposition dédiée à Camille Claudel porte l'idée d'acquérir des œuvres de cette artiste pour donner une nouvelle ambition au Musée Dubois-Boucher. Avec l'acquisition de la maison familiale habitée par l'artiste de 1876 à 1879, les bases du futur Musée Camille Claudel sont posées. Il ouvre ses portes le 26 mars 2017 avec le prêt de longue durée d'une œuvre du Musée Granet de Marius Ramus, qui fut le premier professeur de sculpture d'Alfred Boucher, lui-même professeur de Camille Claudel. Fort de cette nouvelle présentation et du succès rencontré auprès du public, le musée Camille Claudel souhaiterait transformer ce prêt en dépôt de 5 renouvelable. Le Musée Granet est favorable à cette demande.

Marius Ramus, Autoportrait, marbre, 53 x 25 x 23,5 cm, XIXème siècle, France, inv. 999.0.567

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le dépôt des œuvres du Musée Granet auprès des trois institutions muséales, portant l'appellation « Musée de France » ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes à chaque dépôt, ainsi que l'ensemble des documents afférents à ces opérations.

Pièces jointes :

- Fiche des œuvres proposées au dépôt avec photos.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD – DESNUELLE : Ensuite, la 07.12. La 07.12 qui est intéressant, c'est que dans le fonds du musée Granet, il y a quand même des tableaux absolument magnifiques et très souvent, des grands musées nationaux nous demandent de prêter des œuvres pour leur exposition. Alors, on les prête, quand c'est les musées qui ont le titre de musée de France. Et là, il y a trois villes qui nous ont

proposé. Alors, le Musée d'art de Draguignan et je rends hommage à notre ami Richard STRAMBIO qui est avec toi à la région et qui vraiment mène une politique culturelle très importante sur la ville de Draguignan et je suis vraiment ravie de pouvoir l'accompagner. Ensuite, il y a le musée Réattu qui est le musée des Beaux-Arts d'Arles et c'est toujours intéressant aussi d'avoir au niveau du département un partenariat avec la ville d'Arles. Et le troisième, c'est le musée Camille Claudel qui est à Nogent-sur-Seine. Et je pense que ces trois musées font la part belle aux collections muséales de la Ville d'Aix-en-Provence, ce qui est intéressant.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DU MUSÉE GRANET ET DE L'OEUVRE DE CÉZANNE"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

07.13

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DU MUSÉE GRANET ET DE L'OEUVRE DE CÉZANNE"-

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence a à cœur d'encourager et soutenir les associations aixoises œuvrant dans le secteur des musées, soutenant les actions menées par ces associations. Plus spécifiquement, l'association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne, depuis sa création en 1985 participe à la promotion et à l'animation du musée Granet par son apport dans l'enrichissement des collections par voie d'acquisition, des restaurations d'œuvres, d'accompagnement des expositions permanentes ou temporaires. Cette association organise des conférences mensuelles à destination de ses adhérents et aussi de tout public, des voyages culturels et valorise les expositions du musée auprès du réseau des associations des musées. A ce titre, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son soutien à l'association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne, pour son action au bénéfice du musée Granet. L'association les Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne a déposé un dossier complet de demande de subvention sur le site dédié de la Ville.

Le tableau ci-dessous présente le profil de cette association et de la subvention sollicitée :

| N° tiers | Association | Type | Objet de l'attribution de subvention | Montant attribué 2020 | Montant attribué 2021 | Montant proposé 2022 |
|---|--|------|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| 20645 | Les Amis du musée Granet et d'œuvre de Cézanne | F | Contribuer aux frais de fonctionnement afin de permettre à l'association de soutenir le musée Granet dans ses missions d'animations culturelles et de sensibilisation des jeunes publics. | 4 000 | 4 000 | 4 000 |
| Total en euros, sur imputation budgétaire n°322 – 617 – 923 / ligne 5149 | | | | | | 4 000 |

Légende :

F : subvention de fonctionnement

Sachant que cette attribution a été validée par le CT, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement de 4 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement ;

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire 5149 / 322 – 617 – 923 du service de la coordination des musées, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Ensuite, le... je continue Madame le Maire, le 07... là, on vient de terminer le 07.12, donc maintenant je suis au 07.13. Alors, dans... il y a beaucoup d'associations qui s'occupent des amis et des amis des fontaines, les amis des oratoires, les amis... mais dans les amis, il y a quand même une association qui s'appelle « Les Amis du musée Granet et de l'œuvre de Cézanne » qui est une association qui est extrêmement dynamique. Extrêmement dynamique, pourquoi ? D'abord, elle fait la promotion de l'action culturelle de notre ville, ensuite elle fait des conférences toujours extrêmement intéressantes sur l'exposition en cours. Et ensuite, ils... ils sont aussi des mécènes puisque c'est grâce à eux que, Madame le Maire, en a pu acheter le très beau collier de Jean-Michel OTHONIEL qui est sur les murs du musée Granet et quand on sait que Jean-Michel OTHONIEL, c'est l'artiste quand même qui a fait la magnifique Rose des vents devant... Beisson et qui aussi a fait à Château La Coste une très belle croix dans l'église. Donc, merci aux amis du... du musée Granet et aussi de l'œuvre de Cézanne et je suis très heureuse de leur attribuer cette subvention. Voilà, je reprends...

Mme le Maire : Merci, Marie-Pierre. Fabienne qui remplace Arlette.

OBJET : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS POUR DES COURS D'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur

Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric

CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

07.14

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL DANS LES ÉCOLES DE LA VILLE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 - RECRUTEMENT D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS POUR DES COURS D'ENSEIGNEMENT DU PROVENÇAL

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de sa politique volontariste d'enseignement artistique et culturel sur le temps scolaire dans les écoles de la commune, la Ville d'Aix-en-Provence met en place depuis plusieurs années un enseignement de la langue provençale auprès des écoles impliquées dans ce projet. Pour ce faire, sur avis et agrément des représentants de l'Éducation Nationale, la Ville recrute deux intervenants extérieurs rémunérés sur la base du taux prévu par le décret n° 56-585 du 12 juin 1956 modifié, fixant les indemnités d'enseignement applicables aux professeurs. A l'instar des années scolaires précédentes, la Ville souhaite reconduire le dispositif d'enseignement de la langue provençale auprès des écoles partenaires du projet, en l'occurrence, les écoles Les Platanes et Célony qui ont confirmé vouloir renouveler leur partenariat. Cet enseignement sera mis en place à compter du lundi 6 novembre jusqu'au vendredi 28 juin 2024 soit un global de 322 heures d'enseignement de la langue provençale correspondant à un budget prévisionnel de 12 320 € représentant le coût de la rémunération des deux intervenants sur cette période. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER d'adopter **322 heures d'enseignement du provençal** dans les écoles participant au projet pour l'année scolaire 2023/2024 ;

DÉCIDER le recrutement de deux intervenants extérieurs agréés par l'Éducation Nationale ;

DIRE que le financement nécessaire, **soit 12 320,00 €** sera inscrit au budget primitif de la Ville - exercice 2024 – ligne budgétaire 92213 64131 ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document régissant les modalités d'intervention des cours d'enseignement de Langue Provençale.

Présents et représentés: 53

| | | |
|--------------------|---|----|
| Présents | : | 46 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non-participation | : | 2 |
| Suffrages Exprimés | : | 51 |
| Pour | : | 51 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme VINCENTI : 07.14, Madame le Maire. Enseignement artistique et culturel dans les écoles de la ville année scolaire 2023-2024 - recrutement d'intervenants extérieurs pour des cours d'enseignement du provençal. La Ville d'Aix-en-Provence met en place depuis plusieurs années un enseignement de la langue provençale auprès des écoles impliquées dans ce projet. Je vous demande, chers collègues, d'approuver les 322 heures d'enseignement provençal, d'approuver la somme de 13 000... de 12 320 € représentant la rémunération des deux intervenants sur cette période. Sont concernés : École Célony, école des Platanes. Les cours commenceront le 6 novembre jusqu'au 28 juin. J'ai assisté l'année passée à un cours qui semble très ludique et très dynamique.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Fabienne. Jean-Christophe.

OBJET : ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL donne lecture du rapport ci-joint.

08.02

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Christophe GRUVEL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame VINCENTI Fabienne

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ACCOMPAGNEMENT ARCHÉOLOGIQUE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT PRÉVUS DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU COLLÈGE MIGNET - APPROBATION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Mes Chers Collègues, Entre 1989 et 2013, sept opérations archéologiques ont été réalisées dans l'enceinte du collège Mignet ou à ses abords immédiats, dans le cadre notamment de l'aménagement du parc de stationnement (1989-1990 et 2006-2007) ou préalablement à l'extension de l'établissement scolaire (1999-2001). Ces travaux ont principalement contribué à documenter le couvent royal des dominicaines de Notre-Dame de Nazareth fondé en 1292, qui est, au Moyen Age, l'un des établissements religieux mendiants les plus prestigieux d'Aix-en-Provence. Née de la volonté du comte de Provence, Charles II d'Anjou, qui souhaitait en faire le pendant féminin du couvent des dominicains de Saint-Maximin, cette fondation hors norme était destinée à accueillir cent moniales. Sa superficie, estimée à plus 11 500 m², en fait le plus grand établissement conventuel d'Aix. Si les fouilles archéologiques n'ont concerné qu'une modeste partie du couvent, elles ont permis d'en ébaucher l'organisation et ont surtout mis au jour un mobilier riche et abondant, principalement constitué d'objets en céramique, mais aussi en verre, de pièces métalliques et de tabletterie, qui reflète le quotidien des religieuses. Ce mobilier témoigne également de la richesse de la communauté largement dotée par son fondateur, qui recrute dans la grande aristocratie provençale, ainsi que dans la petite noblesse locale et la bourgeoisie marchande. Le Département des Bouches-du-Rhône s'est engagé dans un programme de réhabilitation du collège Mignet qui prévoit, entre autres, la réfection des réseaux et la création d'une cage d'ascenseur impliquant des terrassements dans les quartiers nord-ouest de l'établissement. Ce secteur qui n'a jamais fait l'objet d'investigations archéologiques se situe aux abords immédiats de l'enclos conventuel des dominicaines, dans l'emprise du faubourg médiéval Saint-Jacques. Au vu de ce contexte, l'État (Service Régional de l'Archéologie, Direction Régionale des Affaires Culturelles) a jugé nécessaire qu'un accompagnement archéologique des travaux les plus impactant soit organisé. En réponse à cette demande de l'État, la Direction Archéologie et Muséum de la ville a ainsi été sollicitée par le Département des Bouches-du-Rhône pour assurer ce suivi scientifique, par voie contractuelle. Sur le terrain, l'intervention sera assujettie au calendrier des travaux. Elle comprend deux tranches, assorties, pour chacune d'elles, d'une tranche conditionnelle, dont les modalités techniques et financières sont définies par contrat.

La tranche 1 comprend l'accompagnement archéologique des terrassements d'une fosse d'ascenseur. Sa durée a été estimée 5 jours sur le terrain et 5 jours en post-fouille, pour un coût prévisionnel de 5 987 € HT, soit 7 184 € TTC.

La tranche 2 concerne l'accompagnement archéologique des terrassements prévus pour la création de réseaux d'eaux usées et de réseaux électriques basse tension. Les modalités techniques d'exécution de ces travaux n'étant à ce jour pas arrêtées, la durée et le montant de l'accompagnement archéologique seront précisés par avenant au contrat.

Conditionnée à la découverte de vestiges funéraires, la tranche conditionnelle sera mise en œuvre sur décision du service régional de l'archéologie de PACA. Elle comprend une réserve de moyens pour la fouille de 10 inhumations, estimée à 17 452 € HT, soit 20 942 € TTC.

Le coût total de l'intervention, qui correspond à des frais de personnel, sera intégralement pris en charge par le Département des Bouches-du-Rhône, en sa qualité de maître d'ouvrage. Cette proposition ayant été agréée par le Département des Bouches-du-Rhône, il convient aujourd'hui d'entériner le contrat à conclure entre la Ville d'Aix-en-Provence et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour valider la passation de cette commande. C'est pourquoi, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ACCEPTER le principe de la réalisation par la Direction Archéologie de la Ville d'un accompagnement archéologique des terrassements prévus dans le collège Mignet ;

AUTORISER Madame le Maire ou le conseiller délégué à l'Archéologie à signer le contrat entre la Ville d'Aix-en-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ;

DIRE que les dépenses relatives à la réalisation de l'intervention archéologique feront l'objet d'un titre de recettes auprès du Département des Bouches-du-Rhône, conformément aux modalités de paiement inscrites au contrat (ligne de recette n° 15047 (93318 7473 1706),

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 2

Suffrages Exprimés : 51

Pour : 51

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

M. GRUVEL : Oui, Madame le Maire, mes chers collègues.

Donc, le département des Bouches-du-Rhône s'est engagé dans un programme de réhabilitation du collège Mignet. À cette occasion, l'État, le Service régional de l'archéologie a jugé nécessaire qu'un accompagnement archéologique des travaux les plus impactant soit organisé. En réponse à cette demande de l'État, la Direction Archéologie et Muséum de la ville a ainsi été sollicitée par le Département des Bouches-du-Rhône pour assurer ce suivi scientifique, par voie contractuelle. Ce secteur n'ayant jamais fait l'investigation archéologique, cela revêt un intérêt important pour nous qui va permettre de mieux documenter le couvent royal des dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth qui était quand même avec le... le couvent de Saint-Maximin les établissements du Moyen-âge les plus importants pour l'implantation des Dominicains. Voilà, je vous remercie de signer cette subvention.

Mme le Maire : Merci beaucoup, Jean-Christophe. Marie-Pierre pour la 08.01, on repassera à la 08.03

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE CÉZANNE 2025 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "SOCIÉTÉ PAUL CÉZANNE"

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGEY, Madame

Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

08.01

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE CÉZANNE 2025 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "SOCIÉTÉ PAUL CÉZANNE"-

Mes Chers Collègues, A l'occasion de l'année « Cézanne 2025 », la Ville souhaite proposer une offre cézannienne renouvelée à Aix-en-Provence autour d'une exposition Cézanne organisée par le Musée Granet et d'un parcours des sites cézanniens, actuellement en cours de restauration, que sont le Domaine du Jas de Bouffan et l'Atelier des Lauves. Comme vous le savez, l'association « Société Paul Cézanne » (tiers 106121) a pour vocation de promouvoir l'œuvre de Cézanne. L'association s'est donnée un ensemble de missions particulières :

la constitution d'une bibliothèque sur Cézanne,

la mise en œuvre d'un Centre Cézannien de Recherche et de Documentation (CCRD) à Aix-en-Provence,

la valorisation des sites cézanniens du pays d'Aix,

l'édition d'ouvrages concernant Cézanne en lien avec les différents sites cézanniens,

l'établissement de réseaux d'experts internationaux autour du CCRD du Jas de Bouffan.

On peut souligner que l'association « Société Paul Cézanne » joue un rôle prépondérant au sein du Domaine du Jas de Bouffan avec la création d'un Centre Cézannien de Recherche et de Documentation, dont l'installation est prévue dans la Ferme du Jas de Bouffan en 2025. Par ailleurs, l'association « Société Paul Cézanne » est devenue gestionnaire du « *Catalogue raisonné Cézanne on line* », catalogue en ligne des œuvres de Cézanne jusqu'ici établi et géré par Walter Feilchenfeld, Jane Warman et David Nash. Ce document répertorie, décrit, date et classe toutes les œuvres connues du peintre aixois. C'est un document de référence pour les expertises officielles des œuvres cézanniennes. Une première partie de subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € a été attribuée à cette association par le Conseil Municipal du 9 juin 2023 pour contribuer à la mise en œuvre du centre cézannien de recherche et de documentation ainsi que l'organisation d'un colloque et l'édition d'un livre d'art. Il vous est proposé d'attribuer une deuxième partie de subvention de fonctionnement, d'un montant de 10 000 €, portant sur l'ensemble des missions de l'association et notamment le travail important que l'association va être amenée à réaliser en collaboration avec des spécialistes pour la gestion du catalogue raisonné de Cézanne. Sachant que cette attribution a été validée le 31/08/2023, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le versement de 10 000,00 € au titre des subventions de fonctionnement à l'association « Société Paul Cézanne »,

DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire 15011 / imputation budgétaire 312-65748-933 de la Direction du Patrimoine, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 46 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 2 |
| Suffrages Exprimés : | 51 |
| Pour : | 51 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Sophie JOISSAINS Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme SICARD-DESNUELLE : Alors, tout à l'heure, je vous ai parlé d'une subvention aux Amis du musée Granet, là, je voudrais quand même un petit peu m'étendre, Madame le Maire, sur la subvention que nous allons... voter sur la... la Société Paul Cézanne. Nous avons la chance d'avoir un ancien conservateur qui s'appelle Denis COUTAGNE et un conservateur en ce moment du musée de Granet qui sont tous les deux particulièrement dynamique et je voudrais aussi associer Stéphane est pas là, mais aussi Michel FRAISSET de l'Office Tourisme. À tous les trois, c'est quand même un trio qui est quand même particulièrement performant et nous avons organisé le weekend dernier, Madame le Maire, un colloque international sur l'œuvre de Cézanne où nous avons eu la chance d'avoir quand même les plus grandes personnalités qui œuvrent sur Cézanne. Elle s'appelle WARMAN. Enfin, Jane WARMAN, Walter FEILCHENFELDT et David NASH qui sont quand même des Américains, des Suisses ou des Anglais qui sont venus spécialement à Aix-en-Provence. Et cette association va nous aider à être extrêmement dynamique dans la réalisation de la grande année Cézanne 2025 que vous avez voulu mettre en place, Madame le Maire, parce que dans cette année, nous avons avoir la réhabilitation du Jas de Bouffan avec le bâtiment d'accueil et la... la rénovation de la ferme. Et dans la ferme, Madame le Maire, il a été signé il y a une... il y a à peu près un mois le fait que le catalogue et c'est très important pour la ville, le catalogue raisonné de l'œuvre de Cézanne, justement qui s'appelle avec les trois initiales des personnalités que je vous ai cités, le « Catalogue FWN » va maintenant être dans la ferme du Jas de Bouffan. C'est-à-dire qu'Aix-en-Provence va être la ville où dans le monde entier, on connaîtra le mieux l'œuvre de Cézanne. Et dans ce catalogue raisonné, toutes les œuvres sont naturellement répertoriées, mais les financements, les transactions et ça, Madame le Maire, ça va se passer à Aix-en-Provence dans votre ville. Et je pense que dans la dynamique de l'année Cézanne 2025, ça sera absolument magnifique. Donc, la... et en même temps aussi, grâce à notre collègue Odile BONTHOUX, on a acheté la... la propriété qui était derrière l'atelier Cézanne, la campagne Gérard et que du coup, l'atelier Cézanne aussi retrouvera toute sa magnificence, c'est-à-dire quand on ouvrira la porte, on aura l'impression que ce soit Cézanne qui vous accueille et non pas les cafetières, les mugs, les t-shirts, voilà. Donc, c'est vraiment un très beau projet et j'ai eu le plaisir d'aller voir Christophe LERIBAUT l'autre jour à Paris et qui m'a dit : « Ce qui est formidable dans ce projet que mène la Ville d'Aix-en-Provence, c'est la cohérence du projet », où on en fait il y a à la fois le lieu patrimonial, l'exposition et le côté aussi recherche universitaire où on connaîtra l'œuvre. Donc, Madame le Maire, un grand merci pour ce dossier qui est quand même un dossier exceptionnel pour la ville. Merci, Madame le Maire.

Mme le Maire : Merci à toi, Marie-Pierre. Amandine.

OBJET : VALORISATION DU PATRIMOINE FUNERAIRE AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE -
CESSION DE 6 CHAPELLES REMARQUABLES

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN,

Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Amandine JANER donne lecture du rapport ci-joint.

08.03

RAPPORTEUR : Madame Amandine JANER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Politique Publique : 08- VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : VALORISATION DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE AU CIMETIÈRE SAINT-PIERRE - CESSION DE 6 CHAPELLES REMARQUABLES-

Mes Chers Collègues, Le cimetière Saint-Pierre, situé dans la continuité immédiate du centre historique d'Aix-en-Provence, est le plus ancien et le plus emblématique de la Commune. Les premières sépultures remontent à 1833 et on en dénombre aujourd'hui près de dix mille, parmi lesquelles figurent de véritables œuvres d'art dans le domaine architectural. Ces édifices religieux constituent un patrimoine mémoriel et culturel précieux pour notre Ville. Aussi, dans une perspective de valorisation tout comme de préservation de ces monuments, la municipalité a souhaité mettre en œuvre une procédure visant à ce que des chapelles abandonnées, suite à l'extinction des lignées familiales originelles, puissent être reprises par la Commune afin d'être restaurées et réattribuées dans le but de conserver leur vocation première de sépulture.

Il convient de rappeler qu'à l'occasion des procédures de reprise des concessions funéraires (L.2223-15 du CGCT, L.2223-17 du CGCT, R.2223-12 et suivants du CGCT), la Ville reprend possession de l'emplacement de la concession et devient propriétaire des biens matériels funéraires, qui relèvent alors de son domaine privé. La Ville peut donc en disposer librement (L.2221-1 du CG3P), à condition de respecter le principe dû aux morts et aux sépultures (Circ. NOR/INT/B/93/00028C, 28 janv. 1993 relative à la nature et à la destination des monuments, signes funéraires et caveaux se trouvant sur des sépultures abandonnées). Ainsi, en reprenant les concessions des chapelles remarquables, la Ville en devient propriétaire. Après la mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon au sein du cimetière Saint-Pierre, la Ville a donc repris administrativement 17 chapelles dites "remarquables" du fait de leur patrimoine exceptionnel. A ce stade, la Ville a procédé à la restauration de 6 d'entre elles après avoir procédé à des travaux de restauration importants en vue de leur cession. La cession peut prendre plusieurs formes : les collectivités territoriales disposent d'une liberté certaine quant au mode de cession des biens mobiliers relevant de leur domaine privé. Ainsi, la Ville fait le choix de privilégier un montage le plus transparent et le plus équitable possible vis à vis de ses usagers en prévoyant :

La diffusion d'un fascicule détaillant la situation et le coût de chaque chapelle ;

Un règlement faisant état des conditions générales de vente et actant l'engagement des futurs concessionnaires ;

Le dépôt de dossiers de candidatures des personnes intéressées qui seront sélectionnés au regard de deux critères :

par ordre d'arrivée chronologique, au regard du jour et de l'heure du dépôt ;

sous condition de complétude du dossier.

Le tarif défini pour chacune des chapelles est établi :

Sur la base d'un tarif global comprenant le montant applicable en vigueur en ce qui concerne la concession de terrain et le caveau ;

Sur une part variable et individualisée par chapelle, visant à l'amortissement de la restauration et

tenant compte des dépenses réellement engagées par la Ville (travaux, gestion administrative de la procédure et coordination des nouvelles attributions).

| CHAPELLE | ANCIENNE NOMINATION | CONCESSION | DATE D'ATTRIBUTION | SITUATION | part fixe (concession + caveau) | part variable (travaux + gestion administrative) | TOTAL |
|---|---------------------|------------|--------------------|------------------|---------------------------------|--|---------------------|
| 1 | <u>MOUTTET</u> | 387 | 1857 | C0 A10A R5 nord | 15 092,00 € | 21 808,00 € | 36 900,00 € |
| 6 | <u>ANGELIN</u> | 793 | 1874 | C0 A10B R12 nord | 15 092,00 € | 20 508,00 € | 35 600,00 € |
| 7 | <u>AUBERT</u> | 814 | 1874 | C0 A5A R3 est | 15 092,00 € | 21 508,00 € | 36 600,00 € |
| 14 | <u>RAYNAUD</u> | 1413 | 1892 | C8 A7AR21 ouest | 15 092,00 € | 22 908,00 € | 38 000,00 € |
| 15 | <u>ARNAUD</u> | 1557 | 1895 | C8 A6 R9 nord | 15 092,00 € | 14 208,00 € | 29 300,00 € |
| 16 | <u>MERCIER</u> | 1586 | 1896 | C4 A11 R5 nord | 15 092,00 € | 19 908,00 € | 35 000,00 € |
| Coût total de cession des 6 chapelles restaurées | | | | | | | 211 400,00 € |

Contrairement à ce qui a pu être voté dans la délibération n° DL.2022-85 du 7 avril 2022, les chapelles seront concédées pour une période perpétuelle et non cinquantenaire.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ACCEPTER la cession aux futurs concessionnaires des 6 chapelles conformément aux montants exposés supra ;

AUTORISER Madame le Maire ou le Conseiller Municipal délégué au Funéraire à signer l'ensemble des actes à venir et tous les actes subséquents nécessaires à ces cessions ;

AUTORISER Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme JANER : Comme vous le savez, afin de valoriser son patrimoine, la Ville a procédé à la reprise de plusieurs chapelles remarquables au cimetière Saint-Pierre. La présente délibération a juste pour objet de soumettre au conseil la vente et la cession de six chapelles restaurées par les services municipaux. Je vous remercie.

Mme le Maire : Merci pour ta concision. Je vous propose... y a-t-il des questions tout simplement ? Pierre SPANO, Claudie HUBERT, Marc PENA.

M. SPANO : Madame le Maire, mes chers collègues. Moi, je voulais, puisqu'il y a des délibérations qui ont été confiées aujourd'hui à Madame SICARD-DESNUELLE, je voudrais la remercier pour l'organisation des Journées du patrimoine. J'aurais un bémol, mais je le lui ai déjà dit.

(Brouhaha)

M. SPANO : Non, mais je lui ai dit que. Non, mais je vais dire pourquoi et notamment parce que la ville a tenu son engagement de mettre en valeur une partie du patrimoine municipal, celui de notre sculpteur Jean AMADO, qui vous le savez, était proche de mes idées. Et ville d'eau, ville d'art, ville d'histoire, ville de patrimoine et de mémoire, donc je trouvais ça tout à fait normal et je voulais vous en remercier. Néanmoins, on en a parlé dans le groupe, ça aurait été bien que ces journées ne se déroulent pas le même weekend que la Journée des associations. Je pense que ça a empêché une partie du public de participer... voilà, à voir le formidable patrimoine de la Ville d'Aix et j'aurais une demande au prochain Conseil municipal qui concernera un autre de nos compatriotes, mais sur un autre plan, qui sera Monsieur FIESCHI..

Mme SICARD-DESNUELLE : Pierre SPANO, un grand... grand... un grand merci. Les Journées européennes du patrimoine, ce n'est pas nous qui fixons la date, c'est fixé au niveau de l'Europe, de

l'Europe.

(Intervention hors micro)

Mme SICARD-DESNUELLE : Donc, c'est très difficile de changer la date. C'est toujours le même weekend et c'est vrai qu'il y a quand même eu il y a quand même énormément de dynamisme et merci, Pierre. Et je voulais simplement signaler que l'hôtel le blanc l'Evesque qu'on est en train de refaire à côté qui était du privé, les privés ont accepté que... que les Aixois et les touristes puissent venir. Il y a eu 700 visiteurs dans les deux jours, ce qui est quand même, pour visiter un hôtel particulier, ce qui est quand même exceptionnel. Mais vraiment, je voulais remercier toutes les associations et tout le monde qui s'est énormément impliqué dans ces journées du patrimoine. Merci, Madame le Maire.

M. SPANO : Et Jean AMADO qui est aussi mis en valeur dans Aix le Mag. Merci, pour ceux qui ne le connaissent pas.

Mme le Maire : C'est bien de faire la pub d'Aix le Mag. Bon, moi, je suis un peu mitigée en fait, parce que j'ai aussi entendu l'inverse. C'est parce que qu'on a quand même un périmètre sur le forum des associations qui remonte jusqu'aux trois places avec des associations à la fois heureuses de s'y trouver parce que bien placées, mais en même temps un peu inquiètes du public. Et finalement, les Journées du patrimoine pour certaines ont permis justement un certain flux dont elles doutaient auparavant. Donc, je suis mitigée, je ne sais pas. Peut-être que Dominique AUGÉY a son avis aussi sur la question.

Mme AUGÉY : Voilà, pour trancher le sujet, on s'est dit qu'on allait poser la question aux associations. Donc, à la fin du forum, on leur envoie un questionnaire et on a rajouté une question avec est-ce que vous avez eu plus, moins de monde que l'année dernière compte tenu du fait que nous étions le même jour ? Donc, on va dépouiller ces réponses-là et puis on... on en fera notre miel et on en reparlera.

M. SPANO : Merci.

Mme le Maire : Autre question, Claudie HUBERT.

Mme HUBERT : Oui, moi, c'était surtout une observation et une question aussi. C'est sur la 07.06 qui concerne la subvention qui est accordée notamment au Théâtre le 6MIC. Donc, je voulais rappeler, tout le monde le sait que Monsieur RAVIER, sénateur Rassemblement national et Monsieur PIANO, candidat aux élections législatives plusieurs fois condamnés pour provocation à la haine raciale avaient demandé l'annulation de ce concert soi-disant pour trouble à l'ordre public. On se demandait bien qui est-ce qui troublait leur public ? Si ce n'était pas plutôt le Rassemblement national et Monsieur PIANO. Naturellement, nous remercions la mairie et également la sous-préfecture de ne pas avoir cédé à ces injonctions. Finalement, cette demande d'interdiction, elle était dans l'ADN de ceux qui l'ont demandé. Par contre, ce qui a été très surprenant et très choquant, c'était la demande venant de la part de la Métropole qui n'a pas pouvoir naturellement, d'interdire ou de prendre un arrêté d'interdiction d'un concert, quel qu'il soit, qui a fait des pressions inadmissibles par voie de presse sur le directeur du théâtre le 6MIC, le menaçant pratiquement de rompre le contrat de délégation de service public en disant que ce concert était en contradiction avec l'image et la vocation de la scène des musiques actuelles. Aujourd'hui, au nom du groupe, et j'espère que le Conseil Municipal s'y joindra, je voudrais féliciter le courage quand même, de Stéphane DELHAYE qui a tenu bon à ces menaces, malgré l'enjeu qu'il peut y avoir derrière, en rappelant la liberté d'expression, la liberté artistique auquel on est tous attachés à Aix. Et grâce à lui, notamment, et naturellement à la mairie qui n'a pas interdit ce concert, ce dernier a pu avoir lieu d'ailleurs, sans difficulté, il n'y a pas eu de trouble à l'ordre public, j'y suis moi-même allée, c'est la première fois que j'allais à un concert de rap, et vraiment, les gens venaient en famille, donc, c'était une ambiance très bon enfant. Donc, moi, j'aimerais qu'aujourd'hui, on félicite très sincèrement, on fait des minutes de silence, en début de ce Conseil Municipal, mais je crois qu'on doit féliciter en cette période, les gens qui défendent les libertés publiques, la liberté d'expression, et nos principes républicains. Deuxièmement, j'aurais aimé poser une question puisqu'il a été souvent question que le 6MIC revienne à la municipalité, la loi 3DS permettant un rapatriement des compétences. J'aimerais savoir où en est ce projet ? Quelles incidences financières il pourrait y avoir, etc. je vous remercie.

Mme le Maire : Alors, concernant le concert de ce rappeur très controversé, parce qu'il a quand même tenu des propos qui n'étaient pas admissibles, il faut bien restituer les choses dans leur contexte aussi. La Ville d'Aix-en-Provence a suivi la loi et rien que la loi. Il y aurait eu trouble à l'ordre public, je prenais un arrêté. Il n'y avait pas de risque à l'ordre public, je n'ai pas pris d'arrêté, c'est aussi simple que ça. Après, concernant l'équipement. Oui, bien sûr qu'on veut le récupérer. Évidemment que nous

souhaitons le récupérer. Mais nous n'avons pas encore les incidences financières qui nous permettent effectivement d'avoir une délibération sur l'ensemble des équipements, mais notre volonté n'a pas bougé d'un iota. Nous souhaitons le récupérer. Marc PENA et Madame PETEL.

M. PENA : Oui, je vais faire deux interventions. Je vais en faire une aussi sur la 07.06 pour ajouter quelque chose à ce qu'a dit Claudie HUBERT, oui, qui va paraître un peu politicienne, mais je ne pense pas que l'intervention des services de la Métropole ait été un hasard dans cette affaire. Je ne crois pas que c'était un hasard. Madame VASSAL a dans son exécutif un vice-président dont elle a enlevé certains mandats, mais enfin, elle l'a conservé par rapport à des arguties juridiques qui n'en sont pas, qui est proche du rassemblement national, très, très, très proche du rassemblement national. Je pense qu'elle a besoin d'avoir une majorité solide parce qu'elle n'est peut-être pas aussi solide que certains le pensent et donc, je pense que c'était fait pour ça. Et deuxièmement, pour vous embêter, évidemment. Et de ce point de vue-là, j'ajouterai une chose, gardez-vous de votre droite, Madame le Maire, aux prochaines élections, pas simplement du centre ou de la gauche, gardez-vous de votre droite. Et je voulais ajouter autre chose là-dessus, c'est toujours sur le 6MIC. Effectivement, la question de Claudie HUBERT, est de savoir si demain, ça sera une salle gérée par la municipalité d'autant plus importante dans ce contexte, même en dehors de ce contexte. Là aussi, en commission des finances, j'ai une information. J'ai cru entendre que la DSP du 6MIC était mal positionnée, mal dimensionnée, et qu'il y avait des difficultés. Donc, je voudrais avoir votre avis là-dessus.

Mme le Maire : C'est une réalité.

Mme HUBERT : Voilà, et enfin je termine sur autre chose, mais c'est parce que c'est presque pour me faire plaisir, même s'il y a une petite pique critique à la fin. Je me réjouis de cette exposition Albert Camus et la pensée du Midi. Je pense qu'Albert Camus n'a jamais été autant d'actualité. Pour ceux qui le connaissent, sa pensée, on l'appelle parfois le philosophe de l'absurde, non, c'est le philosophe du sens, mais pas un sens qui nous est donné par avance, un sens qui est toujours à construire. À construire dans la lutte, dans la réflexion, dans la raison, dans un monde souvent absurde et impossible d'ailleurs. Et je crois que le message de Camus, c'est celui-ci, ce que je regrette – la petite pique – ce que je regrette, c'est qu'on ne puisse pas avoir à Aix, de meilleures relations avec les héritiers de Camus et que l'on ne puisse pas demain envisager une exposition de plus grande envergure. Et peut-être, après-demain, quelque chose de plus pérenne, en ce qui concerne Camus qui en plus, relie vous le savez, il les deux rives de la Méditerranée, ce qui, pour notre territoire, est extrêmement important.

Mme le Maire : Sur Camus, tout est évolutif dans la vie. Donc, la perspective demeure. Et moi, aussi j'aimerais beaucoup qu'il y ait une très grande exposition Camus. Et je trouve que la pensée aixoise est assez proche de celle de ce philosophe. Il y a une conception de la liberté, du droit, de l'évolution, qui me paraît être assez conforme, assez proche. C'est peut-être personnel. Concernant le 6MIC. Oui, la DSP a été extrêmement mal montée. Dans le sens où au départ, les calculs qui avaient été ceux de la CPA, du conseil des territoires, ramenaient à peu près à 1,4 le montant que l'on aurait dû verser chaque année. Sauf qu'en fait, aujourd'hui, c'est 800 000 € qui sont versés chaque année, donc, évidemment, il y a un delta. Et ce delta est préjudiciable à la gestion du 6MIC, bien sûr, voilà. Madame PETEL, et ensuite Monsieur DI MEO.

Mme PETEL : Oui, Madame le Maire, c'est une intervention extrêmement rapide au sujet du 6MIC et ce qui vient d'être dit à propos du rappeur Médine. Je ne suis pas d'accord. Ça ne s'appelle pas la liberté d'expression, ça s'appelle un délit en fait. Des propos antisémites, des propos homophobes, des propos racistes, ce n'est pas une liberté d'expression...

Mme HUBERT : (*Hors micro*) vous ne pouvez pas dire des choses comme ça Madame, il n'a pas été jugé pour ça, Madame.

Mme PETEL : Non, non, mais vous pouvez peut-être me laisser parler trois secondes.

Mme HUBERT : Non, non, je vous empêche de parler parce que...

Mme PETEL : Vous pouvez peut-être me laisser parler trois secondes. Je dis juste qu'il ne s'agit pas de liberté d'expression, il s'agit là, de délit en fait. Voilà, c'est tout.

Mme HUBERT : Madame, il n'a pas été condamné pour ça.

Mme PETEL : C'est que quand on est antisémite, homophobe, raciste, c'est un délit.

Mme HUBERT : L'autrefois, vous avez dit que les policiers qui tuaient les gens en manifestation...

Mme PETEL : C'est un délit.

Mme HUBERT : ...il y avait la présomption d'innocence.

Mme PETEL : C'était un délit.

Mme HUBERT : Alors, vous avez des conceptions de la présomption d'innocence...

Mme PETEL : Personne n'a été tué en manif, personne n'a été tué en manif. Non, non, non, vous dites n'importe quoi là.

Mme HUBERT : Écoutez, Madame, vous avez des propos inadmissibles. Je ne suis pas allée sur ce terrain...

Mme PETEL : Vous dites n'importe quoi. Personne n'a été tué en manifestation.

Mme HUBERT : L'autrefois, vous avez refusé la minute de silence au nom de la présomption d'innocence, et la présomption d'innocence, ça s'applique à tout le monde.

Mme PETEL : Non, je suis désolée.

Mme le Maire : Écoutez, moi, maintenant, je suis Président de séance, et je ne veux plus qu'il y ait ce type d'échanges. Si vous avez besoin de faire ce type d'échanges, vous allez tous dans le couloir.

Mme PETEL : Je suis désolée, mais j'ai quand même le droit de faire une intervention est de ne pas être coupé Madame le Maire.

Mme le Maire : Comment ?

Mme PETEL : J'ai le droit de faire une intervention et de ne pas être coupée.

Mme le Maire : Tout à fait, vous faites votre intervention, après, Madame HUBERT répondra, mais pas en même temps.

Mme PETEL : Mon intervention, elle n'était pas compliquée, elle était simple, mais j'ai été systématiquement coupé par Madame HUBERT, je dis simplement que quand on exprime le fait que le rappeur Médine a le droit à la liberté d'expression, je dis que quand il est antisémite, raciste, homophobe, ça ne s'appelle pas de la liberté d'expression, ça s'appelle un délit, voilà. Le racisme, l'homophobie, et l'antisémitisme ne sont pas des opinions.

Mme HUBERT : J'ai noté que le chanteur Médine, qui est musulman, est antisémite et raciste d'après vous, est-ce qu'il a été condamné pour des propos antisémites ou homophobes ? Non, jamais, que je sache. Je réitère que vous avez une conception de la présomption d'innocence qui est variable parce que l'autre fois, vous vous êtes opposée à la minute de silence pour Nahel, en nous disant : « il y a la présomption d'innocence. Les policiers qui sont impliqués dans les affaires qui les ont mis en détention, on ne fait rien parce qu'il y a la présomption d'innocence ». Alors, Madame, pour une députée qui représente la République, je suis inquiète pour la liberté d'expression.

Mme le Maire : Je vais vous dire quel a été mon raisonnement. Les propos qui ont été tenus par ce chanteur étaient absolument inadmissibles, totalement. Maintenant, il n'avait pas été jugé ni condamné. Et si dans ce pays, on commence à aller à l'encontre de la loi et de la justice, je suis désolée, mais on n'a plus de sens, on part dans tous les sens...

Mme HUBERT : Je vous rappelle que Médine a été...

Mme le Maire : Donc, moi, ce qui a été imparti, c'était quoi ? C'était de juger, savoir si je prenais un arrêté parce qu'il y avait ou il n'y avait pas trouble à l'ordre public. Il se trouve qu'en lien très étroit avec les services de l'État, il n'y avait pas de risque de trouble à l'ordre public donc, je n'avais pas de raison de prendre un arrêté. Donc, je crois que le débat peut être clos à ce moment-là. Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. PENA : Ce que je n'ai pas compris, c'est si Madame PETEL était pour qu'on interdise ce concert ? Est-ce que votre intervention signifie, Madame PETEL, que vous étiez pour qu'on interdise Médine au 6MIC ? La question est simple.

Mme PETEL : Alors, en fait, je vais vous décoder la pensée complexe de Monsieur PENA, qui est en train de se poser la question de savoir si je peux prendre ma carte au RN demain, en fait. Parce que ça se résume à ça, en fait.

Mme le Maire : Est-ce que c'est le cas ? *Rires.*

Mme PETEL : Non, mais franchement, je me suis exprimée sur le fait que l'on confonde, que Madame HUBERT confond, la liberté d'expression et un délit, c'est tout. Je viens de m'exprimer là-dessus. Je ne m'exprime pas sur le reste. Je m'exprime sur le fait que clairement et nettement, on ne peut pas dire que ce rappeur n'a pas tenu des propos antisémites. Quand il appelle, quand il dit de Rachel Khan dont, la famille a été déportée et rescapée des camps, « rescapée ».

Mme le Maire : Écoutez, je pense que la presse sera ravie de vous recevoir tous à l'extérieur et de prendre vos impressions et vos questions.

Mme HUBERT : Madame PETEL, n'est pas choquée quand on traite Médine de (inaudible), etc. cela ne la choque pas.

Mme le Maire : Monsieur Di Méo avait une question.

Mme HUBERT : Madame PETEL a une notion de la liberté d'expression qui est à double...

Mme le Maire : Il n'y a pas de délit tant qu'il n'y a pas de condamnation. Monsieur DI MEO. C'est sur le même sujet ?

M. DI MEO : Non, je ne dirais pas ce que je pense, *rires*. Donc, c'était sur la question du studio Ely en fait. On a tous été ravis d'apprendre, mais hélas, c'est par la presse, que vous envisagiez de racheter le fonds Ely et de faire un équipement culturel. Est-ce que ça serait possible que les fois prochaines ça passe par le Conseil Municipal avant la presse ? Espérons, pourquoi pas...

Mme le Maire : Monsieur DI MEO, vous étiez invités, tout le monde était invité, chacun des élus était invité.

M. DI MEO : Oui, mais si c'était une conférence de presse, ce n'est pas pareil que débattre collectivement en fait.

Mme le Maire : Si, parce que c'était particulier, je vais vous dire pourquoi. Parce qu'il y avait là, Jean-Éric Ely qui est le dernier de sa génération à avoir été photographe sur les quatre. Et il y avait Bruno Ely, il y avait aussi Monsieur MARCOUL qui s'occupe de l'association SEPPIA, ils avaient préparé justement une projection de photos de différentes époques des moments marquants d'Aix-en-Provence, et vous y étiez tous conviés à ce moment qui était un beau moment souvenir. Alors qu'effectivement, les derniers cartons étaient en train d'être enlevés du studio Ely d'aujourd'hui, voilà. Vous auriez assisté aussi à certaines anecdotes, notamment, à la pièce qu'ils ont découverte comme ça en train de déménager. Ils ont découvert une pièce, il y avait juste un trou dans le plâtre, et c'est en prolongeant justement ce trou, en le fouillant qu'ils se sont rendu compte qu'il y avait là des plaques et des plaques de verre qui dataient des fois, quasiment d'il y a 100 ans. C'est dommage que vous n'ayez pas assisté à ça. La prochaine fois, rendez-vous aux conférences de presse que l'on peut donner.

M. DI MEO : Pourquoi pas. Mais est-ce que du coup, vous pouvez nous dire un peu plus précisément ce que vous envisagez ? Ou est-ce que vous pouvez nous donner un calendrier de quand est-ce que le Conseil Municipal sera saisi ? De quel type d'équipement pour accueillir ce projet ?

Mme le Maire : Début d'année, on devrait annoncer un lieu et en même temps acheter le fonds sur une dizaine d'années sûrement, mais on achète le fonds. Voilà. Là, pour l'instant, il y a une expertise, il y a ce qu'on appelle une anoxie qui va être faite. L'anoxie étant le fait d'enlever l'oxygène de pièces d'art de manière à pouvoir les préserver à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'insectisation, qu'il n'y ait pas certaines poussières. Ils ont déjà les pauvres bien dépoussiérés, je crois que pendant trois mois, ils n'ont fait que ça matin midi et soir. Donc, après c'est anoxie, ça va rejoindre le centre Michel Vovelle et nous aurons également de plus amples renseignements avec une autre conférence de presse qui sera hors Conseil Municipal, avec effectivement la famille Ely, voilà. Pierre-Paul.

M. CALENDINI : Juste une précision, Monsieur DI MEO, c'est vrai que c'est rare de faire l'unanimité aussi bien au niveau des membres de la majorité que de l'opposition, mais ça avait été demandé par un certain nombre d'entre nous, lors des derniers conseils municipaux, l'acquisition de La Ville d'un des trésors quand même de la cité aixoise et de ce côté-là, on s'en réjouit tous ici autour de la table. Et je pense aussi qu'il faudrait, même s'il y a acquisition par La Ville, qu'on ne laisse pas tomber aussi l'association CEPPIA, parce qu'ils en ont besoin, ils en auront besoin aussi donc, on sera au tour de Jean Éric pendant quelque temps. Ça ne sera pas l'occasion, ça serait mal placé peut-être de retourner en arrière, mais je voudrais faire quand même, sur un plan personnel, la distinction entre les textes de Camus qui est mon auteur préféré et évidemment avec certains rappeurs.

Rires

Mme le Maire : Je crois que la presse peut mener une conférence de presse à l'extérieur.

Rires

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a encore des questions-là, sur les rapports ?

Mme HUBERT : Non, je vais conseiller à Monsieur d'aller sur YouTube, de voir la conférence de Médine, et vous verrez que ça n'a rien à avoir avec le racisme et l'antisémitisme, ça m'étonnerait. Il ne tiendrait pas de tels propos, il maîtrise la langue de Molière et de Victor Hugo mieux que vous.

Mme le Maire : Mais allez, vous tous, vous expliquer à l'extérieur. Y a-t-il encore des questions sur les rapports ? Non ? Alors, je propose de passer au vote. Alors, le 06.01 n'a pas été voté, me dit Frédéric Gaeta, merci Frédéric. Donc, pour la 06.01, contre ? Abstentions ? 07.01, contre ? Abstentions ? 07.02, contre ? Abstentions ? 07.03, contre ? Abstentions ? 07.04, contre ? Abstentions ? 07.05, contre ? Abstentions ? 07.06, contre ? Abstentions ? 07.07, contre ? Abstentions ? 07.08, contre ? Abstentions ?

07.09, contre ? Abstentions ?

M. KLEIN : Aix au Cœur, contre. Je n'ai pas entendu qu'on l'ait évoqué celui-là ? Le 07.09.

Mme le Maire : Ah, si, si, bien sûr.

M. KLEIN : Sur la subvention complémentaire du festival d'art lyrique ?

Mme le Maire : Mais je crois que Monsieur KLEIN était sorti à ce moment-là.

M. KLEIN : Alors, j'ai été inattentif.

Mme le Maire : Il me semble que Monsieur KLEIN était sorti à ce moment-là et qu'il n'a pas regardé l'écran de contrôle.

M. KLEIN : C'est-à-dire que je n'ai pas entendu l'explication de la raison pour laquelle on augmentait les subventions de 35 %.

Mme le Maire : Par exception, Dominique AUGÉY va la donner, alors, qu'on en est au vote des rapports.

Mme AUGÉY : Voilà, il y a une subvention habituelle qui est de 1 335 000 €, l'année dernière nous avons déjà abondé cette subvention de 300 000 supplémentaires, et cette année, on augmente encore d'une marche. En particulier, parce que c'était le 75^e anniversaire. C'était aussi le 20^e anniversaire de l'Académie. C'est-à-dire cette structure où le Festival International d'Art Lyrique forme de futurs chanteurs. Et l'ampleur tout à fait remarquable qu'a prise le festival cette année était due en particulier à une programmation qui a été une programmation extrêmement large. Il y a eu neuf opéras dont sept joués sous format d'opéra et deux autres sous format orchestre. Donc, cet accompagnement financier, il faut le comprendre aussi dans la performance de la structure qu'est le Festival International d'Art Lyrique. Pendant ce temps-là, pendant que nous nous augmentons notre subvention au cercle de manière conséquente, eux, ont réussi à passer leur mécénat de 4 millions d'euros à 8 millions et demi d'euros. Nous sommes le petit financeur public, l'État est le financeur principal. Donc, le Festival International d'Art Lyrique, aujourd'hui, est un des quatre grands festivals mondiaux depuis que Pierre AUDIER est arrivé, le festival s'est déployé et a pris une place internationale qu'il avait déjà, mais qui a été fortement renforcé, surtout par les créations. Et en particulier, les créations contemporaines. Donc, lorsqu'on est dans les quatre plus grands festivals mondiaux, il est vrai qu'il y a une concurrence. Les challengers sont des challengers avec des budgets extrêmement importants donc, c'était un souhait du festival, mais aussi du ministère d'aider fortement le festival. Donc, voilà le pourquoi de cet accompagnement. Et nous verrons si, pour le 76^e anniversaire, il y a aussi un déploiement aussi important et volumineux que cette année, voilà la raison.

Mme le Maire : Oui, Marc.

M. PENA : Oui, je voudrais dire quelque chose là-dessus. J'ai beaucoup d'amitié pour Philippe KLEIN, on est parfois d'accord, parfois en désaccord. Là-dessus, je trouve un peu son insistance vis-à-vis des deniers publics toujours louable, mais son insistance à se demander si vraiment c'est opportun que la Ville d'Aix s'engage auprès du festival me semble, excuse-moi, ne pas être dans la vision qui doit être celle de notre ville et de son rayonnement. Ça était dit, c'est un des plus grands festivals au monde bien sûr, mais il y a quelque chose de supplémentaire et de stratégique pour la Ville d'Aix, il y a eu des débats d'ailleurs, là-dessus en Conseil Municipal. Si nous voulons que cet événement qui est à l'échelle mondiale reste un événement aixois, il faut que La Ville le montre et le démontre. Il n'y a pas d'amour, disait Jean Cocteau, il n'y a que des preuves d'amour. On y est. Il faut que de ce côté-là, La Ville soit au rendez-vous, dans la mesure de ses moyens, et proportionnellement aussi aux autres priorités, bien entendu. Ne nous trompons pas, mais il faut que La Ville soit au rendez-vous de ce côté-là. Et donc, le fait que le festival ait un mécénat qui se multiplie, on ne peut que s'en réjouir, mais d'une certaine manière, un jour, si ça continue comme ça, les liens avec la Ville d'Aix, si La Ville d'Aix décidait de faire stagner ou diminuer ses subventions, se trouverait un peu en difficulté par rapport au festival et dans un rapport de force qui ne serait pas bon. Donc, je pense qu'il est de bonne politique, non pas de suivre jusqu'à n'importe quoi, bien entendu, mais d'être présent de manière proportionnée et raisonnable vis-à-vis de ce festival et qu'on n'envoie pas cette image, y compris aux gens qui dirigent le festival, je trouve que ça serait très... comment dire... sans être désobligeant, très provincial.

Mme le Maire : Moi, j'aurais dit préjudiciable, mais bon...

M. PENA : Aussi.

Mme le Maire : J'avoue que je partage pleinement. Je pense que le festival d'art lyrique a été le début de la réputation, non pas patrimoniale, mais culturelle, de la Ville d'Aix-en-Provence. Cet aspect

innovant, de très, très, haut niveau et aujourd'hui, on y tient terriblement à ce festival. C'est vrai qu'il a augmenté son mécénat de 9 millions, ce qui est colossal. Quatrième festival au monde, on ne peut pas le bouder et rechigner en tant que ville de naissance de ce festival. C'est effectivement mon avis à 100 % quoi.

M. KLEIN : J'aimerais donner mon avis parce que je suis intervenu très brièvement.

Mme le Maire : Bien sûr.

M. KLEIN : Je pense que Marc PENA se trompe et peut-être que j'ai mal présenté la raison pour laquelle j'interviens. Je soutiens le festival d'art lyrique, il n'y a aucun problème, et j'ai voté pour cela. Sur les deniers publics payés par les Aixois au titre de leurs impôts, le budget qui m'a été présenté, conformément à ce qui doit être fait par une association de cette qualité, entourée de professionnels financiers de qualité, en décembre 2022, lorsque nous avons voté le budget qui nous a été demandé par le festival d'art lyrique. Là où je ne suis pas d'accord avec vous, et là où je suis effectivement soucieux de l'utilisation des deniers des Aixois, c'est quand on vient me dire, sans aucune justification, aucune : « je veux 400 000 € de plus de frais de fonctionnement, je veux acheter des ordinateurs pour 80 000 € en 2023 » parce que ce sont les justifications. Et quant à l'année la 75^e année, c'est 100 000 € sur les 502 000 € qu'on nous demande de rajouter aux 1 335 000 €. Donc, là, oui, je suis soucieux de la manière dont aujourd'hui on vient nous présenter qu'il y a un blanc-seing quelque part. Je me demande pourquoi ils ne nous ont pas demandé 800 000 ? Parce que franchement, ils nous auraient demandé 800 000 de plus, voire 1,4 million, avec un Marc PENA, on aurait dit « mais oui, bien sûr, parce que je suis pour le festival d'art lyrique ». Je suis pour aussi, par contre, je suis contre la méthode. Quand on est un acteur de cette qualité, on doit savoir présenter un budget que l'on va tenir sur une année à venir, voilà ce qui est ma réflexion et donc, je ne partage pas l'idée qu'on puisse mal présenter les choses il y a neuf mois, et revenir derrière pour redemander de repasser à la caisse pour des centaines de milliers d'euros. Voilà, ce qui est ma réflexion. Mais le festival d'art lyrique, je le défends comme vous, parce que je pense que c'est quelque chose de très positif, mais je suis attristé de voir que des gens de cette qualité sur un plan de l'opéra n'ont pas cette qualité sur le plan des finances. Et c'est ça que je défends et j'aurais aimé avoir votre adhésion sur cette méthode. Parce que si on commence comme ça, tous les organismes qui sont susceptibles d'avoir des subventions, parce qu'ils présentent un intérêt pour La Ville, pourront faire n'importe quoi à n'importe quel moment de l'année, pour demander n'importe quel budget supplémentaire. C'est ça que je critique et c'est ça, ce contre quoi je suis. Mais le festival, une fois de plus, Aix au Cœur dans son ensemble le soutient parce qu'il pense que c'est quelque chose de très important pour La Ville, mais qu'on ait affaire à des gens sérieux, et on parle de centaines de millions d'euros.

Mme le Maire : D'après ce que j'entends de la part des services, ils ont tout à fait bien présenté leur demande et il est hors de question pour La Ville bien évidemment de répondre à une demande qui ne serait pas justifiée ou indue. En même temps, c'est vrai que c'est un acteur majeur. Anne Laurence PETEL, je donnerai la parole à Dominique AUGÉY ensuite.

Mme PETEL : Non, mais, en fonction de ce que vous venez de dire, alors, c'est ce qui nous est mal présenté dans la délibération en fait, c'est ça le problème. C'est qu'évidemment, le festival, c'est une des locomotives culturelles, mais particulièrement celle-ci. Et locomotive aussi en matière d'attractivité culturelle et touristique de La Ville donc, on est forcément content de l'avoir et de soutenir le festival. J'abonde ce que dit Philippe KLEIN. En fait, ce qu'on aimerait, c'est que dans les délibérations qui nous sont présentées très souvent, c'est moins de flou artistique et plus de précision, voilà, c'est tout. Donc, moins de flou artistique, plus de précision. Et puis comme ça, il y aura peut-être moins de questions, Madame le Maire.

Mme le Maire : Enfin, là, vous avez tout dit et rien dit, ça fait partie des petites phrases qu'on peut ressortir, mais qui en fait, ne sont pas fondées sur des choses. Ce n'est pas bien par rapport au service.

Mme PETEL : Je vous trouve très méprisante depuis le début de ce conseil, mais encore une fois, et pour la troisième fois, je vous le dis, ça ne vous grandit pas.

Mme le Maire : Non, ce n'est pas bien par rapport au service, ça je n'apprécie pas. On a quand même une administration qui est une excellente administration. Je ne dis pas que ça et là, il ne peut pas y avoir d'erreur, mais parler de flou artistique, de points pas précis, non. Ça introduit une défiance, un regard sur l'administration ville qui ne me convient pas et qui n'est pas convenable. Dominique.

Mme AUGÉY : Une défiance vis-à-vis de l'administration et surtout de la direction de la culture. Je crois que vous avez un problème avec l'artistique et la culture. Nous avons déjà eu au Conseil

Municipal précédent, des attaques très fortes contre un autre acteur culturel majeur de cette ville qui est le grand théâtre de Provence...

Mme PETEL : On demande des précisions financières, ça vous gêne la transparence.

Mme AUGÉY : ...et aujourd'hui, sur le Festival International d'Art Lyrique.

Mme le Maire : S'il vous plaît, s'il vous plaît.

Mme AUGÉY : Nous les suivons très régulièrement, nous les recevons très régulièrement, il y a des comités de pilotage évidemment, c'est un budget de 27 millions d'euros, donc, nous suivons ça de très, très, près même si nous sommes le petit financeur. Nous sommes très vigilants à l'équilibre financier du festival parce qu'il ne faudrait pas que le festival ait des problèmes. Et quant à voir un an à l'avance, deux ans à l'avance, quel peut être le budget à quelques centaines de milliers d'euros près, d'une opération artistique qui n'est pas loin des 30 millions d'euros, vous imaginez bien que ce n'est pas imaginable. Le prix des artistes change, certains artistes se démettent, il faut les remplacer et ainsi de suite. Donc, on a un suivi très précis des choses et je crois que le milieu artistique aixois aimerait bien ne plus être traité, ou vilipendé, soit de détourneurs de fonds, ce qui avait été le cas pour le grand théâtre de Provence, soit d'incompétents, incapables de faire un budget un an à l'avance. Je crois que le monde artistique, en tout cas, à ce niveau-là, et avec ce niveau de précision financière, ce sont de grands professionnels, et qu'il ne faut pas laisser planer le doute sur ni leur probité ni leur compétence ni leur engagement et ni leur la qualité du dialogue qu'ils ont avec La Ville. Les services de La Ville. Vraiment, on peut s'enorgueillir d'avoir des acteurs culturels de ce niveau-là et on peut amener toutes les preuves de la qualité de notre dialogue aussi bien avec le GTP. Je vous rappelle ce que vous avez osé écrire dans Le Mag quand même, donc, aussi bien avec le GTP, ce qui nous a beaucoup marqués et beaucoup marqué le GTP aussi par la même occasion...

Mme le Maire : Et marqué le délégataire.

Mme AUGÉY : Voilà et donc, dire maintenant publiquement que le FIAL est incapable de faire un budget un an à l'avance, je crois que c'est très mal connaître le milieu de la culture.

Mme le Maire : D'autant plus que c'est ignorer aussi les difficultés qu'a connues le FIAL cette année puisqu'il y avait quand même des coproductions qui devaient être faites avec la Russie et qui n'ont pu effectivement être menées à bien. Donc, je ne saurais trop vous conseiller que de vous plonger à fond dans les dossiers. Et le cas échéant, si vous en avez besoin, de demander en amont, des renseignements. Y a-t-il d'autres questions ?

M. KLEIN : Je suis un peu effaré d'entendre l' élu au contrôle de gestion qui supervise le contrôle de gestion, de dire qu'on n'est pas à quelques centaines de milliers d'euros près quand même, je suis stupéfait, je vous le dis. C'est ce que vous venez de me dire.

Mme le Maire : Mais elle n'a pas dit ça du tout.

Mme AUGÉY : Non, non, non, ce n'est absolument pas ce que j'ai dit.

M. KLEIN : Alors, je vais vous soumettre, je vais vous dire, pourquoi nous ne votons pas 800 000 € de frais de fonctionnement ? Puisque c'est tellement important, et moi, vous m'avez convaincu, Madame AUGÉY, je crois que ce n'est pas assez, 400 000, votons 800 000, je vous le sou mets.

Mme le Maire : On ne risque pas de voter 800 000.

M. KLEIN : Parce que vous m'avez convaincu, votre plaidoirie franchement, était parfaite et je pense que c'est un acteur beaucoup plus important et qu'il est trop modeste dans ses demandes, allons-y, votons 800 000.

Mme le Maire : Non, ils ne sont pas trop modestes et croyez-moi, on leur conteste bien souvent les demandes qu'ils souhaitent nous faire, vraiment. Et la marche qu'on a faite cette année, ça fait deux ans qu'elle nous est demandée et on a freiné à chaque fois en disant : « non, ce n'est pas possible ».

M. KLEIN : Et quant à la discussion sur le GTP puisque vous en parlez, je me souviens du dirigeant du GTP qui dit qu'il ne fait pas la culture pour faire de l'argent, je suis allé voir comme chacun peut aller les voir, ce qu'il s'est versé en dividendes. Vous tomberez par terre. Vous tomberez par terre. Au mois d'avril 2022, par exemple, sur la simple société ALOUICE qui est donc, le Festival de Pâques, c'est 987 000 € de dividendes personnels.

Mme le Maire : Le Festival de Pâques... Philippe, non, mais...

M. KLEIN : Donc, je suis soucieux quand on parle de centaines de millions d'euros, je suis effectivement soucieux, je vous le dis.

Mme le Maire : J'entends bien, le Festival de Pâques, c'est ce qui a équilibré la DSP depuis le départ avec 3,8 millions d'excédent, sinon la DSP n'était pas équilibrée d'une part, et le festival surtout, n'est

pas du tout financé par la Ville. C'est uniquement le CIC des Dominique BLUZET et Renaud CAPUSSON qui s'occupent d'ALOUICE. Nous, on ne verse pas un centime. Alors, après, oui, il peut faire des dividendes, c'est son problème, ce n'est pas le nôtre, tout simplement.

M. KLEIN : Il nous a dit : « qu'est-ce que va me dire le CIC si je rends de l'argent à La Ville sur les demandes de subventions ? » je vous le rappelle.

Mme le Maire : Mais pourquoi ? Mais parce qu'évidemment, c'était l'argent du CIC dans ce cas-là. C'est la raison pour laquelle il a dit ça. En tout cas, c'est ainsi que je l'ai interprété, voilà. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme AUGEY : (*Hors micro*) Non, c'est fini.

Mme le Maire : C'est fini ? Alors, on vote.

M. DI MEO : Ah, si, si. Excusez-moi.

Mme le Maire : Bon, allez, Cyril, allez-y.

M. DI MEO : Moi, aussi j'ai envie de partir après, rassurez-vous.

Mme le Maire : On ne se rassure pas pour autant.

M. DI MEO : Mais non, mais tout le monde est pressé, je vais être rapide. Il avait été évoqué dans le dernier Conseil Municipal, le rapport de la cour régionale des comptes, sur la mauvaise gestion de la DSP du Pasino en fait.

Mme le Maire : Non, mais là, pour l'instant, on termine.

M. DI MEO : Et puisqu'on parle de la gestion d'équipements culturels et que Madame AUGEY nous dit qu'il n'y a aucun souci, il nous avait été indiqué que des réunions ou des séances de travail seraient provoquées avec l'opposition, me semble-t-il, sur ce sujet. Et à ma connaissance, il n'y a pas eu de séance de travail.

Mme le Maire : Mais sur chaque DSP, il y a des réunions avec la majorité l'opposition, ce sont les CCSPL.

Mme AUGEY : Absolument, le 16 novembre.

Mme le Maire : Bien sûr, sur chacune, sur les crèches, sur toutes.

M. DI MEO : Non, mais comme il y a eu un léger trouble au vu du compte rendu de la chambre régionale des comptes, Madame AUGEY avait indiqué, me semble-t-il, au dernier Conseil Municipal que serait provoquée une réunion avec l'opposition...

Mme AUGEY : 16 novembre (*Hors micro*)

M. DI MEO : 16 novembre, avant le prochain conseil.

Mme le Maire : Et chacune des DSP est examinée lors de ces commissions. Est-ce qu'on peut voter ? Est-ce que Aix au Cœur va voter le 07.09 ou pas ? Et Aix en partage ?

M. PENA : Pour la 07.09.

M. PETEL : Exceptionnellement, Philippe va s'abstenir.

M. KLEIN : Moi je vote pour 800 000, donc... *rires*.

Mme le Maire : Nous en ferons part au festival d'art lyrique qui, j'en suis sûr, va être très surpris, mais très heureux.

Mme PETEL : Je vais faire quelque chose, je vais vous dire, on va voter pour, mais en fait, ce qui serait bien, c'est effectivement qu'on puisse avoir un état annuel de ce qui est fait, et comment les subventions sont dépensées. Ce qui est fait aussi vis-à-vis des écoles.

Mme le Maire : C'est ce qui est fait à la commission des finances, non ? Il y a des commissions pour ça...

Mme PETEL : Oui, certes, il y a des commissions, mais il y a aussi un Conseil Municipal en fait.

Mme le Maire : ...où vous pouvez effectivement prendre connaissance de tous les éléments.

Mme PETEL : Non, mais, il y a des commissions, mais il y a aussi des conseils municipaux. Je pense que c'est bien au Conseil Municipal de le faire.

Mme le Maire : Oui, mais c'est quand même dans les commissions qui précèdent qu'il est bon de dire : « on est d'accord, on n'est pas d'accord, pourquoi ceci ? Pourquoi cela ? » Ça paraît la logique, autrement, on perd un temps fou en Conseil Municipal.

Mme PETEL : Une présentation en conseil peut-être de temps en temps serait méritée.

Mme AUGEY : Il y a eu une commission des finances.

Mme le Maire : Alors, 07.09, contre ? Abstention ? À part 800 000 pour Monsieur KLEIN, contre ou abstentions ?

Mme PETEL : Je viens de vous le dire, nous vous votons pour cette fois-ci, mais nous souhaitons une

présentation et plus de détails.

Mme le Maire : 07.10, contre ? Abstentions ? 07.11, contre ? Abstentions ? 07.12, contre ? Abstentions ? 07.13, contre ? Abstentions ? 07.14, contre ? Abstentions ? 08.01, contre ? Abstentions ? 08.02, contre ? Abstentions ? 08.03, pardon ? Madame ANGELETTI ?

Mme ANGELETTI : (*Intervention hors micro*)

Mme le Maire : Normalement, ça a dû être comptabilisé par les services, mais vous faites bien de le dire. Mieux vaut, deux fois qu'une. 08.03, contre ? Abstention ?

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE AU CURSUS D'ÉTUDES INTÉGRÉES TUBAIX ET RENOUVELLEMENT DE CONVENTION ANNUELLE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.03

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame FERNANDEZ Stéphanie

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU CURSUS D'ÉTUDES INTÉGRÉES TUBAIX ET RENOUVELLEMENT DE CONVENTION ANNUELLE

Mes Chers Collègues, Depuis 1960, la Ville d'Aix-en-Provence entretient une relation de jumelage avec la Ville de Tübingen, qui a permis l'établissement de relations privilégiées et la réalisation de nombreux projets communs. Afin de favoriser les échanges entre historiens (enseignants, chercheurs et étudiants) des Universités d'Aix-Marseille et de Tübingen, les Villes d'Aix-en-Provence et de Tübingen ont, depuis 1999, régulièrement soutenu financièrement le cursus intégré TübAix. Le but de ce cursus est d'offrir à des étudiants des deux nationalités un double diplôme, le perfectionnement linguistique, la connaissance de deux traditions historiographiques à la fois distinctes et complémentaires et l'appréhension concrète de deux univers culturels, qui constituent autant d'atouts pour leur intégration dans le monde du travail. Il offre un taux de réussite particulièrement remarquable. Depuis sa création

en 1991, plus de 300 étudiants ont obtenu le double diplôme. Le cursus a également reçu le « label UFA » (Université Franco-Allemande). Cette reconnaissance permet de financer une allocation de mobilité pour les étudiants jusqu'à 3 000 euros, pour 10 mois et par étudiant. Les débouchés professionnels des étudiants TübAix sont géographiquement étendus et les promotions antérieures attestent de la variété des secteurs d'emploi possibles : entreprises, journalisme, culture (musées, archives, maisons d'édition, tourisme, ...), organisations politiques, ONG, et, en France, l'enseignement secondaire, notamment en section européenne. Il y a lieu de se prononcer sur une convention annuelle liant la Ville d'Aix-en-Provence et l'Université d'Aix-Marseille au titre de l'année universitaire 2023-2024. Cette convention fixe une participation globale, à hauteur de 8 000 euros, supportée à hauteur de 4 000 euros par la Ville d'Aix-en-Provence et de 4 000 euros par l'Université d'Aix-Marseille. La Ville de Tübingen s'engage de son côté à soutenir l'Université de Tübingen pour le fonctionnement du cursus à hauteur de 6 500 €. Aussi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER Le versement d'une participation financière à hauteur de 4 000 euros au fonctionnement du cursus intégré TübAix pour l'année universitaire 2023-2024 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux relations internationales à signer la convention annuelle de partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence et Aix-Marseille-Université, relative au cursus intégré TübAix ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;

DIRE que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention seront imputés sur la ligne de crédit 048-65731-920 / 2447 qui présente les disponibilités budgétaires suffisantes pour l'exercice 2023.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Développement du tourisme et rayonnement international 09.01, 09.02, ont déjà été votés. 09.03. Mme ZERKANI-RAYNAL.

Mme ZERKANI-RAYNAL : Bon, moi, c'est juste 4 000 €, pour le renouvellement de la convention avec AMU et le TUBAIX. On peut faire 8 000 ? Non, on va rester à 4 000 €, c'est très bien.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR DÉPLACEMENT INTERNATIONAL

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA,

Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.04

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL POUR DÉPLACEMENT INTERNATIONAL

Mes Chers Collègues, La politique conduite en matière de relations internationales par la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur ses quinze villes partenaires et se déploie autour de deux axes majeurs :

l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,

l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux, dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire, de se projeter à l'international.

Elle a pour vocation de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire dans une vision partagée, afin de mettre en œuvre une action concertée contribuant à une coopération économique, touristique, culturelle, environnementale au service des populations. Pour mener à bien les différents projets et faire vivre les relations partenariales, des déplacements sont nécessaires. Les Villes de Tübingen et d'Aix-en-Provence accompagnent depuis 2020 le projet de dialogue citoyen porté par le Centre Franco-Allemand de Provence et l'Institut Culturel Franco-Allemand de Tübingen. Ce projet a permis à nos deux villes d'échanger, deux fois par an, en visioconférence, sur des politiques publiques locales, comme le développement durable, les mobilités douces, la végétalisation....Face au succès de ces dialogues, le Maire de Tübingen a proposé de renforcer ces échanges et a invité la Ville d'Aix-en-Provence à se déplacer à Tübingen afin de réaliser une mission d'études sur certaines thématiques liées au développement durable de nos territoires, telles que la transition énergétique ou les mobilités douces. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER un mandat spécial à Madame Stéphanie Braise Fernandez, Adjoint au Maire en charge des Affaires européennes, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Tübingen prévu en novembre 2023.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : Ensuite, 09.04, il s'agit d'attribuer un mandat spécial à Stéphanie FERNANDEZ pour représenter La Ville à Tübingen en novembre prochain.

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.

09.05

RAPPORTEUR : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : **09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS LIÉS A L'EXÉCUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL

Mes Chers Collègues, La politique de relations internationales conduite par la Ville d'Aix-en-Provence s'appuie sur ses quinze villes partenaires et se déploie sur deux axes moteurs :

l'attractivité et le rayonnement du territoire par la valorisation de ses spécificités,

l'ouverture du territoire vers l'extérieur, permettant aux acteurs locaux, dans une logique de professionnalisation et de développement du territoire, de se projeter à l'international.

Le Conseil Municipal a souhaité donner un mandat spécial à Madame Stéphanie Braise Fernandez, Adjoint au Maire en charge des Affaires européennes, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Tübingen prévu en novembre 2023. Les déplacements seront réalisés en avion et/ou en train. La prise en charge des différents billets se fera par paiement direct de la Ville d'Aix-en-Provence. Le remboursement des frais de repas et de nuitées ainsi que des frais divers supplémentaires – taxis, interprétariat, télécommunications, internet, parking, invitation de partenaires - contractés dans le cadre de l'exécution du mandat spécial par Madame Stéphanie Braise Fernandez se fera sur présentation d'un état de frais détaillé et nominatif et des justificatifs de dépenses. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER ces modalités de remboursement de frais dans le cadre de l'exécution du mandat spécial donné à Madame Stéphanie Braise Fernandez, Adjoint au Maire en charge des Affaires

européennes pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement à Tübingen prévu en novembre 2023 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme ZERKANI-RAYNAL : 09.05, ce sont les modalités de remboursement lié à ce déplacement merci, chers collègues.

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - ADOPTION DE NOUVELLES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE CENTRE DE CONGRÈS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre- Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

09.06

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - ADOPTION DE NOUVELLES CONDITIONS GÉNÉRALES ET DE NOUVEAUX TARIFS POUR LE CENTRE DE CONGRÈS

Mes Chers Collègues, La Ville a confié à l'Office Municipal de Tourisme (OMT) la gestion du Centre de Congrès dans une dimension commerciale et touristique, conforme à l'article L133-3 du Code du Tourisme et aux statuts de l'OMT, régi sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC). Une nouvelle convention a été adoptée par délibération n°DL.2022-326 du Conseil Municipal du 14 octobre 2022. Celle-ci prévoit dans son article 5, que toute utilisation du Centre de Congrès est subordonnée à l'acquittement du montant de la location, selon les tarifs approuvés par le Comité de Direction de l'OMT et le Conseil Municipal. Je vous présente aujourd'hui de nouvelles conditions générales et une nouvelle grille de tarifs jointes en annexe, applicables à compter du 1er novembre 2023. Concernant les conditions générales, l'évolution vise à simplifier l'échéancier de paiement, avec le versement d'un seul acompte de 40 %, au lieu de deux précédemment, puis un solde à régler après l'évènement. La grille de tarifs a été revue afin de supprimer des lignes tarifaires de produits achetés en extérieur, en raison de besoins spécifiques à chaque évènement qui ne permettent pas d'indiquer le prix à facturer en amont. Ainsi, des devis sur mesure intégrant une marge commerciale seront proposés et appliqués aux clients. Par souci de transparence, il est rappelé à la fin de cette grille, les principales règles de calcul des tarifs dont les remises commerciales, commissions des agences événementielles, marges sur les prestations, etc... Enfin, les évolutions tarifaires concernent également, à la marge, les coûts de mise à disposition de personnel qualifié. Les autres tarifs demeurent inchangés. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER les nouvelles conditions générales et la nouvelle grille de tarifs de location du Centre de Congrès jointes en annexe, applicables à compter du 1^{er} novembre 2023.

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 22

Suffrages Exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Gérard BRAMOULLÉ Pierre-Paul CALENDINI Joëlle CANUET Éric CHEVALIER Brigitte DEVESA Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Jean-François DUBOST Stéphanie FERNANDEZ Sellam HADAOUI Amandine JANER Sophie JOISSAINS Gaëlle LENFANT Arlette OLLIVIER Stéphane PAOLI Laure SCANDOLERA Solène TRIVIDIC Jean-Louis VINCENT Michael ZAZOUN Karima ZERKANI- RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Stéphane.

M. PAOLI : Madame le Maire, chers collègues, le 09.06, c'est l'office municipal de tourisme, c'est l'adoption de nouvelles conditions générales et de nouveaux tarifs pour le centre des congrès. Il s'agit d'une délibération d'ordre, vous saurez annuellement remettre en place les éléments et vous avez tous les tableaux, avec tous les tarifs.

Mme le Maire : Merci, Stéphane. Donc, 09.03, contre ? Abstentions ?

M. PENA : Madame le Maire, je veux dire là, en tant qu'universitaire, que ce programme qui, maintenant, est très ancien, est remarquable. Ce programme intégré du Tübingen et, notamment, des historiens. J'ai essayé vainement quand j'étais doyen que les juristes fassent de même. On a eu plus de mal à le réaliser même si on avait de très bonnes relations avec des juristes Tübingen. Donc, là, c'est un programme absolument remarquable. C'est même un exemple puisqu'on en parle souvent, mais c'est souvent des phrases en l'air, de l'entente franco-allemande, concrètement, à travers la jeunesse, à travers la formation, à travers les étudiants.

Mme le Maire : Merci, Marc. Y a-t-il des questions sur ces rapports ? Donc, 09.03, contre ? Abstentions ? 09.04, contre ? Abstentions ? 09.05, contre ? Abstentions ? 09.06, contre ? Abstentions ?

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU HAUT-KARABAKH

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

09.07

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BILLOT Brigitte, Madame ZERKANI-RAYNAL Karima

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : HUMANITAIRE INTERNATIONAL - SOUTIEN FINANCIER AUX VICTIMES DU HAUT-KARABAKH-

Mes Chers Collègues, Les Arméniens forment un seul et même peuple, que seule l'Histoire a séparé. L'Arménie est le pays de ce peuple. Aujourd'hui ce pays est menacé. Le Haut-Karabakh, également connu sous le nom d'Artsakh, est une région située dans le Caucase du Sud, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Cette région a été le théâtre de conflits et de tensions depuis de nombreuses années. Le 19 septembre dernier, le calvaire vécu depuis près d'un an par les 120 000 hommes, femmes et enfants arméniens peuplant l'Artsakh a atteint son paroxysme. Avec un rapport de force aussi déséquilibré, il n'aura fallu que 24 heures de combat avant que les forces arméniennes ne déposent les armes. L'Artsakh sera officiellement dissous à compter du 1er janvier 2024. La population arménienne a été contrainte de prendre la route de l'exil. Plus de 100 000 personnes ont dû abandonner la terre de leurs ancêtres en quelques jours, laissant tout derrière elle. L'Arménie manque de ressources pour faire face à l'afflux massif de réfugiés et une véritable crise humanitaire se profile dont les exilés de l'Artsakh seront les premières victimes. Pour soutenir cette population, de nombreuses organisations internationales, gouvernements et ONG ont mis en place des initiatives visant à fournir une assistance humanitaire, médicale et financière aux personnes touchées. Terre amie du peuple arménien depuis toujours, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite renouveler son soutien et réaffirmer sa solidarité en apportant une aide concrète aux victimes de cette oppression. Il en va de notre devoir moral de

contribuer activement à la reconstruction de la communauté d'Arménie. Afin de coordonner la réponse la plus efficace possible, la Croix Bleue des Arméniens de France (CBAF), association créée en 1928, est en lien direct avec son homologue en Arménie, la Croix de Secours arménienne, afin d'accueillir de nombreuses familles ayant quitté l'Artsakh sans nourriture, sans aucun bien et qui se trouvent aujourd'hui dans le plus grand dénuement. La Croix Bleue des Arméniens de France (CBAF) n'a jamais cessé d'apporter son soutien aux habitants confrontés à la guerre, puis à la reconstruction du pays avec divers programmes. Fort de notre attachement à l'Arménie et aux Arméniens, de par les liens étroits et historiques qui existent entre nos deux pays, la Ville d'Aix-en-Provence s'engage à apporter sa contribution en octroyant une participation exceptionnelle d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) en faveur d'actions humanitaires fournissant des biens de première nécessité à ces familles exilées, souvent des femmes, des enfants et des personnes âgées. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collèges, de bien vouloir :

DÉCIDER le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) à la Croix Bleue des Arméniens de France ;

DIRE que les crédits seront prélevés sur la ligne budgétaire 24 65748 930 qui présente les disponibilités suffisantes sur l'exercice 2023 ;

AUTORISER Madame le Maire ou l' élu délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'ensemble des documents afférents

Présents et représentés: 53

Présents : 46

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

OBJET : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ DE BEISSON - ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A 13 HABITAT- AVENANT A LA CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à

Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

11.01

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis VINCENT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur PAOLI Stéphane

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTÉ DE BEISSON - ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A 13 HABITAT- AVENANT A LA CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues, Par délibération n°DL.2015-53 du 9 février 2015, le Conseil Municipal a validé le projet de création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé dans le quartier de Beisson, ainsi qu'une convention de partenariat financier assortie d'une promesse de location, entre la Ville d'Aix-en-Provence et 13 Habitat, arrivées à terme en 2017. Concernant la promesse de location établie avec la Ville d'Aix-en-Provence, celle-ci n'a plus lieu d'être du fait de la création d'une Société Civile des Professionnels de Santé dont l'objectif est de gérer la Maison Pluridisciplinaire de Santé et avec qui le bailleur social a établi un contrat de bail. Pour cette opération, réalisée par le bailleur 13 Habitat dans le cadre du programme de rénovation urbaine à Beisson, la Ville d'Aix-en-Provence avait validé l'attribution d'une subvention d'investissement de 300 000 € au maximum, pour l'aménagement intérieur de la Maison Pluridisciplinaire de Santé. La Ville ayant déjà versé un acompte de la subvention à 13 Habitat d'un montant de 29 975,60 € (soit 10 %), il est proposé d'attribuer à 13 Habitat une subvention d'investissement de 182 824,52 € pour le solde de l'opération. Afin d'actualiser la durée de validité de l'avenant n°1 qui avait été validé au Conseil Municipal du 17 décembre 2018, par délibération n° DL.2018-591, il convient d'établir l'avenant n°2 joint au présent rapport. Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER la subvention d'investissement restant à verser à 13 Habitat, soit un montant de 182 824,52 € HT ;

APPROUVER l'avenant n°2 à la convention de partenariat financier ci-annexé ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y afférant ;

DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville sur la ligne budgétaire N° 39, qui présente les crédits suffisants.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 11.01, Jean-Louis.

M. VINCENT : En fait, c'est la fin de l'opération ANRU de Beisson Corsy dans laquelle il était prévu un pôle santé avec une convention avec 13 Habitat. Et donc, c'est un avenant pour tenir l'engagement qu'avait pris La Ville vis-à-vis de 13 Habitat de les subventionner. Donc, il reste 182 824 € pour le solde de l'opération.

OBJET : VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE DE RÉSERVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE GESTION "EN STOCK" VERS UNE GESTION "EN FLUX"

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

11.02

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : VALIDATION DE LA CONVENTION CADRE DE RÉSERVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LES BAILLEURS SOCIAUX DU TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE GESTION "EN STOCK" VERS UNE GESTION "EN FLUX"

Mes Chers Collègues, Un nouveau cadre de pilotage des attributions et de la gestion de la demande de logement social a été défini par plusieurs lois successives :

La loi pour l'accès au logement et urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014,

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017,

La loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018,

La loi relative à la Différenciation, la Décentralisation et la Déconcentration (3DS) du 21 février 2022.

Dans ce contexte, la Métropole Aix-Marseille-Provence a installé sa Conférence Intercommunale du Logement en 2017. Cette instance, co-présidée par l'EPCI et l'État, est chargée de définir les orientations en matière d'attribution de logement locatif social et de mettre en place les différents dispositifs réglementaires tels que la gestion en flux des droits de réservations de logements sociaux.

Au titre des garanties financières des emprunts ou aides financières directes qu'elle octroie aux bailleurs, la Ville d'Aix-En-Provence est réservataire de logements, jusque-là, identifiés par typologie, par financement et par programme. La loi ELAN généralise pour l'ensemble des réservataires de logements locatifs sociaux, le passage à la gestion en flux au plus tard le 24 novembre 2023. Ainsi, la mise à disposition des logements ne porteront non plus sur des logements identifiés, mais sur un flux annuel de logements disponibles à la location. Initialement prévue le 24 novembre 2021, reportée par la loi 3 DS au 24 novembre 2023, date butoir pour la mise en conformité des conventions de réservation. Le décret n°2020-145 du 20 février 2020 précise les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux. Les objectifs visés par ce dispositif sont :

Apporter plus de souplesse pour la gestion du parc locatif social,

Faciliter la mobilité résidentielle et favoriser la mixité sociale en même temps que l'accès au logement des plus défavorisés,

Renforcer le partenariat entre le bailleur et le réservataire pour une meilleure gestion des attributions au service de la politique du logement,

Mieux partager l'effort de relogement des ménages prioritaires dont les ménages concernés par les programmes de renouvellement urbain identifiés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), les opérations de Requalification des Copropriétés Dégradées (ORCOD) ou encore la lutte contre l'Habitat Indigne (LHI).

Le passage à la gestion en flux représente un enjeu fort entre les bailleurs et la Ville d'Aix-En-Provence en terme d'attentes tant sur le volume que sur la qualité des logements proposés à leurs publics. Le travail préalable entre les bailleurs et la collectivité a permis de réinterroger l'état des réservations (nombre, typologie, type de financement, localisation...) et de définir les publics à prioriser pour les logements qui seront mis à disposition de la ville. Un bilan des attributions, tant qualitatif que quantitatif, sera réalisé annuellement par les bailleurs avec la ville. L'état des réservations de logements sera actualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine des bailleurs (ventes, démolitions, constructions nouvelles) et des besoins de la ville en matière de logement. L'aboutissement de cette démarche se traduit par la rédaction d'une convention cadre élaborée avec l'ensemble des bailleurs sociaux dans le cadre du groupe de travail régional piloté par l'Association Régionale de l'Habitat PACA CORSE (ARHLM), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et Action Logement Service (ALS). Cette convention sera signée entre la Ville d'Aix-en-Provence et chaque bailleur, d'une durée de 3 ans et révisable chaque année. Elle fixera les objectifs de réservation en flux annuel de logements et les modalités de calcul du flux. Ceci exposé :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles L.441-1 et R.44-5,

VU le projet de convention de réservation de logement annexé à la présente,

VU l'avis favorable des commissions compétentes,

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en œuvre la gestion en flux des droits de réservation de logements locatifs sur l'ensemble de la Ville d'Aix-En-Provence au plus tard le 24 novembre 2023, En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention cadre de réservation des logements locatifs sociaux entre la Ville d'Aix-en-Provence et les bailleurs sociaux, ci-annexé, dans le cadre du passage d'une gestion « en stock » vers une gestion « en flux » ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous documents afférents.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 11

Suffrages Exprimés : 42

Pour : 42

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sellam HADAOU
Claudie HUBERT Stéphane PAOLI Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Francis TAULAN Jean-
Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 11.02, validation de la convention-cadre de réservation de logements locatifs sociaux entre la Ville d'Aix-en-Provence et les bailleurs sociaux du territoire dans le cadre d'une gestion « en stock » vers une gestion « en flux ».

OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) 2023 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROFIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.03

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur BRAMOULLE Gérard

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) 2023 - PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROFIT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mes Chers Collègues, En application du IV de l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel qu'issu de l'article 90 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le transfert de la gestion des aides financières individuelles du Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L) du Département des Bouches- du-Rhône vers la Métropole Aix-Marseille-Provence a été acté. Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, la Métropole exerce la gestion de ces aides en lieu et place du Département, à l'intérieur de son périmètre, soit 90 communes des Bouches-du-Rhône, tandis que le Département assure le pilotage et la gestion du F.S.L.

sur le territoire dont il a la compétence, soit 29 communes de la Communauté d'Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette, de la Communauté de Communes Terres-de-Provence et de la Communauté de Communes de la Vallée Baux Alpilles. Le Département est resté, par ailleurs, compétent sur tout son territoire, pour la gestion des actions d'accompagnement social liées au logement (ASELL) à caractère individuel et des actions d'accompagnement social collectif (A.S.C). En contribuant au financement du Fonds de Solidarité pour le logement, les communes participent annuellement à l'aide apportée aux ménages en difficulté. Ainsi, sur l'ensemble du département, elle a permis d'accorder 1841 mesures individuelles d'accompagnement social et 3601 projets d'actions sociales collectives en direction des ménages en difficulté mais aussi de financer le dispositif d'insertion par le logement (DIL) qui propose une offre d'une trentaine de logement par an, pour une dépense totale de 7 041 910 €. Dans un contexte toujours plus tendu de précarité des familles et afin de répondre au mieux aux besoins des ménages démunis, la Ville d'Aix-en-Provence qui est partenaire du dispositif dès l'origine, a accepté de maintenir sa participation pour cette nouvelle année. Dès lors, le montant pour la Ville s'établit à 22 068,30 € (vingt-deux mille soixante-huit euros et trente centimes) au titre de l'année 2023 pour la part destinée au Conseil Départemental. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER : de la participation de la Ville d'Aix-en-Provence au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) pour l'année 2023 au profit du Conseil Départemental,

DIRE : que celle-ci, qui s'élève à 22 068,30 € (vingt-deux mille soixante-huit euros et trente centimes) sera imputée sur la ligne budgétaire 6470.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 1

Suffrages Exprimés : 52

Pour : 52

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Laurence ANGELETTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Brigitte.

Mme BILLOT : Oui, je continue, merci. 11.03, fonds de solidarité pour le logement, participation de La Ville au profit du Conseil Départemental pour la somme de 22 068,30. C'est quasi la même somme que l'année dernière. Et nous avons eu en retour, 25 680 €, dans le cadre des mesures généralistes et 12 840 dans le cadre handicap.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA SACOGIVA ET HANDITOIT PROVENCE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-

DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.04

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur DILLINGER Laurent

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA SACOGIVA ET HANDITOIT PROVENCE

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2017-162, la Commune d'Aix-en-Provence et le Directeur Général de la SACOGIVA avaient initié en 2000 une convention dont l'objet était de mettre en œuvre une démarche visant à favoriser l'accès des personnes handicapées aux nouveaux programmes de logement social. Cette démarche consiste à adapter dès la conception des programmes neufs, une série d'appartements accessibles et adaptés, selon les modalités définies dans les articles de la convention. Pour concourir à la réalisation de ces objectifs, la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA demandent la participation technique d'Handitoit Provence. Ce partenariat ayant porté ses fruits, la convention est à renouveler pour poursuivre les missions d'accompagnement, notamment, dans le diagnostic des logements existants et les préconisations, l'accompagnement en phase d'exécution, le suivi de chantier et l'analyse des points bloquants. De même dans l'accompagnement en phase de levée de réserves et conformité au cahier des charges d'Handitoit Provence. Enfin, ainsi que dans l'accompagnement à l'entrée du/des locataires dans le logement. De plus, Handitoit Provence conseillera dans l'approche technique du logement adapté et proposera à la SACOGIVA d'adapter son patrimoine au vieillissement des locataires. Le Service Logement Social de la Ville restera gestionnaire de l'ensemble des logements adaptés et mettra à disposition du Service Handicap de la Ville les logements vacants afin de travailler en étroite collaboration avec l'association Handitoit Provence. Une nouvelle convention définissant les modalités de ce partenariat doit être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence, la SACOGIVA et Handitoit Provence. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de partenariat, ci-annexé, entre la Ville d'Aix-en-Provence, la SACOGIVA et Handitoit Provence ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 45 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 8 |
| Suffrages Exprimés : | 45 |
| Pour : | 45 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sellam HADAOU
Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : 11.04 conventions de partenariat entre La Ville, la Sacogiva, et Handitoit. Nous travaillons déjà avec Handitoit, Sacogiva également, mais cette convention permet aux personnes handicapées, un nouveau regard pour nous pour les usagers aixois et une meilleure reconnaissance avec l'association Handitoit.

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENT - RÉSIDENCE OLÉIA PLUS - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

11.05

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame FERNANDEZ Stéphanie

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITÉ ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENT - RÉSIDENCE OLÉIA PLUS - BAILLEUR SACOGIVA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2021-939 en date du 15 décembre 2021, la Commune d'Aix-en-Provence s'est engagée à garantir à hauteur de 100 % un emprunt PLUS d'un montant de 68 817 € (soixante-huit mille huit cent dix-sept Euros) souscrit par la SACOGIVA auprès du Crédit Coopératif pour l'acquisition en VEFA de 2 logements locatifs PLUS opération « Résidence Villa Oléia » sis 220, rue Jean Dausset – 13090 Aix-en-Provence. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, la SACOGIVA s'est engagée :

à faire bénéficier la Ville du pourcentage légal de réservation de logements lié à la quotité garantie soit

20 %,

de mettre à disposition de la Ville un contingent d'un (1) logement sur cette résidence pour la période allant jusqu'au 19 mars 2038 (fin des droits de réservation liés au prêt).

Une convention définissant les modalités de réservation doit être signée entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA. Pour l'attribution de ces logements, il sera tenu compte de la composition, du niveau de ressources et des conditions de logements actuelles de la famille. Cette réservation participe à la mise en œuvre du droit au logement et à l'aide sociale nécessaire aux personnes défavorisées et disposant de ressources modestes. En conséquence, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER le projet de convention de réservation ci-annexé entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SACOGIVA ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 8

Suffrages Exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sellam HADAOUI

Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme BILLOT : La 11.05, c'est une convention de réservation de logement concernant la résidence Oléia Plus, suite à une garantie d'emprunt 100 % par La Ville, la résidence Olivia Aix-en-Provence pour la quotité pour La Ville d'une garantie à 20 %, soit un logement.

OBJET : FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT- AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENZI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame

Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

11.06

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame TRIVIDIC Solène

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT- AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité développer la thématique de la citoyenneté et de l'accès au droit auprès des jeunes aixois. Le Festival du film judiciaire d'Aix-en-Provence a été lancé en 2017 dans le cadre d'un partenariat fort entre la Ville, le Tribunal Judiciaire, le Rectorat, les Cinémas Aixois ainsi que le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD). Afin d'officialiser ce partenariat original, une convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 a été validée lors du Conseil Municipal du 12 mars 2018, délibération n° DL.2018-120, puis une nouvelle convention a suivi pour les années 2021 à 2023, validée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2020, délibération n°DL.2020-428 qui a pris le relais pour les 3 années qui ont suivi. Fort du succès et de l'intérêt de cette action, l'ensemble des partenaires de la prévention et de la sécurité ont souhaité inscrire cette initiative pour les années à venir dans la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2025 de la Ville d'Aix-en-Provence signée le 20 décembre 2019. L'action s'adresse à tous les lycéens des établissements de la Ville d'Aix-en-Provence dans la limite des inscriptions par les établissements scolaires, touchant entre 800 et 1 000 lycéens chaque année. Les séances de diffusions sont suivies d'échanges entre les jeunes et des professionnels du droit et du monde associatif. Les classes participantes ont la possibilité de bénéficier d'intervention du Conseil Départemental d'Accès au Droit autour des problématiques en lien avec les thèmes abordés dans les films. Ces interventions sont soutenues dans le cadre du contrat de Ville. Les thématiques abordées permettent des échanges avec les lycéens sur des sujets de fond qui les touchent avec des professionnels, de mieux les orienter mais aussi de les associer sur les actions à développer. Allant de la manipulation au harcèlement, des violences conjugales aux relations filles/garçons en passant par le consentement ou l'environnement. Chaque année, un comité de pilotage se réunit autour de la Ville, le Tribunal Judiciaire, les cinémas aixois ainsi que le CDAD et envisage la thématique qui sera proposée au regard des grands axes d'actualité en matière de prévention. Fort du succès et de la pertinence de ce dispositif, les partenaires du comité de pilotage ont souhaité s'engager sur une nouvelle convention afin de maintenir cette action au bénéfice des lycéens aixois mais aussi de l'aligner sur la durée de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui prendra fin en 2025. C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

VALIDER la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant délégué à la signer ainsi que tout autre document s'y afférent.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre :

0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : 11.06, Festival du Film judiciaire – renouvellement de la convention de partenariat avec une autorisation de signature. Je dois dire que c'est un festival qui est plébiscité au niveau de CLSPD et au niveau de la justice qui est vraiment d'excellente qualité pédagogique.

OBJET : CABANON VERTICAL - CONVENTION DE CESSION D'OUVRAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Etaients Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.07

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur BENKACI Moussa

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : CABANON VERTICAL - CONVENTION DE CESSION D'OUVRAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence, soucieuse de la qualité de vie au cœur des territoires, travaille depuis plusieurs années à la rénovation du quartier de Corsy. L'association « Cabanon Vertical » a travaillé à l'implication des habitants dans les transformations du territoire à travers trois ateliers hors les murs : réalisation d'un diagnostic partagé les 30 novembre 2022 et 17 janvier 2023 ; un atelier de co-construction le 3 mai 2023. L'aboutissement de ce travail de concertation se matérialise par la réalisation de deux mobiliers urbains installés sur l'espace public, dans l'espace de promenade, le long de l'avenue du Jas de Bouffan. Les modules sont constitués de plateaux en bois qui se croisent permettant ainsi plusieurs usages : bancs, tables, parcours pour les enfants. Le chantier de

construction a eu lieu la semaine du 17 juillet 2023 avec la participation de deux jeunes dans le cadre d'un chantier éducatif avec l'ADDAP 13. L'association « Cabanon Vertical » a travaillé à la perception et l'appropriation du quartier par les habitants. Avec ces mobiliers, l'association cherche à améliorer l'appropriation positive du quartier par les habitants en créant une zone de rencontres dans ce lieu de passage. Dans une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, et dans un souci d'anticipation quant à la sécurité, l'entretien et les responsabilités inhérentes à ce type d'objet, une convention présentée à ce Conseil Municipal définit les critères techniques, les mesures de sécurité et d'entretien, qui régissent la cession du mobilier à la Ville par l'association « Cabanon Vertical ». Compte tenu de ce qui précède, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

VALIDER la convention de cession entre l'association « Cabanon Vertical » et la Ville d'Aix-en-Provence ci-annexée ;

AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout autre document s'y afférent.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Solène.

Mme TRIVIDIC : Merci, Madame le Maire. La 11.07, c'est une autorisation de signature portant sur une convention de cession d'ouvrage avec Cabanon Vertical. Elle porte sur des mobiliers urbains qui sont situés sur l'espace public au Jas-de-Bouffan. Ce sont des modules qui ont été réalisés dans le cadre d'un chantier courant juillet avec la participation de deux jeunes au chantier éducatif accompagné par l'ADAP 13.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - SIGNATURE D'AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à

Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

11.08

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - SIGNATURE D'AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mes Chers Collègues, Dans le cadre du développement social des quartiers de la commune, la Ville d'Aix-en-Provence accompagne les projets sociaux et associatifs des associations qui ouvrent dans l'intérêt général et le « bien vivre ensemble ». Tel est le cas des associations listées dans le tableau ci-annexé dont les interventions contribuent à notre politique de cohésion sociale sur le territoire communal et en particulier au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dont le périmètre et le cadre sont en cours de redéfinition pour une mise en œuvre prévue en 2024. Lors du Conseil Municipal du 09 juin dernier, par délibération n° DL.2023-237, vous avez validé l'ensemble des actions retenues dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville dont il convient de compléter notre soutien. Pour illustration, il s'agit de soutenir les actions de l'association Cabanon Vertical qui œuvre pour l'inclusion de tous les habitants dans les projets urbains afin de valoriser le lien social. Pour ce faire, elle entreprend de développer des projets d'architecture, de scénographies urbaines, d'installations expérimentales, avec le concours d'artistes plasticiens, d'architectes, de scénographes et de paysagistes. Afin de poursuivre et de développer les projets d'urbanisme transitoire sur la Commune d'Aix-en-Provence, l'association mène des actions de sensibilisation en donnant des clés de compréhensions aux agents locaux (bailleurs, associations, services techniques...). Elle réalise des diagnostics partagés et accompagne la mise en œuvre des projets. Conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 entre la Ville et le Cabanon Vertical, validée en Conseil Municipal du 14 octobre 2022, par délibération n° DL.2022-329, il convient de verser la subvention 2023 de 8 000 € à cette association. De plus, il vous est proposé d'accompagner de manière complémentaire les projets répondant aux besoins des habitants des quartiers Politique de la Ville présentés par le centre social la Provence (dénommé la FABRIK à Encagnane), celui de l'AITE visant à aider les personnes d'origine étrangère dans leurs démarches administratives, l'accompagnement scolaire au sein de l'école élémentaire Jules Payot développé par le centre social Château de l'Horloge et les actions d'éducation à l'image développées par ANONYMAL. Il est également proposé d'accompagner de manière complémentaire le fonctionnement de l'association Jas en Couleur qui œuvre au quotidien en faveur des habitants du Jas de Bouffan au travers d'actions diverses telles que l'aide aux démarches administratives, des repas partagés, ou encore des sorties familiales. L'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale-APERS déploie des permanences d'aides aux victimes au sein du commissariat d'Aix-en-Provence par un intervenant social dédié exclusivement à cette action. Cette Association (régie par la Loi 1901) a été créée en 1980 principalement pour l'exercice des mesures de contrôle judiciaire socio-éducatif dans le ressort du Tribunal Judiciaire d'Aix en Provence. Ouvert en 1991, pour le Tribunal d'Aix-en-Provence, ce service de prise en charge des victimes, offre aux victimes d'infractions pénales, le concours d'une équipe pluridisciplinaire (intervenants sociaux, accueillants victimes et psychologues). L'association APERS est habilitée pour la prise en charge des victimes d'infractions pénales, de catastrophes naturelles, d'accidents collectifs et d'attentats. Ainsi, toute personne victime peut être reçue et suivie par le personnel des pôles primo-accueil, aide aux victimes ou urgences et violences conjugales. Les personnes faisant appel à l'association sont issues de tous les milieux sociaux. La prise en charge des populations plus fragilisées (victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, personnes vulnérables (âgées ou handicapées..), femmes seules avec enfants, allocataires, salariés pauvres ...) correspond à l'objectif initial de

l'APERS : outre le fait d'être certainement plus confrontées à la délinquance, ces populations sont celles pour lesquelles les conséquences seront les plus préjudiciables. Par ailleurs, la Ville a réalisé une nouvelle construction élevée d'un étage de plus de 200 m² en lieu et place de l'ancien Bastidon pour un coût d'environ 600 000€ et en a confié la gestion à la maison de quartier la Mareschale. Cette salle polyvalente sera dédiée aux activités des associations (danse, musique, chant, théâtre, bien-être), aux spectacles, à la promotion des artistes locaux et nécessitera un équipement scénique complet. Dans ce cadre, cet acteur socio-culturel doit aménager ces nouvelles surfaces avec des équipements et mobiliers adaptés à la création et à la diffusion artistiques et culturelles. Afin d'accompagner cet investissement, estimé par l'association à environ 50 000€ de dépenses totales, nous proposons de leur attribuer aussi une subvention d'équipement de 10 000€. Ces propositions ont été présentées aux Comités Techniques, les 04 avril et 31 août 2023. Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER les subventions telles que précisées dans le tableau ci-annexé ;

ADOPTER et AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants ci-joints ;

DIRE que la dépense globale de 36 400 € sera imputée sur les lignes budgétaires n°4965, 1460, 1344, 1625 et 13465 qui présentent les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés : 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 6

Suffrages Exprimés : 47

Pour : 47

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Frédérique DUMICHEL Claudie HUBERT Salah-Eddine KHOUIEL Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme TRIVIDIC : La 11.08, c'est l'attribution de subventions dans le cadre de la politique de La Ville pour un montant total de 36 400 € donc, vous verrez en fin de rapport le tableau avec le récapitulatif des structures qui bénéficieront de cette subvention.

Mme le Maire : Merci, Solène. Y a-t-il des questions ? Madame HUARD.

Mme HUARD : Oui, Madame le Maire. Je souhaiterais intervenir sur la 11.02 parce que ça m'a un petit peu heurté. Évidemment, ça fait longtemps que je suis pour le passage de la gestion en flux plutôt qu'en stock. Dans votre délibération, là aussi, ça me gêne un petit peu parce qu'il y a des erreurs. Vous marquez : « la loi Elan généralise pour l'ensemble des réservataires pour l'ensemble des logements locatifs sociaux, le passage à la gestion en flux au plus tard le 24 novembre 2023 ». C'est absolument faux. La loi Elan a été en 2018, et la première date-butoir était pour le 24 novembre 2021. Et c'est la loi 3DS en 2021 qui a repoussé la date butoir au 24 novembre 2023. Donc, j'aimerais bien que dans les délibérations les choses soient exactes. Ce qui me choque en tous les cas dans cette gestion des logements sociaux, et je vais y revenir, c'est d'attendre toujours la date butoir. Ça fait cinq ans que cette loi a été votée, on attend la dernière minute pour voter une convention qui est absolument indispensable. Quand on connaît la gestion des logements sociaux, notamment, sur Aix-en-Provence.

Mme le Maire : Alors, juste Madame HUARD, une petite précision. En fait, La Ville a pris modèle sur ce qui était la délibération de la DREAL, vient-on de me dire, de la Métropole, d'un certain nombre d'institutions, en fait, elle a fait un raccourci parce que c'est la loi Elan qui a institué cette gestion. Alors, même si la loi 3DS après, a institué un report. Ça évitait effectivement, dans la bonne lecture du rapport d'avoir 15 références quoi.

Mme HUARD : Ah, oui, mais c'est important.

Mme le Maire : Et puis encore une fois, le report, il ne vient pas de La Ville, il vient à la fois de la Métropole et des bailleurs sociaux qui sont en charge directe, il ne vient pas de nous. Donc, je vous le dis. Maintenant, poursuivez, je vais répondre à l'ensemble des questions qui pourraient se poser.

Mme HUARD : D'accord. Oui, voilà, moi, ce qui me gêne effectivement, j'en reviens toujours à la même chose puisque je suis énormément de personnes qui sont en grande précarité, la gestion des logements sociaux à Aix me pose un problème. J'avais demandé à participer à la commission d'attribution de la gestion du parc, on me dit non. Je vois bien, il y a quand même un souci. Je suis des personnes qui ont posé des demandes de logements sociaux depuis 10 ans. Je vais vous donner un exemple concret puisque là, je sais de quoi je parle. J'habite à la Duranne, j'ai à côté de chez moi, un bailleur social qui s'appelle Pays d'Aix habitat qui a des logements rue de la petite Duranne, il y a deux logements en rez-de-chaussée, ça fait des années que ces deux logements sont vides. Je voulais prendre les photos justement puisque maintenant les herbes folles, elles montent à 2 m de haut, et en même temps, je sais qu'il y a des gens qui réclament des logements depuis plus de 10 ans et on leur dit : « ah non, y'a pas de logement libre, il n'y a pas ci, il n'y a pas là... » C'est vrai que là, pour le coup, j'attends beaucoup de cette gestion en flux. Et j'espère qu'il y aura un peu plus de clarté dans la délivrance de logements sociaux. Que les logements sociaux aillent aux bonnes personnes, c'est-à-dire aux personnes qui en ont réellement besoin et non pas souvent des petits arrangements entre amis et qui parfois me choque. Donc, voilà j'attends beaucoup, vraiment, de...

Mme le Maire : Non, non, non, non. Il n'y a pas de petits arrangements entre amis. Sachez qu'il y a 5 000 demandeurs sur Aix, il y en a 15 000 à Marseille. Sur Aix, il y a à peu près 170 délibérations de logements à l'année. Donc, évidemment, il y a des délais qui ne sont pas normaux, on est bien d'accord. Il y a une CALEOL avec l'ensemble des bailleurs sociaux et un arbitrage qui est collégial et correspondant à la loi. Je vais passer la parole à Brigitte BILLOT à laquelle j'ai totalement délégué le logement.

Mme HUARD : Je n'ai pas fini, mais bon...

Mme BILLOT : Juste je voulais répondre à votre première question. Nous avons mis longtemps soi-disant, et nous le passons à la dernière minute, la gestion en flux. Il nous fallait obligatoirement attendre la convention-cadre établie par la Métropole pour la passer au Conseil Municipal. Donc, elle a été établie il y a très peu de temps, et encore modifiée il y a une quinzaine de jours par la métropole, donc, on ne pouvait pas la passer avant. Déjà par rapport à ça.

Mme le Maire : On la vote à la prochaine Assemblée métropolitaine.

Mme BILLOT : Voilà. Par rapport à l'attribution des logements, là, c'est la Convention-cadre, c'est le passage en flux, mais la loi Elan, elle prévoit aussi ce qu'on appelle la cotation. Et la cotation également, c'est au niveau de la Métropole que ça se joue. Donc, ça fait à peu près un an et demi et même plus, deux ans à peu près, qu'il y a des réunions avec la métropole. Une cotation déjà, je ne peux pas dire définitive, mais une cotation déjà a été établie, elle est applicable. Ils nous l'ont laissé applicable pendant un an et voir ce que ça donne. Cette cotation devra être appliquée normalement, si la loi ne change pas, en février 2024. Mais je pense que l'application sera la même que ce soit avec le réel obligatoire ou ce qui se passe depuis des années. Donc, non, on n'attribue pas au hasard puisqu'il n'y a pas que nous autour de la table, il n'y a pas que les bailleurs, mais il y a aussi des associations de locataires, il y a d'autres élus, il y a d'autres administrateurs...

Mme le Maire : Il y a l'État et la Préfecture.

Mme BILLOT : Il y a l'État, donc, non, on n'attribue pas au hasard.

Mme HUARD : Oui, mais comment vous pouvez m'expliquer qu'il y ait des logements libres, depuis des mois, voire des années, alors, qu'il y a une liste d'attente phénoménale. Est-ce que ça, vous pouvez me l'expliquer ?

Mme BILLOT : Oui, je peux vous l'expliquer parce que nous, nous ne sommes que les réservataires des logements, et il faut que ce soient les bailleurs qui vous l'expliquent, parce que nous, la gestion en flux, je ne peux pas dire qu'elle changera beaucoup parce que nous, nous attribuons sur des logements qu'on nous dit qu'ils sont libres. Donc, nous n'attribuons pas sur des logements que le locataire nous dit : « il est libre », c'est le bailleur qui décide.

Mme HUARD : Oui, ça, j'entends tout à fait.

Mme BILLOT : Les logements appartiennent aux bailleurs.

Mme HUARD : Bon, eh bien, alors, j'aimerais avoir des réponses des bailleurs...

Mme le Maire : Ce que vient de vous dire Marie-Anaïs à l'instant, c'est que notre contingent, en tout

cas, le contingent ville, il n'y en a pas de libre pour l'instant. Voilà.

Mme HUARD : Est-ce que les bailleurs, un jour, pourront répondre à ce genre de questions ?

Mme le Maire : Oui, bien sûr, on peut leur poser la question. Oui, Jean-Louis, vas-y.

M. VINCENT : Madame, j'entends ce que vous dites et je découvre qu'il y a deux logements qui sont inoccupés dans cet immeuble dont, je sais qu'il a un problème d'infiltration depuis sa livraison. Donc, je vais regarder ça immédiatement en quittant le Conseil Municipal, c'est une chose, mais je ne peux pas accepter que vous disiez que dans la commission d'attribution, c'est la République des petits copains. Dans la commission d'attribution, on attribue aux plus nécessiteux et donc, il y a des cas sociaux qui nous sont présentés et qui ont forcément la priorité. Même si les gens ont droit, en pays d'Aix habitat, nous avons 300 logements qui se libèrent par an. 300 logements, aujourd'hui, on en attribue 75 au relogement, Méjanes-Calendal. Donc, moi, quand j'ai une famille de quatre personnes qui est à la résidence de faculté, je lui donne la priorité parce qu'on ne peut pas faire vivre quatre personnes dans un studio de 23 m², c'est juste un exemple pour illustrer. Ce sont les plus nécessiteux qui sont bénéficiaires de ces logements. À la CALEOL participent, le maire l'a dit, les représentants des locataires, les associations de locataires, et la représentante du préfet. Vous pouvez vous adresser à ces personnes pour savoir comment ça se passe.

Mme HUARD : Moi, ce que je voudrais par exemple, dans les personnes que je reçois, il y a des personnes qui sont à Aix depuis 40 ans, c'était une famille, le mari, sa femme, et trois enfants. Le mari est mort, les enfants sont partis, et la femme, elle se retrouve toute seule dans un grand appartement. Ça fait des années ...

M. VINCENT : Ce sont des cas exceptionnels.

Mme HUARD : ...des années, qu'elle demande d'avoir un appartement plus petit. Et vous par exemple, vous avez besoin d'avoir des appartements plus grands, est-ce que la gestion en flux va résoudre ce genre de problème ? C'est ça qui m'intéresse en fait.

M. VINCENT : Madame, contrairement à ce que pensez avec la décohabitation, les bailleurs sociaux ont essentiellement besoin de T2 et de T3, actuellement, ils n'ont pas besoin de grands appartements.

M. HADAoui : Nous faisons aussi des urgences qui arrivent comme ça tout d'un coup, des femmes battues, d'un coup, on a des dossiers. Qu'est-ce qu'on fait ? On les laisse avec le mari ? On les sort de là ? En général, on les sort de là. Il y a, bien sûr, des plaintes, etc. on ne prend pas en main comme ça. Il y a aussi des choses, il y a eu pas mal d'incendies, vous le savez, dans les appartements (*coupure*) de social, on est en plein dedans et c'est très dur, vraiment, c'est très dur. Et quand vous parlez de logements où il y a des familles qui partent et que ne reste en général que le couple, on est sur les dossiers, mais ça ne se fait pas comme ça tout d'un coup, vous comprenez, ça met un laps de temps.

Mme HUARD : Non, mais ça fait des années quand même.

M. HADAoui : On a fait pas mal de choses sur ces dossiers-là, mais croyez-moi, on est dessus et on est tous actif là-dedans, ce n'est pas évident. En plus, avec le flux, je vous montrerai, le flux, comment ça marche, et ce n'est pas évident pour tout le monde.

Mme HUARD : Je n'ai jamais dit que c'était évident. Je dis que ça me pose un problème, voilà. Parce que je suis quand même énormément de monde...

Intervention hors micro

Mme HUARD : Oui, non, mais il n'y a pas de problème.

Mme le Maire : Brigitte, Brigitte BILLOT.

Mme BILLOT : Madame HUARD, j'allais vous dire, comme je vous ai expliqué, là, va être appliquée et peut-être à la lettre vraiment, la cotation. Eh bien, une personne qui est déjà logée dans le logement social entre guillemets ne fait plus partie des priorités. Je suis désolée, mais ça sera très difficile. Elle ne fera plus partie des priorités. Ce n'est pas nous qui avons créé la cotation, c'est l'État. Donc, quand on aura logé les femmes battues, les handicapés, les RSA, les gens à la rue, eh bien, après, il faudra décliner tous les autres. Et une personne qui est déjà dans un logement social ne fait pas partie malheureusement, des priorités et tout bailleur est contrôlé par l'agence nationale de contrôle des logements sociaux (ANCOLS). L'ANCOLS, il contrôle également les commissions d'attribution. Il prend toutes les commissions d'attribution, tous les cas d'attribution, chaque logement attribué chez les bailleurs, tout est contrôlé chaque année. Et si l'ANCOLS trouve, parmi les personnes qui sont présentées et qui ne correspondent pas à la cotation et aux obligations de priorité, le bailleur paye une amende sur ce logement. Donc, je vous assure qu'on y fait très attention et les bailleurs aussi. Donc, on n'y peut rien, c'est une application obligatoire. Et je peux vous assurer que ce n'est pas l'ami qui passe,

mais ce sont les obligations, ça, je peux vous le confirmer.

Mme le Maire : Oui, Jean-Christophe.

M. GRUVEL : Simplement, Madame le Maire, sur ce sujet aussi important que les logements sociaux, il faut quand même là aussi, poser le problème. Le problème, c'est que le nombre de Français qui correspondent aux conditions d'attribution de logements sociaux ferait que 76 % des Français seraient éligibles. Et notamment, je m'adresse à Madame la Députée, tant qu'on ne reverra pas les conditions d'attribution des logements sociaux, on ne résoudra rien. Au contraire, le problème empirera. C'est la vérité, je n'ai rien contre vous.

Mme PETEL : Oui, mais du coup, parce qu'on a dans la loi, l'obligation de revoir régulièrement, c'est dans la loi et donc, vous ne pouvez pas rester 20 ans maintenant, dans un logement social. Quand vous êtes un couple avec enfants et que les enfants s'en vont, il n'y a plus de raison que vous ayez un T5 ou un T6.

Mme le Maire : Oui, mais dans la réalité, ça ne se passe jamais comme ça, et c'est logique d'ailleurs. Un logement, ce n'est pas n'importe quel bien, c'est une maison.

Mme BILLOT : Ce n'est pas vrai, Madame PETEL. Dans la loi, une personne de plus de 65 ans, si elle ne veut pas sortir du logement, on ne peut plus la sortir, le bailleur ne peut pas la sortir. Or quand les enfants sont grands et quand ils sont élevés et qu'elle se retrouve seule, si elle se retrouve seule dans un T4 où elle a l'habitude d'être, l'habitude d'habiter avec ses voisins du dessus, dessous, etc. si elle ne veut pas, on ne peut pas, la loi nous empêche de la sortir du logement.

Mme le Maire : Plus de 65 ans de toute façon, on ne peut plus rien faire.

Mme BILLOT : Voilà.

Mme le Maire : Et puis, encore une fois, c'est un bien particulier. Gaëlle.

Mme LENFANT : Juste un mot pour dire je reviens ce début de conseil où on a tous parlé de la problématique d'Encagnane, de l'attachement des gens à leur logement, et là, je suis étonnée parce que Mme PETEL, vous tenez des propos totalement contradictoires avec ceux que vous avez tenus en début de conseil.

Mme PETEL : Eh bien, non en fait, si vous m'écoutez bien, non. C'est juste qu'on ne peut pas non plus laisser des gens dans le même type d'appartement, il faut être logique. On ne peut pas vouloir des logements pour les gens et puis vouloir qu'il n'y ait pas de mobilité dans les logements sociaux. En fait, ce que vous proposez, c'est ce que proposait Monsieur Mélenchon avec l'une de ses députés en disant : « Ah bah non, elle ne va pas quitter son logement social parce que si jamais après quand elle n'aura plus son mandat, il faudra qu'elle retrouve son logement social », donc, en fait, il demandait à ce qu'une députée de la France insoumise puisse continuer à bénéficier de son logement social. Eh bien, non en fait, quand vous changez de statut d'emploi, etc. et que vous avez désormais la possibilité, par exemple, de vous loger dans le privé, il n'y a plus aucune raison que vous restiez dans le parc social. Quand vous avez vos enfants qui partent et que vous restez seul dans un T5, vous prenez l'espace d'une famille qui pourrait vivre dans un T5. Donc, dans la loi Elan, et ensuite, nous avons effectivement inscrit dans la loi qu'il fallait revoir les dossiers régulièrement, mais effectivement, en proposant des logements adaptés, avec une pièce, deux pièces, etc. au même tarif.

Mme le Maire : On n'est pas à l'Assemblée nationale non plus. Je dirais quand même une chose, c'est qu'une maison encore une fois, ce n'est pas n'importe quel bien. Une maison, ce sont des souvenirs, c'est toute une vie, voilà. Et on ne peut pas le traiter comme n'importe quel bien, en disant : « tiens, ce pantalon ne me va plus et j'en change » ça n'a strictement rien à voir, et c'est d'ailleurs pour ça que la loi, je dirais, dans son bon sens, la dernière loi prévoit qu'à partir de 65 ans, on ne peut pas obliger quelqu'un de bouger de son logement et c'est logique.

Mme BILLOT : Madame PETEL, je vous ai répondu pour...

Mme le Maire : C'est humain, on ne peut pas tout traiter, je dirais, de manière déshumanisée comme ça, ce n'est pas possible. Voilà, c'est ça.

Mme PETEL : Alors, non, non, non ce n'est pas déshumaniser. Vous rentrez dans le pathos comme d'habitude. Vous allez nous expliquer comment est votre politique de logement parce qu'on n'a toujours pas compris en fait, comment vous allez loger les gens.

Mme le Maire : Madame BILLOT a envie de vous expliquer justement.

Mme BILLOT : Oui, vous m'avez demandé pour les personnes qui sont plus âgées et qui sont dans des logements, mais je vous réponds que maintenant, il n'y a plus de CAL, commission d'attribution logement comme autrefois, mais il y a des CALEOL et dans les CALEOL, j'allais dire, ce sont toujours

des CALEOL, OL ça veut dire nouvelle organisation des logements. Ça veut dire que chaque fois, tous les mois, sont étudiés les personnes qui sont handicapées, et qui ne sont plus handicapées, qui sont dans un logement handicapé, les personnes en sous-location, en sur location, en sous occupation, sur occupation, ces cas sont toujours étudiés et il y a des mutations de logements obligatoires, c'est toujours fait et par obligation, c'est fait.

Mme le Maire : Pierre SPANO.

M. SPANO : Oui, trois remarques, juste un peu pour appuyer un peu ce que disait Monsieur GRUVEL. J'ai sous les yeux un extrait du dernier rapport de la fondation Abbé Pierre : 4 millions de ménages mal-logés ; 2,4 millions de foyers en attente d'un logement social ; 300 000 personnes sans domicile fixe, soit un doublement en 10 ans. Le pays s'enfonce dans la crise du logement. Dans le même temps, il est publié une étude qui montre l'ampleur de la crise du logement, avec un besoin global de 518 000 logements par an, dont 198 000 logements sociaux pour tenir compte des grandes tendances sociodémographiques du pays.

Mme le Maire : C'est éloquent, malheureusement.

Mme HUARD : Et j'en profite aussi pour rappeler qu'à Aix, il serait urgent de construire des logements sociaux. Je rappelle que nous sommes en dessous du pourcentage obligatoire de logements sociaux et que nous payons quand même une taxe parce que nous n'avons pas assez de logements sociaux sur Aix. Ça pose question.

Mme le Maire : Mais vous savez, Madame HUARD, la loi Duflot a mis effectivement un pourcentage à 25 %, mais pas sur les 25 % à venir des logements existants, mais sur l'ensemble. Or, du coup, ça nous donne un rattrapage à faire qu'on ne pourra jamais faire. C'est ça le problème. Donc, on était à 19 % à l'époque où la loi était à 20 %, aujourd'hui, on est à 21, ce qui n'est pas rien non plus. Et j'ai même abaissé le seuil déclencheur des 25 % puisque nous étions à 2 000 m² et on l'a mis à 1000. Plus 15 % de logements intermédiaires, c'est-à-dire des logements à coûts maîtrisés. On fait ce qu'on peut, ce n'est pas si simple, ce n'est pas mécanique, on ne peut pas appuyer sur le bouton d'une machine. Jean-Christophe.

M. GRUVEL : Surtout que vos amis soutiennent les dispositions de zéro artificialisation nette des sols, ça va être compliqué de construire de plus en plus et de mieux en mieux.

Mme HUARD : Enfin, je ne vois pas que ça empêche beaucoup les promoteurs privés de construire partout sur Aix. Alors, ça, ce n'est pas un argument du tout.

Mme PETEL : Elle n'est pas mise en œuvre aujourd'hui.

Mme le Maire : Et je viens d'apprendre une information intéressante qui devrait vous faire plaisir, c'est que la pénalité que nous allons régler cette année, est d'un montant de 300 000 €, alors, qu'il y a 3-4 ans, elle était à 1,2 million. Donc, ça veut dire quand même qu'il y a eu un sacré progrès.

M. PENA : Dans cette discussion, Madame le Maire, je rappelle que de l'année 2022 à l'année 2023, il y a, en termes de construction de production de logements, un déficit, il y a -150 000 logements dans notre pays, en moins par rapport à 2022 en 2023, -150 000. Voilà, je vous laisse juge de cela. Votre conseiller municipal qui était à cette réunion du monde économique dont je parlais tout à l'heure, a dit : « c'est une bombe sociale, c'est la nouvelle bombe sociale à venir », eh bien, voilà.

Mme le Maire : Mais c'est la raison pour laquelle Maryse JOISSAINS à l'époque, avait demandé une dérogation pour le programme ANRU...

M. PENA : Nous y sommes.

Mme le Maire : ... Qu'on a obtenu à 25 % avec une reconstruction de 102 logements sociaux sur Encagnane. C'était une des raisons. Après il y a aussi, je dirais, le résultat des politiques menées et qui sont des politiques relativement paradoxales quand on nous dit : « il faut construire plus », mais en même temps on ne peut plus étaler la ville et qu'on est obligé de surdensifier et de construire la ville sur la ville, eh bien, c'est très compliqué. Moi, en tant que maire, c'est vrai que dire aux habitants ; « on va sur toutes les maisons qui existent, on va faire des ensembles collectifs », ça ne marche pas. Et à juste titre parce qu'il n'y a pas les voies de desserte, parce qu'il n'y a pas tous les équipements afférents, parce qu'il n'y a pas tout ça. Donc, le zéro artificialisation des sols et en même temps le besoin de surdensification, c'est paradoxal, ça ne fait pas bon ménage. Et tout ça je pense que ça devra être amendé dans le temps parce que ça ne marchera pas. Si nous continuons ? Madame HUARD est-ce que vous avez encore des questions ? Non ? Bon, donc, je vous propose...

M. SPANO : Si, moi, sur la politique de La Ville, je voudrais faire une intervention.

Mme le Maire : Pierre SPANO.

M. SPANO : Voilà. Merci de m'y autoriser. Je voulais dire qu'à l'occasion de cette délibération, notamment, sur la politique de La Ville, en dire un mot d'une manière générale. Je parle de politique de La Ville au sens où c'est la politique qui est menée par l'État, notamment, en direction des quartiers populaires. La séquence du mois de juin et les événements qu'on a qualifiés d'émeutes, notamment, dans les quartiers populaires, les aura vus être stigmatisés. Et comme trop souvent, les quartiers populaires et les quartiers prioritaires ont fait l'objet de discours simplistes. Les amalgames ont, hélas, fusés, mêlant les sujets en partie légitimes par ailleurs, de trafic de stupéfiants, de parentalité, ou de sentiment d'appartenance. La politique de La Ville a été clouée au pilori à cette occasion et par de trop nombreux observateurs, accusée d'échec. Alors, même que les réussites issues de nos quartiers populaires sont nombreuses, qu'elles soient individuelles ou collectives. Il y aura, le 9 octobre, un conseil interministériel à La Ville. Un conseil national de la Refondation dédié aux émeutes urbaines est également annoncé, et la cohésion sociale figure en bonne place à l'agenda politique. D'après le compte rendu des récentes rencontres de Saint-Denis, les collectivités ont besoin d'une méthode ordonnée s'appuyant sur les territoires en lieu et place de surplomb qui fait abstraction des réalités observées sur le terrain. Il faut décloisonner les crédits des politiques publiques de même que la délégation de crédits de l'État aux collectivités pour une action publique au plus près des citoyens. Nous voudrions rappeler ici que nos quartiers ont droit plus que jamais à des services publics de même niveau que sur le reste du territoire national. À l'heure actuelle, nombre de nos quartiers sont sous-dotés en enseignants, en magistrats, et en policiers. Il est nécessaire que l'État soit au rendez-vous du moment de fracturation extrêmement grave que connaît notre pays. Mais ce n'est pas un fait nouveau, cette situation est connue depuis des décennies. Je la connais personnellement en tant que travailleur social, depuis que 92. Les maux observés dans les quartiers dits prioritaires le sont en réalité dans le pays tout entier et y compris dans les zones rurales qui connaissent un sentiment de déshérence, d'être laissées pour compte, perte de sens du point de vue de nos concitoyens, de la promesse d'égalité républicaine. Ainsi l'école, nous le savons, est l'outil indispensable et on a beaucoup parlé tout à l'heure, de la cohésion nationale et de l'égalité des chances. Nous plaidons, comme le récent appel des maires en faveur d'une entrée systématique de toutes les écoles en quartiers politiques de La Ville dans la géographie prioritaire de l'Éducation nationale, le succès de la mixité sociale l'exige. Enfin, n'oublions pas que le déclencheur des émeutes a été la mort d'un adolescent à Nanterre. Il faut mesurer cette distance entre la jeunesse et nos forces de police, la comprendre et la réduire. Des idées et des actions existent sur l'ensemble du territoire et même à Aix, des expériences existent qu'il faut accompagner fortement. L'ordre républicain, la sécurité publique constitue évidemment des préalables attendus par les habitants de nos quartiers...

Mme le Maire : Mais Pierre, pardon, mais on n'est pas en meeting là.

M. SPANO : Non, mais ce n'est pas un meeting, c'est pour parler de la politique...

Brouhaha

M. SPANO : Si, si, je vais vous dire pourquoi après non, mais parce qu'il va y avoir des décisions vont être prises sur la politique de la ville et, notamment, on peut tous avoir peur de la réduction du périmètre et donc, moi...

Mme le Maire : Ça, c'est vrai, ça, c'est vrai.

M. SPANO : Donc, je compte sur La Ville d'Aix, pour être exigeante sur le fait que les périmètres de la politique de La Ville ne soient pas réduits et que les crédits soient consolidés parce que c'est toujours une astuce qui est faite par les divers gouvernements depuis des années que de réduire le périmètre de la politique de La Ville. Or, si on habite au numéro pair ou impair d'une rue, les difficultés restent les mêmes même.

Mme le Maire : Alors, pour Aix, je vais vous dire ce qui a été décidé, c'est ce qui nous a été annoncé. C'est le maintien des périmètres effectivement des QPV, quartiers politiques de La Ville, mais en revanche l'abandon des quartiers de veille, Pinette, Saint-Eutrope en tant que quartier de veille. Donc, moi, évidemment, ça nourrit chez moi une crainte terrible, parce que nous avons fait des efforts énormes sur ces deux quartiers, notamment avec Salah sur le CIACU, sur beaucoup de choses à l'époque, il ne faudrait pas effectivement que les efforts se relâchent et qu'à partir de là, on retourne à une situation qui était une situation peu enviable à l'époque, c'est le moins qu'on puisse dire.

M. SPANO : Eh bien, nous sommes d'accord, merci, Madame la Maire.

Mme le Maire : Après, sur les centres sociaux, je tiens à dire tout de même que La Ville en tout, sur les fluides, les locations, les loyers qu'elle ne touche pas puisqu'elle les laisse gratuitement occupés, c'est

2 millions d'euros. Et que nous venions de rajouter 10 000 € de plus sur la convention-cadre des centres sociaux au niveau de la politique famille, voilà, justement, après les émeutes. Y a-t-il des questions ? Pas des déclarations, des questions ? Alors, on vote. 11.02, contre ? Abstention ? 11.03, contre ? Abstention ? 11.04, contre ? Abstention ? 11.05, contre ? Abstention ? 11.06, contre ? Abstention ? 11.07, contre ? Abstention ? 11.08, contre ? Abstention ? Excusez-moi, 11.01, contre ? Abstention ?

Maison pluridisciplinaire de Beisson. Parfait.

OBJET : AIDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI donne lecture du rapport ci-joint.

12.01

RAPPORTEUR : Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : AIDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Mes Chers Collègues, Différentes associations et clubs aixois œuvrent en direction des seniors en organisant des animations et des actions afin de lutter contre l'isolement de ce public fortement fragilisé. Ainsi, ceux-ci apportent à nos aînés une aide morale, un lieu de rencontre, une programmation d'activités de loisirs ou de découvertes : goûters, repas, sorties, jeux (société, cartes, lotos...), ateliers (mémoire, gymnastique, musique...), voyages... Dans le cadre de sa politique de soutien et d'accompagnement à ces structures, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement. Ces dotations participent à la continuité des actions dispensées chaque année, à l'organisation de moments festifs ou ludiques, et au soutien des initiatives en faveur de la santé et du bien-être de nos seniors. Afin de maintenir ces liens de convivialité, je vous propose d'octroyer à chaque association ou club listé en annexe les subventions suivantes, sachant que ces propositions ont été prévalidées en Comité Technique du 31 août 2023. Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2023 telles que présentées dans le tableau ci-après ;

DIRE que la dépense correspondante d'un montant de quarante mille huit cents euros (40 800 €) sera imputé au budget de la Ville sur la ligne budgétaire N° 1024 (4238 65748 934) (subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé) qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Sylvaine.

Mme DI CARO : Oui, mes chers collègues, il s'agit de voter une attribution de subventions de fonctionnement au club senior, et il y a trois associations qui œuvrent en direction justement, des seniors un peu plus fragiles. Si vous permettez, je vais dire deux mots sur l'association Aix Alzheimer. Nous avons vu donc, la semaine dernière, la semaine concernant l'Alzheimer avec diverses réunions, l'association est présidée par Madame CATANZARO, et je voulais rendre un hommage ici ce soir, à Marie-Odile DESANA qui a été pendant plus de 20 ans dans cette ville, la Présidente de Aix Alzheimer et qui siégeait à France Alzheimer à Paris et qui est décédée il y a quelques jours, voilà, merci.

Mme le Maire : Ce qu'on ne savait pas, sinon on aurait fait une minute de silence tout à l'heure pour elle aussi. Voilà. La fois prochaine. Ce qu'il y a le plus de terrible dans ce décès, c'est qu'elle est décédée elle-même de la maladie d'Alzheimer, c'est quelque chose de très triste.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES OEUVRANT DANS LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA,

Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

12.03

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame BILLOT Brigitte

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES OEUVRANT DANS LE CHAMP DE LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE - SIGNATURE D'AVENANTS

Mes Chers Collègues, Dans le cadre de sa politique Petite Enfance – Enfance et des objectifs qu'elle s'est fixée pour l'année 2023, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite améliorer la qualité des services rendus à la population ainsi que la qualité de vie des Aixois. Elle est ainsi soucieuse d'offrir un service public en correspondance avec ses objectifs, qui réponde à la demande des familles et assure le bien-être et l'épanouissement des tout-jeunes enfants 0-3 ans et des enfants en Accueil Collectifs de Mineurs 3-17 ans (ACM). Ainsi, outre sa participation au fonctionnement des établissements d'accueil municipaux de la Petite Enfance gérés par la voie d'une délégation de service public, elle est attachée au développement d'initiatives diversifiées, et notamment au fonctionnement des multi-accueils collectifs associatifs et des associations en lien avec les tout-petits (0-3 ans) et/ou œuvrant dans le domaine de la parentalité. En parallèle, la ville en sa qualité de « Ville, amie des enfants (VAE) », est engagée dans un réseau national et international de villes sous l'égide de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE). Elle doit prendre des initiatives et promouvoir des actions facilitant l'insertion des enfants et des jeunes dans la vie de la cité et à encourager leur ouverture sur le monde. Une subvention de fonctionnement à l'UNICEF local aixois est ici proposée dans le cadre d'actions communes suivies avec la Ville. En continuité, les nombreux enfants inscrits dans les Accueils Collectifs de Mineurs (3-17 ans) de la Ville, les équipes d'animation des ACM ont ainsi proposé des parcours éducatifs riches, diversifiés, cohérents et complémentaires sur ces différents temps de vie de l'enfant. Ces activités sont indispensables à l'épanouissement des plus jeunes. Elles sont grandement bénéfiques pour leur évolution. Elles aident au développement personnel et à la sociabilisation de l'enfant. Ce dernier a un besoin avide de partage et de vie avec les autres. Ce sont ces objectifs qui sont poursuivis durant les différents temps de l'enfant : péri et extra-scolaires. Le Conseil Municipal du 17 mars 2023 a adopté les délibérations n° DL.2023-137 et n° DL.2023-140, qui déterminent l'aide financière de la Ville pour l'année 2023 aux :

structures associatives d'accueil de la petite enfance, et des Lieux d'Accueil Enfant/Parents (LAEP), et ACM du territoire.

Les attributions des subventions détaillées dans les tableaux ci-après, sont calculées en fonction des montants déjà attribuées par la Ville et permettront de poursuivre le développement et l'amélioration de ces accueils, tout en prenant en compte les besoins des familles aixoises.

Soutien financier de la CAF :

Cette politique « Enfance Petite-Enfance » est fortement accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui, au-delà des prestations de services versées aux gestionnaires d'équipements, apporte des financements complémentaires, via des dispositifs contractuels.

L'ensemble des subventions a été examiné lors du CT du 31 août 2023. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER les subventions présentées dans les tableaux annexés ;

DIRE, que la dépense totale, soit 102 950 € (cent deux mille neuf-cent-cinquante euros) sera répartie de la manière suivante :

37 300 € (Trente-sept mille trois cent euros) seront imputés au budget de la Ville- exercice 2023 sur la ligne budgétaire N° 12 025 (4221- 65748-934) qui présente les disponibilités suffisantes ;

1 500 € (mille cinq cent euros) seront imputés au budget de la Ville- exercice 2023 sur la ligne budgétaire N° 12026 (4221 65748 934) qui présente les disponibilités suffisantes;

2000 € (deux mille euros) seront imputés au budget de la Ville- exercice 2023 sur la ligne budgétaire N° 13 402 (4221 6188 934) qui présente les disponibilités suffisantes ;

62 150 € (soixante-deux mille cent-cinquante euros) seront imputés au budget de la Ville- exercice 2023 sur la ligne budgétaire N°12 051 (338- 65748-933) qui présente les disponibilités suffisantes.

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation, Enfance-Petite Enfance, à signer les avenants correspondants ci-annexés.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 8

Suffrages Exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Éric CHEVALIER Frédérique DUMICHEL Salah-Eddine KHOUIEL Perrine MEGGIATO Stéphane PAOLI Fabienne VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Fabienne.

Mme VINCENTI : Oui, Madame le Maire, 12.02, c'est le projet éducatif, on l'a fait ce matin, 12.03, attribution de subventions aux structures œuvrant dans le champ de la petite enfance et de l'enfance. La Ville d'Aix-en-Provence soutient le développement d'initiatives dans le cadre de la petite enfance et de l'enfance, je vous demande, chers collègues, d'approuver une subvention de 102 950 €, merci.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RESTOS DU COEUR ET ADT QUART MONDE AU TITRE DES SOLIDARITÉS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGHEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGHEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO
Madame Brigitte BILLOT donne lecture du rapport ci-joint.

12.04

RAPPORTEUR : Madame Brigitte BILLOT

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RESTOS DU COEUR ET ADT QUART MONDE AU TITRE DES SOLIDARITÉ

Mes Chers Collègues, Chaque année, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) publie un rapport sur l'état de la France. Son rapport 2022 revient notamment sur le contexte d'incertitude qui pèse actuellement sur la société française. A la suite de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la France a connu de nouveaux bouleversements en 2022, tels que la guerre en Ukraine ou la crise énergétique, avec de forts impacts sur la situation économique et sociale actuelle. Dans ce contexte socio-économique difficile pour les plus modestes en particulier, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite donc particulièrement accompagner les initiatives de solidarité développées notamment par le tissu associatif Il s'agit des Restos du Cœur qui distribuent des denrées alimentaires aux plus démunis. Une recrudescence des besoins et des demandes de personnes en difficultés en cette période compliquée est à anticiper. En cette rentrée, un soutien exceptionnel de la Ville d'Aix-en-Provence s'avère nécessaire pour soutenir l'action des Restos du Cœur et assurer la bonne distribution des produits alimentaires au sein des deux antennes aixoises sur la période hivernale. En outre, l'Association ADT Quart Monde, reconnue d'utilité publique, œuvre pour le respect des droits fondamentaux et l'égalité de tous. Cette association va participer à l'organisation d'une manifestation de sensibilisation dans le cadre de la Journée Mondiale du Refus de la Misère à Aix-en-Provence le 14 octobre 2023. Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € aux Restos du Cœur pour les interventions au sein des deux antennes aixoises et 1 000 € à ADT Quart Monde. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER les subventions de **4 000 €** aux Associations citées ci-dessus.

DIRE que la somme globale sera imputée sur les lignes budgétaires N°**1143** et **1144** qui présentent les disponibilités suffisantes.

| | |
|--------------------------|----|
| Présents et représentés: | 53 |
| Présents : | 45 |
| Abstentions : | 0 |
| Non-participation : | 0 |
| Suffrages Exprimés : | 53 |
| Pour : | 53 |
| Contre : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Brigitte

Mme BILLOT : La 12.04 c'est l'attribution aux associations les Restos du Cœur et ADT quart monde au titre de la solidarité. Effectivement, ce sont deux subventions exceptionnelles au vu du contexte d'incertitude qui pèse actuellement, de la crise sanitaire, de la crise socio-économique au profit des plus modestes. L'attribution est de 3000 € aux Restos du Cœur, surtout pour le rachat de produits alimentaires et de 1 000 € à ADT quart monde qui effectivement lutte contre la misère. Je voudrais ajouter à cela que le CCAS se mobilise pour la lutte contre la misère. Nous allons effectuer le 17 octobre 2023, la journée contre la misère avec le CCAS sur la place Romée de Villeneuve. Nous allons valoriser nos dispositifs actuels, informer la population sur une meilleure connaissance des possibilités d'aide, et essayer d'être le relais des réseaux sociaux. Nous allons également augmenter au CCAS, le

budget des aides financières au profit des plus démunis. Et nous allons effectuer une collecte des Kits hygiènes pour les maraudes actuellement sur le territoire d'Aix.

Mme le Maire : Et tu oublies la fontaine aux jouets.

Mme BILLOT : Et la fontaine aux jouets effectivement, pour les enfants nécessiteux. Merci Sophie.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2023-2024

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

12.05

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur TAULAN Francis

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU SOUTIEN AU DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE SUR LE TERRITOIRE D'AIX POUR LA PROMOTION 2023-2024

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence soutient le dispositif du Service Civique Volontaire depuis plus de 10 ans en permettant à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des missions citoyennes d'intérêt général pendant plusieurs mois. Le Service Civique représente une opportunité pour les jeunes de découvrir le monde du travail, la collaboration en équipe, les missions du service public, l'engagement associatif. La Ville d'Aix-en-Provence s'est montrée volontariste en proposant des missions d'intérêt général pour ces jeunes au sein de ses différents services. Pour la promotion 2023-2024, 24 places sont à nouveau proposées, avec un accent particulier apporté sur la nouvelle mission de la Direction des Sports dans le cadre de la dynamique Jeux Olympique 2024. La Direction Jeunesse de la Ville fonctionne en partenariat avec l'Association Unis Cité, agréée pour cette mission et chargée de la mise en œuvre du recrutement, de l'accompagnement et du suivi de jeunes volontaires accueillis par la Ville. Afin d'innover sur les modalités de recrutement, 2 rentrées seront organisées pour répondre aux actions mises en œuvre dans le cadre de l'événement des J.O. Une première

promotion se déroulera du 3 octobre 2023 au 30 juin 2024, avec les missions des années précédentes, puis une autre du 16 janvier 2024 au 31 août 2024, afin de couvrir les événements liés aux Jeux Olympiques par les ambassadeurs de la Direction des Sports, ainsi que pour d'éventuelles autres missions qui nécessiteraient d'adapter le calendrier. Parmi les missions proposées on retrouve :

Ambassadeurs de la vie étudiante et lycéenne, Direction Jeunesse / Le Repère Étudiant (Ciblée sur volontaires étudiants): Participation à l'animation du groupe "Aix Conseil Étudiant", propositions d'animations au sein du Repère étudiant et des lycéens; Proposition d'actions pour faciliter le lien entre lycée et université ; Participation à la promotion du mentorat et de l'entrepreneuriat.

Ambassadeurs de l'engagement, Service Relance et Avenir Jeunesse: Animation d'ateliers pour sensibiliser les jeunes aux différents parcours d'engagement et valorisation toutes les possibilités d'actions citoyennes; Participation à la mise en place du futur Conseil Municipal des Jeunes.

Ambassadeurs de l'environnement, Direction Développement Durable et Direction des Moyens Généraux: Participation aux actions en lien avec le développement durable et l'éco-responsabilité des agents de la Ville. Cette mission touche des publics très variés (élèves, fonctionnaires, exposants et participants à divers événements...) sur des sujets divers (végétalisation, déchets, énergie...).

Ambassadeurs de l'éducation : Participation au développement des projets éducatifs de la Direction Éducation de la Mairie d'Aix-en-Provence dans les écoles de la ville avec des animations et événements autour du gaspillage alimentaire, des jardins pédagogiques et de la semaine olympique entre autres actions.

Ambassadeurs des sports, Direction des Sports: Participation aux événements en lien avec les Jeux Olympique 2024.

Ambassadeurs des Serres Municipales: Participation à la vie des serres municipales, sont formés aux bases de l'horticulture et de la permaculture, accueillir les écoliers 2 jours par semaine et animer des ateliers de sensibilisation à la nature.

Le montant du concours financier prévisionnel, pour la promotion 2023-2024 s'élèverait, à titre indicatif, à 62 723 €, et s'inscrit sur deux exercices budgétaires. L'indemnité perçue par les jeunes est de 600,94 € par mois, dont une indemnité de subsistance et de transport dont la Ville est directement redevable au titre d'organisme d'accueil qui s'élève à 111,45 €. Pour l'exercice 2023, le montant de la subvention est égal à 22 000 €. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le renouvellement de la mise en œuvre de ce dispositif sur la Ville d'Aix-en-Provence pour la promotion 2023-2024 ;

ATTRIBUER une subvention à l'association UNIS CITE pour un montant de 22 000 € (vingt-deux mille euros) ;

DIRE que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 6779 (348-657486-933) «Jeunesse-Vie Étudiante» qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER la convention annexée ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la jeunesse à la signer.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Je propose, Kayané, que tu poursuives.

Mme BIANCO : Merci, Madame le Maire. C'est la 12.05. Il s'agit là, d'une subvention que vous

connaissez maintenant on la passe chaque année à Unicités pour qu'on puisse accueillir nos très chers services civiques à La Ville. Nous en avons donc, toujours 24, cette subvention se verse en deux temps, puisqu'il s'agit d'une promotion sur 2023 2024. Donc, là, nous versons le premier montant pour 2023, qui s'élève à 22 000 €, et nous en sommes très fiers parce que ce dispositif permet à nos jeunes de s'émanciper et d'être sensibilisés à l'engagement et à la citoyenneté. Donc, je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Mme le Maire : Merci de cette douceur et de cette voix charmante qui fait du bien.

OBJET : DÉTERMINATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DU 1ER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

14.01

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : DÉTERMINATION DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES DU 1ER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024-

Mes Chers Collègues, Par délibération n° DL.2022-218 du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé les termes des conventions à passer avec la Direction diocésaine et avec l'organisme de gestion de l'école juive d'Aix, pour déterminer les modalités de prise en charge des frais de fonctionnement des écoles privées du 1er degré sous contrat d'association et le mode de calcul de ce forfait. Ces conventions établies pour une durée de 3 ans, précisent les modalités de revalorisation annuelle des forfaits élémentaire et maternelle à savoir : indice INSEE des prix à la consommation – référence mois d'août. Pour l'année 2022/2023 les forfaits pris en compte étaient les suivants :

Forfait élémentaire : 625,68 €

Forfait maternelle : 1385,70 €

L'indice INSEE des prix à la consommation, du mois d'août 2023 publié le 15 septembre 2023, fait

apparaître une variation de + 4,8 %. Au titre de l'année scolaire 2023/2024, les forfaits réévalués à prendre en compte sont donc les suivants :

Forfait élémentaire : 655,71 €

Forfait maternelle : 1452,21 €

L'effectif des écoles privées sous contrat d'association, pour l'année en cours, est de 1621 élèves, soit : 1065 enfants en élémentaire

556 enfants en maternelle.

La dépense pour l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 1 505 759,91 € répartie comme suit :

élémentaire : 698 331,15 €

maternelle : 807 428,76 €

La dépense pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2023/2024 s'élève à 501 919,97 €. Vous trouverez, en annexe, un tableau détaillé de la dépense par école privée. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER, au titre de l'année scolaire 2023/2024, la réévaluation du forfait communal suivant l'indice INSEE – mois d'août 2023, soit + 4,8 %, à savoir :

forfait élémentaire : 655,71 €

forfait maternelle : 1452,21 €

DIRE que la dépense totale en résultant, soit 1 505 759,91 €, sera répartie de la façon suivante :

501 919,97 € pour le 1^{er} trimestre 2023/2024. Cette somme sera imputée au budget de la Ville – Exercice 2023 – ligne budgétaire n° 1538, qui présente les disponibilités suffisantes.

1 003 839,94 € pour les deux trimestres suivants. Ce montant sera prévu au budget de la Ville – Exercice 2024 – ligne budgétaire n° 1538, qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 8

Suffrages Exprimés : 45

Pour : 45

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Rémi CAPEAU Éric CHEVALIER Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Stéphanie FERNANDEZ Fabienne VINCENTI Michael ZAZOUN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Fabienne.

Mme VINCENTI : 14.01, Madame le Maire, détermination de la participation de La Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées du premier degré sous contrat d'association pour le premier trimestre de l'année scolaire 2023 2024. Il s'agit d'une participation de 500 919 €, pour le premier trimestre 23 24. Sont concernés, La Nativité, Sainte-Catherine, Sainte Bernadette, Jeanne d'Arc, Sacré-Cœur, Saint-François, Saint-Joseph, Sainte-Geneviève, l'École Privée juive. En tout, 1 621 élèves sont concernés.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DES ENFANTS - ANNÉE 2023-2024- SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles

DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

14.02

RAPPORTEUR : Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE DES ENFANTS - ANNÉE 2023-2024- SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Mes Chers Collègues, La réussite scolaire et éducative des enfants est une priorité pour la Ville, inscrite comme enjeu du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de la Ville d'Aix-en-Provence. Dans ce cadre, plusieurs associations aixoises, dont les centres sociaux, mettent en place des actions ciblées, en partenariat avec les familles, les établissements scolaires et l'Éducation Nationale. Il est proposé pour l'année scolaire 2023-2024, de développer et soutenir ces actions qui se déclinent sous plusieurs formes :

1/ L'aide aux devoirs :

Le décrochage scolaire n'est pas un phénomène uniforme et homogène. Les actions proposées doivent s'adapter aux besoins de l'enfant afin qu'il trouve un accompagnement, de l'écoute et des outils qui l'aideront à construire sa réussite, son épanouissement et son bien être personnel. Ces activités sont essentiellement mises en œuvre par des bénévoles qualifiés et compétents (Bac+2 minimum).

L'aide aux devoirs vise à répondre à une demande forte des parents et est complétée par des apports méthodologiques, des actions culturelles et des ateliers de jeux réflexifs. Elle est proposée par :

Les centres sociaux et structures de proximité.

Le financement pour 2023 a déjà été déterminé dans le cadre de la convention globale des centres sociaux adoptée par délibération n° DL.2023 -137 du Conseil Municipal du 17 mars 2023.

Il convient de préciser que les financements déterminés dans cette délibération concernent la ligne budgétaire N° 5378 – Accompagnement scolaire - qui dispose des disponibilités suffisantes.

L'Association « Secours Catholique » dont l'objet est d'agir auprès des plus fragiles a pour mission : l'alphabétisation et l'accompagnement scolaire. Un bénévole intervient soit à domicile, soit en groupe, il permet à l'enfant de (re)prendre confiance en lui par le biais du jeu, de sorties et de rencontres.

2 / La réussite éducative :

Le 1er facteur favorisant la réussite éducative est la pleine adhésion des familles : il est important que les familles se mobilisent pour accompagner leurs enfants dans ce projet. Deux dispositifs sont portés et soutenus par la Ville :

Les actions « Coup de pouce », dispositif de remédiation scolaire porté par l'association du même nom en relation étroite avec l'Éducation Nationale.

Dès les premières semaines de la rentrée scolaire, les enseignants repèrent des enfants qui montrent des fragilités dans les apprentissages de la lecture, de l'écriture et des mathématiques au sein des classes de grandes sections de maternelles, des CP et CE1. En lien avec la Direction Éducation Enfance -Petite Enfance, des ateliers sont proposés aux familles et organisés dans les écoles 2 ou 3 soirs par semaine, après la classe, par petit groupes. Ces ateliers sont animés par des intervenants enseignants ou étudiants de Bac +3 minimum recrutés par la Ville et formés à une pédagogie spécifique.

-L'association « Objectifs Compétence de Demain » lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, ils apportent aux parents les ressources nécessaires pour définir une orientation scolaire adaptée à leur enfant. Ils proposent des ateliers collectifs ou individuels, dont les contenus des modules sont déterminés en fonction des demandes et des besoins identifiés par les enseignants.

3/Soutien à la scolarité, à la découverte du monde et au bien-être des enfants :

Tout d'abord, chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves : départs en séjours découvertes (séjours libres, sorties de classes), créations de bibliothèques, projets artistiques culturels, abonnements annuels à des ouvrages pédagogiques ou ludiques. Ces projets sont généralement mis en œuvre par des coopératives scolaires. Les aides sont accordées par la Ville sous forme de subventions aux coopératives scolaires des écoles qui en font la demande. Ensuite, les classes d'environnement à destination des écoles de la Ville d'Aix-en-Provence sont gérées par la section d'Aix de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 13), assistée, dans cette tâche, par un comité consultatif composé de représentants de l'Éducation Nationale, de la Municipalité et des associations de parents d'élèves. L'objet est de favoriser les départs en classe transplantées d'hiver, de printemps et d'automne pour les familles les plus démunies. Dans le cadre de son soutien aux actions envers la Jeunesse et la Vie Etudiante, la Ville souhaite subventionner le fonctionnement de l'association « La source Sainte-Victoire » qui a pour objet l'accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans à travers des activités artistiques et culturelles mais aussi sur la thématique de la parentalité. Ces actions menées avec les publics jeunes des opérateurs du territoire, partenaires de la Direction Jeunesse apportent une plus-value importante dans le projet de structuration des secteurs jeunes de la Ville. L'association est également soutenue par la Direction de l'Éducation sur la tranche d'âge inférieure à travers des ateliers d'expression artistique, avec pour objectif de faciliter une dynamique de vie sociale, en favorisant la mise en place d'interventions au sein des centres sociaux. Enfin, L'association des « Parents d'Élèves de l'Enseignement Public » (P.E.E.P) dont l'objet est d'étudier toute question qui concerne l'intérêt des élèves de l'enseignement public du point de vue moral, intellectuel et matériel. Au vu de tous ces éléments, il vous est proposé d'attribuer, pour l'année scolaire 2023-2024 et donc au titre de l'exercice 2023, des subventions aux associations qui œuvrent dans le secteur de l'accompagnement scolaire et de répondre favorablement aux projets qui ont été déposés par les établissements scolaires, tel que précisé dans les tableaux présentés ci-après. Ces propositions ont été validées lors du CT du 31 août 2023. En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

DÉCIDER, l'attribution de participations financières aux coopératives scolaires des écoles répertoriées dans le tableau en annexe ;

ATTRIBUER, les subventions présentées dans le tableau en annexe ;

DIRE, que la dépense totale, soit **42 461,90 €** (quarante-deux mille quatre cent soixante et un euros et quatre-vingt-dix centimes) sera répartie de la manière suivante ;

20 000 € (vingt mille euros) seront imputés au budget de la Ville – exercice 2023 sur la ligne budgétaire N°**1341 (423-6574-924)** qui présente les disponibilités suffisantes ;

3 961.90€ (trois-mille-neuf-cent-soixante et un euros et quatre-vingt-dix centimes) seront imputés au budget de la Ville – exercice 2023 sur la ligne budgétaire N°**1546 (213-65748-932)** qui présente les disponibilités suffisantes ;

17 500 € (dix-sept mille cinq cent euros) seront imputés au budget de la Ville – exercice 2023 sur la ligne budgétaire N° **5378 (201-65748-932)** qui présente les disponibilités suffisantes ;

1 000 € (mille euros) seront imputés au budget de la Ville – exercice 2023 sur la ligne budgétaire 22 80 (338-65748- 933) «Jeunesse-Vie Étudiante» qui présente les disponibilités suffisantes.

AUTORISER, Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Éducation Petite-Enfance, Enfance et aux Accueils de Loisirs sans Hébergements, à signer la convention.

Présents et représentés:

53

| | | |
|--------------------|---|----|
| Présents | : | 45 |
| Abstentions | : | 0 |
| Non-participation | : | 10 |
| Suffrages Exprimés | : | 43 |
| Pour | : | 43 |
| Contre | : | 0 |

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Moussa BENKACI Brigitte BILLOT Joëlle CANUET Éric CHEVALIER
Françoise COURANJOU Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Salah-Eddine KHOUIEL Fabienne
VINCENTI

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme VINCENTI : 14.02, attribution de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans la réussite scolaire et éducative des enfants. La réussite scolaire éducative des enfants est une priorité pour La Ville d'Aix-en-Provence. Ainsi, nous soutenons plusieurs actions, l'aide aux devoirs, la réussite éducative, soutien à la scolarité, et au bien-être des enfants. Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver la dépense totale de 42 461 €, sont concernés, l'ADEP, c'est-à-dire l'association départementale des pupilles de la nation, l'APEP, association des parents d'élèves de l'enseignement public, le Secours Catholique, l'association Coup de Pouce, Objectif Compétences de Demain, et la Source Sainte-Victoire. Je vous remercie.

OBJET : TROPHÉE ANNUEL DES CAMPUS DU TERRITOIRE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Kayané BIANCO donne lecture du rapport ci-joint.

15.01

RAPPORTEUR : Madame Kayané BIANCO

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur TAULAN Francis

Politique Publique : 15-DEVELOPPEMENT DE LA VIE UNIVERSITAIRE

OBJET : TROPHÉE ANNUEL DES CAMPUS DU TERRITOIRE

Mes Chers Collègues, La Ville d'Aix-en-Provence accueille près de 40 000 étudiants chaque année, inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur du territoire, et organise ou participe à différentes actions de rentrée étudiante. Ainsi, il est proposé de soutenir un projet étudiant d'envergure à Aix-en-Provence qui marquera la rentrée sportive universitaire : Le Trophée Annuel des Campus du Territoire (TACT), qui se déroulera le samedi 11 novembre à l'ARENA du Pays d'Aix. Cette 3ème édition, soutenue également par le CROUS Aix-Marseille-Avignon, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département, la Métropole, Aix-Marseille Université et de nombreux autres contributeurs du monde sportif et de l'entreprise, a pour but de rassembler 4 000 étudiants et 200 bénévoles, dont 800 sportifs, venant de 16 campus de l'académie autour des valeurs d'engagement, de respect, de solidarité et ainsi lancer la saison sportive et culturelle universitaire. L'ambition de cet événement est de créer du lien à travers une journée, durant laquelle il s'agit de se surpasser, mais également de vivre des moments collectifs visant à créer une cohésion entre les étudiants par un sentiment d'appartenance et une dynamique inter-campus. La journée s'articule autour d'une compétition sportive composée de plusieurs tournois (sportif masculin, sportif féminin, cheerleaders, E-sport...), d'événements culturels par la présentation de talents artistiques, d'événements ludiques et tous ces temps seront couverts dans une ambiance musicale qui se clôturera par un show assuré par des artistes étudiants. De nombreux partenaires sont associés à ce Trophée afin de permettre aux étudiants de découvrir la richesse associative du territoire dans les domaines du sport, de la culture et autres thématiques concernées par le monde universitaire. L'association a pour vocation également à travers le travail en amont de la manifestation de permettre aux jeunes du territoire de se former à toutes les compétences nécessaires et mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre d'une telle réalisation. De plus, afin de rendre l'événement accessible à tous les étudiants, un tarif de 5 € est proposé pour les billets d'entrée et une gratuité pour les étudiants les plus précaires. La Direction Jeunesse mobilise ses moyens humains et favorise la promotion et la communication à travers les différents canaux de communication de la Ville. Cette organisation nécessite un soutien financier. C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui de voter une subvention de 20 000 € à l'association TACT « Trophée Annuel des Campus et du Territoire ». En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention à l'association TACT pour un montant de 20 000 € (vingt mille euros) ;

DIRE que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 1830 (23 - 65748 - 932) «Jeunesse-Vie Étudiante» qui présente les disponibilités suffisantes ;

ADOPTER la convention annexée ;

AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Jeunesse à la signer.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 5

Suffrages Exprimés : 48

Pour : 48

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Laurence ANGELETTI Dominique AUGHEY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Kayané.

Mme BIANCO : Il s'agit de la 15.01, il s'agit, là encore, d'une subvention, pour l'association des trophées annuels des campus du territoire. C'est donc, une manifestation sportive étudiante, et on poursuit dans notre belle lancée, notre belle dynamique autour du sport. Et ça accueille en général 3 000 étudiants sur une journée, ça permet de véhiculer les valeurs du sport donc, le dépassement de soi, la cohésion évidemment. Et puis, il y a un tarif social qui est appliqué sur cette journée pour accueillir le plus grand nombre d'étudiants. Merci.

Mme le Maire : Merci.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION RAPATRIÉS

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

16.01

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DÉLÉGATION RAPATRIÉS

Mes Chers Collègues, Diverses associations de rapatriés sollicitent la Ville d'Aix-en-Provence en vue de l'attribution de subventions destinées à couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement et à les aider dans la réalisation de leurs activités et manifestations à vocations culturelles, historiques ou sociales. Ainsi, il est proposé que le Collectif des associations de la communauté Harkis d'Aix-en-Provence, qui a pour mission d'accompagner la communauté Harkis présente sur le territoire d'Aix-en-Provence, soit soutenu via :

une subvention pour le fonctionnement général de 2 000 € ;

une subvention de 2 000 € pour l'organisation d'un événement festif pour rendre hommage à la communauté des Harkis.

Après le contrôle administratif du dossier de demande de subvention et suite aux validations techniques, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention pour le fonctionnement général de **2 000 €** au Collectif des associations

de la communauté Harkis d'Aix-en-Provence ;

ATTRIBUER une subvention projet de **2 000 €** au Collectif des associations de la communauté Harkis d'Aix-en-Provence ;

DIRE que les dépenses en résultant seront imputées au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire n°1093/Imputation budgétaire 025-6574-920 de la Direction Evaluation et Contrôle de Gestion, qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme le Maire : Dominique.

Mme AUGEY : Délibération 16.01, subventions aux associations de Harkis, 4 000 €.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION AIX OUEST EN FÊTES RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGEY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Éric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGEY donne lecture du rapport ci-joint.

16.02

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGEY

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur KHOUIEL Salah-Eddine

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION AIX OUEST EN FÊTES RELEVANT DE LA DÉLÉGATION FINANCEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Mes Chers Collègues, En mars dernier étaient votées les subventions pour soutenir les Comités d'Animation et de Proximité ou Associations de Proximité. Les structures d'Animation et de Proximité sollicitent en effet chaque année la Ville pour le versement de subventions leur permettant de financer des animations et des temps festifs dans les différents territoires de la Commune. Ces structures sont des acteurs forts dans le maintien du lien social dans les quartiers et contribuent, grâce à la mobilisation et au dynamisme de nombreux bénévoles, à animer la vie des quartiers et à favoriser les échanges. Aix Ouest en Fêtes est une structure qui participe activement à dynamiser le quartier du Jas de Bouffan et qui met en œuvre un programme d'événements festifs, sportifs et culturels destinés aux habitants de ce quartier. La Ville souhaite compléter son soutien à cette association pour lui permettre de maintenir des actions de qualité et mettre en œuvre le programme d'actions et d'événements festifs défini pour 2023 (animations de Noël notamment).

Vu l'intérêt communal de soutenir et d'encourager l'initiative de ces associations qui contribuent pleinement à répondre à la satisfaction d'un intérêt général et suite aux validations techniques,

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ATTRIBUER une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre du programme d'animation de quartier du 2ème semestre 2023 pour un montant de 4 500 € à l'association Aix Ouest en Fêtes ;

DIRE que les dépenses en résultant seront imputées pour 4 500 € à la rubrique 025- 6574-920 /1225 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 45

Abstentions : 0

Non-participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

Mme AUGÉY : Délibération 16.02, une subvention à l'association Aix Ouest en Fêtes, pour organiser les fêtes de Noël, 4 500 €.

Mme le Maire : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Marc PENA.

M. PENA : Eh oui, je n'ai pas la voix de Kayané BIANCO, mais je vais essayer de faire de mon mieux. La 12.04, c'est là-dessus que je veux réagir. J'entends bien dans votre présentation, Madame BILLOT, que c'est une subvention exceptionnelle, pratiquement d'urgence, on va le dire comme ça, j'entends bien que vous avez fait des efforts, je parle de la municipalité pour la bonne installation, notamment, des Restos du Cœur dans notre ville, j'entends bien tout cela, mais je trouve cette subvention très faible, vu la situation.

Mme le Maire : Mais elle pourra être effectivement réajustée dans d'autres conseils municipaux.

M. PENA : Alors, c'est vraiment un premier pas, parce que je trouve ça, sans être méchant...

Mme le Maire : Oui, c'est un premier pas.

M. PENA : ...un peu chiche. Et je veux dire quelques mots de la situation des Restos du Cœur.

Mme BILLOT : Je veux répondre juste par rapport au montant de la subvention, je suis allée voir juste avant les restos du cœur...

M. PENA : Ils n'ont besoin de rien.

Mme BILLOT : Et par contre, les restos du cœur d'Aix m'ont dit qu'effectivement, ils étaient en difficulté, mais par contre, au contraire, ils ne souhaitaient pas de subventions au départ. Donc, voilà pourquoi la subvention de 3 000 €, pour des denrées alimentaires. Ils n'ont sur le moment accepté que cela.

M. PENA : Alors, leur engagement les honore encore plus, mais ça va me permettre tout de même d'intervenir sur les Restos du Cœur puisque ça a été un débat depuis quelques semaines, depuis quelques mois dans notre pays. D'abord, les Restos du Cœur, comme vous le savez, sont submergés. Ils ne peuvent plus remplir, certains disent leur mission, je vais préciser, je vous dirai pourquoi je ne pense pas que ce soit leur mission, ils ne peuvent plus remplir leur vocation depuis leur création, en quelque sorte. L'aide aux Restos du Cœur, elle est dans l'urgence, souhaitable, nécessaire, indispensable, mais les Restos du Cœur ne doivent pas exempter l'État et les politiques publiques. Les Restos du Cœur remplissent finalement depuis bien des années dans notre pays des fonctions régaliennes. Alors, je pose la question où est l'État ? Où est la République ? Où est l'attention aux plus pauvres ? Où est la solidarité dans ce pays ? La situation des Restos du Cœur donne la réponse. Alors, l'engagement associatif, ce n'est pas moi, qui dirais le contraire, c'est à valoriser, bien sûr. Tout ne repose pas sur l'État. Le don, la gratuité, l'engagement, c'est très important, et c'est l'honneur de ces associations, mais cela ne peut être suffisant, on ne peut pas avoir des politiques publiques qui délèguent aux associations ce qui relève de missions, je le disais régaliennes. Les Restos du Cœur, au risque de vous surprendre, n'ont pas été créés pour être pérennes. Leurs initiateurs, dont le célèbre Coluche, pensaient que c'était un moment de crise, un moment d'urgence, un moment de mobilisation, un peu comme l'Abbé Pierre durant l'hiver 56, et que ça cesserait. Non seulement ça n'a pas cessé, mais c'est devenu un problème structurel dans notre pays qui est quand même la sixième puissance économique du monde et que l'on dit si riche. Comme ailleurs, le provisoire dure, et le provisoire maintenant s'est installé et se délite. L'extrême pauvreté, j'emploie le mot, est bien là, dans notre pays. Et les classes moyennes, une partie des classes moyennes tombe petit à petit dans cette pauvreté, il n'est pas exagéré de le dire. On travaille, car c'est là, qu'est le sujet, on travaille, et on ne peut plus remplir son frigo. Il y a maintenant 13 millions de pauvres, c'est exponentiel dans notre pays, selon tous les critères reconnus en la matière, c'est donc, un échec. Je veux qu'on mesure, par rapport à ce qu'on a pu entendre sur les Restos du Cœur, sur qui subventionne ? Est-ce que c'est mieux l'État ? Et puis une subvention privée venue d'un grand chef d'entreprise, qu'est-ce que ça signifie ? Je trouve que le débat n'est pas à la hauteur. 13 millions de pauvres, c'est un échec de notre société, c'est un échec de nos politiques publiques. Ce n'est pas simplement le moment Macron, même si le moment Macron n'a fait qu'accélérer le processus, c'est un échec sur laquelle notre société doit s'interroger en profondeur. On ne peut pas avoir une société qui se dit démocratique, qui est fondée sur la liberté, l'égalité, et la fraternité, et qui laisse la pauvreté courir dans notre pays. Et la charité ne remplacera jamais la justice sociale.

Mme le Maire : Non, il faut les deux.

Mme PETEL : Alors, si ça ne vous ennuie pas, je réponds, quand même sur une chose, parce que là, vous lui avez laissé le micro ouvert pour faire de la politique nationale, bon, voilà. 156 millions effectivement pour l'aide alimentaire...

Mme le Maire : Accroché à un sujet local tout de même. Et vous aussi, très souvent, je vous laisse, et j'ai laissé Pierre SPANO tout à l'heure aussi, bien sûr que si.

Mme PETEL : L'État ne vient pas en substitution, il s'appuie sur ces associations, en fait. Sur la Croix-Rouge, sur la Banque Alimentaire, sur les épiceries sociales, sur le secours populaire, et sur les Restos du Cœur, voilà, mais ce n'est pas des fonctionnaires qui vont aller faire ça...

(Intervention hors micro)

Mme PETEL : 156 millions donc, pour l'aide alimentaire...

(Intervention hors micro)

Mme PETEL : Mais non, c'est très bien qu'il y ait des bénévoles, c'est très bien qu'il y ait des associations, c'est très bien aussi que l'aide alimentaire et l'aide aux autres passent par le bénévolat et les associations...

Mme le Maire : Il faut les deux.

Mme PETEL : ... on n'est pas en URSS.

Mme le Maire : Allez, on continue le vote s'il vous plaît. Donc, on avait fait 12.03, c'est bien ça Frédéric ? Alors, la 12.01, contre ? Abstentions ? 12.02, on l'avait déjà voté tout à l'heure, il s'agit du

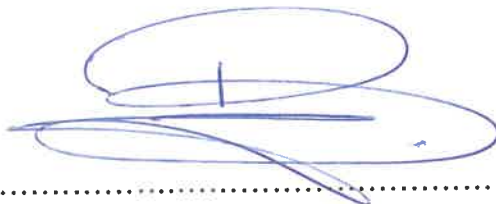
PEDT. 12.03, contre ? Abstentions ? 12.04, contre ? Abstentions ? 12.05, contre ? Abstentions ? 14.01, contre ? Abstentions ? 14.02, contre ? Abstentions ? 15.01, contre ? Abstentions ? 16.01, contre ? Abstentions ? 16.02, contre ? Abstentions ?

Je vous souhaite à tous une excellente soirée et un bon match pour beaucoup d'entre vous.

Fin de la séance

Le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2023 a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2023.

Le Secrétaire de séance



Le Président de séance

